

Diagnostic territorial de la communauté d'agglomération de Tulle

Avril 2014



Le contexte d'élaboration du diagnostic.

Ce diagnostic est un document qui recense les principaux enjeux que les services de l'Etat ont identifiés pour la conduite des politiques publiques sur le territoire (qu'elles soient de compétence Etat ou collectivités). Ce travail a été réalisé sur la base de données statistiques publiques et de dire d'experts des services de l'Etat. Chaque thématique fait l'objet d'une synthèse en fin de paragraphe. Les enjeux sont ensuite rassemblés et synthétisés dans un document intitulé « Point de vue de l'Etat sur le développement durable du territoire ».

Avertissement :

Les données utilisées sont celles disponibles à la date de rédaction du rapport (recensement partiel 2010 de l'INSEE notamment). Toutes les thématiques d'études ne bénéficient pas de données très récentes, le contexte général a donc pu évoluer par rapport aux statistiques présentées dans ce rapport.

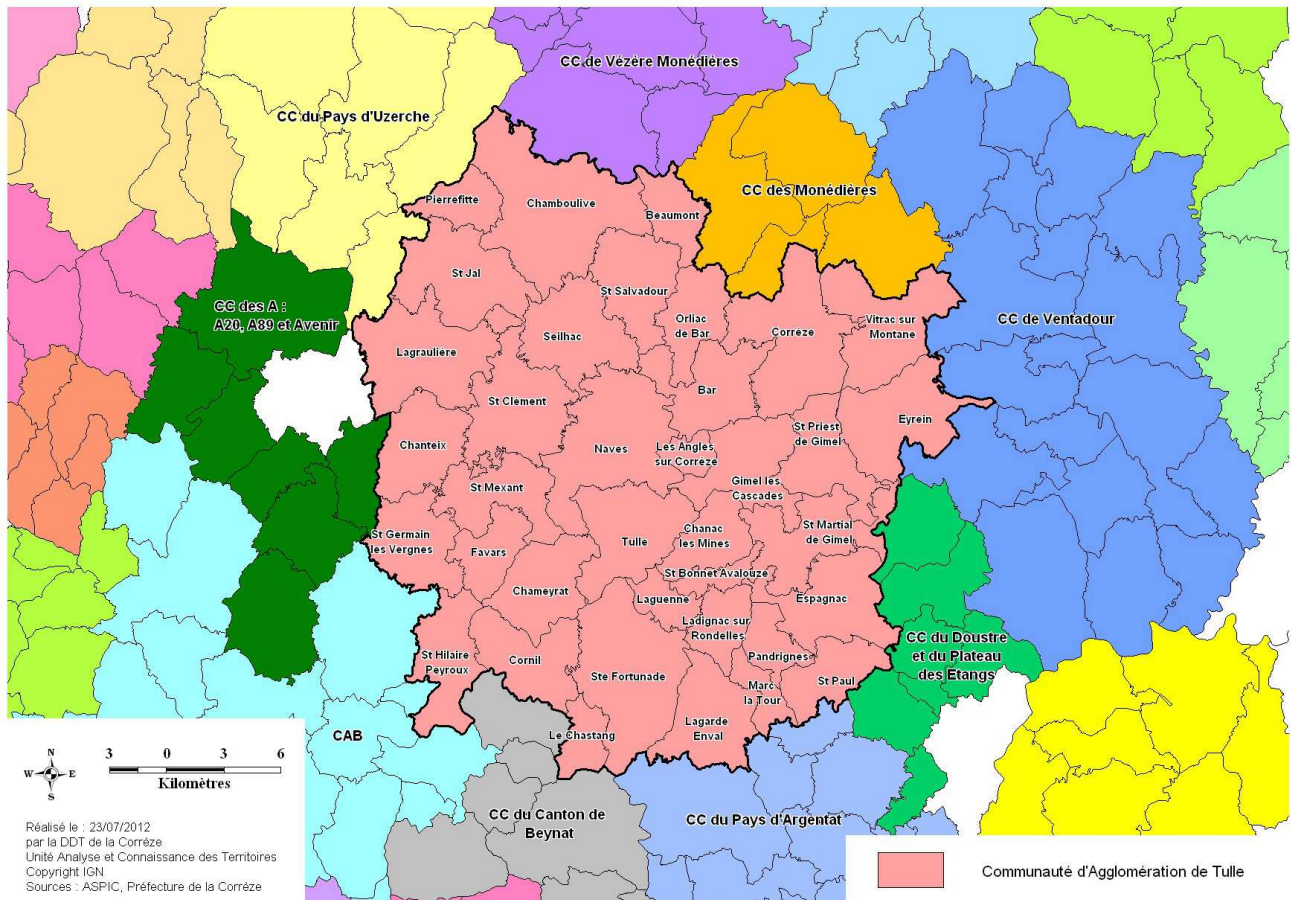
Le périmètre d'étude du diagnostic est celui de la communauté d'agglomération ayant commandité ce travail.

Table des matières

I.PRÉAMBULE : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE.....	<u>5</u>
1- Le territoire d'étude.....	<u>5</u>
2- Une accessibilité satisfaisante.....	<u>5</u>
3- Tulle, un grand pôle urbain rejoint par celui de Brive.....	<u>7</u>
Le bassin de vie de Tulle et les influences de Brive, Egletons et Uzerche.....	<u>8</u>
II.DIMENSION SOCIALE ET CULTURELLE.....	<u>11</u>
1- Un regain démographique fragile.....	<u>11</u>
2- Un territoire plutôt âgé.....	<u>15</u>
3- Des revenus supérieurs à la moyenne.....	<u>18</u>
4- L'habitat : adapter l'offre aux besoins, être attentif aux plus démunis.....	<u>20</u>
5- Dispersion du bâti et étalement urbain	<u>31</u>
6- Un accès aux services satisfaisant mais qui devra évoluer.....	<u>37</u>
7- La dimension sociale: éléments de synthèse.....	<u>46</u>
III.DIMENSION ÉCONOMIQUE.....	<u>47</u>
1- Des actifs majoritairement employés et salariés avec des emplois stables.....	<u>47</u>
2- Un territoire touché par la crise	<u>49</u>
3- Tulle principal pôle d'emploi du territoire	<u>51</u>
4- Une majorité de très petites entreprises.....	<u>59</u>
5- Une offre en transport en commun importante mais sous-utilisée.....	<u>61</u>
6- Des perspectives de développement.....	<u>65</u>
7- la Gouvernance dans le domaine économique	<u>67</u>
8- Une agriculture présente mais fragile.....	<u>72</u>
9- Un potentiel touristique à conforter.....	<u>82</u>
IV.DIMENSION ENVIRONNEMENTALE.....	<u>87</u>
1- Des paysages de la campagne parc.....	<u>87</u>
2- Un patrimoine bâti protégé et un cadre de vie de qualité.....	<u>90</u>
3- Des milieux naturels riches en biodiversité.....	<u>93</u>
4- La forêt : un atout pour l'attractivité du territoire.....	<u>99</u>
5- Des ressources en eau fragiles.....	<u>103</u>
6- L'eau potable : quantité et qualité sous surveillance.....	<u>113</u>
7- Des risques inondation importants.....	<u>117</u>
8- Des risques industriels principalement situés à Tulle.....	<u>120</u>

I. Préambule : Présentation du Territoire

1- Le territoire d'étude



Le territoire d'étude regroupe les 37 communes de la communauté d'agglomération et comptait 41 757 habitants en 2011 soit près de 17% de la population du département. **Tulle rassemble** à elle seule **le tiers des habitants du territoire d'étude**. Préfecture du département de la Corrèze, Tulle est la **troisième ville du Limousin**, derrière Limoges et Brive.

2- Une accessibilité satisfaisante

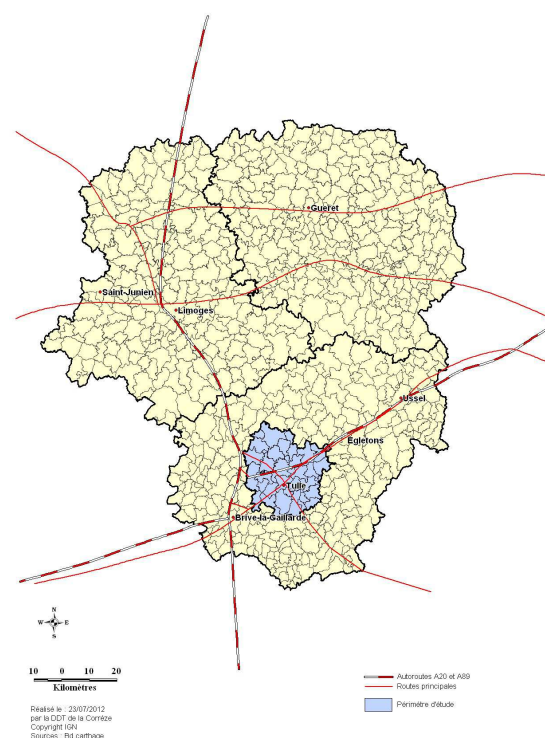
La communauté d'agglomération de Tulle est située au centre du département à proximité de l'agglomération de Brive. Elle se trouve à 30 mn de Brive, 30 mn d'Egletons et près d'une heure d'Ussel et de Limoges.

La desserte routière:

Le territoire est situé à proximité de la croisée des autoroutes A89 et A20 qui se trouve au niveau de Brive. Ceci permet une bonne accessibilité régionale et interrégionale: les liaisons avec Bordeaux et Clermont Ferrand puis Lyon sur l'axe Est/ouest puis Limoges et Toulouse sur l'axe Nord/Sud sont facilitées.

L'A89 traverse le territoire de part en part et comporte 3 sorties : St Germain les Vergnes, Tulle Nord et Tulle Est.

Les RD1089 et 1120 permettent un maillage efficace du territoire.



La desserte aérienne :

Les aéroports les plus proches sont:

Brive vallée de la Dordogne, 38 mn, 49 km

Limoges, 1h05, 90 km.

Clermont-Ferrand, 1h 45, 144 km

Toulouse, 2h 20, 235 km

Brive et Limoges proposent une offre de proximité vers Paris et plusieurs destinations internationales. Toulouse et Clermont-Ferrand offrent des destinations plus diversifiées.

La desserte ferroviaire nationale :

Le territoire ne dispose pas de liaison directe avec Limoges et Paris. Les habitants doivent rejoindre la ligne Paris/Toulouse par Brive ou Uzerche. Cette ligne propose 7 allers-retours par jour.

La ligne Bordeaux-Lyon dessert les gares de Clermont, Royat, Ussel, Egletons, Tulle et Brive mais il y a très peu d'horaires proposés.

La desserte ferroviaire régionale :

Les transports collectifs régionaux sont assurés par les services routiers et ferroviaires du transport Express Régional (TER) gérés par la région Limousin. Le territoire est desservi par deux lignes TER : la ligne 7 « Limoges-Uzerche-Tulle » et la ligne 11 « Clermont-Ussel-Tulle-Brive ».

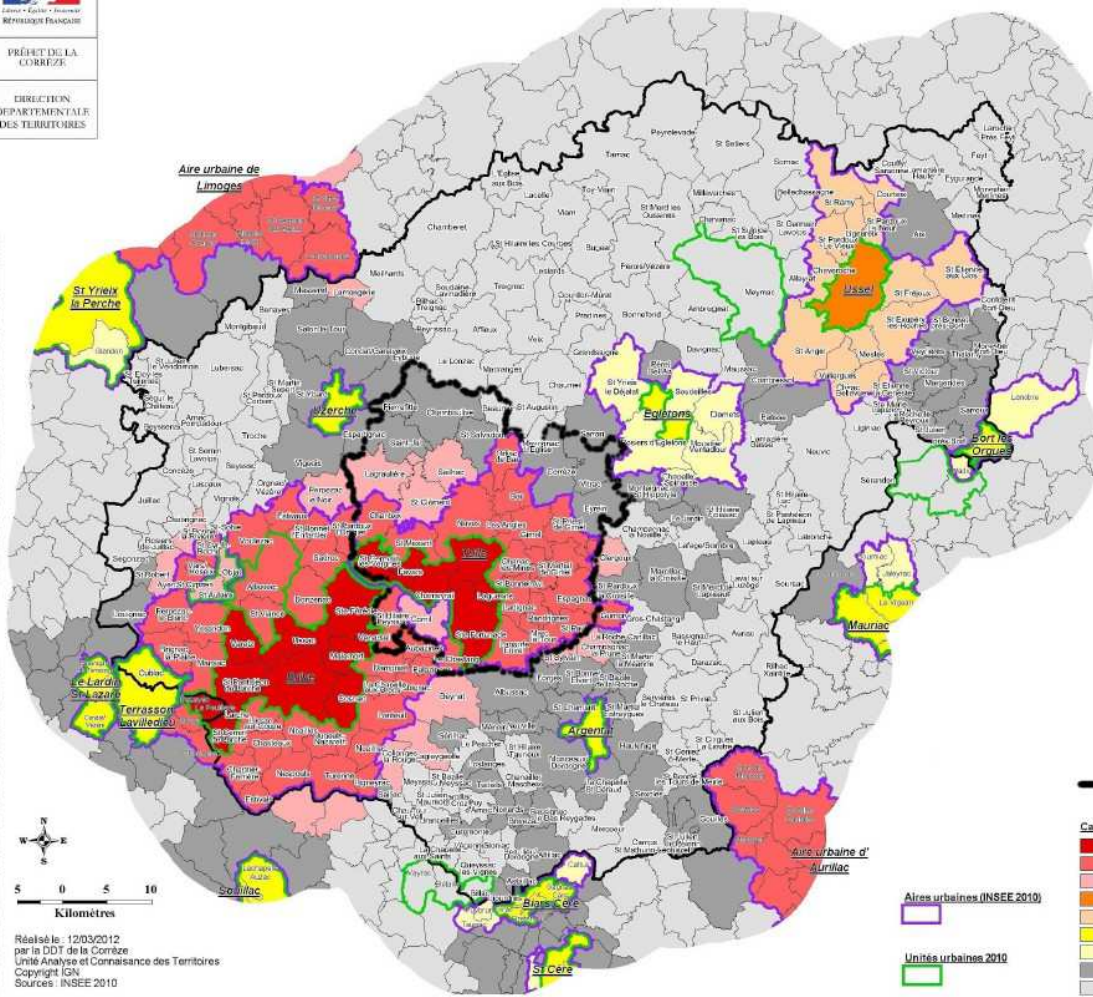
Dans le cadre du Plan Rail Limousin, la ligne TER entre Brive et Tulle a été modernisée en 2010. Un TER circule toutes les demi-heures en moyenne durant les heures de pointe (de 6 heures à 9 heures et de 16 heures à 20 heures), et toutes les heures en heures creuses (de 9 heures à 16 heures).

3- Tulle, un grand pôle urbain rejoint par celui de Brive

Appartenance géographique des communes selon l'INSEE - données 2010



N 03-Epib@icm.com, Informatique/Management, 01_10/01/2012, 10h30, app@icm.com, app@icm.com, app@icm.com



- Unité urbaine :**
On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.
- Pôle urbain :**
Unité urbaine offrant au moins 10 000 emplois, et qui n'est pas située dans la couronne d'un autre pôle urbain.
- Moyens pôles urbains :**
Unités urbaines de 5 000 à 10 000 emplois
- Petits pôles urbains :**
Unités urbaines de 1 500 à moins de 5 000 emplois.
- Couronne des grands pôles urbains :**
Ensemble des communes ou unités urbaines dont au moins 40% des actifs résidents travaillent dans le pôle et les communes attirées par celui-ci.
- Couronnes des moyens et petits pôles :**
Définies de la même manière que les couronnes des grands pôles urbains.
- Grande aire urbaine :**
Ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
- Moyenne aire :**
Ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
- Petite aire :**
Ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à moins de 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.
- Autres communes multipolarisées :**
Communes situées hors de l'espace des grandes, moyennes ou petites aires urbaines, dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs aires sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant.

Périmètre de la Communauté d'agglomération de Tulle

Catégorie de ZAUER 2010

- Commune appartenant à un grand pôle (10 000 emplois ou plus)
- Commune appartenant à la couronne d'un grand pôle
- Commune multipolarisée des grandes aires urbaines
- Commune appartenant à un moyen pôle (5 000 à moins de 10 000 emplois)
- Commune appartenant à la couronne d'un moyen pôle
- Commune appartenant à un petit pôle (de 1 500 à moins de 5 000 emplois)
- Commune appartenant à la couronne d'un petit pôle
- Autre commune multipolarisée
- Commune isolée hors influence des pôles

Aires urbaines (INSEE 2010)

- Unités urbaines 2010

Selon les données INSEE 2010, Tulle est classée en tant que grande aire urbaine constituée par un pôle urbain de + de 10 000 emplois. Elle s'est agrandie depuis 1999 en intégrant plusieurs communes : Chanteix, Orliac de Bar, Gumond (hors périmètre d'étude) et Espagnac.

On observe une densification au centre de l'aire urbaine : l'unité urbaine de Tulle passe de 3 à 6 communes (Tulle, Chameyrat, Laguenne auxquelles viennent s'ajouter Ste Fortunade, Favars et St Germain les Vergnes). Mais en population, ce phénomène de densification est faible puisque celle-ci n'y croît que de 0,2% par an. En effet, **l'unité urbaine s'agrandit du fait de la présence de constructions le long de la RD9 entre Tulle et St Germain les Vergnes** (constructions à moins de 200 m les unes des autres ne formant cependant pas un front urbain continu).

D'autre part, l'extension territoriale de Tulle est freinée par l'influence du pôle de Brive. La couronne n'intègre que 3 communes supplémentaires : Orliac de Bar, Espagnac et Chanteix et celles-ci sont peu peuplées (1000 habitants au total). Des communes de la couronne de Tulle deviennent multipolarisées (Lagraulière, St Clément).

Seule la commune de Beaumont (114 habitants) demeure hors influence de tout pôle.

Les pôles concentrent l'emploi, les migrations quotidiennes domicile/travail s'intensifient (plus de la moitié des actifs résidant dans les couronnes urbaines quittent chaque jour leur domicile pour aller travailler dans le pôle), l'habitat se disperse. Les pôles étendent leur aire d'influence de plus en plus loin : les aires urbaines de Tulle et Brive se rejoignent.

L'aire urbaine de Brive a aussi progressé vers le nord et l'est, notamment le long de la RD44 entre Malemort et St Germain les Vergnes, selon le même phénomène que sur la RD9 (constructions à moins de 200 m les unes des autres sans toutefois constituer un front urbain continu). En 2010, les deux unités urbaines de Brive et Tulle ne sont séparées que par une coupure supérieure à 200 mètres entre les bâtiments, entre St Germain et Ste Féréole. **Si le phénomène des constructions diffuses le long des RD 44 et 9 se poursuivait, les deux unités urbaines de Brive et Tulle n'en feraient qu'une.**

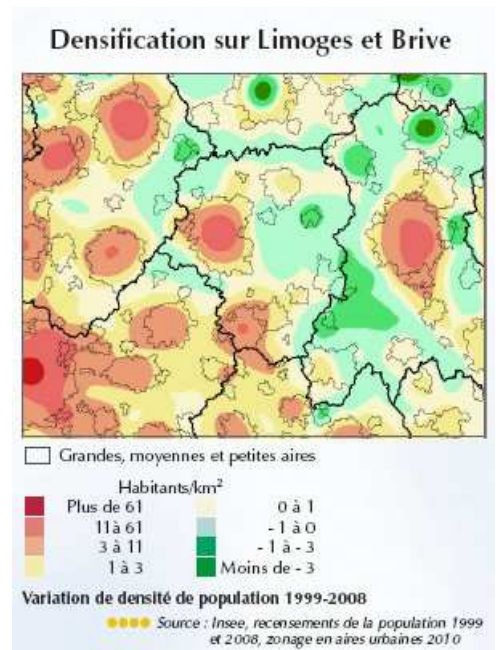
Source: INSEE-Focal n°77 – DDT 19

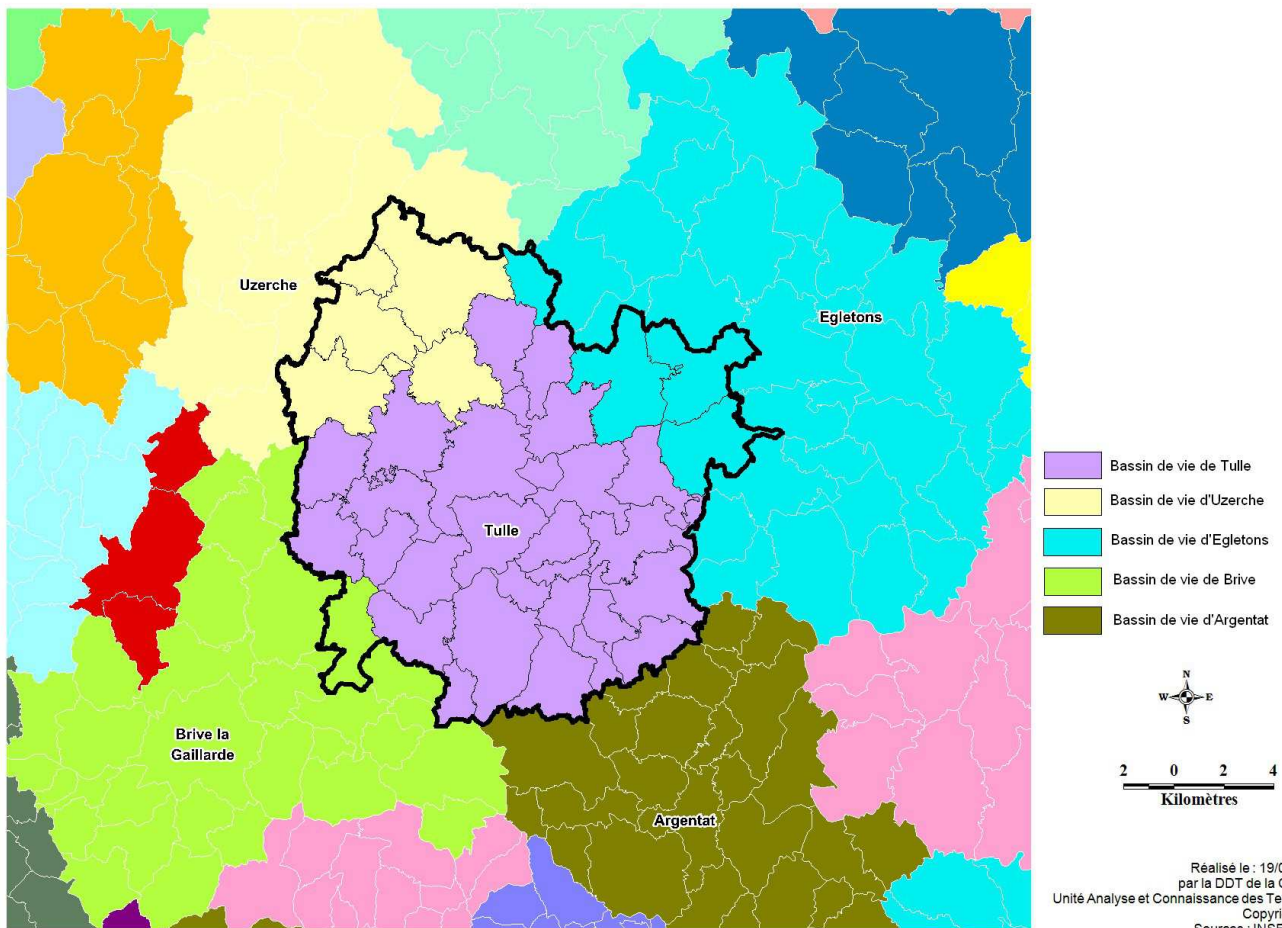
➤ [Le bassin de vie de Tulle et les influences de Brive, Egletons et Uzerche](#)

Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements et à l'emploi de la gamme intermédiaire.

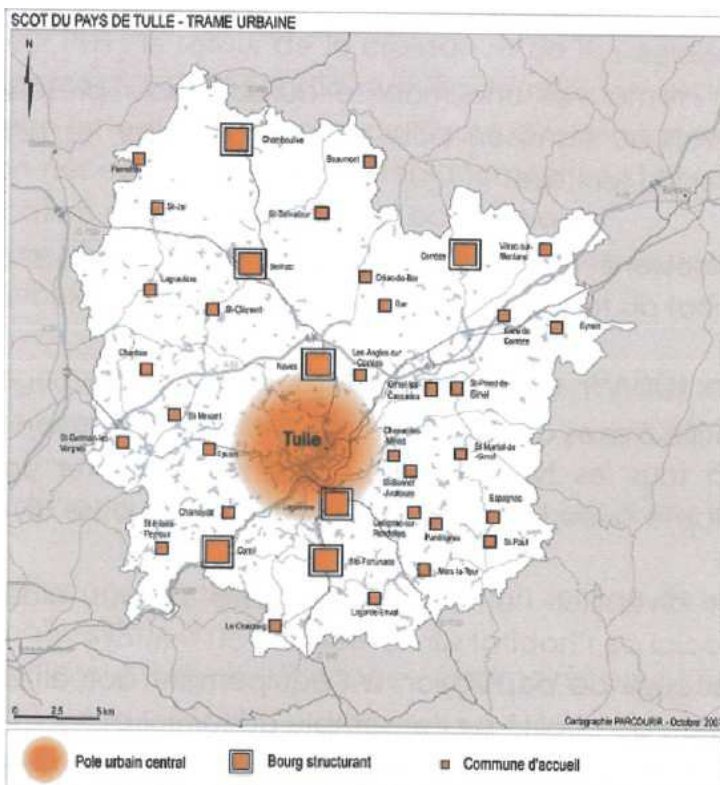
En 1999, les bassins de vie de Tulle et de Seilhac couvraient l'ensemble du territoire de l'agglomération. Le périmètre de l'agglomération épousait parfaitement leur contour. L'INSEE a remis à jour les périmètres des bassins de vie avec les données du recensement 2010 (voir carte ci-après). On constate sur ces nouveaux périmètres la **progression des influences des villes d'Uzerche et Egletons** en marges nord et est du bassin de vie de Tulle, ainsi que la disparition du bassin de vie de Seilhac au profit de ceux de Tulle et Uzerche.

D'après les données 2010, les communes font en majorité partie du bassin de vie de Tulle sauf Eyrein, Vitrac, Corrèze et Beaumont rattachées au bassin de vie d'Egletons. Chamboulive, Pierrefitte, St Jal, Lagraulière et Seilhac sont rattachées au bassin de vie d'Uzerche. Enfin St Hilaire Peyroux rattachée au bassin de vie de Brive. **Le territoire est donc polarisé par Tulle, mais les influences d'Egletons, Uzerche et Brive ne peuvent être ignorées.**





➤ La trame urbaine du SCOT de Tulle



Le SCOT de Tulle approuvé le 9 avril 2009 couvre l'ensemble du territoire d'étude.

Le document d'Orientation Générales (DOG) du SCOT de Tulle prévoit la mise en place d'une trame urbaine hiérarchisée permettant le passage d'un fonctionnement globalement rural en dehors du pôle urbain de Tulle vers un fonctionnement d'articulation urbain/rural. Le DOG a identifié une trame d'organisation du territoire par regroupement de communes permettant l'émergence de territoires de projet.

Trois strates permettent d'articuler cette organisation du territoire :

- x Les communes d'accueil
- x Les bourgs structurants du territoire rural
- x Le pôle urbain central

En résumé sur la présentation du territoire:

Une bonne desserte routière

Une desserte aérienne et ferroviaire nationale accessible à Brive

Tulle est le deuxième grand pôle urbain du département, les aires d'influence de Brive et Tulle se sont rapprochées

L'influence des villes d'Uzerche, Egletons et Brive sur le territoire est à prendre en compte.

II. Dimension sociale et culturelle

1- Un regain démographique fragile.

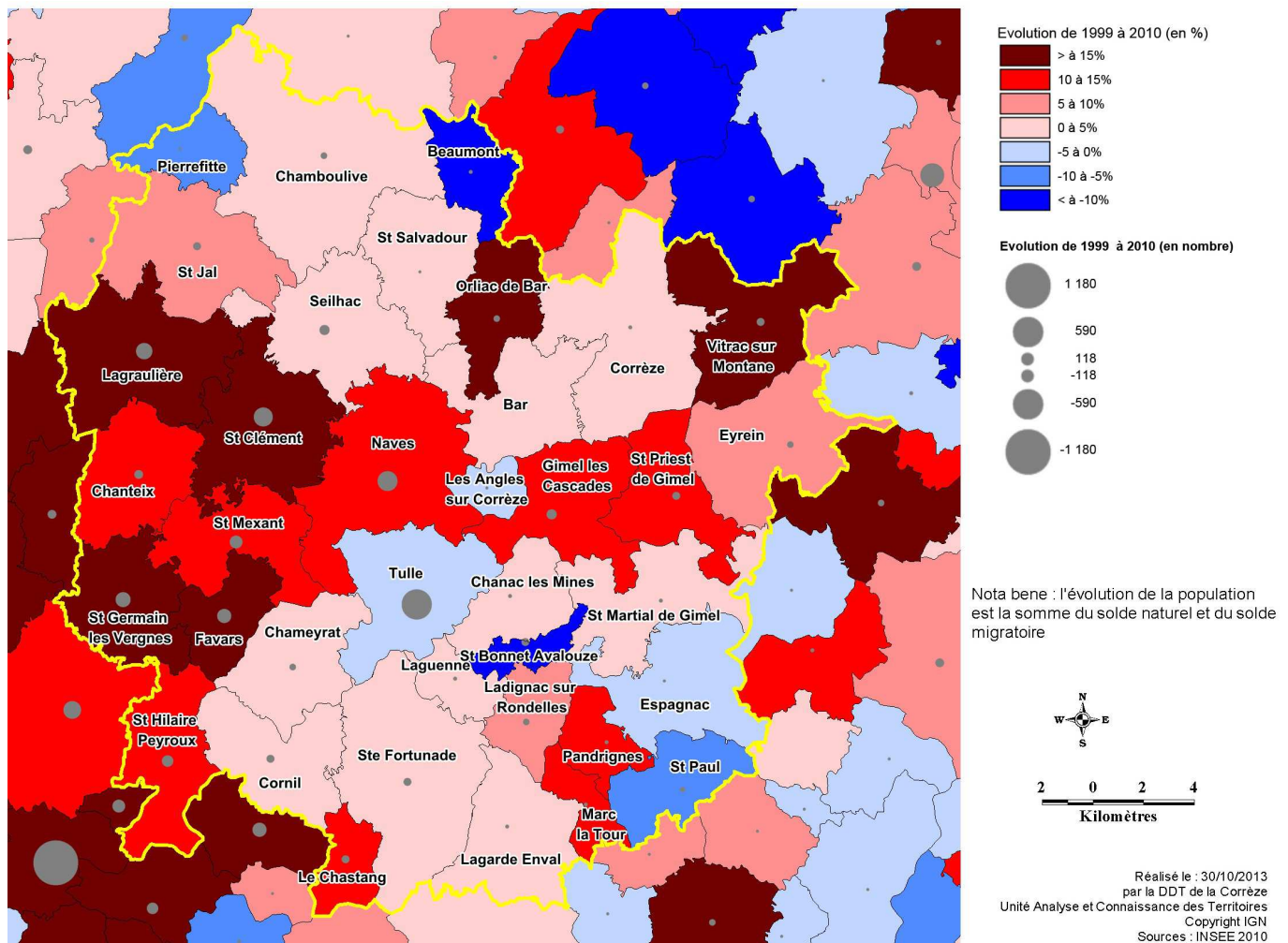
➤ Nombre d'habitants du territoire d'étude (population municipale).

Source INSEE RP 2010 Libellé de la commune	1982	1990	1999	2010	Evol 82/2010 %	Evol 99/2010 %
Angles-sur-Corrèze	94	111	108	103	9,6	-4,6
Bar	282	317	315	323	14,5	2,5
Beaumont	160	134	128	111	-30,6	-13,3
Chamboulive	1210	1190	1133	1184	-2,1	4,5
Chameyrat	1436	1569	1541	1581	10,1	2,6
Chanac-les-Mines	511	511	482	494	-3,3	2,5
Chanteix	520	520	517	572	10,0	10,6
Chastang	288	300	308	353	22,6	14,6
Cornil	1515	1423	1363	1415	-6,6	3,8
Corrèze	1340	1145	1152	1161	-13,4	0,8
Espagnac	343	338	339	334	-2,6	-1,5
Eyrein	559	513	482	525	-6,1	8,9
Favars	772	902	836	973	26,0	16,4
Gimel-les-Cascades	553	655	630	720	30,2	14,3
Ladignac-sur-Rondelles	345	408	408	440	27,5	7,8
Lagarde-Enval	619	766	748	760	22,8	1,6
Lagraulière	1010	968	921	1111	10,0	20,6
Laguenne	1511	1467	1453	1465	-3,0	0,8
Marc-la-Tour	135	151	153	168	24,4	9,8
Naves	1912	2187	2037	2319	21,3	13,8
Orliac-de-Bar	273	234	231	269	-1,5	16,5
Pandrignes	126	139	155	172	36,5	11,0
Pierrefitte	92	82	79	75	-18,5	-5,1
Saint-Bonnet-Avalouze	215	246	249	202	-6,0	-18,9
Saint-Clément	877	908	1011	1275	45,4	26,1
Sainte-Fortunade	1619	1605	1716	1775	9,6	3,4
Saint-Germain-les-Vergnes	854	914	844	1008	18,0	19,4
Saint-Hilaire-Peyroux	787	807	790	903	14,7	14,3
Saint-Jal	617	616	597	651	5,5	9,0
Saint-Martial-de-Gimel	471	487	456	472	0,2	3,5
Saint-Mexant	916	1049	1030	1163	27,0	12,9
Saint-Paul	232	236	237	217	-6,5	-8,4
Saint-Priest-de-Gimel	365	412	416	473	29,6	13,7
Saint-Salvador	344	292	294	299	-13,1	1,7
Seilhac	1440	1540	1635	1714	19,0	4,8
Tulle	18880	17164	15553	14923	-21,0	-4,1
Vitrac-sur-Montane	239	244	214	258	7,9	20,6
Total	43462	42550	40561	41961	-3,5	3,5
Corrèze	241448	237908	232484	243352	0,8	4,7

Au 1er juillet 2010, le territoire compte **41 961 habitants**. Tulle rassemble près d'un tiers des habitants du territoire avec 14 923 habitants. Viennent ensuite Naves (2319 habitants), Ste Fortunade (1775 habitants),

Seilhac (1714 habitants). La moitié de la population du territoire est concentrée sur ces 4 communes.

➤ Evolution de la population entre 1999 et 2010.



Après une période de forte baisse démographique entre 1982 et 1999 (- 2901 habitants), **le territoire gagne globalement de nouveau de la population entre 1999 et 2010 (+1400 habitants)**.

Sur Tulle, le déclin démographique a été important entre 1982 et 1999 avec une perte de 3327 habitants. Cette tendance continue puisqu'en 2010 la population atteint 14 923 habitants (-630 habitants depuis 1999).

Les communes qui gagnent le plus de population en nombre d'habitants : Naves (+298), St Clément (+ 239), Lagraulière (+170), St Germain les Vergnes (+136) et Favars (+130). Ces communes sont bien desservies et sous la double influence de Brive et Tulle. Seilhac et Ste Fortunade, les plus gros bourgs du territoire voient leur population augmenter mais de manière beaucoup moins forte.

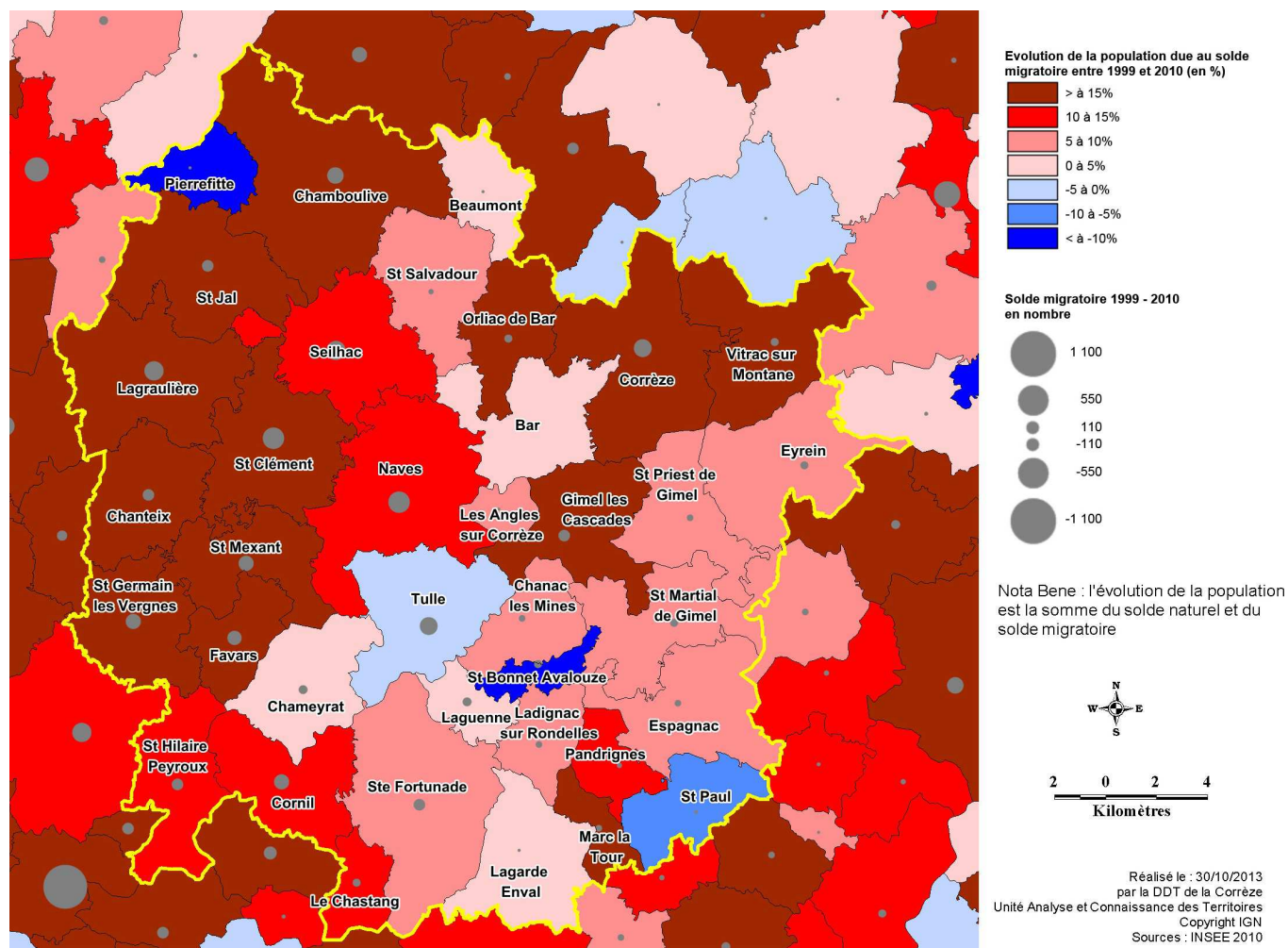
Les communes qui perdent le plus entre 1999 et 2010 sont St Bonnet Avalouze (-19%) et Beaumont (-13%) mais cela représente peu de personnes (respectivement 47 et 17 personnes).

➤ Evolution de la population due au solde migratoire- 1999/2010

Globalement, le territoire est attractif : il gagne des habitants grâce à un solde migratoire positif. Les communes du nord du territoire, placées sur les axes de communication, gagnent le plus d'habitants (voir carte page suivante)

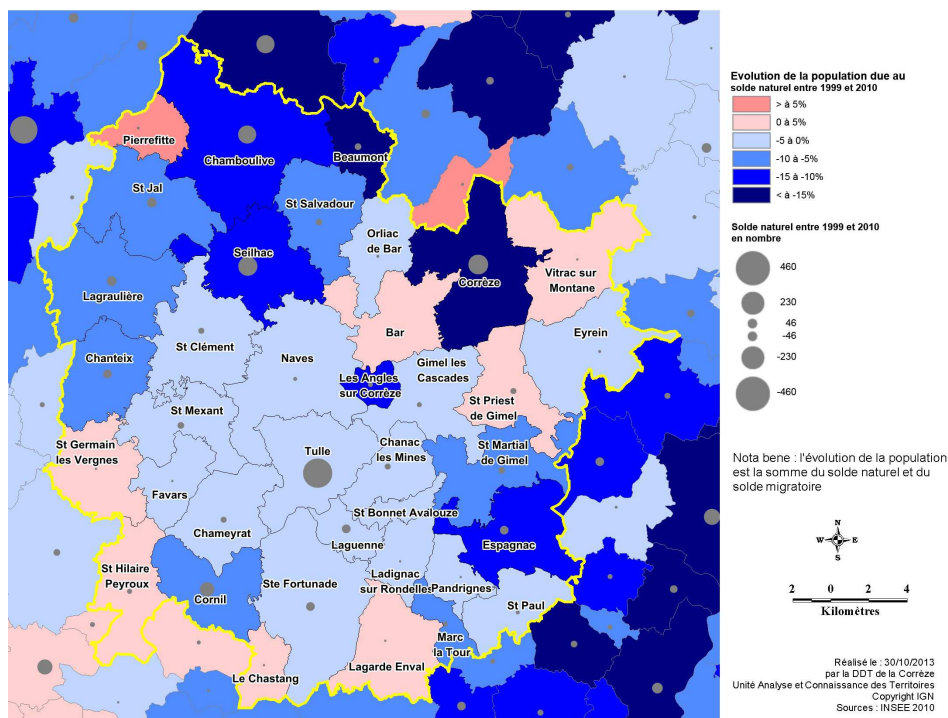
Les communes dont le solde migratoire est le plus fort sont : Naves, St Clément, Seilhac, Lagraulière.

Les communes les moins attractives sont Tulle, St Bonnet Avalouze, St Paul, Lagarde Enval et Pierrefitte qui ont un solde migratoire négatif.



➤ Evolution de la population due au solde naturel 1999/2010

Globalement le territoire a un solde naturel négatif.

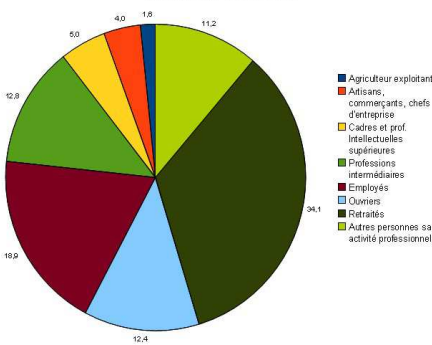


Entre 1999 et 2010, seules les communes de Pierrefitte, Bar, St Germain les Vergnes, St Hilaire Peyroux, Le Chastang, Lagarde Enval, St Priest et Vitrac enregistrent un solde naturel positif.

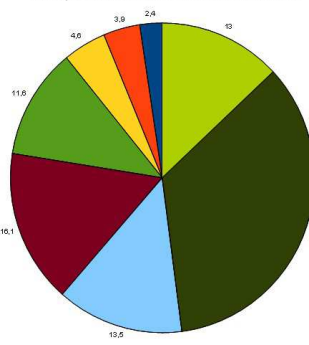
Il y a peu de dynamisme démographique : le taux de mortalité est supérieur au taux de natalité sur presque la totalité des communes.

➤ Les catégories socioprofessionnelles

Population de 15 ans ou plus par catégorie socioprofessionnelle en 2009 sur le territoire



Population de 15 ans ou plus par catégorie socioprofessionnelle en 2009 en Corrèze



Les retraités représentent un peu plus du tiers de la population du territoire ce qui est conforme à la moyenne départementale.

Les agriculteurs sont un peu moins présents : 1,6% contre 2,4% en Corrèze

Les ouvriers et employés représentent 31% de la population contre 29% sur le département.

En résumé sur la démographie et la structure de la population :

Le territoire gagne légèrement de la population entre 1999 et 2010

Les gains de population sont dus au solde migratoire

Les communes qui en gagnent le plus sont celles situées sur les axes de communication et/ou qui sont sous la double influence de Brive et Tulle : Naves, St Clément, Lagraulière, St Germain les Vergnes et Favars

Tulle perd à nouveau de la population.

Le territoire a un solde naturel négatif

Les enjeux :

Être attentif aux besoins des populations nouvelles

Eviter le phénomène de périurbanisation au détriment de la ville centre.

Les pistes d'actions :

Maintien des services et équipements pour répondre aux besoins des nouvelles populations

Adéquation de l'habitat avec les services et l'emploi à rechercher au travers des outils d'urbanisme (SCOT, PLU intercommunaux...)

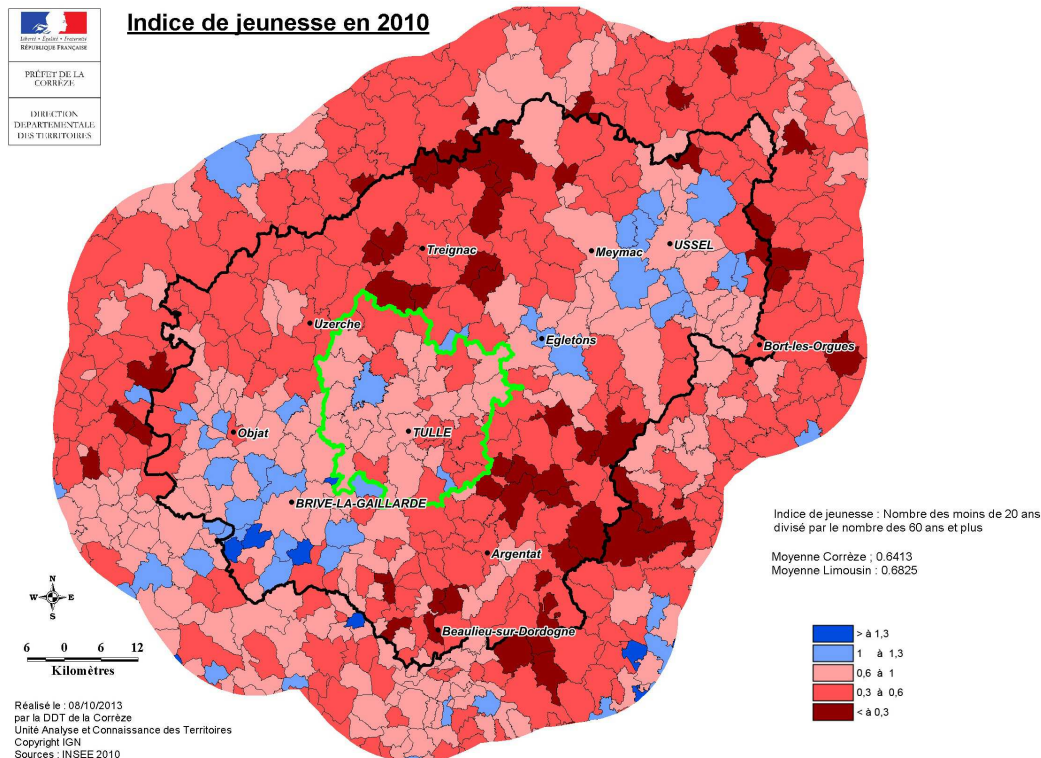
Développement de l'habitat locatif

Maintien du cadre de vie

2- Un territoire plutôt âgé

➤ L'indice de jeunesse

L'indice de jeunesse est le nombre des moins de 20 ans divisé par le nombre des 60 ans et plus.



En 2010, le territoire est dans la moyenne départementale avec un indice de jeunesse de 0,67 : il y a 67 habitants de moins de 20 ans pour 100 habitants de plus de 60 ans.

Les communes où l'indice de jeunesse est le plus élevé (en bleu sur la carte) sont Ladignac sur Rondelles et Marc La Tour.

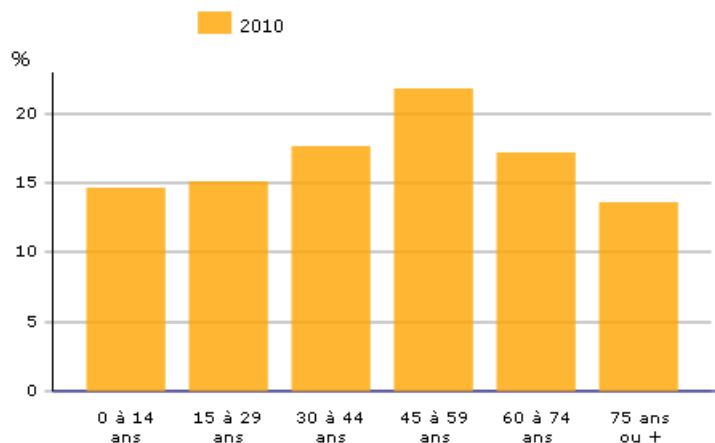
Les communes les plus âgées sont situées au nord du territoire : il s'agit de Pierrefitte, Chamboulive, St Jal, Lagraulière, Seilhac, St Salvadour et Beaumont. Au Sud Est du territoire : St

Paul, Pandrignes, Espagnac, St Martial de Gimel, Chanac et St Bonnet-Avalouze.

➤ Répartition par tranche d'âge et par sexe

RÉPARTITION PAR GRANDES TRANCHES D'ÂGE SUR LE TERRITOIRE

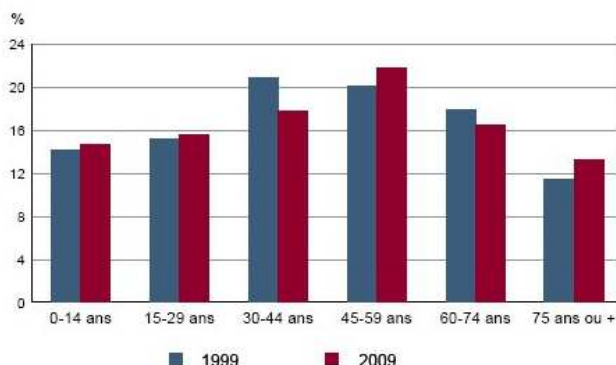
POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Source : Insee, RP1999 et RP2010 exploitations principales.

La répartition par grandes tranches d'âge est sensiblement la même que sur le département.

On remarque l'augmentation entre 1999 et 2009 des 45-59 ans et des 75 ans et plus : ceci est le signe d'un vieillissement



Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

de la population. La tranche d'âge des 30-44 ans est en diminution.

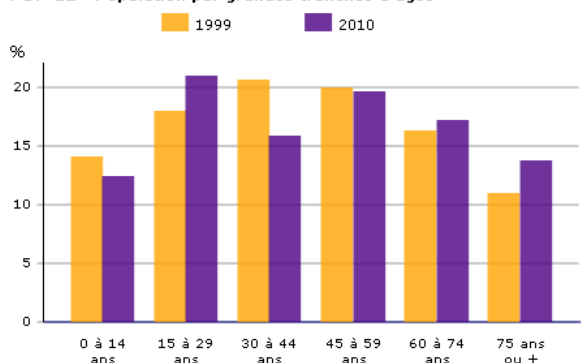
Si au total, il y a plus de femmes que d'hommes sur le territoire, on remarque qu'il y a plus de jeunes hommes de moins de 29 ans (33%) que de jeunes femmes du même âge (28%). La présence de l'école de gendarmerie et de l'IUT peuvent expliquer en partie ce phénomène. La proportion est inverse pour les femmes âgées : on dénombre 17% de femmes de plus de 75 ans contre 10% d'hommes du même âge.

La commune de Tulle présente une pyramide des âges un peu différente avec une plus forte présence des classes d'âges de 15 à 29 ans, dont les étudiants étaient comptés au domicile de leurs parents au recensement 1999. L'augmentation des 75 ans et plus y est aussi importante qu'au niveau départemental.

TULLE

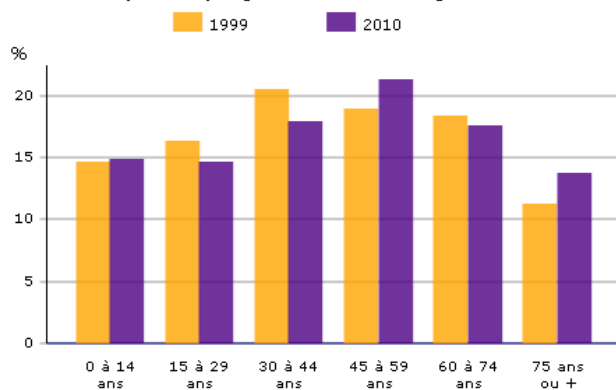
DÉPARTEMENT

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Source : Insee, RP1999 et RP2010 exploitations principales.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges

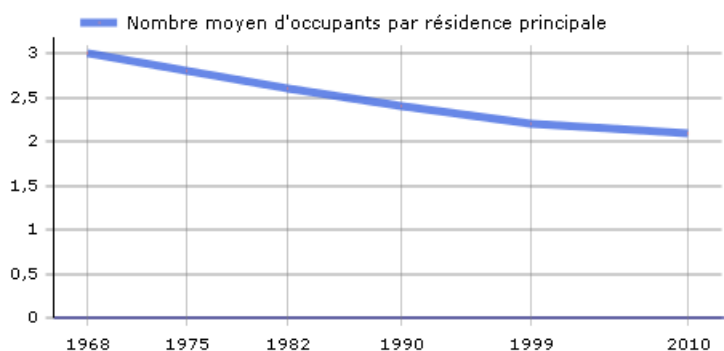


Source : Insee, RP1999 et RP2010 exploitations principales.

➤ La taille des ménages

Un ménage, au sens du recensement, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

FAM G1M - Évolution de la taille des ménages



Ce graphique fournit une série longue.
Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2012.
Source : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments, RP1999 et RP2010 exploitations principales

La taille des ménages diminue régulièrement en France. La taille moyenne d'un ménage était de 3,1 personnes en 1962, puis de 2,3 personnes en 2009. Le même phénomène se retrouve en Corrèze : en 2010, la taille moyenne est de 2,1 personnes par ménage.

Sur le territoire, la taille des ménages passe de 3 à 2,1 entre 1968 et 2010. Le départ des jeunes, les séparations des couples et l'allongement de la durée de vie sont les causes essentielles du desserrement des ménages.

Toutefois, la répartition des ménages par taille sur le territoire est sensiblement la même que sur le département.

Concernant la structure familiale, on constate que sur le territoire la part des ménages d'une personne est de 35% et que la part des ménages avec familles est de 63%. Cette tendance est la même que sur le département.

Parallèlement, on constate qu'entre 1999 et 2010, le nombre de ménages d'une personne a augmenté de 3% et que le nombre de ménages avec famille baisse de près de 4%. Parmi ces derniers, la part des couples avec enfants baisse de près de 5% soit 690 ménages avec enfants en moins.

FAM T1 - Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages		Population des ménages
	2010	%	2010
Ensemble	19 308	100,0	40 311
<i>Ménages d'une personne</i>	<i>6 782</i>	<i>35,1</i>	<i>6 782</i>
<i>hommes seuls</i>	2 706	14,0	2 706
<i>femmes seules</i>	4 075	21,1	4 075
<i>Autres ménages sans famille</i>	<i>396</i>	<i>2,1</i>	<i>874</i>
<i>Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :</i>	<i>12 131</i>	<i>62,8</i>	<i>32 655</i>
<i>un couple sans enfant</i>	6 380	33,0	13 074
<i>un couple avec enfant(s)</i>	4 455	23,1	16 344
<i>une famille monoparentale</i>	1 296	6,7	3 237

Sources : Insee, RP1999 et RP2010 exploitations complémentaires

Commune de Tulle (19272)

Sur la commune de Tulle, la situation est un peu différente, avec un plus grand nombre de personnes seules (46 % en 2010 sur Tulle pour 16 % de couples avec enfants).

FAM T1 - Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages				Population des ménages	
	2010	%	1999	%	2010	1999
Ensemble	7 488	100,0	7 460	100,0	13 929	14 928
<i>Ménages d'une personne</i>	<i>3 455</i>	<i>46,1</i>	<i>3 088</i>	<i>41,4</i>	<i>3 455</i>	<i>3 088</i>
<i>hommes seuls</i>	1 318	17,6	1 044	14,0	1 318	1 044
<i>femmes seules</i>	2 136	28,5	2 044	27,4	2 136	2 044
<i>Autres ménages sans famille</i>	<i>192</i>	<i>2,6</i>	<i>100</i>	<i>1,3</i>	<i>418</i>	<i>216</i>
<i>Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :</i>	<i>3 841</i>	<i>51,3</i>	<i>4 272</i>	<i>57,3</i>	<i>10 057</i>	<i>11 624</i>
<i>un couple sans enfant</i>	2 114	28,2	2 080	27,9	4 316	4 260
<i>un couple avec enfant(s)</i>	1 191	15,9	1 624	21,8	4 371	5 932
<i>une famille monoparentale</i>	536	7,2	568	7,6	1 370	1 432

Sources : Insee, RP1999 et RP2010 exploitations complémentaires

➤ Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge (population des ménages)

Sur le territoire, en 2010, près de 48 % des ménages de 80 ans et + sont des personnes seules. Cette proportion augmente entre 1999 et 2010.

Les communes où ce taux est le plus élevé sont : St Salvadour et Beaumont (61%), Marc La Tour (61%), Eyrein et St Paul (60%), St Martial de Gimel (55%), Orliac de Bar (51%), St Bonnet Avalouze (50%). Dans ces communes la situation des personnes âgées isolées peut être difficile.

3- Des revenus supérieurs à la moyenne

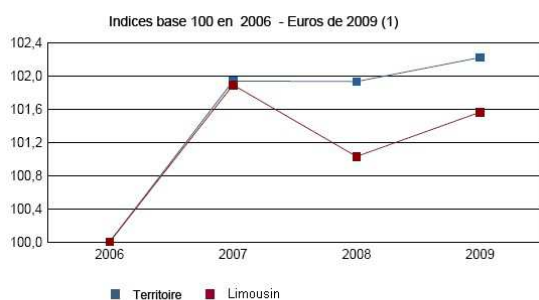
➤ Impôts sur le revenu des foyers fiscaux

	Territoire	Corrèze	Limousin
Part des foyers fiscaux imposables	54,7	50,5%	49,6%
Part des foyers fiscaux non imposables	45,3	49,5%	50,4%
Revenu net déclaré moyen en €	21 684	20 996	20 576

Source : DGI impôt sur le revenu des personnes physiques - 2010

La part des foyers fiscaux non imposables est inférieure de 4 points par rapport au département. Le revenu net déclaré moyen est supérieur à celui du département.

ÉVOLUTION DU REVENU NET DÉCLARÉ MOYEN SUR L'ENSEMBLE DES FOYERS FISCAUX

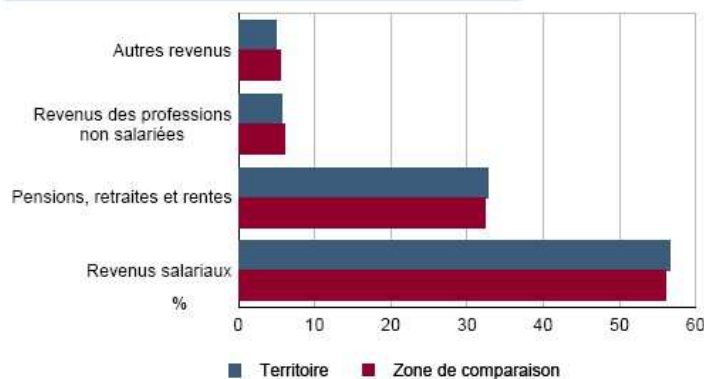


(1) : les valeurs des années antérieures à 2009 sont exprimées en euros constants de 2009.

Source : DGFiP, Impôt sur le revenu des personnes physiques.

Le revenu net déclaré moyen du territoire reste constant entre 2007 et 2008 et enregistre une légère hausse entre 2008 et 2009. La situation est plus favorable que pour le département où le niveau de revenu net déclaré est inférieur.

Ménages : structure des revenus déclarés en 2009



Source : Insee, Revenus fiscaux localisés des ménages.

Il est intéressant de constater que sur le territoire les pensions, retraites et rentes représentent en 2009 près du tiers des revenus déclarés du territoire. Cette part est équivalente à ce qu'il se passe en Corrèze.

57% sont des revenus salariaux. Cette part est supérieure de 2 points à ce qu'il se passe en Corrèze.

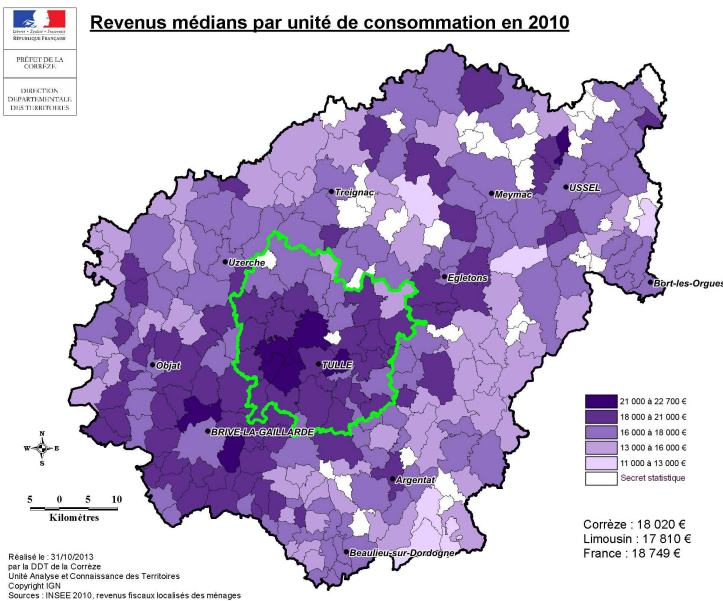
➤ Les revenus médians par unité de consommation

Revenu fiscal par unité de consommation (UC) : Revenu du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation qui le compose. Par convention, le nombre d'unités de consommation d'un « ménage fiscal » est évalué de la manière suivante :

- le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation,
- les autres personnes de 14 ans ou plus comptent chacune pour 0,5,
- les enfants de moins de 14 ans comptent chacun pour 0,3.

En Corrèze sa valeur est de 18 020 € en 2010 pour 18 749 en France.

LES REVENUS MÉDIAN DU TERRITOIRE PAR UC EN 2010



Globalement le territoire bénéficie d'un niveau de revenus supérieur à la moyenne départementale.

Les revenus les plus élevés se retrouvent sur les communes de Naves 21 270, Chanac les Mines 22 699, St Mexant 21 110, Favars 21 016, Chameyrat 21 842.

Les communes situées au sud ouest du territoire entre Brive et Tulle ont globalement des revenus supérieurs à la moyenne corrézienne. Les communes du nord et de l'est du territoire se retrouvent dans la moyenne départementale.

➤ Rapport interdécile

Il s'agit de calculer le rapport entre les revenus les plus élevés et les revenus les plus faibles en enlevant d'un côté les 10% de personnes aux revenus les plus faibles et de l'autre, les 10% de personnes aux revenus les plus élevés.

Sur le territoire, cet indicateur montre que le rapport entre les hauts et les bas revenus est de 3,87 ce qui est inférieur à la moyenne corrézienne de 4,21: globalement les revenus sont homogènes sur la communauté d'agglomération de Tulle.

Cependant sur la commune de Tulle ce rapport est de 5,31: les écarts entre hauts et bas revenus y sont plus élevés que sur le reste du territoire.

En résumé sur l'âge et les revenus de la population :

Un territoire plutôt âgé mais dans la moyenne départementale
 De nombreuses personnes âgées vivant seules
 Des revenus légèrement supérieurs à la moyenne départementale
 Des revenus homogènes sauf sur Tulle
 1/3 des revenus proviennent des retraites pensions et rentes

Les enjeux :

Anticiper le vieillissement de la population (besoins accrus en services, transport, habitat, offre de soin...)
 Limiter les effets négatifs liés à l'isolement

Les pistes d'actions :

Un soutien des formations et des filières économiques (bâtiment, services à la personne)
 Un soutien pour la mise en accessibilité de l'habitat, des établissements recevant du public, des espaces publics
 Adéquation du parc de logements (besoin de petits logements accessibles en centre-bourg, proches des commerces et services)
 Le maintien des services : déplacements, offre de soin, hébergement, commerces de proximité...
 Soutien aux activités en faveur du lien social (offre culturelle, vie associative, loisirs...)

4- L'habitat : adapter l'offre aux besoins, être attentif aux plus démunis

➤ La structure du parc de logements et son évolution

Répartition du nombre de logements par catégorie

Libellé géographique	2009								1999							
	Logements		Résidences principales		Rés secondaires et logts occasionnels		Logements vacants		Logements		Résidences principales		Rés secondaires et logts occasionnels		Logements vacants	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Bar	219	139	63	53	24	27	12	200	135	68	48	24	17	9		
Beaumont	95	58	61	30	32	7	7	98	56	57	34	35	8	8		
Chamboulive	803	585	73	169	21	49	6	734	538	73	166	23	30	4		
Chameyrat	795	693	87	49	6	54	7	714	624	87	60	8	30	4		
Chanac-les-Mines	259	220	85	16	6	23	9	239	201	84	14	6	24	10		
Chanteix	331	243	73	49	15	40	12	295	213	72	52	18	30	10		
Cornil	589	457	78	61	10	71	12	526	430	82	55	10	41	8		
Corrèze	845	546	65	220	26	79	9	721	494	69	180	25	47	7		
Espagnac	309	165	53	106	34	38	12	286	157	55	111	39	18	6		
Eyrein	324	238	73	56	17	30	9	309	218	71	62	20	29	9		
Favars	462	404	87	24	5	34	7	368	329	89	22	6	17	5		
Gimel-les-Cascades	430	311	72	97	22	23	5	372	262	70	82	22	28	8		
Ladignac-sur-Rondelles	210	181	86	20	9	9	4	171	151	88	10	6	10	6		
Lagarde-Enval	408	327	80	64	16	16	4	360	297	83	53	15	10	3		
Lagraulière	679	481	71	138	20	60	9	640	417	65	129	20	94	15		
Laguenne	792	695	88	31	4	66	8	751	649	86	29	4	73	10		
Le Chastang	187	142	76	36	19	9	5	157	116	74	26	17	15	10		
Les Angles-sur-Corrèze	54	45	85	6	12	2	4	51	44	86	3	6	4	8		
Marc-la-Tour	113	74	65	25	22	14	12	103	67	65	27	26	9	9		
Naves	1165	1009	87	50	4	106	9	875	831	95	25	3	19	2		
Orliac-de-Bar	165	119	72	34	21	12	7	152	107	70	29	19	16	11		
Pandrignes	122	78	64	24	20	19	16	109	63	58	32	29	14	13		
Pierrefitte	66	37	55	25	38	4	6	60	29	48	24	40	7	12		
Saint-Bonnet-Avalouze	116	93	80	12	10	11	9	113	93	82	11	10	9	8		
Saint-Clément	614	510	83	77	13	27	4	520	407	78	67	13	46	9		
Sainte-Fortunade	914	756	83	93	10	65	7	815	685	84	92	11	38	5		
Saint-Germain-les-Vergnes	509	419	82	47	9	43	8	451	362	80	43	10	46	10		
Saint-Hilaire-Peyroux	451	372	82	28	6	51	11	405	313	77	43	11	49	12		
Saint-Jal	410	279	68	93	23	38	9	382	274	72	74	19	34	9		
Saint-Martial-de-Gimel	328	230	70	75	23	23	7	297	197	66	80	27	20	7		
Saint-Mexant	538	472	88	16	3	50	9	460	408	89	36	8	16	3		
Saint-Paul	173	101	58	60	35	12	7	154	102	66	40	26	12	8		
Saint-Priest-de-Gimel	270	214	79	36	14	20	7	248	174	70	60	24	14	6		
Saint-Salvador	246	133	54	97	39	16	6	238	140	59	76	32	22	9		
Seilhac	991	789	80	147	15	55	6	898	672	75	145	16	81	9		
Tulle	9413	7622	81	329	3	1462	16	9165	7462	81	369	4	1334	15		
Vitrac-sur-Montane	142	108	76	21	15	13	9	124	89	72	27	22	8	6		
Total territoire	24536	19344	79	2514	10	2678	11	22561	17806	79	2436	11	2319	10		
Total Corrèze	145859	110215	76	21938	15	13706	9	132630	100251	76	20659	16	11720	9		

Sources : Insee, RP 1999 et RP 2009 exploitation principale

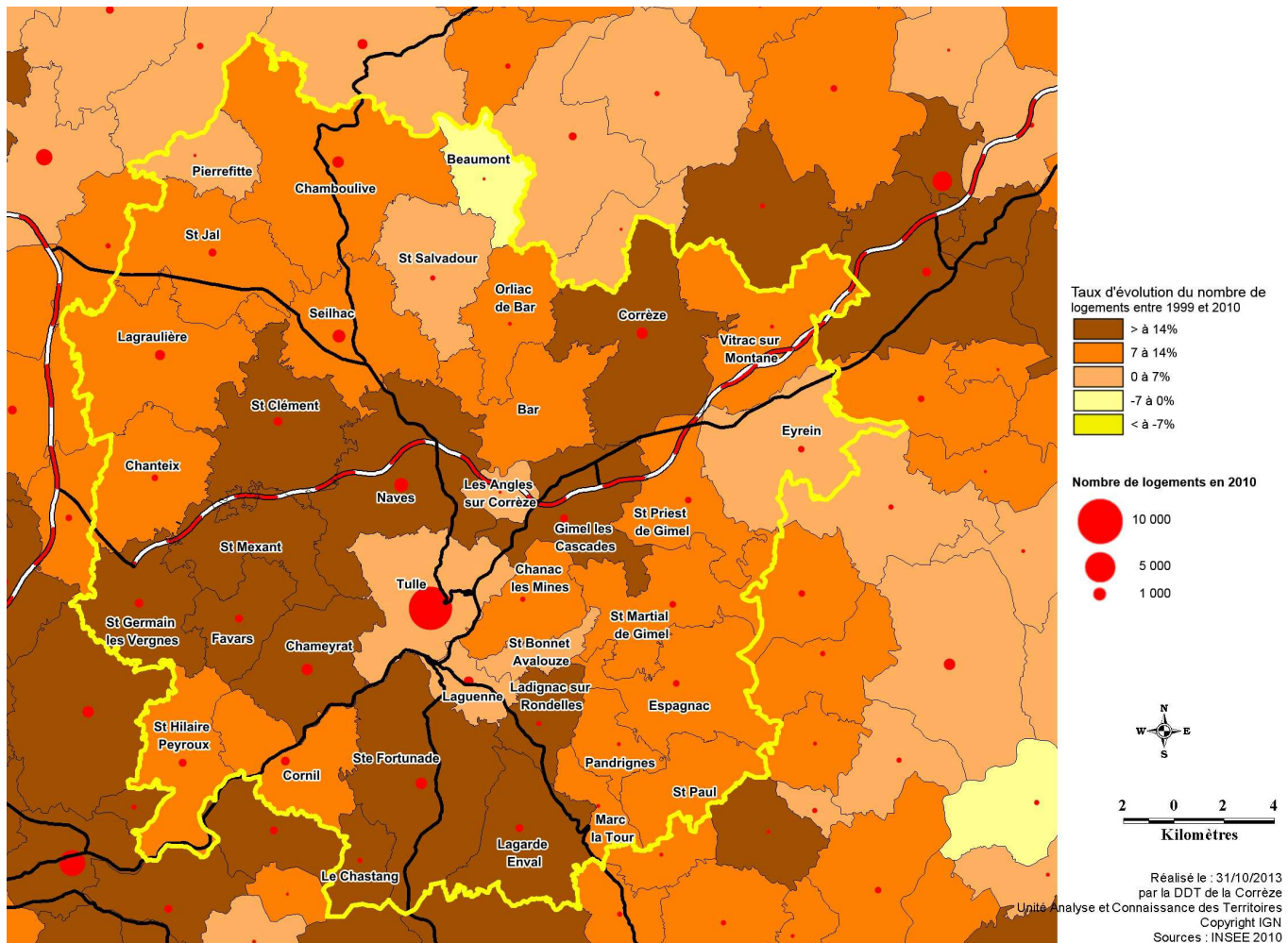
Le parc de logements totalise en 2010, 24 600 logements, soit une progression de 9 % depuis 1999 et de plus de 50 % depuis 1968. La progression est toutefois moindre que sur la Corrèze (+12% entre 1999 et 2010).

Presque 80 % des logements sont habités en tant que résidence principale. La ville de Tulle rassemble à elle seule 40 % des logements du territoire.

On remarque un taux de vacance important de 11% soit environ 2 800 logements vacants en 2010, ce qui est supérieur d'un point par rapport au département. Sur Tulle, selon l'INSEE, 1 480 logements sont vacants (16%).

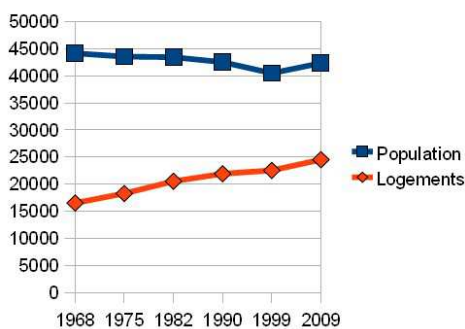
La structure du parc évolue peu depuis 10 ans. Les logements sont principalement des maisons individuelles (72%).

TAUX D'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOGEMENTS ENTRE 1999 ET 2010



La carte ci-dessus nous montre qu'entre 1999 et 2010, les communes où, en proportion, l'évolution du nombre de logements est la plus forte sont situées à proximité immédiate de Tulle, le long des principaux axes de communication vers le pôle d'emploi de Tulle.

ÉVOLUTION COMPARÉE DU PARC DE LOGEMENTS ET DE LA POPULATION DU TERRITOIRE DEPUIS 1968

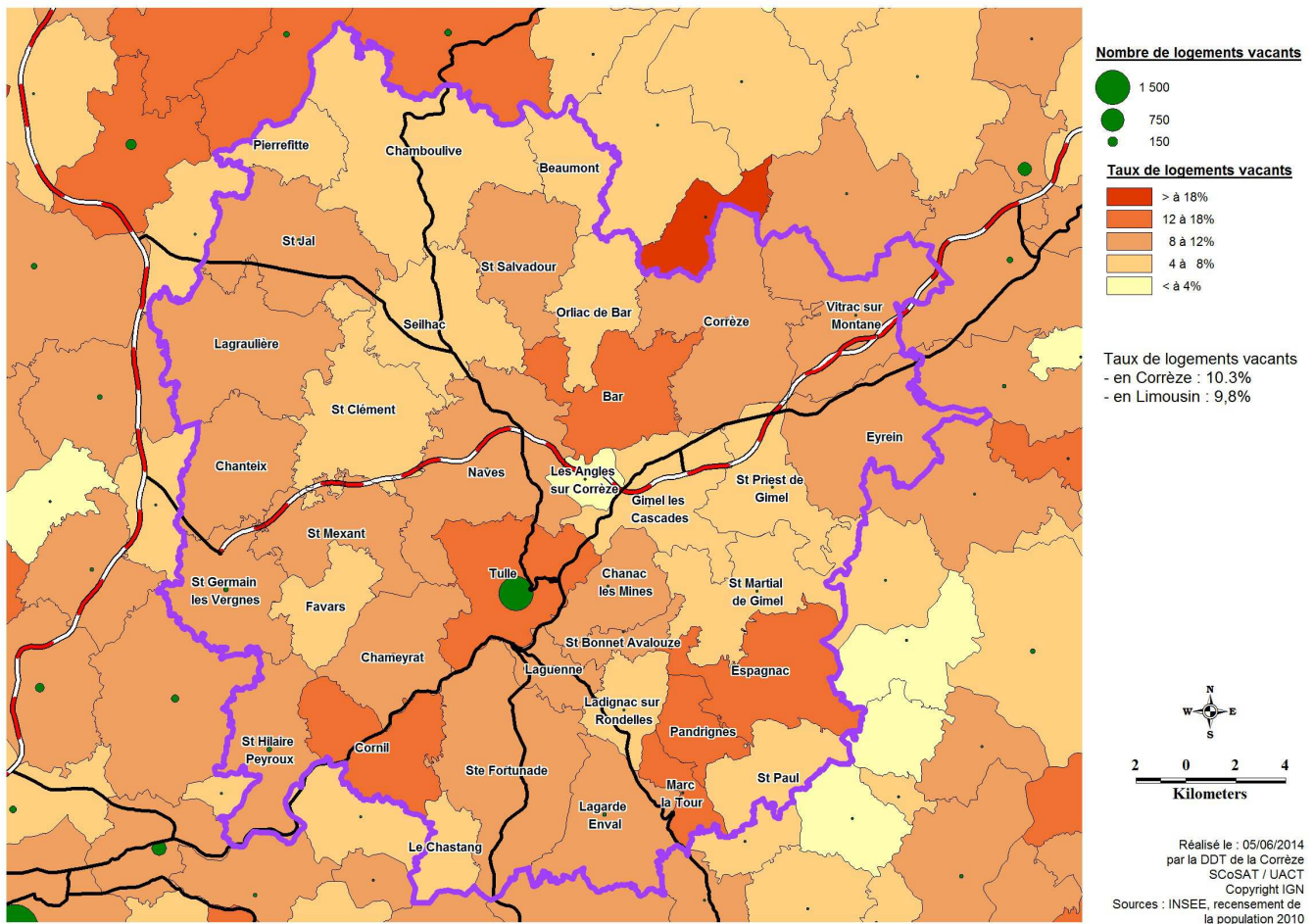


Depuis 1968, le nombre de logements augmente régulièrement: il passe de 16 530 à 24 600 logements soit une hausse de 50%.

Même si la population a baissé sur la période du fait du desserrement, le nombre de ménages a augmenté de 8,5% entre 1999 et 2009 : il est passé de 17 828 à 19 350. Dans le même temps, la taille des ménages a diminué : on est passé de 3 à 2 personnes par résidence principale. A population constante, les besoins en logements augmentent: on observe un besoin de 50% de logements en plus pour une même population.

➤ La vacance sur le territoire

LE TAUX DE VACANCE SUR LE TERRITOIRE EN 2010



Globalement sur le territoire en 2010, on observe un taux de vacance de 11% soit 2 789 logements vacants (taux supérieur au taux de vacance observé sur le département).

Sur Tulle, selon l'INSEE, ce taux atteint 16% soit 1 480 logements environ en 2010.

Les communes où ce taux est le plus élevé sont Pandrignes (16 %, 19 logements vacants), Marc la Tour (12 %, 14 logements), Cornil (12 %, 71 logements), Bar (12 %, 27 logements), Espagnac (12 %, 39 logements).

1) Le parc vacant total

Concernant la vacance de longue durée, selon les données FILOCOM 2007, 46% de l'ensemble du parc vacant du territoire est vacant depuis 3 ans et plus ce qui représente 1 547 logements.

2) Le parc vacant privé

Près de la moitié des logements vacants du parc privé sont concernés par une vacance de longue durée : 47% des logements soit 1 390 logements. La vétusté est elle la cause de cette vacance? On constate en effet que la moitié des logements locatifs du parc privé ont été construits avant 1949.

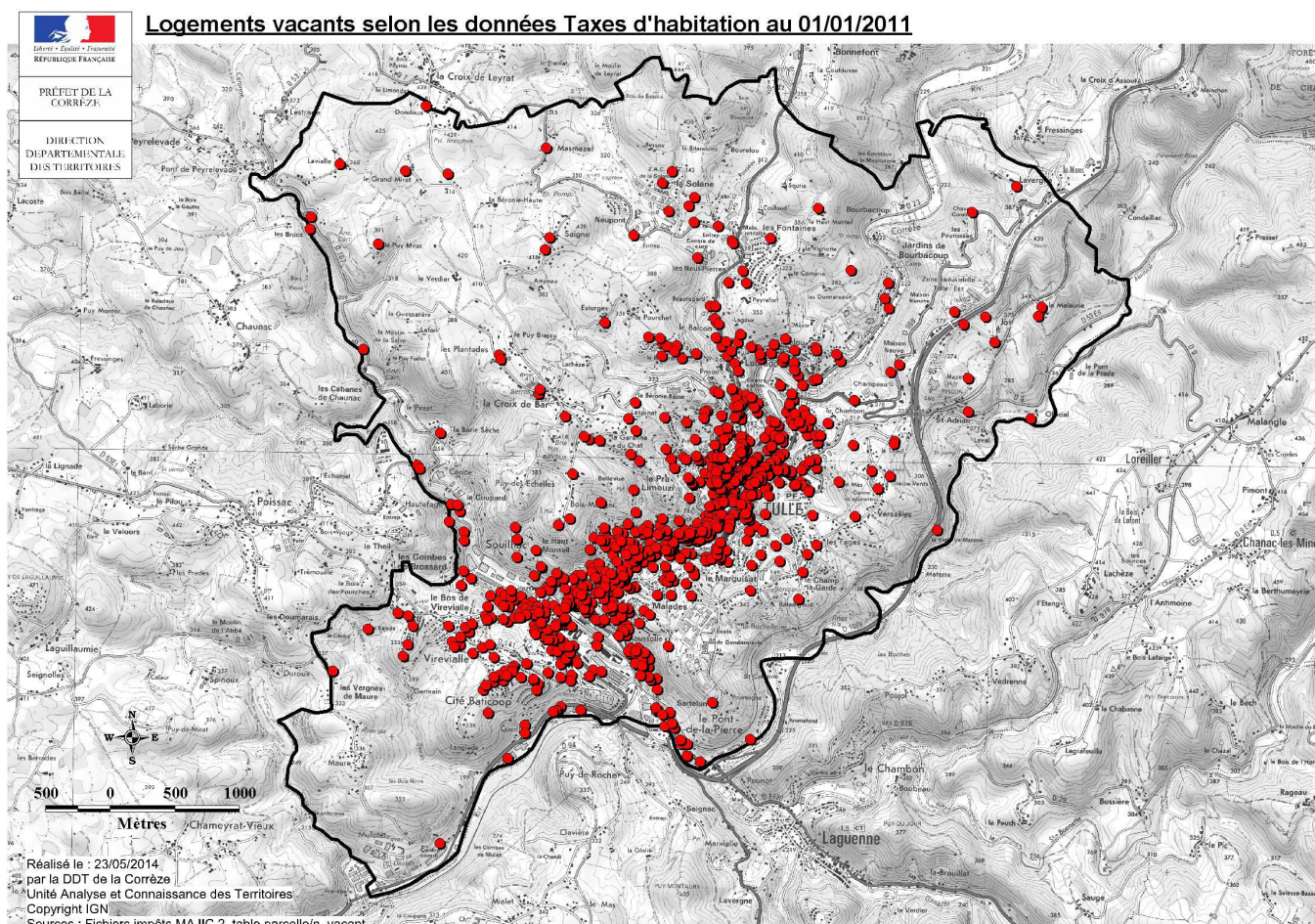
3) Le parc vacant public

Dans le parc public la durée de la vacance est située à 39% entre 1 à 2 ans et touche 144 logements. Il faut cependant rester vigilant à ces logements pour qu'ils ne tombent pas dans une vacance de longue durée.

La vacance du territoire semble être le signe d'une inadaptation de l'offre en raison de son ancienneté. La vacance de longue durée touche plus le parc privé que le parc public.

Le parc vacant de Tulle

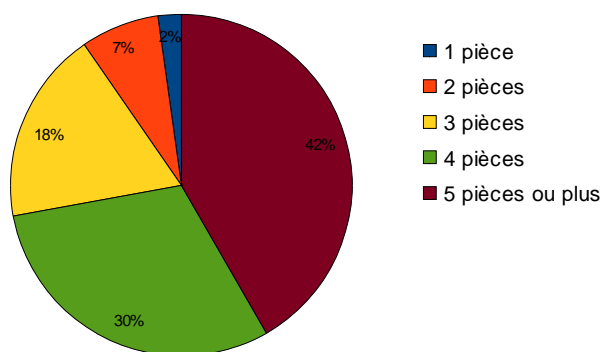
Comme vu plus haut la vacance sur Tulle est très importante (16% selon l'INSEE en 2010), les données des fichiers fonciers des impôts (base de données « Majic ») de 2011 permettent de localiser précisément les logements vacants de la ville.



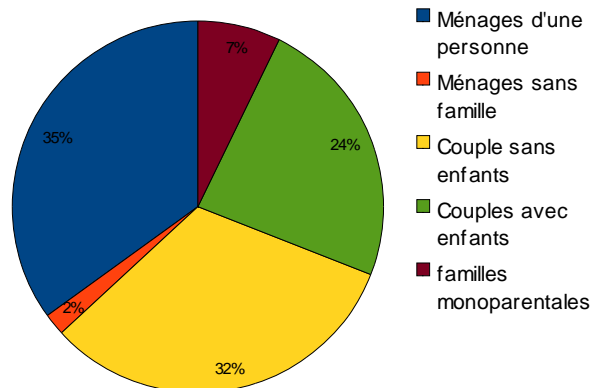
➤ Les caractéristiques physiques du parc de logements en 2009

Sur le territoire....

Territoire - Résidences principales selon le nombre de pièces



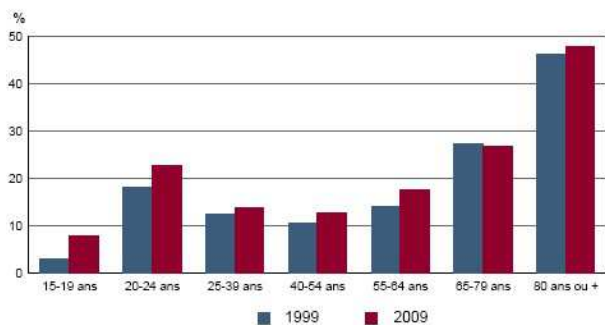
Territoire - Ménages selon la structure familiale



En 2009 sur le territoire, 67 % des ménages sont composés d'une personne seule ou sont des couples

sans enfants. 6757 personnes vivent seules ce qui représente plus du tiers de la population. Cette part a augmenté de 3 % en 10 ans.

Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages



Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

Presque la moitié de la classe d'âge de plus de 80 ans vit seule ainsi que plus du quart des 65-79 ans.

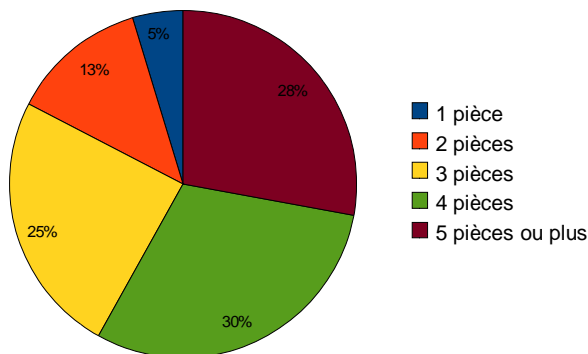
Seulement 9 % des logements possèdent 1 ou 2 pièces.

Il ne semble pas y avoir adéquation entre la taille des ménages et des logements : les logements sont majoritairement grands (72 % de 4 pièces et plus) alors que les ménages sont plutôt petits (67 % de ménages composés d'une personne seule ou de couples sans enfants). De plus, la part des logements de 5 pièces ou plus est en augmentation de près de 5 % sur la dernière décennie.

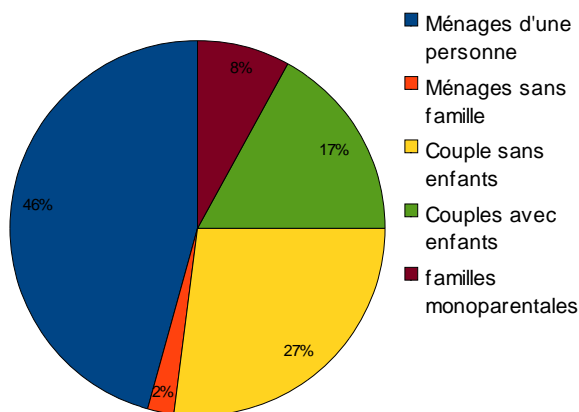
La question de l'adaptation des logements face au vieillissement de la population se pose.

Sur Tulle.

Tulle - Résidences principales selon le nombre de pièces



Tulle - Ménages selon la structure familiale



Sur Tulle, 46 % des ménages sont composés d'une personne seule et 27 % sont des couples sans enfants.

La présence de 800 étudiants dans la ville de Tulle (grâce à l'école d'infirmières, à l'IUT, aux préparations aux grandes écoles et aux BTS au lycée Edmond Perrier, à l'institut supérieur de management des industries du bois, à l'IUFM, au CFA), participe à une demande locative forte. La location de petits logements en meublé est prisée. De même les personnes âgées recherchent la proximité des services et équipements et souhaitent habiter le centre ancien de la ville.

Seulement 18 % des logements possèdent 1 ou 2 pièces.

Il y a un décalage entre la taille des ménages et des logements : les logements sont majoritairement grands (58 % de 4 pièces et plus) alors que les ménages sont plutôt petits (73 % de ménages composés d'une personne seule ou de couples sans enfants).

➤ Le fonctionnement du parc et ses différents segments

Les résidences principales selon le statut d'occupation entre 1999 et 2009.

	Territoire		Evolution 1999/2009 %	Corrèze	Limousin	
	1999	2009		2009	2009	
Propriétaires	11044	12990	67%	+17,6	67%	65%
Locataires	5375	5719	30%	+6,4	30%	32,5%
dont locataire HLM loué vide	1285	1249	6,5%	-2,8	7%	10%
Logé gratuitement	1387	635	3%	-54	3%	3%
Ensemble	17806	19344		+8,6		

Source : INSEE, RP1999 et RP 2009 exploitation principale.

En 2009 sur le territoire plus des 2/3 des occupants sont propriétaires de leurs logements. Moins du tiers sont locataires. Cette répartition est conforme à celle du département.

A Tulle, la répartition entre propriétaires et locataires est à 50/50. Parmi les locataires, il y a 10 % de locataires HLM ce qui est supérieur à la moyenne de l'agglomération de 6,5 %.

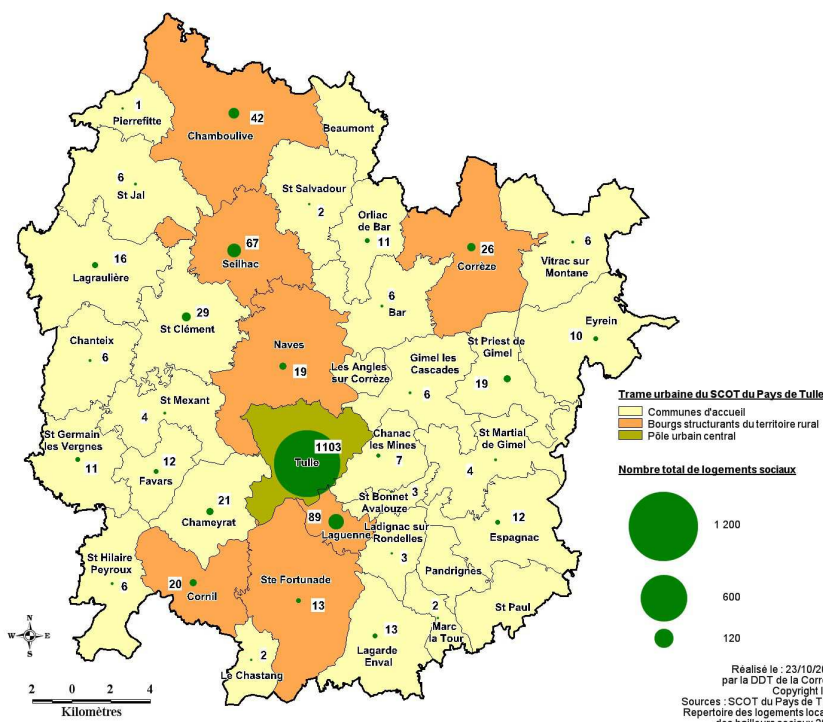
Concernant le parc locatif, selon les données FILOCOM 2007, 21 % des ménages fiscaux du territoire occupent le parc locatif privé contre 8 % le parc HLM/SEM/commune. Cette proportion est la même que sur le département mais elle prouve bien l'importance du parc privé dans le marché du logement de l'agglomération.

En 10 ans sur le territoire, on observe une nette progression des propriétaires (+18 %).

On note aussi une légère augmentation des locataires (+6 %). On constate pourtant que le nombre de locataires HLM loués vides recule de 3 %: quelle en est la cause? Les locataires HLM ont-ils accédé à la propriété ou se sont-ils dirigés vers le parc privé?

Ces tendances sont les mêmes que celles observées sur le département.

➤ Le parc locatif social public



En 2009, 6,5 % des résidences principales du territoire sont des logements publics soit 1597 logements dont 1103 sont situés à Tulle. Les bourgs structurants définis dans le SCOT de Tulle (en orange dans le tableau ci-contre) représentent 17 % de ce parc. Source : Géokit: répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux - 2011

Il serait peut-être intéressant d'encourager la réhabilitation ou l'acquisition/amélioration sur les bourgs structurants du SCOT qui possèdent peu de logements sociaux, sachant que sur ceux-ci, le taux de vacance est estimé entre 8 et 12 %. C'est le cas de Ste Fortunade (13 logements sociaux),

Cornil (20 logements sociaux), Naves (19 logements sociaux).

Nombre de logements sociaux en 2011

Commune	Nb total de logement	Nb total logements vacants
Bar	6	0
Chamboulive	42	2
Chameyrat	21	0
Chanac-les-Mines	7	0
Chanteix	6	1
Chastang	2	0
Cornil	20	1
Corrèze	26	1
Espagnac	12	0
Eyrein	10	0
Favars	12	0
Gimel-les-Cascades	6	0
Ladignac-sur-Rondelles	3	0
Lagarde-Enval	13	0
Lagraulière	16	0
Laguette	89	2
Marc-la-Tour	2	0
Naves	19	1
Orliac-de-Bar	11	0
Pierrefitte	1	0
Saint-Bonnet-Avalouze	3	0
Saint-Clément	29	0
Sainte-Fortunade	13	0
Saint-Germain-les-Vergnes	11	0
Saint-Hilaire-Peyroux	6	0
Saint-Jal	6	0
Saint-Martial-de-Gimel	4	0
Saint-Mexant	4	0
Saint-Priest-de-Gimel	19	0
Saint-Salvador	2	0
Seilhac	67	1
Tulle	1103	32
Vitrac-sur-Montane	6	0
Total	1597	41

Le parc social à Tulle

Source: étude «connaissance du patrimoine bâti vacant-novembre 2011»-DREAL Limousin

La majorité du parc social de Tulle est géré par un Office Public de l'Habitat (fusion entre OPAC et office de Tulle en 2010) ; il représente 1 032 logements répartis sur 40 résidences. Il se compose essentiellement d'immeubles collectifs denses, d'une trentaine de logements individuels et de quelques logements en semi-diffus (4 - 5 logements). Les logements du centre-ville ne connaissent aucune vacance.

Ailleurs, il existe plusieurs types de vacance de logements du parc social :

1) une vacance organisée et volontaire dans le cas de projet de vente d'immeubles, de restructuration (2 immeubles de 20 logements chacun concernés).

2) une vacance liée au fait que 2 immeubles de 36 logements ont brûlé et sont en cours de réhabilitation.

3) une vacance liée à la non attractivité de certaines résidences : situées en sortie de ville ou excentrées, dans une zone sans transports en commun aisés ou rapides, présentant un problème d'accessibilité (lié à la topographie de la ville), dans des immeubles en copropriété avec des personnes privées, pour lesquels il est difficile de financer des travaux ou bien encore au mauvais état des logements .

A noter aussi une certaine concurrence entre le parc privé et le parc public, les loyers du parc public étant parfois supérieurs aux loyers du parc privé.

La demande de logement dans le parc public

Source : ADIL 19, observatoire départemental du logement en Corrèze

Au 1er janvier 2011, on recense 375 demandes de logements locatifs sociaux, 264 d'entre elles concernent la ville de Tulle. Viennent ensuite Laguette (20 demandes), Ste Fortunade (11 demandes) St Priest de Gimel (10 demandes).

78 % des demandes de logements locatifs sociaux sont satisfaites en moins de 6 mois. Ce délai est raisonnable sur le territoire et prouve la faible tension sur le marché du logement locatif social public. Les communes de Seilhac, Chameyrat, Ste Fortunade ont un délai moyen d'attribution situé entre 7 mois et un an.

➤ Les populations les plus en difficulté (source : DDT/SPL/UH)

L'habitat indigne

Il existe sur le territoire un risque de trouver des logements très dégradés, voire insalubres et indignes même si ce phénomène semble baisser depuis 2003.

Selon les données du Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) de l'ANAH, l'habitat potentiellement indigne représente en 2007 sur le territoire 7,2% des résidences principales du parc privé (8,2% pour le département) soit 1271 logements.

533 de ces logements sont classés en catégorie 6 et 738 sont classés en catégories 7 et 8. Parmi les 738 logements très indignes (classés en catégorie 7 et 8), 250 sont situés à Tulle.

La direction générale des impôts (DGI) a classé l'ensemble des logements métropolitains selon 8 catégories cadastrales définies en fonction de l'impression d'ensemble dégagée, du grand luxe (catégorie 1) à la grande vétusté (catégorie 8).

On constate que sur l'ensemble du territoire, 97% des logements très indignes se trouvent dans des immeubles datant d'avant 1949.

Par ailleurs, le parc privé potentiellement indigne est essentiellement composé de propriétaires occupants, ceux-ci représentent la moitié des situations d'indignité du territoire soit 641 ménages tandis que les locataires représentent 37% des situations d'indignité soit 465 ménages.

Source : données ANAH/Filocom 2007

Répartition des ménages par rapport aux plafonds d'éligibilité au parc HLM

Selon les données FILOCOM 2007, les seuils de revenus par rapport aux plafonds HLM ont été qualifiés en fonction de la terminologie ci-dessous. Est considéré comme :

- « modeste » un ménage dont les revenus sont inférieurs à 100 % des plafonds HLM/PLUS,
- « à faibles revenus » un ménage dont les revenus sont inférieurs à 60 % des plafonds HLM/PLUS,
- « pauvre » un ménage dont les revenus sont inférieurs à 30 % des plafonds HLM/PLUS.

En 2007, on recense 2226 ménages fiscaux considérés « pauvres » soit 12% de l'ensemble des ménages du territoire. Ils sont 14% sur le département.

Parmi ces ménages « pauvres » :

7,3% des ménages fiscaux du parc des propriétaires occupants soit 915 ménages

19% des ménages fiscaux locataires du parc privé soit 738 ménages

25,7% des ménages fiscaux locataires du parc public soit 376 ménages

Si l'on recoupe avec les données du parc potentiellement indigne, les propriétaires occupants paraissent être mal logés : 641 ménages sont dans des situations d'indignité.

Taux d'effort des ménages bénéficiaires d'une aide au logement

La CAF et la MSA, pour le calcul des aides au logement, disposent d'informations sur le revenu des allocataires, leurs charges en loyers ou en remboursement, et leur structure familiale.

Il est donc possible de mesurer le taux d'effort des ménages, c'est-à-dire la part de leurs revenus qu'ils consacrent au logement avant et après aide au logement. Notons que ce taux d'effort a l'avantage d'être calculé par rapport à un revenu qui intègre une bonne partie des ressources de transfert. Par contre, il ne prend pas en compte les charges liées au fonctionnement du logement (Energie, eau, charges locatives, assurances, contrats d'entretien, impôts locaux, ...).

Selon les données FILOCOM 2007, sur l'ensemble des ménages allocataires de la CAF et de la MSA du territoire, **123 ménages fiscaux** ont un taux d'effort consacré au logement supérieur à 39% : **104** ménages sont locataires du parc privé, **18** sont des propriétaires occupants et **1** ménage est

locataire du parc public.

Le parc privé rassemble le plus de ménages allocataires CAF/MSA dont le taux d'effort est > à 39%. Les loyers du parc privé du territoire sont-ils plus élevés et difficilement abordables pour les ménages les plus modestes?

➤ Les gens du voyage

Le territoire compte 8 terrains familiaux et 1 habitat adapté. La construction d'une aire d'accueil est actuellement en projet. Certains terrains familiaux sont insalubres et mal équipés en réseaux électriques ou en raccordement à l'eau potable.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Corrèze a été signé le 16/01/2004. Il préconise la création d'une aire d'accueil pour les gens de passage qui serait implantée sur la commune de Tulle. Le terrain est aujourd'hui trouvé et doit être aménagé, une déclaration d'utilité publique est en cours.

➤ Les politiques publiques locales (Source DDT 19/SPL/UH)

Le Plan local de l'Habitat

le P.L.H. de l'agglomération de Tulle a été approuvé le 24/09/2012. C'est un document qui présente les observations, les définitions et la programmation des investissements et des actions en matière de politique de l'Habitat sur le territoire.

Les élus ont défini l'ambition de l'agglomération en matière de politique de l'habitat et arrêté 4 orientations :

- 1) Favoriser l'attractivité du territoire afin de capter une population durable par l'intermédiaire d'un soutien auprès de publics cibles
- 2) Amélioration de l'habitat par la réhabilitation du parc public et privé
- 3) Renforcement de l'action foncière
- 4) Améliorer la gouvernance territoriale

La délégation locale de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)

La délégation locale de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale de développement et d'amélioration du parc de logements privés existants. Pour atteindre cet objectif, elle encourage l'exécution de travaux en accordant des subventions aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs de logements locatifs et aux copropriétaires. Sa vocation sociale l'amène à se concentrer sur les publics les plus modestes.

Sur le territoire de l'EPCI, entre 2005 et novembre 2012, l'ANAH a subventionné au total (secteur diffus et dans le cadre d'opérations programmées) :

- 202 logements de propriétaires bailleurs dont 161 sur la ville de Tulle. 75% des logements produits sont conventionnés : ils s'adressent à des personnes dont les ressources sont modestes.
- 336 logements de propriétaires occupants, mieux répartis sur le territoire : en moyenne 9 logements par commune avec un prépondérance pour Tulle (64 logements).

L'agence est intervenue dans le cadre de 2 opérations programmées de l'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement urbain entre 2002 et 2007.

1) *L'OPAH ville de Tulle et centre ancien signée en 2002*

Les objectifs qualitatifs visaient la résorption de l'habitat insalubre, la requalification du patrimoine bâti, la remise sur le marché de logements vacants.

Les objectifs de production portaient sur :

- l'amélioration de 50 logements appartenant à des propriétaires occupants,
- l'amélioration de 330 logements appartenant à des propriétaires bailleurs dont 60 en loyers maîtrisés

Les réalisations (dossiers engagés) :

- 4 logements de propriétaires occupants ont été améliorés (8% de l'objectif)
- 319 logements de propriétaires bailleurs ont été améliorés (97% de l'objectif)

2) *L'OPAH ville de Tulle, quartiers ouest signée en 2002*

Les objectifs qualitatifs visaient la réhabilitation du parc de logements vacants, la mixité sociale et intergénérationnelle.

Les objectifs de production portaient sur :

- l'amélioration de 20 logements appartenant à des propriétaires occupants,
- l'amélioration de 190 logements appartenant à des propriétaires bailleurs dont 35 en loyers maîtrisés

Les réalisations (dossiers engagés) :

- 16 logements de propriétaires occupants ont été améliorés
- 195 logements de propriétaires bailleurs ont été améliorés

3) *Un programme d'intérêt général (PIG)*

En février 2013, l'agglomération de Tulle a signé un PIG qui doit apporter, dans le domaine de l'habitat privé, des réponses aux principaux enjeux locaux que sont la sauvegarde des centres bourgs, le maintien à domicile de la population âgée à faibles revenus par l'adaptation des logements, le maintien de la population en l'aidant à réaliser des travaux de maîtrise de l'énergie permettant une amélioration significative de la performance énergétique des logements et une diminution de la facture d'énergie, le maintien et l'accueil de populations nouvelles dans le cadre de l'aménagement du territoire. Il vise les thématiques suivantes :

- x L'adaptation des logements occupés par des personnes en perte d'autonomie ;
- x L'amélioration des performances énergétiques des logements,
- x La lutte contre le logement indigne ou très dégradé;
- x La lutte contre le logement vacant.

Ces objectifs concordent avec les éléments et enjeux identifiés ci-avant.

La SEM Territoire 19 et la ville de Tulle

La ville a passé avec Territoire 19 une concession d'aménagement par laquelle la SEM assiste la ville dans la réalisation de son projet d'aménagement urbain. Ses missions : monter les dossiers DUP travaux et dépôt des permis de construire, prospecter des immeubles (vacants, dégradés, parfois insalubres) et les acquérir par voie amiable, préemption ou expropriation), reloger des éventuels occupants, mettre en œuvre les projets de restauration immobilière et notamment les études (projet architectural avec descriptif des travaux envisagés et estimation de leur coût), commercialiser l'immeuble à réhabiliter.

1) *Une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) sur l'îlot Marc Eyrolles*

6 immeubles étaient concernés.

2) *Une opération façades lancée en 2001*

Cette opération qui se poursuit en 2011 a permis de réhabiliter 390 logements en 10 ans. Pour rendre l'action plus efficace, une campagne de ravalement obligatoire de façades a été engagée sur certaines rues.

3) Une opération ZPPAUP – PRI

Grâce à la mise en place d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) approuvée par arrêté le 17 novembre 2003, 6 Périmètres de Restauration Immobilière (PRI) ou Opération de Restauration Immobilière (ORI) ont été instaurés entre février 2003 et juin 2008.

Un PRI ou ORI constitue des opérations d'aménagement foncier qui permettent à une collectivité publique d'enclencher la réalisation de travaux importants de réhabilitation complète d'immeubles ou d'îlots dégradés, dans le cadre de politiques locales volontaristes d'amélioration de l'habitat ou de lutte contre l'habitat indigne. C'est un outil coercitif car les travaux déclarés d'utilité publique et notifiés aux propriétaires entraînent pour ceux-ci une obligation de faire, sous peine d'expropriation.

Une centaine de logements locatifs a été remise sur le marché grâce à la procédure PRI. Une cinquantaine de logements est en cours de réhabilitation.

4) La création d'une RHI multi-sites sur 3 îlots

Bien que différentes opérations aient été menées de 2002 à 2010 pour la réhabilitation du vieux bâti, des immeubles dispersés dans le centre ancien restent dans un état de dégradation avancé et présentent un degré d'insalubrité avéré. Une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) sur ces 3 îlots a été lancée fin 2012.

Par ailleurs, la ville de Tulle a également signé une convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine fin 2010 en vue d'aider à la restauration et la valorisation du patrimoine public et privé, sur certains secteurs de la ZPPAUP de Tulle dans une démarche public-privé-commune. Le propriétaire qui entreprend des travaux peut ainsi bénéficier d'une subvention de la fondation dans le cadre de son partenariat avec le Conseil Général de la Corrèze et une subvention complémentaire dans le cadre de son partenariat avec la ville de Tulle.

En résumé sur l'habitat :

Un taux de vacance important (11%) notamment à Tulle (16%)
 Presque la moitié des logements vacants du territoire le sont depuis plus de 3 ans
 Une inadéquation de l'offre (9% des logements possèdent 1 ou 2 pièces) et de la taille des ménages (67% de ménages composés d'une personne seule ou de couples sans enfants) notamment sur Tulle
 Les locataires se retrouvent majoritairement à Tulle et en grand nombre dans le parc locatif privé
 Le parc locatif public représente 6,5% des logements du territoire, il est situé principalement à Tulle (69%).
 La présence de logements potentiellement indignes dans le parc privé
 La présence de ménages « pauvres » (12% des ménages fiscaux du territoire)
 Des politiques de l'habitat sur l'agglomération et sur la ville qui visent à corriger ces phénomènes.

Les enjeux :

Assurer une offre diversifiée de l'habitat (logements locatifs, taille adaptée...)
 Assurer le droit au logement
 Assurer la mixité sociale

Pistes d'actions :

Étude du potentiel de logements vacants (au moins 1480 sur Tulle) et poursuite de la politique d'aide à la réhabilitation des logements inoccupés et/ou inadaptés (réhabilitation ou l'acquisition /amélioration) en faveur de petits logements proches des commerces et services.
 Utilisation des outils d'urbanisme pour faciliter la rénovation des logements vacants en centre-bourg
 Mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage
 Adéquation du parc social et armature des bourgs structurants à interroger au travers du SCOT

5- Dispersion du bâti et étalement urbain

► La construction neuve

Le nombre de logements neufs commencés entre 2003 et 2011

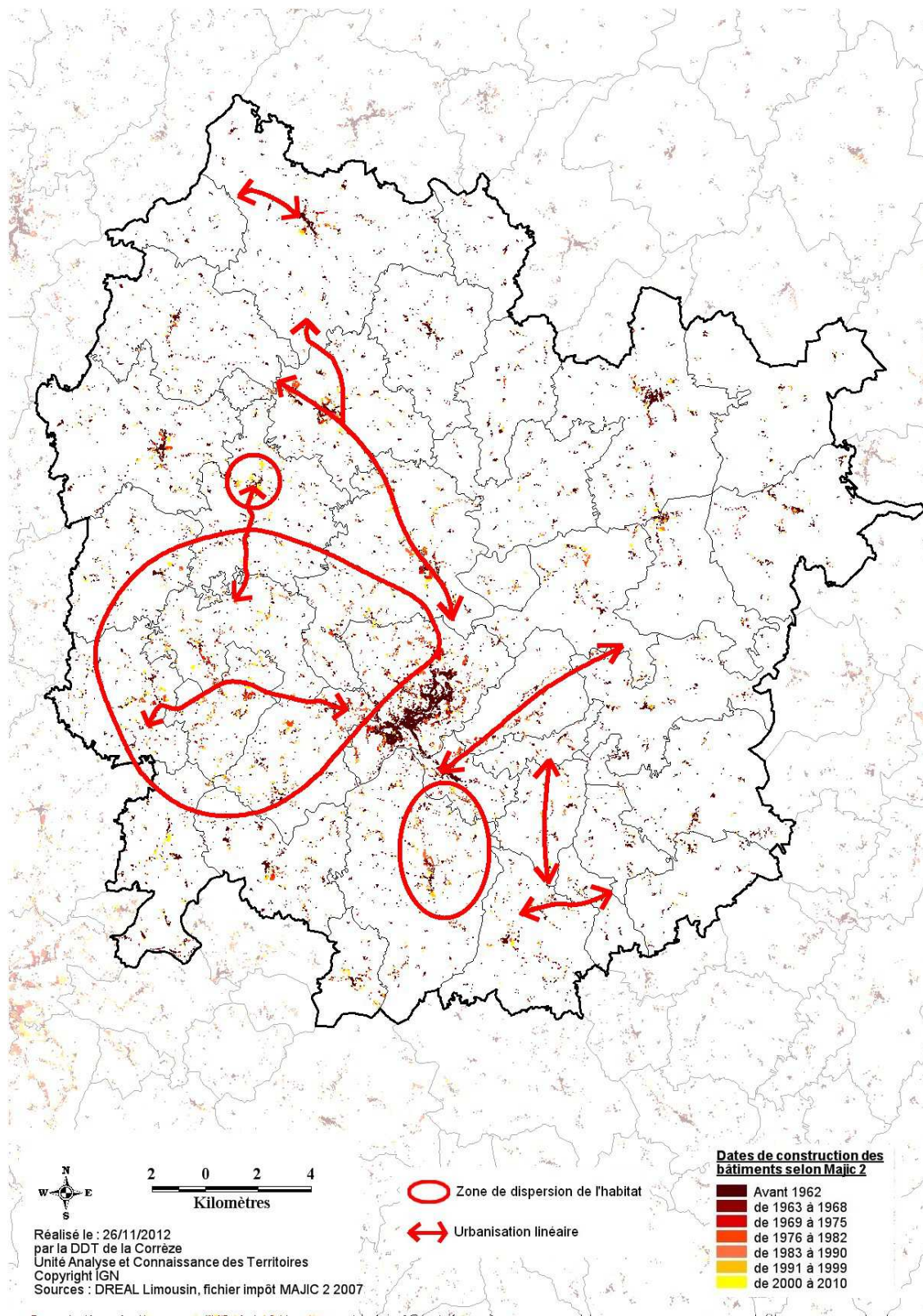
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Angles-sur-Corrèze				0	3	2	1	0	1	7
Bar	3		3	4	1	1	2	1	0	15
Beaumont			1	0	2		0			3
Chamboulive	6	6	11	4	5	0	5	4	5	46
Chameyrat	10	10	13	9	4	3	11	7	0	67
Chanac-les-Mines	1	3	4	0	2	2	2	1	5	20
Chanteix	6	6	6	3	4	1	4	4	3	37
Chastang	5	3	3	2	8	5	2	1	4	33
Cornil	14	3	5	7	4	4	1	10	4	52
Corrèze	6	6	4	15	8	3	8	0	3	53
Espagnac		3	1	9	0	2	3	2	7	27
Eyrein	5	5		1	2	3	2	29	3	50
Favars	12	4	12	11	5	7	4	12	7	74
Gimel-les-Cascades	2	1	6	6	9	15	6	4	8	57
Ladignac-sur-Rondelles	1	5	5	5	6	4	1		3	30
Lagarde-Enval	5	2	6	5	9	5	4	6	8	50
Lagraulière	2	9	8	12	11	11	5	6	6	70
Laguenne	4	0	6	2	3	3		1	6	25
Marc-la-Tour	2	1	0	1	1				0	5
Naves	16	8	15	59	22	15	2	10	10	157
Orliac-de-Bar	7	1	0	1	0	4	3	1	1	18
Pandrignes	2			0	2	2				6
Pierrefitte	1		0		0	1	2	1		5
Saint-Bonnet-Avalouze			2	0	2	1	1	0	3	9
Saint-Clément	9	19	17	12	14	24	8	3	8	114
Sainte-Fortunade	11	2	9	13	14	13	5	13	10	90
Saint-Germain-les-Vergnes	3	4	10	9	15	7	6	2	6	62
Saint-Hilaire-Peyroux	8	6	7	13	4	7	9	6	15	75
Saint-Jal	0	2	7	4	3	6	2	3	2	29
Saint-Martial-de-Gimel	2	0	1	2	4	2	4	0	6	21
Saint-Mexant	8	3	5	10	17	12	15	11	4	85
Saint-Paul	1	1	0	2	3	1	2	0	4	14
Saint-Priest-de-Gimel	11	2	9	2	2	0	2			28
Saint-Salvador	0	1	2	2	3	0	0	1	1	10
Seilhac	9	10	11	7	16	5	5	5	14	82
Tulle	130	65	47	27	46	14	14	17	6	366
Vitrac-sur-Montane	2		1	1	2	3	2	0	1	12
Total	304	191	237	260	256	188	143	161	164	

Source : Géokit, Sitadel

Entre 2003 et 2011, les communes où l'on construit le plus sont Tulle (366), Naves (157), St Clément (114), Ste Fortunade (90), St Mexant (85), Seilhac (82). Les communes représentées en orange dans le tableau sont identifiées comme des bourgs structurants du territoire rural dans le SCOT. La construction neuve ne se réalise donc pas au même rythme dans tous les bourgs structurants.

➤ La répartition du bâti

LA RÉPARTITION DU BÂTI SUR LE TERRITOIRE



Les communes les plus touchées par la dispersion du bâti sont celles situées à l'ouest du territoire : Chameyrat, Favars, St Germain les Vergnes, St Mexant, St Clément.

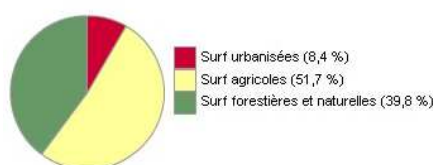
Les communes de Naves, Ste Fortunade, Chanac les Mines, Ladignac et Lagarde Enval sont plus touchées par de l'urbanisation linéaire le long des axes routiers.

➤ La gestion économe de l'espace

L'occupation du sol

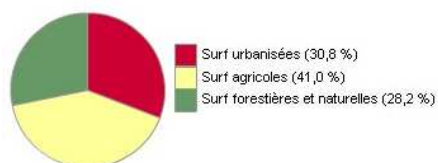
La surface urbanisée au sens cadastral comprend les zones bâties, les voiries, les chantiers, les zones d'activités.

Occupation cadastrale du sol [sélection] - Territoire



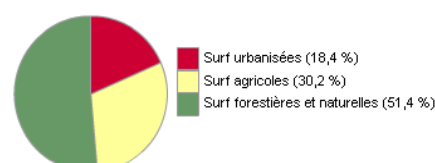
source : Cadastre 2008 - DGFIP (données déclaratives)

Occupation cadastrale du sol [sélection] Tulle



source : Cadastre 2008 - DGFIP (données déclaratives)

Occupation cadastrale du sol Laguenne



source : Cadastre 2008 - DGFIP (données déclaratives)

Globalement, en 2008, le territoire est faiblement urbanisé : 8% de sa surface est urbanisée ce qui est légèrement supérieur à la moyenne limousine de 7,6%. Tulle se distingue du reste du territoire car elle possède 31% de surface urbanisée. Viennent ensuite Laguenne (18%), Les Angles (16%) et Gimel (12%).

Les communes les moins urbanisées sont Beaumont, Espagnac, Pierrefitte et St Martial de Gimel, elles présentent environ 4% de surface urbanisée.

La taille moyenne des parcelles construites

Agglomération	Tulle	Pandrignes												
<p>Taille moyenne des parcelles [construction neuve]</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>indicateur</th> <th>sélection</th> <th>Limousin</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Surf moy 90-98 (m2)</td> <td>1 209,2</td> <td>1 666,7</td> </tr> <tr> <td>Surf moy 99-07 (m2)</td> <td>1 629,2</td> <td>1 764</td> </tr> <tr> <td>Surf moy 08-10 (m2)</td> <td>1 594,6</td> <td>1 721,4</td> </tr> </tbody> </table> <p>source : Dreal Limousin - Sit@del2</p>			indicateur	sélection	Limousin	Surf moy 90-98 (m2)	1 209,2	1 666,7	Surf moy 99-07 (m2)	1 629,2	1 764	Surf moy 08-10 (m2)	1 594,6	1 721,4
indicateur	sélection	Limousin												
Surf moy 90-98 (m2)	1 209,2	1 666,7												
Surf moy 99-07 (m2)	1 629,2	1 764												
Surf moy 08-10 (m2)	1 594,6	1 721,4												
<p>Taille moyenne des parcelles [construction neuve]</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>indicateur</th> <th>sélection</th> <th>Limousin</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Surf moy 90-98 (m2)</td> <td>1 261</td> <td>1 666,7</td> </tr> <tr> <td>Surf moy 99-07 (m2)</td> <td>3 221,3</td> <td>1 764</td> </tr> <tr> <td>Surf moy 08-10 (m2)</td> <td>1 756</td> <td>1 721,4</td> </tr> </tbody> </table> <p>source : Dreal Limousin - Sit@del2</p>			indicateur	sélection	Limousin	Surf moy 90-98 (m2)	1 261	1 666,7	Surf moy 99-07 (m2)	3 221,3	1 764	Surf moy 08-10 (m2)	1 756	1 721,4
indicateur	sélection	Limousin												
Surf moy 90-98 (m2)	1 261	1 666,7												
Surf moy 99-07 (m2)	3 221,3	1 764												
Surf moy 08-10 (m2)	1 756	1 721,4												

En Limousin est constatée une forte consommation d'espace : 1 600m² de surface urbanisée par habitant contre 800m² en France. Le territoire n'échappe pas au phénomène : globalement, la taille moyenne des parcelles consacrées à la construction neuve est de 1 883 m² sur la période 1999-2007 ce qui est supérieur à la moyenne régionale de 1 764m² sur la même période. Cette taille moyenne augmente de +3 % entre les périodes 1999/2007 et 2008/2010.

Sur Tulle, la taille moyenne des parcelles consacrées à la construction neuve est de 1 629 m² sur la période 1999-2007 ce qui est inférieur à la moyenne régionale de 1 764m². On observe par ailleurs une diminution de 2 % de cette taille moyenne entre les périodes 1990/1998 et 2008/2010. Ceci peut s'expliquer par la topographie en pente de la ville qui est située sur une bande étroite le long de la rivière Corrèze et qui ne propose pas de terrains plats facilement constructibles.

Les petites communes peu peuplées sont celles qui consomment le plus de foncier. Les tailles moyennes des parcelles consacrées à la construction neuve sont très élevées pour les communes suivantes : Pierrefitte (3138m²), Pandrignes (3221m²), St Salvador (1994m²), Orliac de Bar (2416m²) mais en nombre de logements cela représente très peu. On constate par ailleurs que sur ces communes la tendance est à la baisse sur la période plus récente de 2008/2010 et que la taille moyenne des parcelles construites baisse de près de 45 %.

Sur Naves et St Clément, les communes où l'on construit le plus, la taille moyenne des parcelles sur la période 1999-2007 est respectivement de 1 721 et 1 889m². Sur la période plus récente 2008-2010 la tendance est à la baisse sur St Clément (1 694m²), sur Naves la moyenne augmente et atteint 1 883m².

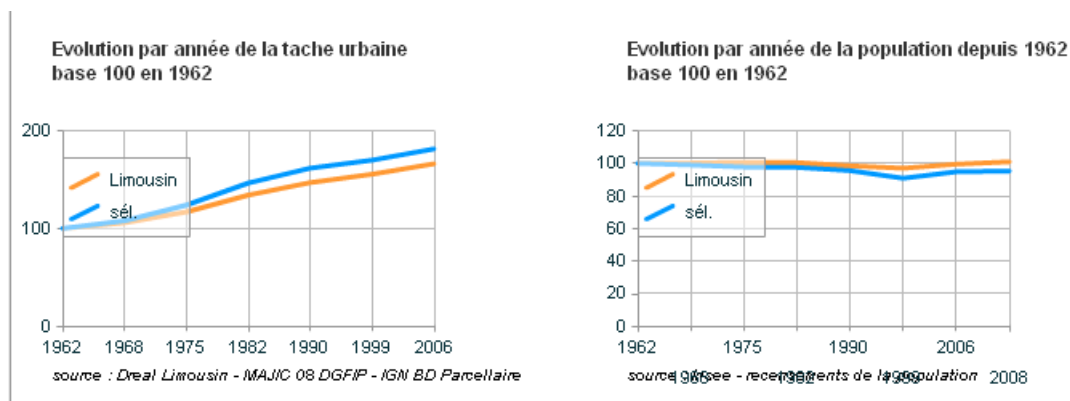
Ces deux dernières communes sont aussi touchées par le phénomène de dispersion de l'habitat ou

d'urbanisation linéaire.

Même si cette problématique n'est pas une grave menace pour les communes les plus rurales du territoire, il est important de prendre en compte l'aspect irréversible du phénomène sur les paysages et le potentiel agricole. Il est donc nécessaire de diminuer la taille des parcelles consacrées à la construction neuve afin de diminuer significativement la consommation du foncier.

L'étalement urbain

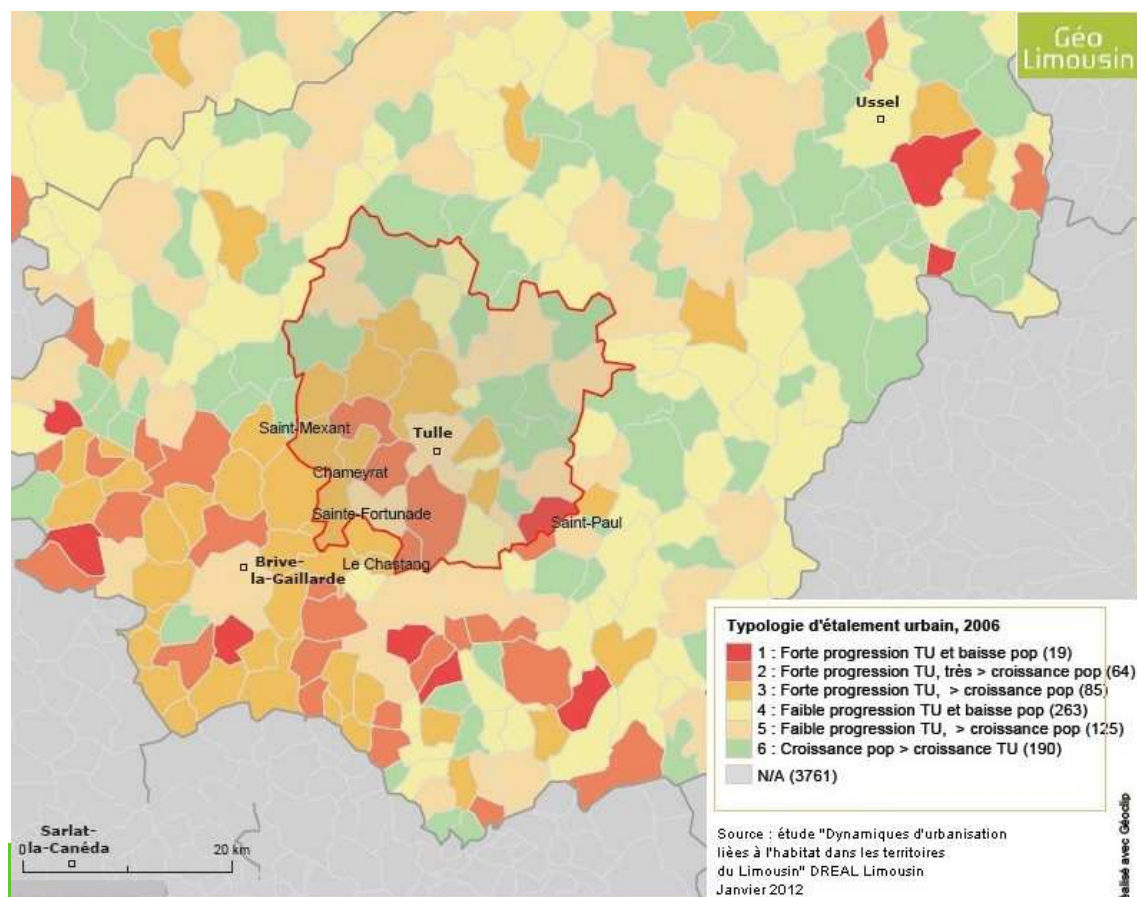
Il y a étalement urbain quand le taux de changement d'occupation des terres en faveur de l'urbanisation est supérieur au taux de croissance de la population.



Sur le territoire de l'agglomération, entre 1962 et 2006, la tache urbaine liée à l'habitat passe de 100 à 182. Sur la même période, la population a légèrement diminué et est passée de 100 à 95,3. L'étalement urbain s'explique par plusieurs facteurs : la surconsommation du foncier, le desserrement des ménages, l'augmentation des logements vacants.

Sur Tulle on observe aussi ce phénomène : entre 1962 et 2006, la tache urbaine liée à l'habitat passe de 100 à 166. Sur la même période, la population a diminué et est passée de 100 à 82.

LES DIFFÉRENTES TYPOLOGIES D'ÉTALEMENT URBAIN DU TERRITOIRE



Par ailleurs, le SCOT du pays de Tulle qui a été approuvé le 9 avril 2009 devra, à l'occasion de sa prochaine révision, intégrer les nouvelles dispositions de la loi Engagement National pour l'Environnement (ENE) ainsi que celles de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR). A ce titre, une réflexion sur la préservation des ressources et la gestion économe de l'espace doit être menée et traduite concrètement dans les différentes composantes du dossier.

Ainsi, suite à une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) devra fixer des objectifs relatifs à la protection et à la mise en valeur de ces espaces ainsi qu'à la lutte contre l'étalement urbain.

Le document d'orientations et d'objectifs (DOO) devra arrêter des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Enfin, dans le cadre de la généralisation des SCOT à tout le territoire national à l'horizon 2017, une réflexion sur le territoire pertinent à l'échelle du centre Corrèze est à conduire, afin de renforcer l'agglomération de Tulle dans son rôle de pôle d'emplois et de services pour le centre du département.

Les communes sans documents d'urbanisme sont les communes les moins peuplées mais des réflexions sont à mener sur les communes de Gimel les Cascades et Ladignac.

Source : DDT / SPL

En résumé sur la construction neuve et la planification :

La construction neuve située principalement sur les communes du sud-ouest du territoire.

La dispersion du bâti et l'étalement urbain sur ces mêmes communes.

Une consommation d'espace importante

Un territoire relativement bien couvert en documents d'urbanisme.

Des documents d'urbanisme qui ne règlent pas les situations de dispersion ou d'étalement urbain sur les communes à forte pression.

Un SCOT approuvé avant la loi Engagement National pour l'Environnement (ENE).

Enjeux :

Limiter plus strictement la consommation d'espace

Coordonner les documents d'urbanisme au niveau intercommunal

Pistes d'actions :

Évaluer le SCOT de Tulle pour mesurer ses effets, ses limites et le « Grenelliser »

Construire un territoire de projet pertinent à l'échelle du centre Corrèze dans le cadre de la couverture nationale en SCOT à l'horizon 2017

Renforcer la planification dans le territoire de l'agglomération par l'émergence de PLU coordonnés (commandes groupées par secteurs cohérents – plateau, unité urbaine, Est de l'agglomération) afin de transformer les cartes communales existantes en PLU

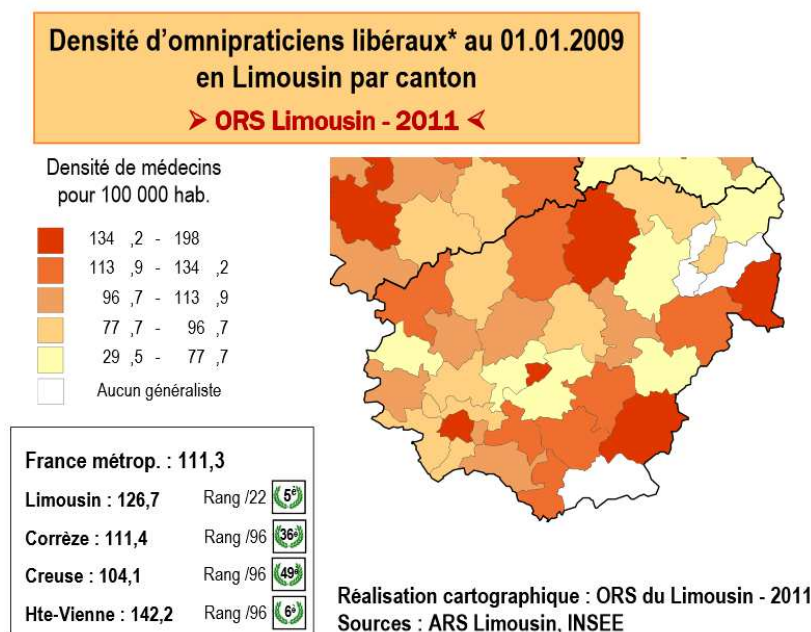
6- Un accès aux services satisfaisant mais qui devra évoluer.

➤ L'offre de soins *Source : ORS du Limousin*

L'Observatoire Régional de la Santé (ORS) du Limousin a réalisé un diagnostic territorial : « Territoire de proximité du Pays de Tulle-vallée de la Dordogne », en avril 2012 pour lui permettre d'évaluer à l'échelon de chaque territoire les politiques de santé publique mises en œuvre. Les analyses qui suivent portent sur un territoire légèrement différent du territoire d'étude. En effet, les communes de Corrèze, Orliac de Bar, Bar, Vitrac sur Montane, Eyrein, Espagnac et St Paul n'en font pas partie.

Dans le même temps, Tulle Agglo a aussi réalisé une étude sur l'offre de soins de premier recours.

L'offre hospitalière du territoire repose sur le centre Hospitalier de Tulle dont l'activité de pédiatrie et de néonatalogie est gérée par le syndicat interhospitalier Brive-Tulle-Ussel. Elle est complétée par des lits d'hospitalisation de longue durée à l'EHPAD de Cornil. Avec 237 lits d'hospitalisation en Médecine-Chirurgie-Obstétrique (dont 23 lits en obstétrique), le territoire est marqué par un taux d'équipement légèrement supérieur à la moyenne nationale mais inférieure à la moyenne limousine. Le CH de Tulle souffre malgré tout de la proximité de Brive et n'accueille qu'un peu plus de 40% des séjours hospitaliers du territoire.



L'offre de soins libérale en matière de médecine générale apparaît globalement déficitaire par rapport à la moyenne nationale (situation déficitaire amplifiée par des besoins de santé accrus du fait de l'âge de la population). La ville de Tulle ne présente qu'une densité « raisonnablement élevée » par rapport à celle des secteurs plus ruraux. Les deux cantons périurbains de Tulle campagne nord et sud connaissent une situation très déficitaire.

La plupart des médecins généralistes qui exercent sont âgés d'au moins 55 ans. De nombreux départs sont donc attendus à moyen terme et des problèmes de remplacement sont probablement à redouter. D'autant

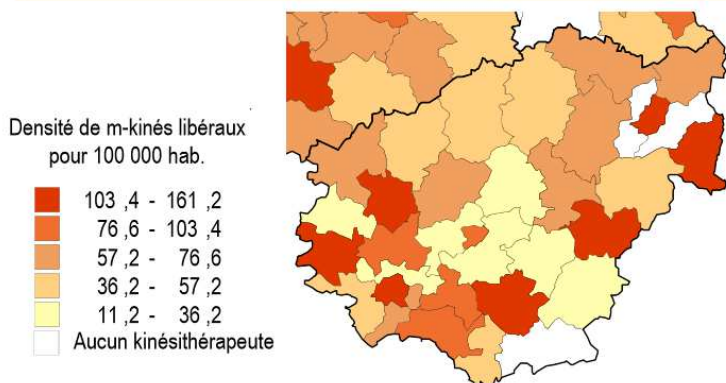
plus que le contexte général et la charge de travail ne sont pas favorables au recrutement de nouveaux praticiens.

L'offre de soin spécialisée libérale, concentrée sur Tulle, propose une gamme relativement complète de disciplines médicales. Beaucoup d'entre elles ne sont représentées que par un seul praticien voire 2, ce qui occasionne des délais de prise en charge très longs (ophtalmologie, gynécologie,...) et pose la question du remplacement de ces praticiens lorsqu'ils cesseront leur activité. Il est probable que le Centre Hospitalier de Tulle aura alors à se positionner pour répondre aux besoins de la population si la médecine libérale spécialisée ne peut plus le faire.

La densité en infirmiers libéraux est, à l'image du Limousin, supérieure à la moyenne nationale mais elle reste inférieure aux taux de la région et du département (on rappelle cependant les besoins accrus en la matière en raison de l'âge de la population). On observe notamment de fortes densités sur le canton de Tulle Campagne-Nord.

Densité de masseurs-kinésithérapeutes libéraux en 2009 en Limousin par cantons

➤ ORS Limousin - 2011 ◀



Réalisation cartographique : ORS du Limousin - 2011
Sources : ARS Limousin, INSEE

L'offre en masseurs-kinésithérapeutes est déficitaire, notamment en périphérie de Tulle.

L'offre en pharmacies et dentistes est satisfaisante.

Les projets de maisons de santé : Deux maisons médicales privées ont été construites à Seilhac et St Mexant. Afin de créer une dynamique entre les différents professionnels de santé, plusieurs projets de maison de santé sont à l'étude notamment à Tulle et Corrèze.

Corrèze et Vitrac sont inscrites dans le PER «réseau de santé territorialisé de la montagne limousine»

Sur le plateau de Millevaches, vaste territoire à la faible densité de population, les professionnels de santé ont préféré créer une maison de santé sous la forme d'un réseau de santé territorialisé plutôt qu'une addition de petites structures.

Sur le plan médico-social, on relève un taux d'équipement en lits d'hébergement pour personnes âgées supérieur au taux national.

En Limousin, l'indice de vieillissement est le plus élevé des régions françaises : 114 personnes de 65 ans ou plus pour 100 de moins de 20 ans (moyenne nationale = 67).

Compte-tenu de la structure d'âge de la population du Limousin, il est logique que le nombre de personnes de 65 ans ou plus atteintes de la maladie d'Alzheimer, rapporté à la population totale, soit le plus élevé de France. En 2004, l'ORS estimait qu'en Limousin, environ 12 500 personnes de 65 ans ou plus (16,5 %) étaient atteintes de maladie d'Alzheimer, et leur nombre atteindrait 19 600 (21 %) en 2020.

Sur le territoire on dénombre 9858 personnes de plus de 65 ans et plus soit, d'après les ratios de l'ORS, 1600 personnes pouvant être atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Sur le territoire, il y a :

- 14 places en accueil permanent et 2 places en accueil temporaire à Naves
- 10 places en accueil de jour à Tulle
- 1 place en accueil temporaire à Lagraulière et à Chamboulive
- 10 places en accueil temporaire à Cornil

Une offre institutionnelle en psychiatrie est présente sur le territoire (hospitalisation complète, hospitalisation de jour...) mais elle est concentrée sur la commune de Tulle. Quant à l'offre en psychiatres libéraux, elle est très nettement inférieure à la moyenne nationale : il y a deux psychiatres libéraux installés à Tulle.

En résumé sur l'offre en matière de santé :

L'offre hospitalière souffre de la proximité de Brive
 L'offre en médecine générale est globalement déficitaire par rapport à la moyenne nationale, des médecins vieillissants
 L'offre spécialisée libérale est fragile (concentrée sur Tulle et représentée par 1 ou 2 praticien par spécialité)
 Des besoins croissants du fait de la situation sociale et du vieillissement de la population

Les enjeux :

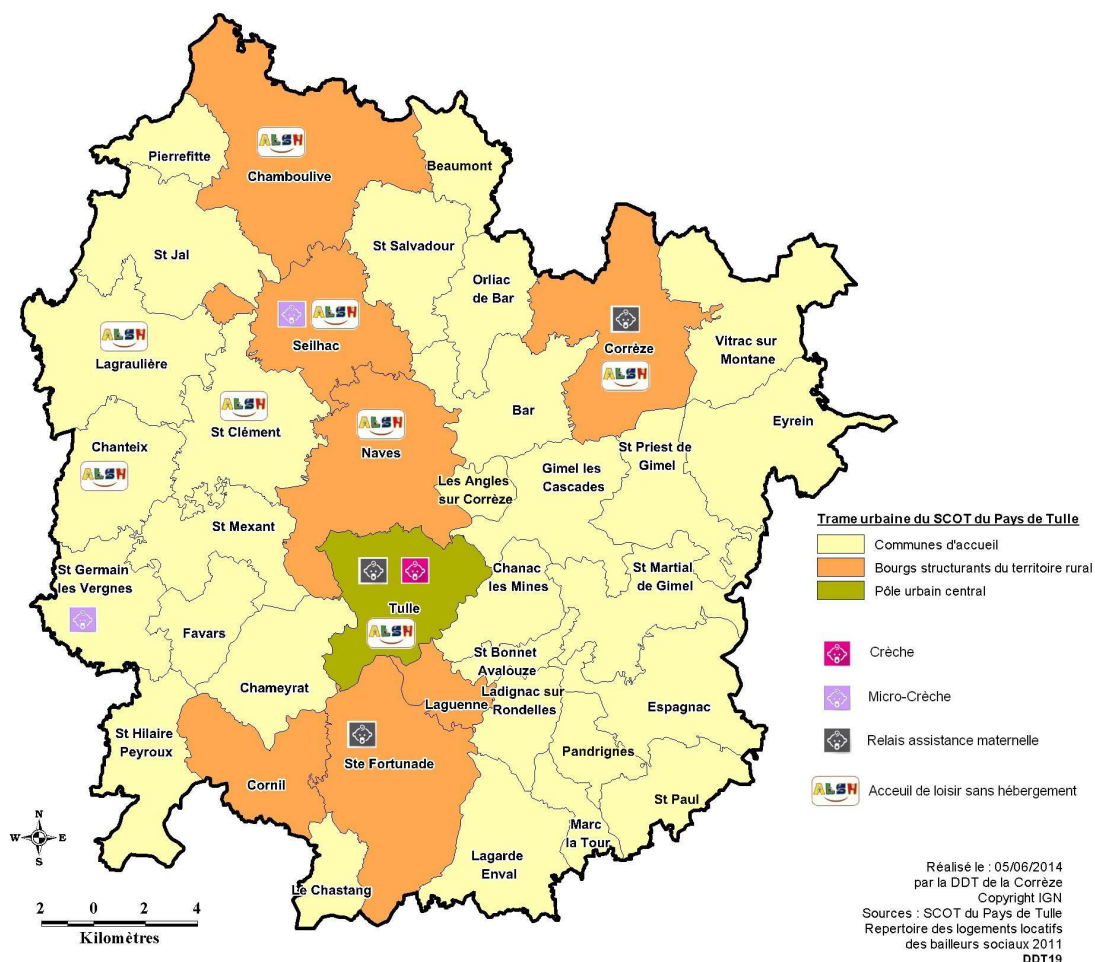
Maintien de l'offre de soins et anticipation du vieillissement de la population

Les pistes d'actions :

Soutien du centre hospitalier afin qu'il réponde aux besoins d'offre spécialisée si le libéral ne peut plus le faire
 Soutien des projets de regroupement des professionnels pour favoriser l'installation des jeunes médecins
 Soutien aux filières de formation dans le domaine de la santé et des services à la personne

➤ La petite enfance, la jeunesse

Crèches, relais assistantes maternelles



L'offre de services est plutôt bien maillée au nord mais moins au sud. La plupart des bourgs

structurants proposent une crèche ou un centre de loisir sauf Cornil et Laguenne.

Maternelles, écoles élémentaires, écoles primaires

Le territoire accueille 155 classes (écoles maternelles, élémentaires et primaires) soit un effectif de 3300 élèves. 28 communes sur 37 possèdent une école.

Ecole	Nombre de classes	Total nombre de classes	Effectifs 2012/2013
Corrèze	3 pré-élémentaires, 3 élémentaires	6	118
Eyrein	1 pré-élémentaire, 2 élémentaires	3	52
Orliac de Bar	1,5 élémentaires	1,5	26
Vitrac sur Montane	1 élémentaire	1	14
Chamboulive	2 pré-élémentaires, 3 élémentaires	5	94
Chanteix	2 élémentaires	2	37
Lagraulière	2 pré-élémentaires, 3 élémentaires	5	117
Saint Jal	1 pré-élémentaire, 1 élémentaire	2	41
Seilhac	3 pré-élémentaires, 5 élémentaires	8	184
St Clément	2 pré-élémentaires, 3,5 élémentaires	5,5	124
Cornil	2 pré-élémentaires, 2 élémentaires	4	118
Favars	1 pré-élémentaire, 4 élémentaires	5	85
Ladignac	1 pré-élémentaire, 2 élémentaires	3	53
Lagarde-Enval	2 pré-élémentaires, 2 élémentaires	4	80
Laguenne	3 pré-élémentaires, 5 élémentaires	8	167
Le Chastang	1 élémentaire	1	18
Naves	2 pré-élémentaires, 5,5 élémentaires	7,5	172
Chameyrat Poissac	2 pré-élémentaires, 3 élémentaires	5	109
Gimel	2 élémentaires	2	28
Espagnac	1 pré-élémentaire	1	24
St Martial de Gimel	1 élémentaire	1	21
Saint Paul	1 élémentaire	1	19
Ste Fortunade	3 pré-élémentaires, 5 élémentaires	8	172
St Germain les Vergnes	2 pré-élémentaires, 3 élémentaires	5	122
St Hilaire Peyroux	1 pré-élémentaire, 3 élémentaires	4	96
St Mexant	2 pré-élémentaires, 4 élémentaires	6	130
St Priest de Gimel	1 pré-élémentaire, 2 élémentaires	3	70
Tulle	15 pré-élémentaires, 30 élémentaires, 3 CLIS	48	1009

Source : Inspection académique de la Corrèze

Il existe des regroupements pédagogiques communaux à Chameyrat, Gimel et Tulle.

Certaines communes font partie de regroupements pédagogiques intercommunaux : Chaumeil / Orliac de Bar / St Augustin, Espagnac / St Martial de Gimel / St Paul, Espartignac / St Jal.

➤ L'éducation, la formation

Collèges

- x Collège privé : Tulle Ste Marie
 - x Collèges d'enseignement général public : Corrèze 123 élèves 2012/2013, Seilhac 418 élèves 2012/2013, Tulle Clémenceau 571 élèves 2012/2013, Tulle Victor Hugo 601 élèves 2012/2013.
- Source : site internet CG 19

Lycée d'enseignement général

- x Lycée Edmond Perrier à Tulle

Lycées d'enseignement professionnel et technique publics

- x Lycée professionnel René Cassin à Tulle : 3 pôles de formation initiale hôtellerie et restauration, industrie du bâtiment, les services et la sécurité
- x Lycée d'enseignement général et technologique agricole de Tulle-Naves-Cornil. Ses pôles de compétence : l'installation agricole, les services à la personne, l'agriculture biologique, la filière équine, la remédiation.



Les centres de formations pour apprentis

- x Le Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie du Bas-Limousin, installé à Tulle appartient au réseau de l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie. Il dispense, en étroite collaboration avec les entreprises industrielles, une formation en alternance. Il forme des apprentis dans des secteurs très divers : métallurgie, transformation du bois, agro-alimentaire, la chimie, les transports...
- x Le CFA des treize vents à Tulle est géré par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Corrèze. Il forme chaque année plus de 650 jeunes et adultes par l'alternance dans les métiers suivants : hôtellerie, alimentaire, ébénisterie, coiffure, vente de détail, mécanique, gestion d'entreprise artisanale...
- x Le CFA Bâtiment prépare lui aux métiers de maçon, plâtrier plaquiste, installateur sanitaire, menuisier, peintre, serrurier, électricien, couvreur, charpentier...



L'enseignement supérieur public.

- x Lycée Edmond Perrier à Tulle, 1 section BTS négociation-relation clients et 1 BTS Comptabilité Gestion des Organisations
- x Lycée de Naves : BTS productions animales et Licence production agriculture biologique
- x L'institut universitaire de technologie (IUT) :

Le Site de Tulle est une antenne corrézienne de l'IUT du Limousin. Il héberge 3 formations :

DUT Génie Industriel et Maintenance Orientation Énergies Renouvelables et Alternatives
DUT Hygiène Sécurité et Environnement

Licence Professionnelle Sécurité des biens et des personnes mention Prévention des Risques et Sûreté de Fonctionnement



- x L'institut de formation en soins infirmiers de Tulle accueille en partenariat avec l'université de Limoges 200 étudiants. Il prépare au diplôme d'état d'infirmier et d'aide soignante
- x L'institut supérieur de management des industries du bois (ISMIB) à Tulle. Il délivre un titre certifié BAC+4 de « Responsable Gestionnaire des Industries du Bois ».
- x L'école de gendarmerie de Tulle comprend 9 compagnies d'instruction dont 4 dédiées à la formation initiale des élèves gendarmes (120 élèves environ par compagnie); 233 personnels permanents d'encadrement et de soutien.
- x La classe préparatoire aux grandes écoles Physiques, Chimie, Sciences de l'Ingénieur de Tulle, lycée Edmond Perrier
- x L'IUFM, master métiers de l'éducation et de la formation, parcours professeur des écoles



La formation pour adultes

L'antenne de Tulle du GRETA Haute Corrèze est implantée dans les locaux du lycée René



Cassin et propose des formations dans le domaine de l'hôtellerie et la restauration

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie et le Foyer Jeunes Travailleurs proposent aussi des formations pour adultes.

En bref, le territoire est bien maillé en écoles, collèges et lycées. L'offre de formation se polarise sur Tulle à mesure que le niveau de formation augmente.

➤ Les services aux particuliers

Une activité de service se caractérise essentiellement par la mise à disposition d'une capacité technique ou intellectuelle. A la différence d'une activité industrielle, elle ne peut pas être décrite par les seules caractéristiques d'un bien tangible acquis par le client. Compris dans leur sens le plus large, les services recouvrent un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les activités scientifiques et techniques, les services administratifs et de soutien, l'éducation, la santé et l'action sociale.

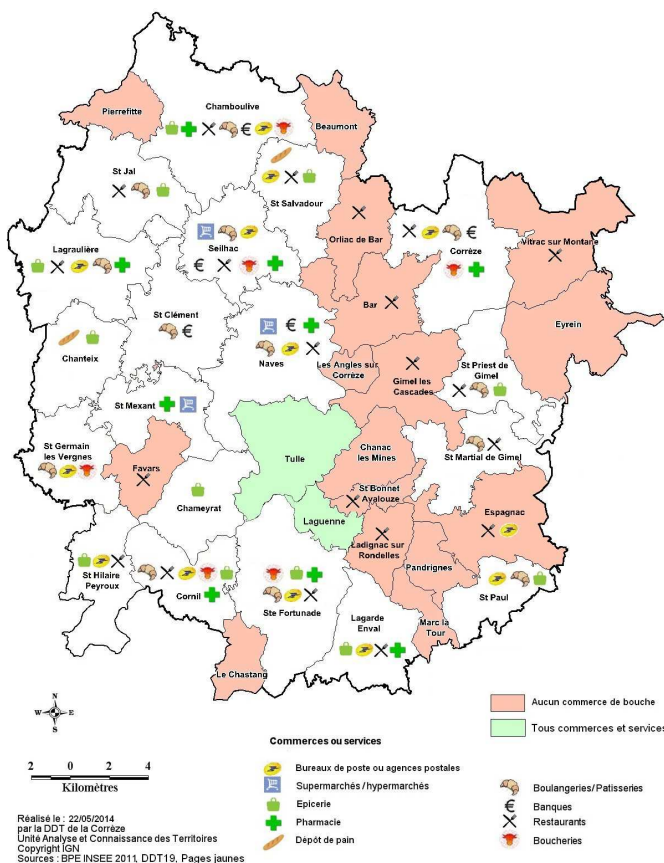
D'après la base permanente des équipements 2011 de l'INSEE, le territoire propose 686 services aux particuliers. Ceux-ci sont concentrés sur Tulle (40 % des services s'y trouvent). 3 pôles apparaissent ensuite : Naves, Seilhac et Corrèze qui proposent chacune 5 % des services du territoire.

Source: INSEE, base permanente des équipements 2011.

➤ Les commerces

Le commerce consiste à acheter des produits à des tiers pour la revente en état, sans transformation (ou après transformations mineures). L'activité des intermédiaires du commerce qui mettent en rapport les acheteurs et les vendeurs (ou bien exécutent des opérations commerciales pour le compte d'un tiers), sans être propriétaires des produits concernés, fait partie du commerce.

LES COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITÉ DU TERRITOIRE EN 2014.



Sur le territoire en 2009, les pôles commerciaux du territoire sont Laguenne (6341m² de surfaces commerciales pour 1000 habitants), Tulle (2672m²), St Priest de Gimel (2373m²), Seilhac (2108m²) et St Mexant (1145m²). Les habitants du territoire, notamment à l'ouest, bénéficient aussi des équipements commerciaux de l'agglomération voisine de Brive.

Concernant les commerces de proximité, le plus grand nombre se trouvent sur la ville de Tulle ainsi que sur les bourgs structurants définis dans le SCOT.

La carte des commerces et services de proximité laisse apparaître un maillage assez fin du territoire avec un déficit à l'est. Les grandes surfaces alimentaires sont concentrées sur Tulle et Laguenne.

Les tournées assurées par les commerçants n'apparaissent pas sur la carte mais comptent beaucoup pour les personnes âgées isolées.

➤ L'accès aux services d'utilité publique

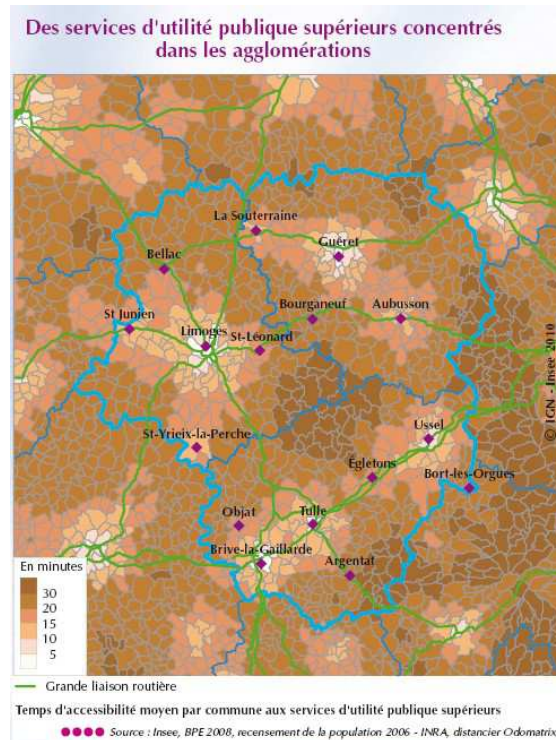
En Limousin, la majorité des services d'utilité publique de proximité ont une densité d'implantation, rapportée à la population, meilleure que la moyenne nationale. Cependant, paradoxalement, l'accessibilité à ces services est parfois difficile.

Ainsi la part des limousins qui disposent de ces services sur leur commune de résidence est souvent inférieure à la moyenne de province. De plus, les temps d'accès pour les habitants non équipés sur place sont en général plus élevés dans la région.

Sur le territoire étudié, la présence de la préfecture de Tulle permet aux habitants du territoire d'avoir des temps d'accès limités aux services d'utilité publique supérieurs.

Cependant les réformes en cours ou à venir devront nécessairement examiner les liens entre service public et territoires.

Les communes du sud-est du territoire sont plus éloignées du pôle urbain et sont donc les plus pénalisées sans pour autant être qualifiées « d'enclavées ». Source : focal INSEE n°68.



➤ Les équipements sportifs

Le territoire est bien doté et dispose de nombreux équipements sportifs variés principalement situés à Tulle mais aussi dans les communes alentour. Selon une étude de la communauté d'agglomération en août 2010, le territoire présente un taux global d'équipements supérieurs à la moyenne nationale (58 équipements pour 10 000 habitants à Tulle Agglo contre 40 en France en moyenne). Toutefois, l'étude mentionne un déficit en équipements fermés (gymnases, salles spécialisées) : 7,9 pour 10 000 habitants contre 9,7 au niveau national, ainsi qu'un déficit en équipements de proximité pour les scolaires.

La réalisation d'un projet sportif de territoire et d'un schéma directeur des équipements pourrait permettre d'améliorer la complémentarité de l'offre entre les communes et le service rendu à l'utilisateur.

Source : Jeunesse et sports, recensement des équipements sportifs. Étude Tulle Agglo août 2012.

➤ La couverture ADSL pour les particuliers

Le Limousin a élaboré très tôt sa propre stratégie d'aménagement numérique du territoire. Un réseau public porté par le syndicat mixte DORSAL, a permis l'irrigation de l'ensemble du territoire Limousin en haut débit. Il a été mis en place dans le cadre d'une délégation de service public, confié à AXIONE Limousin : plus de 1000 km de fibre optique ont été déployés et 300000 foyers limousins ont aujourd'hui accès à l'internet haut débit.

Sur le territoire, quelques zones blanches non desservies par ADSL et Wimax semblent subsister.

St Jal : la Besse, Malfond, Chatenet, Enval, la Valette.

Orliac de Bar : Chaumely.

St Clément : Bois Charles, la Julienne, le Bos, Marthon, Bossoutrot, Lafarge, Trauges, Moulin de Traujes, Berthin, Surgeol.

Cornil : Clayrat, Murat Bas, la Grave.

St Germain les Vergnes : le Léry, Lachèze, le Monteil, le Moulin de Monteil.

Source : DREAL Limousin 2009, exploitation DDT

➤ En résumé : besoins et offres de services du territoire

Les besoins

1) Le vieillissement du territoire est relativement important, et ce particulièrement pour un bassin « urbain », il est marqué notamment au sud-est du territoire. Les besoins en services spécifiques vont augmenter (services d'aide à domicile, hébergement / structure d'accueil pour les personnes âgées dépendantes et leurs aidants, services de soins...).

La diminution de la mobilité de la part vieillissante de la population va entraîner une augmentation des problématiques d'accessibilité aux services, notamment dans la partie sud-est du territoire moins bien desservie.

Enfin, un besoin d'adaptation de certains services (santé et offre sportive notamment) aux attentes et au rythme de vie des personnes âgées sera nécessaire.

2) La sur-représentation des catégories socioprofessionnelles du tertiaire (employés, cadres), en lien avec la structure de l'emploi local (poids important de l'administration); des revenus médians supérieurs à la moyenne départementale et une relative homogénéité du revenu médian sur les différentes communes du bassin sont sources de modes de vie urbains et d'attentes fortes en termes de niveau de services. Les habitants du territoire démontrent des capacités élevées d'adaptation à l'évolution de l'offre (bon niveau d'appropriation des TIC par exemple).

Source : Etude « Prospective pour une armature territoriale durable du Limousin »-DREAL Limousin -janvier 2011

L'offre

L'offre de proximité est bien répartie sur l'ensemble du territoire. Les communes de Laguenne, Lagraulière, Seilhac, Corrèze, St Fortunade et Tulle étant les principaux pôles relais du territoire. Seules les communes du sud-est sont moins bien pourvues en commerces de proximité. Concernant les services de santé, la bonne densité globale de médecins généralistes sur le bassin masque leur concentration sur Tulle. On observe des difficultés d'accessibilité aux services de santé pour les habitants des autres communes.

L'offre supérieure est plus réduite qu'à Brive, mais tout aussi diversifiée : établissement hospitalier, établissements de formation supérieure et continue, équipements culturels et sportifs structurants, services de l'emploi, services administratifs.

On observe une présence satisfaisante des services à vocation sociale (hébergement des personnes âgées, hébergement d'urgence à Tulle, ..).

Cependant, c'est à l'échelle du bi-pôle Brive-Tulle que l'offre de services est la plus complète. L'accroissement des aires urbaines de Brive-la-Gaillarde et Tulle devrait à terme poser la question d'une fusion des deux bassins ou d'une évolution de leur limite en fonction des dynamiques des deux villes-centres.

➤ L'accessibilité

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit la mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports pour tous les citoyens y compris les personnes à mobilité réduite qui représentent plus du tiers de la population.

Les personnes à mobilité réduite sont des personnes ayant des difficultés pour se déplacer, telles que par exemple, les personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels, les personnes en fauteuil roulant, les personnes handicapées des membres, les personnes de petite taille, les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes transportant des bagages lourds et les personnes avec enfants y compris les enfants en poussette.

En ce qui concerne la voirie et les espaces publics, les plans communaux de mise en accessibilité (PAVE) permettent d'analyser les dysfonctionnements, d'établir les solutions techniques et de programmer les travaux de mise en accessibilité. Ceux-ci devaient être établis au 23/12/2009. Par contre, il n'y a pas d'obligation de mise en accessibilité tant qu'il n'y a pas de travaux exécutés.

Sur le territoire, la plupart des communes ont adopté leur PAVE ou poursuivent leur élaboration.

Seules Espagnac et Marc la Tour n'envisagent pas d'engager la démarche.

Sur le territoire, la réflexion autour de la commission intercommunale d'accessibilité est en cours.

Source : DDT 19/AMC.

En ce qui concerne les établissements recevant du public (ERP), Chanac les Mines, Espagnac, St Jal et Marc la Tour n'ont pas participé au diagnostic accessibilité des ERP communaux.

En résumé sur les commerces et les services à la population:

Une offre en éducation et formation satisfaisante, polarisée sur Tulle pour l'offre supérieure.

Une offre en commerces et services de proximité assez bien répartie sur l'ensemble du territoire, notamment sur les bourgs structurants, mais en déficit à l'est.

L'offre de service est plus complète à l'échelle du bi-pôle Brive-Tulle

Des zones blanches qui subsistent pour l'accès à internet haut débit

Une offre importante en équipements sportifs avec un déficit en équipements ouverts et équipements de proximité pour les scolaires

Les enjeux:

Maintenir l'armature des commerces et services et son accessibilité

Pistes d'actions :

Réflexion sur l'armature des bourgs structurants définis dans le SCOT et la localisation des principaux bourgs relais en matière de commerces et services de proximité

Adéquation de la localisation des commerces et services de proximité avec le développement de l'habitat

Poursuite des démarches de mise en accessibilité des bourgs ainsi que des principaux établissements recevant du public.

Soutien aux filières de formation dans le domaine de l'artisanat (bouchers, boulangers...) et des services à la personne pour faciliter les transmissions d'entreprises.

Soutien à la vie associative et aux initiatives culturelles et sportives

Réflexion autour de l'armature des équipements sportifs

7- La dimension sociale: éléments de synthèse.

Forces	Faiblesses
x Tulle, 3ème ville du Limousin	x Une forte influence du pôle de Brive
x Des revenus homogènes supérieurs à la moyenne corrèzienne	x Un territoire plutôt âgé mais dans la moyenne départementale
x Un territoire bien couvert en documents d'urbanisme	x Un taux de vacance élevé notamment à Tulle
x Un accès aux services de santé satisfaisant pour l'instant	x Une inadéquation entre une offre de grands logements et des ménages petits
x Une offre en éducation et formation satisfaisante	x Une offre de soin concentrée sur Tulle, des médecins vieillissants
x Une offre en commerces de proximité assez bien répartie sur l'ensemble du territoire	x La partie sud est du territoire moins bien desservie
x Une offre en transports en commun satisfaisante	x Des zones blanches ADSL qui subsistent
	x Un potentiel de logements vacants, notamment à Tulle
Opportunités	Menaces
x Un territoire qui attire des habitants	x Peu de dynamisme démographique (solde naturel négatif)
x Un nombre de logements en augmentation	x Tulle peine à rester dans une dynamique démographique positive
x Une offre en commerces et services complète à l'échelle du bi-pôle Brive/Tulle	x La moitié des logements vacants le sont depuis plus de 3 ans
x Une offre en logements publics à améliorer sur les bourgs structurants du SCOT	x La présence de logements potentiellement indignes dans le parc privé et de ménages « pauvres »
x Des documents d'urbanisme à adapter aux enjeux du Grenelle de l'Environnement	x Des phénomènes de dispersion du bâti et d'étalement urbain au sud ouest
x Un SCOT à adapter aux enjeux du Grenelle de l'Environnement	x Une consommation d'espace importante
	x Une accessibilité aux soins, services et commerces des plus âgés de plus en plus difficile notamment au sud est du territoire.
	x Une offre de soin fragile (vieillesse des praticiens) et des cantons déshérités

III. Dimension économique

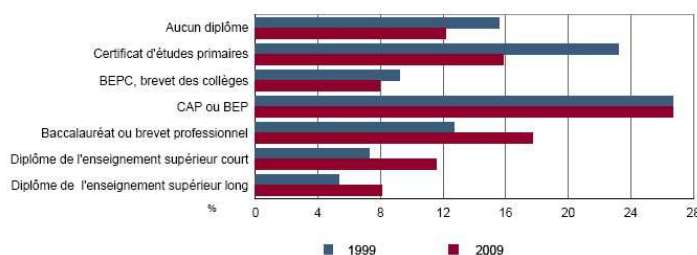
1- Des actifs majoritairement employés et salariés avec des emplois stables

➤ Scolarisation et diplômes

En 2009, la part des titulaires d'aucun diplôme est moins importante sur le territoire qu'au niveau départemental (12% contre 15%). Les titulaires d'un bac ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur sont légèrement plus nombreux (37% contre 35% en Corrèze). Les tendances restent cependant proches de celles du département.

Evolution du niveau d'étude entre 1999 et 2009.

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus



Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

Depuis 1999 le niveau d'études augmente : alors que la part des titulaires d'aucun diplôme, du certificat d'études et du BEPC diminue, on observe une nette augmentation de la part des titulaires du bac et de diplômes de l'enseignement supérieur.

➤ La population active.

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2010
Ensemble	25 896
Actifs en %	74,0
actifs ayant un emploi en %	68,9
chômeurs en %	5,1
Inactifs en %	26,0
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	7,7
retraités ou préretraités en %	12,8
autres inactifs en %	5,6

En 1999, les militaires du contingent formaient une catégorie d'actifs à part.

Sources : Insee, RP1999 et RP2010 exploitations principales

En 2010, la part des actifs est de 74% contre 72% en Corrèze. 69% des actifs ont un emploi, ils ne sont que 66% sur le département. La part des chômeurs, au sens de l'INSEE, n'est que de 5% ce qui est inférieur de 1 point à ce que l'on observe sur le département.

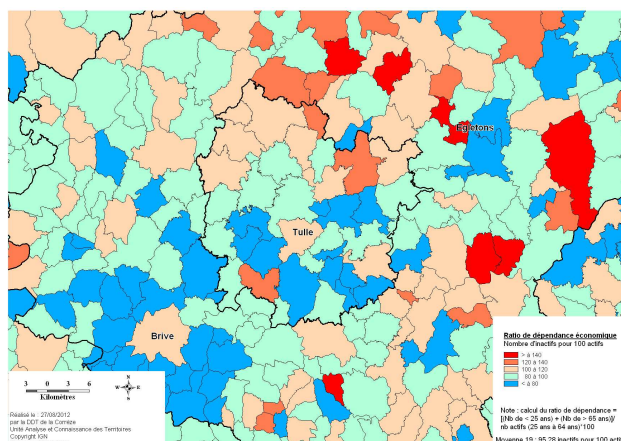
La part des inactifs est de 26% ce qui est inférieur de 2 points à la part départementale. 8% des inactifs sont élèves ou étudiants, cette part baisse de près de 2 points depuis 1999. On observe la même tendance sur le département.

La part de retraités ou des préretraités est de 13% soit un point de plus que pour la Corrèze. Cette part progresse de 2 points depuis 1999.

➤ Le ratio de dépendance économique

Le ratio de dépendance économique est le rapport entre la population active (de 25 à 64 ans) et la population qui ne l'est pas encore ou qui n'est plus en âge de travailler (< à 25 ans et > à 65 ans).

En 2008 sur le territoire, il y a 96 inactifs pour 100 actifs ce qui est un peu supérieur à la Corrèze où l'on compte 95 inactifs pour 100 actifs. Les communes où le ratio de dépendance est le plus élevé sont Cornil



(ceci s'explique par la présence de l'EHPAD de Cornil), Corrèze et dans une moindre mesure à Tulle et dans les communes situées au nord du territoire (Espagnac, Bar, St Salvadour, Chamboulive, Pierrefitte, St Jal, Lagraulière et Vitrac). Dans ces communes, il y a plus d'inactifs, jeunes ou vieux, que d'actifs. La prise en compte des besoins de ces catégories de personnes est-elle suffisamment prise en compte ?

➤ Les catégories socioprofessionnelles des actifs.

Plus du tiers des actifs du territoire sont employés (36 %), ce qui est légèrement supérieur à la moyenne départementale de 30 %. Il y a par ailleurs moins d'ouvriers : 20 % sur la communauté d'agglomération contre 25 % sur le département.

Entre 1999 et 2009, les parts des employés et ouvriers ont progressé respectivement de 12 % et 3 %.

La part des agriculteurs est inférieure de plus d'un point par rapport au département : 3 % contre 4,5 %. De plus cette part a diminué de plus de 30 % entre 1999 et 2009.

A noter qu'en 2010, 5500 salariés sont âgés de 50 ans ou plus soit 29 % du total de la main d'œuvre. Les agriculteurs sont très concernés, mais ce sont surtout les artisans et commerçants qui vont connaître de nombreux départs en retraite dans les années à venir.

Source INSEE, RP 2010 exploitation complémentaire au lieu de travail

➤ Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus

ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2010

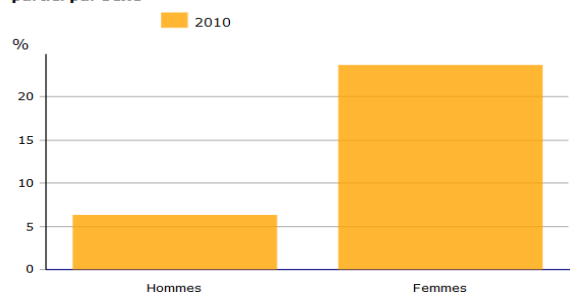
	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	9 166	100,0	8 937	100,0
Salariés	7 713	84,1	8 083	90,4
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	6 496	70,9	6 962	77,9
Contrats à durée déterminée	720	7,9	878	9,8
Intérim	159	1,7	41	0,5
Emplois aidés	57	0,6	84	0,9
Apprentissage - Stage	281	3,1	117	1,3
Non-Salariés	1 453	15,9	854	9,6
Indépendants	749	8,2	523	5,8
Employeurs	680	7,4	283	3,2
Aides familiaux	23	0,3	49	0,5

Source : Insee, RP2010 exploitation principale

En 2010, il y a en proportion plus de salariés sur le territoire qu'au niveau départemental (87 % pour 84 au niveau départemental). 83 % d'entre eux sont en CDI ou titulaires de la fonction publique. Mais cette proportion est la même qu'au niveau départemental. Une grande part des emplois du territoire est donc stable.

Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe

ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe

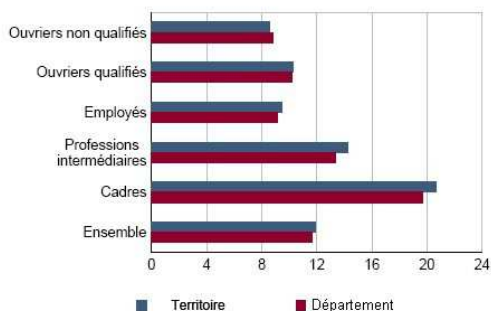


Parmi les salariés en 2010, il est important de constater que 24 % des femmes sont à temps partiel ainsi que 6 % de hommes. Cette proportion est pratiquement la même que sur le département.

Sources : Insee, RP1999 et RP2010 exploitations principales

➤ Salaires et revenus d'activité

Salaire net horaire moyen (en euros) des salariés à temps complet selon la CS en 2009



Champ : tableaux standards, poste principal non annexe
Source : Insee, DADS - Fichier Salariés au lieu de résidence.

Le salaire net horaire moyen (en euros) est de 11,6€ ce qui est proche de celui du département (11,2€). Sur le territoire, le niveau de salaire est cependant légèrement plus élevé que sur le département pour toutes les catégories socio-professionnelles sauf les ouvriers qualifiés.

À noter que Naves accueille une population plus aisée : les cadres ont un salaire net horaire plus élevé que sur le reste du territoire: il est de 23,3€ contre 20,6€ sur la communauté d'agglomération.

2- Un territoire touché par la crise

➤ Le taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). Les demandeurs de catégorie A font des actes positifs de recherche d'emploi et sont sans emploi.

Avertissement : Au sens du recensement, est chômeur toute personne de 15 ans ou plus qui s'est déclarée "chômeur" (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE)), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail.

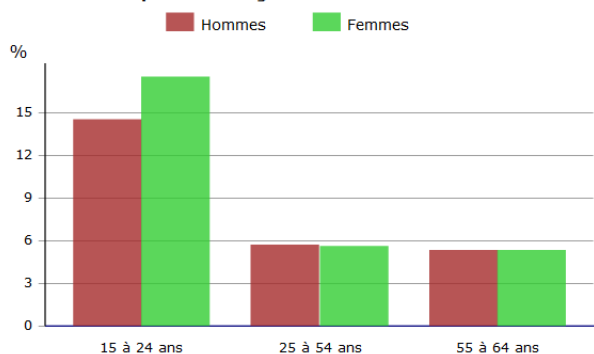
La définition du chômage au sens du recensement diffère de celles du Bureau international du travail (BIT) et du Pôle emploi.

Le chômage au recensement est plus élevé que le chômage au sens du BIT car les personnes inactives ont parfois tendance à se déclarer au chômage alors qu'elles ne répondent pas à tous les critères du BIT. Il est conseillé de raisonner en structure ou en positionnement relatif, aussi bien à une date donnée qu'en évolution.

Globalement sur le territoire, en 2010, le taux de chômage au sens de l'INSEE est de 6,9 %. Il est inférieur au taux de chômage du département qui atteint 8,6 %. Il a diminué de près de 1% depuis 1999. On observe la même tendance sur le département avec une baisse de 2%.

Sur la ville de Tulle ce taux est un peu plus important : 9,5 %

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2010

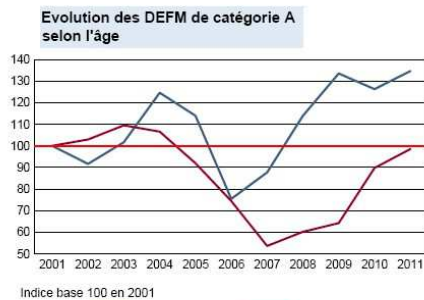


Source : Insee, RP2010 exploitation principale

On remarque en 2010 que les jeunes de 15 à 24 ans sont les plus touchés par le chômage et notamment les jeunes femmes. Ce phénomène est cependant moins marqué que sur le département.

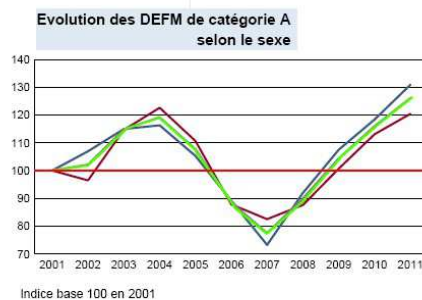
➤ Les demandeurs d'emploi

Sur la communauté d'agglomération de Tulle...



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

Source : Pôle emploi, Dares, Statistiques du marché du travail.

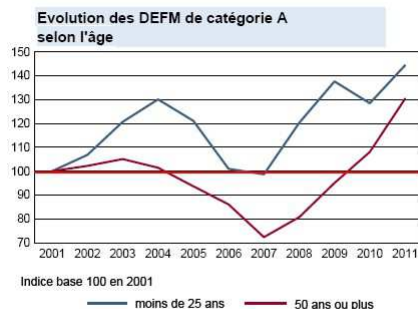


Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

Source : Pôle emploi, Dares, Statistiques du marché du travail.

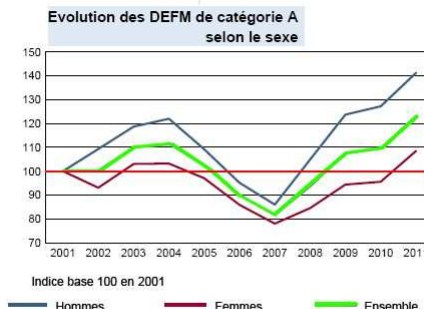
DEFM: demandeur d'emploi en fin de mois

Sur le département ...



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

Source : Pôle emploi, Dares, Statistiques du marché du travail.



Champ : demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

Source : Pôle emploi, Dares, Statistiques du marché du travail.

On constate sur le territoire qu'après une diminution du nombre de demandeurs d'emplois entre 2004 et 2007, celui-ci enregistre une forte augmentation jusqu'en 2009. C'est l'effet des débuts de la crise financière mondiale qui affecte directement le territoire. Ce nombre continue d'augmenter en 2011.

Sur le département on avait pu observer un léger tassement de l'augmentation du taux de chômage entre 2009 et 2010 mais la courbe repart à la hausse entre 2010 et 2011.

3- Tulle principal pôle d'emploi du territoire

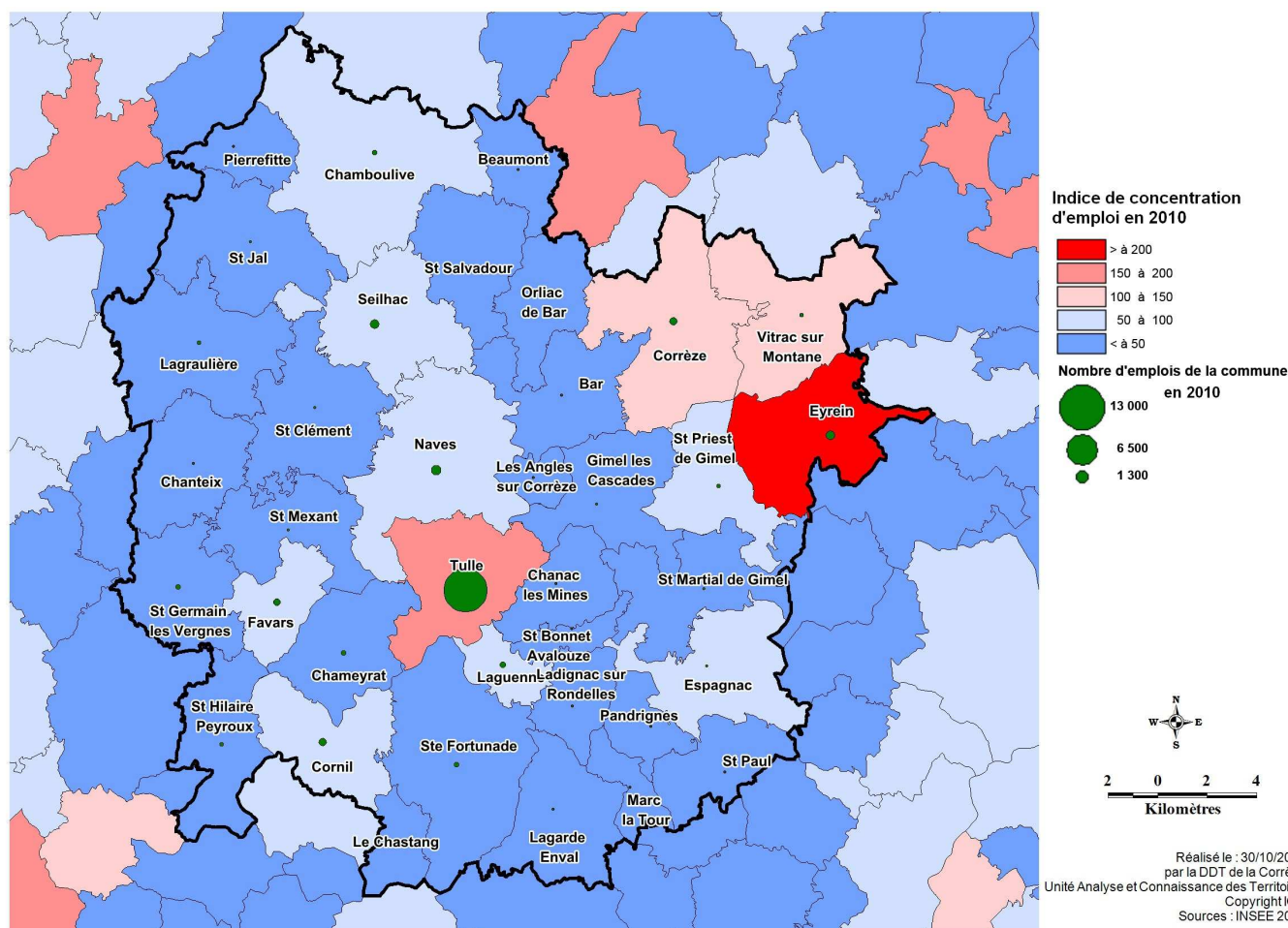
Avertissement : depuis 2010 le contexte en terme d'emploi a pu fortement évoluer.

Nombre d'emplois en 2010

Clermont Ferrand	98 017
Limoges	85 809
Brive	29 786
Tulle	12 295
Territoire	19 102
Ussel	5 753

La ville de Tulle est le 2ème plus gros pourvoyeur d'emplois du département. Par ailleurs, la ville de Tulle propose 12 295 emplois soit près des 2/3 des emplois de la communauté d'agglomération. Viennent ensuite Naves (821 emplois), Eyrein (752 emplois), Seilhac (655 emplois), Cornil (588 emplois), Corrèze (560 emplois), Favars (440 emplois), Laguenne (358 emplois).

LOCALISATION DES EMPLOIS EN 2010



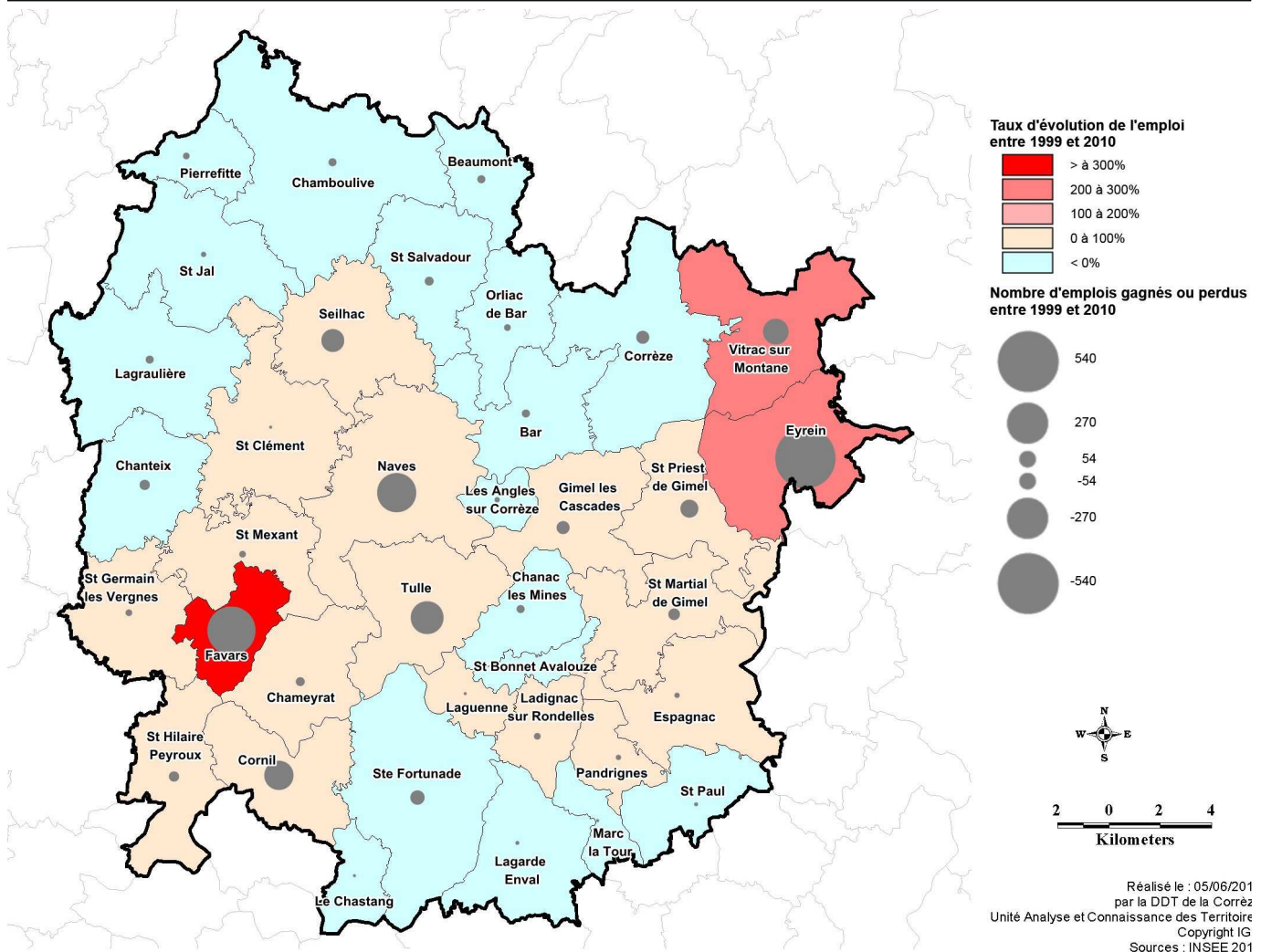
L'indicateur de concentration d'emploi est le rapport entre le nombre d'emplois proposés sur le territoire et la population active résidente ayant un emploi sur cette zone.

Entre 1999 et 2010, le territoire a gagné près de 10 % d'emplois soit 1669 emplois supplémentaires. Ces emplois gagnés sont majoritairement des emplois salariés : sur le territoire ceux-ci représentent 87% du total des emplois ce qui est supérieur de 3 points au département (84%). Il est important de noter que 14% des emplois salariés sont des emplois à temps partiel soit 2 645 emplois.

La ville de Tulle se maintient avec un gain de 1,5 % d'emplois sur la même période soit 190 emplois supplémentaires. À noter aussi que sur la ville les emplois salariés représentaient en 2010 92%. Ce taux est bien supérieur à la moyenne corrézienne de 84%.

L'emploi est concentré sur Tulle mais les principaux gains d'emploi ces dernières années ont été réalisés sur les communes d'Eyrein (+535 emplois entre 1999 et 2010), Favars (+351) et Naves (+251) (voir carte suivante).

CRÉATIONS D'EMPLOI ENTRE 1999 ET 2010



Les communes du nord et du sud du territoire perdent de l'emploi entre 99 et 2010, tandis que les gains d'emploi sur l'agglomération ont plutôt suivi l'axe « est-ouest ».

Tulle reste le principal pôle d'emploi du territoire, mais les créations récentes ont eu principalement lieu aux Alleux et à La Montane.

► L'indicateur de concentration d'emploi

L'indicateur de concentration d'emploi est le rapport entre le nombre d'emplois proposés sur le territoire et la population active résidente ayant un emploi sur cette zone.

Globalement le territoire propose en 2010 un peu plus d'emplois qu'il ne possède d'actifs résidents. De plus l'influence de Tulle progresse depuis 99. Du fait de son rôle de pôle d'emploi pour le territoire, la commune de Tulle offre en 2010 174 emplois pour 100 actifs. L'aire d'influence de Tulle dépasse le contour de l'agglomération tulliste.

La commune d'Eyrein est celle qui a le plus fort indice de concentration d'emploi du territoire. Ceci est dû aux grosses entreprises qui y sont installées (Borg Warner, polytech,...) par rapport au petit nombre d'actifs résidents sur Eyrein. Viennent ensuite Vitrac sur Montane, Corrèze et Favars. Ces communes possédant une ou plusieurs entreprises pourvoyeuses d'emplois. Toutes les autres communes sont dépendantes de ces pôles en terme d'emplois.

➤ Les Emplois par secteur d'activité.

Les personnes employées au sens du recensement sont celles ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement.

Emplois selon le secteur d'activité

	2009				1999	
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %	Nombre	%
Ensemble	19 588	100,0	51,7	88,2	17 407	100,0
Agriculture	701	3,6	33,7	21,0	945	5,4
Industrie	1 992	10,2	28,1	93,4	2 741	15,7
Construction	1 391	7,1	7,9	76,6	1 113	6,4
Commerce, transports, services divers	6 616	33,8	53,7	84,2	5 398	31,0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	8 888	45,4	63,9	97,0	7 210	41,4

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations complémentaires lieu de travail.

Le secteur de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale

En 2009, 45% des emplois du territoire se retrouvent dans ce secteur d'activités soit 8888 emplois. Sur le département cette part n'est que de 34%. De plus ce secteur est en progression de 4% entre 1999 et 2009.

En 2009, sur la ville préfecture de Tulle en 2009, 54% des emplois se trouvent dans ce secteur ce qui représente 6859 emplois. Entre 1999 et 2009, Tulle a gagné 1258 emplois dans ce secteur.

Les plus gros établissements publics en effectif du territoire sont (source : Panorama des entreprises 2012, la Montagne)

- Le conseil général de la Corrèze (1374 personnes)
- Le Centre Hospitalier Général de Tulle (1085 personnes)
- La commune de Tulle (435 personnes)
- Le Centre Hospitalier gériatrique de Cornil. (300 personnes)
- La CPAM de la Corrèze (270 personnes)
- La DDT (150 personnes)
- Le service départemental d'incendie et de secours (200 personnes)
- Le Lycée Edmond Perrier (195 personnes)
- Le Lycée René Cassin (106 personnes)

La Poste (840 personnes), l'ADMR (association de service à domicile) 500 personnes, les Pupilles de l'Enseignement Public (466 personnes), la Trésorerie Générale (415 personnes) sont des établissements qui ont d'importants effectifs mais ceux-ci sont répartis sur l'ensemble du département. Il est donc difficile d'évaluer le nombre exact de salariés sur le territoire d'étude.

Le secteur du commerce, des transports et des services divers :

Le secteur du commerce, des transports et des services divers offre 34% des emplois du territoire soit 6600 emplois.

Les plus gros établissements en effectif du territoire sont (source :Panorama des entreprises 2012, la Montagne)

- La coopération agricole des éleveurs du pays vert (Celvia) basée à Naves, et qui emploie de 100 à 199 salariés
- Tulle distribution à Tulle, qui emploie de 200 à 249 salariés

Le secteur de l'industrie :

Le secteur de l'industrie offre 10% des emplois du territoire soit 1992 emplois (5% sur le département). Les emplois industriels représentent tout de même 13% des emplois industriels du département. Cependant, ce secteur perd de l'importance : il passe de 16% des emplois en 1999 à 10% en 2009 soit une perte de 749 emplois. Cette tendance est conforme à ce qu'il se passe sur le département.

Sur la ville de Tulle, le secteur industriel ne représente plus que 8% des emplois soit 1027 emplois. Ce secteur a perdu 901 emplois entre 1999 et 2009 suite aux difficultés du secteur de la fabrication d'armes qu'a rencontré la manufacture d'armes de Tulle (aujourd'hui NEXTER).

En effectif, les plus gros établissements du territoire sont : (source :Panorama des entreprises 2012, la Montagne)

- Borg Warner Transmission Systems Tulle à Eyrein (effectifs de 500 personnes) classé 2ème en chiffre d'affaires des entreprises industrielles du Limousin.
- Nexter Méchanics (119 personnes)
- Eurovia Poitou Charente Limousin (78 personnes)
- Eyrein Industrie (effectif de 50 à 99 personnes)
- Equip Froid (effectif de 20 à 49 personnes)
- Cartel à Naves (effectif de 20 à 49 personnes)
- Mecatep à Tulle (effectif 45 personnes)

➤ L'emploi salarié privé

Le champ d'observation de l'emploi salarié comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail. **Sont exclus de ce champ :** les salariés de l'Etat et des collectivités locales, les salariés des établissements publics à caractère administratif, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles (champ CCMISA), les employés de maison, le personnel des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, des régies départementales ou communales, de certaines sociétés d'économie mixte, et les intermittents du spectacle.

L'observation de l'emploi salarié privé est un bon indicateur du dynamisme du marché de l'emploi sur un territoire.

L'emploi salarié privé entre 2004 et 2010

	2004	2009	2010	Evolution 2004/2010
Nbre d'emplois salariés privés sur le territoire	7678	8298	8251	+7%
Nbre d'emplois salariés privés à Tulle	5046	5583	5468	+8%
Nbre d'emplois salariés privés en Corrèze	50972	52608	53428	+5%

Source :UNEDIC - unistatis 2009

En 2010, l'emploi salarié privé représente 8251 personnes. Tulle compte à elle seule 5468 emplois salariés privés soit 2/3 des emplois salariés privés du territoire.

Entre 2004 et 2010, l'emploi salarié privé augmente de 7% sur le territoire soit 2 points de plus que sur le département.

Les principales activités du territoire par ordre d'importance (2010) :

Commerce de détail sauf autos et motocycles (code NAF 47)

Le secteur du commerce de détail offrait en 2010 **1038 emplois** salariés privés soit **12,6%** des emplois salariés du territoire.

Les principaux employeurs en effectif :

La coopération agricole des éleveurs du pays vert (Celvia) basée à Naves emploie de 100 à 199 salariés

Tulle distribution à Tulle emploie de 200 à 249 salariés

Travaux de construction spécialisés (code NAF 43)

Le secteur du bâtiment offre **758 emplois** soit **9%** des emplois salariés du territoire.

Les principaux employeurs en effectif :

Corrèze levage montage (CLM) basée à Seilhac spécialisée dans le montage de structures métalliques emploie de 20 à 49 salariés.

Vackier Delbos Ets Lemaire, ces 2 entreprises sont basées à Tulle et spécialisées dans les travaux d'équipements thermiques et la climatisation, elles ont chacune un effectif de 20 à 49 emplois

Rioux, basée à Tulle et spécialisée dans les travaux de menuiserie métallique et serrurerie a un effectif de 35 salariés.

Fernandes et fils, basée à Chameyrat est une entreprise de maçonnerie, elle a un effectif de 20 à 49 salariés

Talamona et Rogard basée à Tulle spécialisée dans les travaux de peinture et de vitrerie a un effectif de 20 à 49 salariés.

Action sociale sans hébergement (code NAF 88)

Le secteur « action sociale sans hébergement » offre **648 emplois** salariés privés soit **8%** des emplois du territoire.

Ce secteur regroupe l'action sociale sans hébergement pour personnes âgées, personnes handicapées, enfants ou adolescents (aide à domicile, accueil ou accompagnement sans hébergement, aide par le travail)

Activités liées à l'emploi (codes NAF 78)

Les activités liées à l'emploi (agences de placement de main d'œuvre, de travail temporaire) offrent **601 emplois** salariés privés soit **7%** des emplois salariés du territoire.

➤ L'économie présente, vecteur d'emploi sur le territoire

La partition de l'économie en deux sphères, présente et non-présente, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires. Les activités présentes sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités non-présentes sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Sur le territoire en 2009, 53% des établissements se trouvent dans la sphère présenteielle soit 2246 établissements et 16 000 postes salariés. Du fait de son statut de préfecture, la ville de Tulle se distingue : 72% de ses établissements s'y retrouvent soit 1217 établissements.

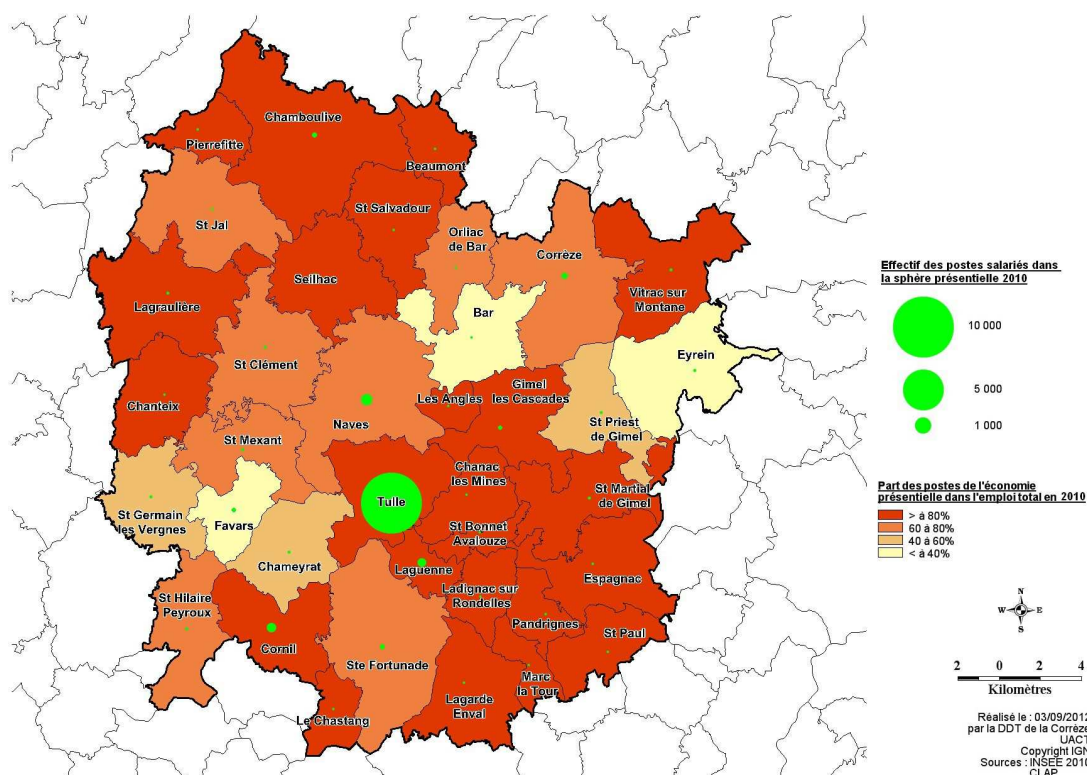
Établissements selon les sphères de l'économie au 31 décembre 2009

	Nombre	%	Postes salariés	%
Ensemble	4 235	100,0	15 795	100,0
Sphère non présenteielle	1 989	47,0	2 816	17,8
dont domaine public	5	0,3	23	0,8
Sphère présenteielle	2 246	53,0	12 979	82,2
dont domaine public	253	11,3	6 438	49,6

Champ : ensemble des activités.
Source : Insee, CLAP.

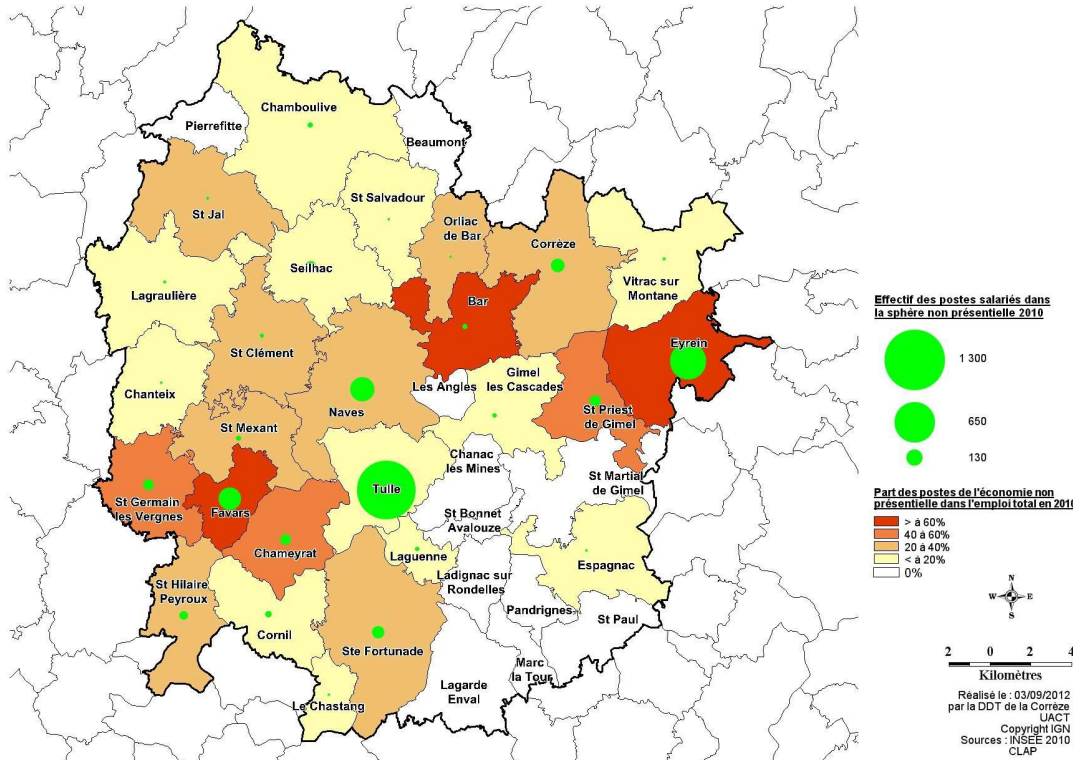
Les établissements de la sphère productive ne représentent que 47% sur le territoire soit seulement 2800 postes salariés. Sur le département la répartition entre les 2 sphères est à peu près identique.

LA PART DES POSTES SALARIÉS DE LA SPHÈRE PRÉSENTIELLE DANS L'EMPLOI SALARIÉ TOTAL EN 2010



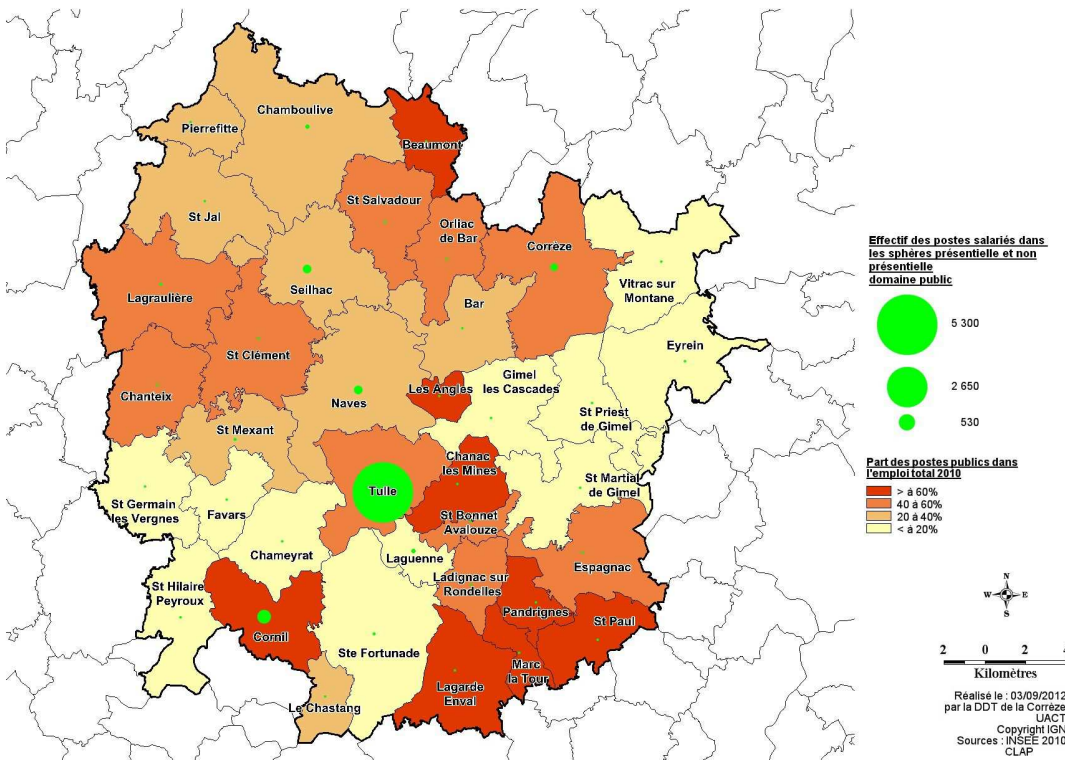
En 2010 sur le territoire, l'emploi salarié dans la sphère présenteielle est majoritaire. De plus, 54% des postes salariés de la sphère présenteielle se trouvent à Tulle.

LA PART DE L'EMPLOI SALARIÉ DE LA SPHÈRE NON PRÉSENTIELLE DANS L'EMPLOI SALARIÉ TOTAL EN 2010



En 2010, s'il y a encore sur le territoire des emplois salariés dans la sphère non présenteielle, leur part reste faible par rapport à l'emploi salarié total. Eyrein, Favars et Bar sont très dépendants en terme d'emploi des entreprises de production de biens et de services installées sur leur territoire.

LA PART DE L'EMPLOI SALARIÉ PUBLIC (PRÉSENTIEL OU NON PRÉSENTIEL) DANS L'EMPLOI SALARIÉ TOTAL EN 2010



L'emploi salarié public (présentiel ou non présenteielle) représente 40 % des postes salariés du territoire.

C'est une part très importante : sur le département elle n'est que de 27%.

La sphère publique est l'employeur majoritaire dans les communes du sud est qui n'ont pas vraiment d'autres offres en terme d'emploi.

Le territoire a donc cette caractéristique d'avoir une moindre dépendance aux phénomènes de « mondialisation » mais une dépendance forte aux choix faits en matière d'emplois publics.

➤ Les effets de la crise financière 2008-2009

Source : Etude de Laurent Davezies « Entre la crise des subprimes et la crise de la dette. Le Limousin dans l'œil du cyclone »-janvier 2013

Pendant la crise financière de 2008-2009, le Limousin s'en est plutôt moins bien sorti que d'autres territoires (-3,8% de variation du PIB régional entre 2007 et 2009 pour -2,4% en France).

De même, l'emploi total limousin (salariés et non salariés) a reculé de 3,1% sur cette même période contre un recul de 1,4% en France.

Concernant l'emploi salarié privé, la zone d'emploi de Tulle a été plus épargnée que la zone d'emplois de Haute Corrèze : entre 2007 et 2009, il y a eu -3% d'emplois salariés privés pour Tulle contre -7% pour Ussel. La zone de Tulle a été impactée faiblement par le choc 2008/2009.

Concernant l'emploi des secteurs non marchands, le Limousin a perdu 1,7% d'emplois tertiaires non marchands entre 2007 et 2009 contre +1% en France. La zone d'emploi de Tulle n'a pas gagné d'emplois tertiaires non marchands entre 2007 et 2009 alors qu'en France sur cette période le solde était positif (+1%).

La forte dépendance aux emplois publics est un véritable point pénalisant pour le Limousin mais aussi pour le territoire de Tulle.

En résumé sur l'emploi, le chômage, les salariés du privé:

Le territoire est le deuxième pôle d'emploi du département

Tulle offre 2/3 des emplois du territoire, mais les créations récentes ont eu principalement lieu aux Alleux et à La Montane.

Des actifs majoritairement employés et salariés avec des emplois stables

Un taux de chômage inférieur à celui du département, mais en progression

La sphère présentielle domine largement mais la sphère productive est encore présente à Tulle, Eyrein, Favars

40% des emplois salariés du territoire sont des emplois publics contre seulement 18% dans la sphère productive

La sphère publique est l'employeur majoritaire dans les communes du sud-est

Enjeux:

Le renouvellement de la main d'œuvre

La dépendance à l'emploi public

Pistes d'actions :

Soutien des filières économiques locales et des transmissions d'entreprises

Adéquation de l'offre de formation avec les filières économiques du territoire

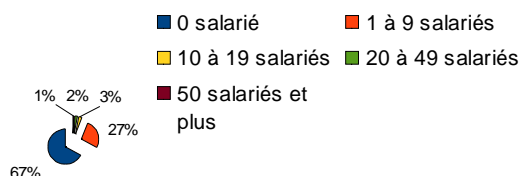
Maintien de l'armature de l'emploi local en adéquation avec l'habitat et les possibilités de transport.

Diversification des secteurs d'activités

4- Une majorité de très petites entreprises

➤ Les caractéristiques des établissements du territoire

Nombre d'établissements sur le territoire au 31/12/2009.



Sur le territoire, l'essentiel des entreprises sont des TPE (Très Petites Entreprises de moins de 10 salariés), elles représentent 94% des établissements recensés.

L'emploi local est basé sur un tissu de TPE caractéristique d'une économie rurale. Mais le territoire accueille aussi de gros établissements très pourvoyeurs d'emplois : les 54 établissements de 50 salariés ou plus représentent plus de la moitié des postes salariés du territoire. (Voir détail des plus gros établissements au chapitre précédent p 52)

Un tiers des entreprises artisanales, industrielles ou commerciales du pays de Tulle sont dirigées par un chef d'entreprise ayant plus de 55 ans

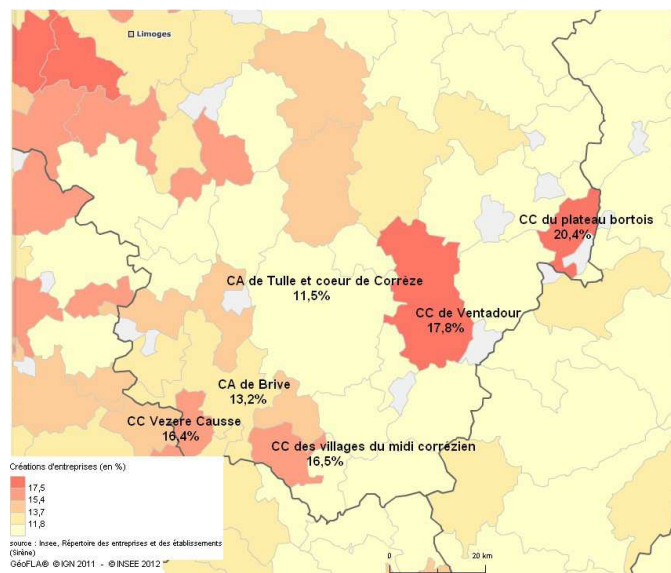
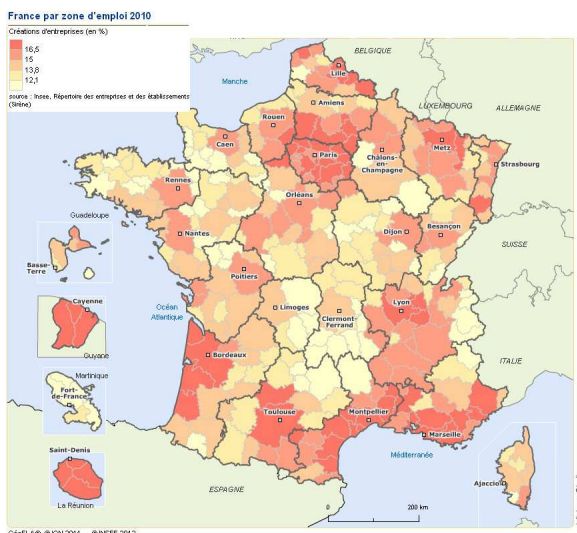
Source diagnostic DCT 2^e génération – pays de Tulle.

La reprise-transmission des entreprises est un véritable enjeu pour le maintien des activités sur le territoire, notamment dans l'artisanat.

Source Cci et Chambre des Métiers, diagnostic DCT 2^e génération – pays de Tulle

➤ La démographie des entreprises

Le taux de création d'entreprises est le rapport entre le nombre de création d'une année et le stock d'entreprises au 1er janvier de la même année.



Les zones d'emplois les plus attractives sont celles situées près des grandes agglomérations du sud de la France mais aussi Bordeaux, Toulouse, Lyon, Metz, Lille et l'Île-de-France. En 2009, le Limousin possède l'un des taux les plus bas en France (12,9). La zone d'emploi de Tulle affiche un taux de création d'entreprises de 11,8. Le taux de survie des entreprises est par contre, lui, supérieur.

Taux de création par secteur d'activité

	Ensemble	%	Taux de création
Ensemble	265	100,0	11,5
Industrie	30	11,3	11,7
Construction	44	16,6	13,3
Commerce, transports, services divers	166	62,6	11,4
dont commerce et réparation auto.	57	21,5	10,3
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	25	9,4	9,2

Champ : activités marchandes hors agriculture.
Source : Insee, REE (Sirène)

Sur le territoire on remarque qu'en 2011, 64% des établissements créés le sont dans le secteur «commerce, transports, services divers» ce qui représente 166 établissements. Viennent ensuite les secteurs de la construction (44 établissements) puis le secteur de l'industrie (30 établissements). Cette répartition est sensiblement la même que sur le département.

➤ L'artisanat

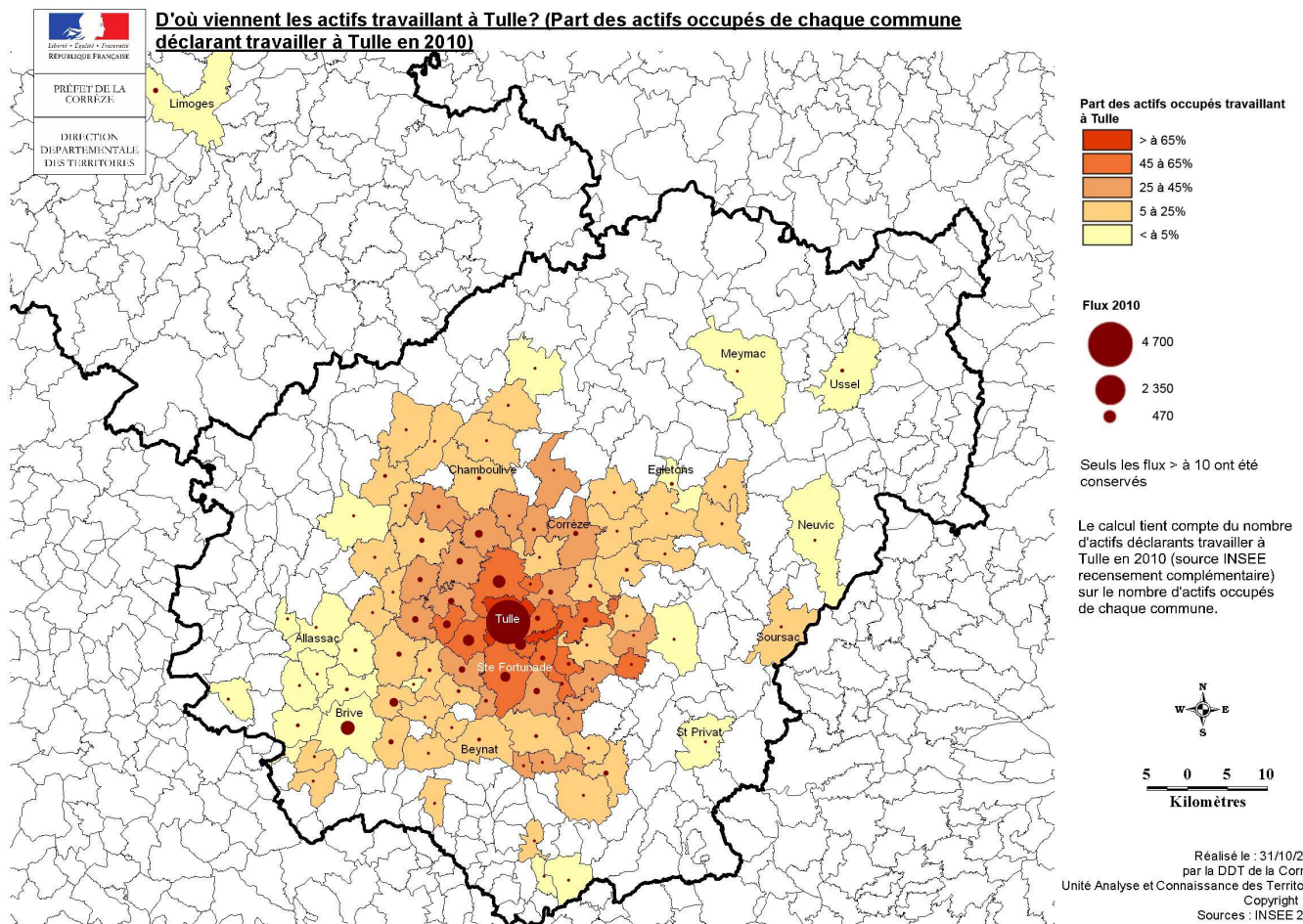
Au 1er janvier 2010, le Pays de Tulle recensait 1000 établissements artisanaux, ce qui représente près de 8% de l'emploi régional. Dans les métiers de l'artisanat, le secteur de la production est moins présent dans le pays de Tulle que dans l'ensemble du Limousin. C'est surtout le secteur du bâtiment qui domine avec 428 établissements (maçonnerie, couverture, plomberie, chauffage, menuiserie,...). Viennent ensuite les secteurs des transports, réparation, services (307 établissements) puis l'alimentation (178 établissements).

L'artisanat emploie 2300 salariés dans le pays de Tulle ce qui représente 7% des actifs de l'artisanat du Limousin.

Source : observatoire économique régional de l'artisanat limousin

5- Une offre en transport en commun importante mais sous-utilisée

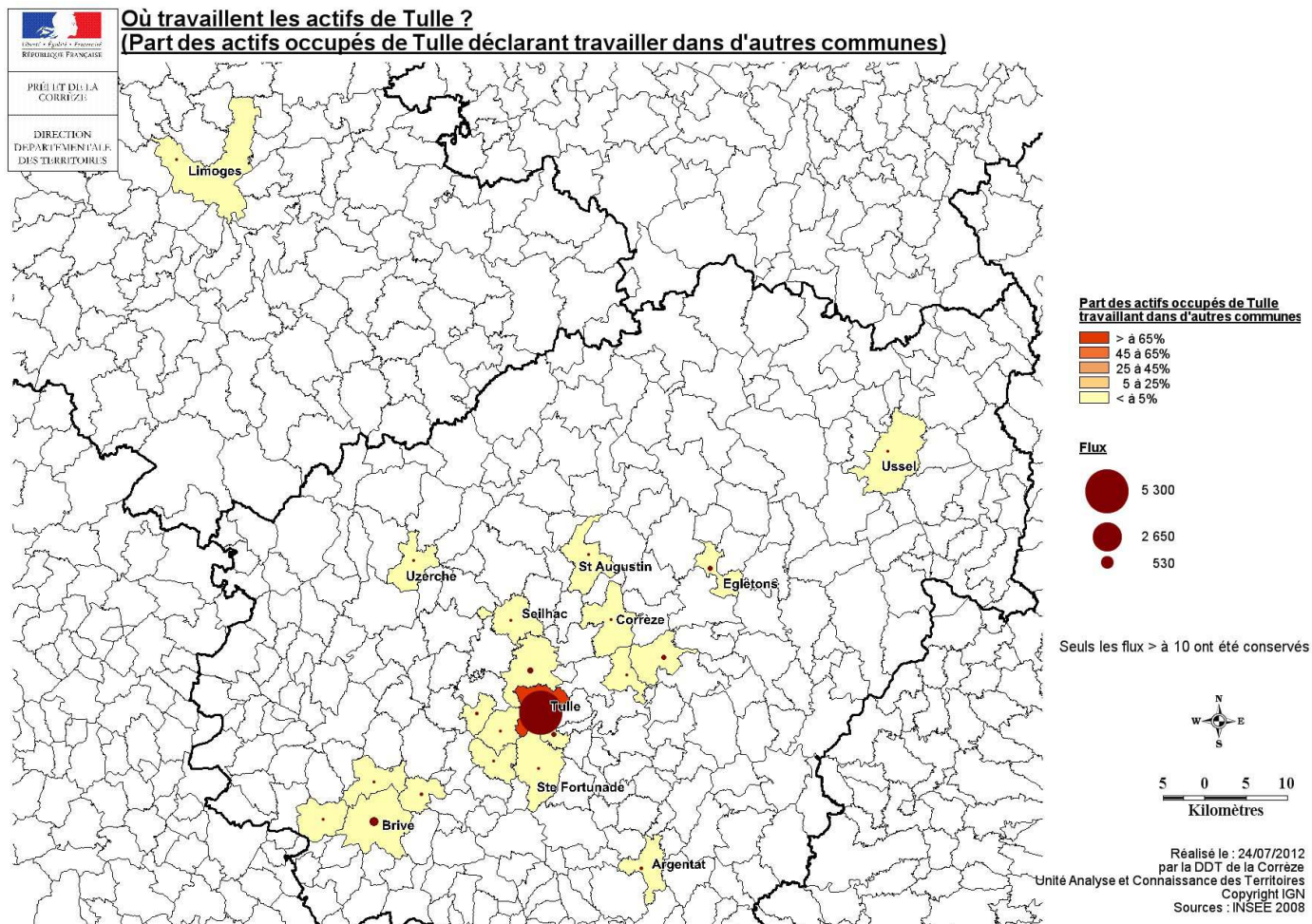
➤ Les flux domicile/travail

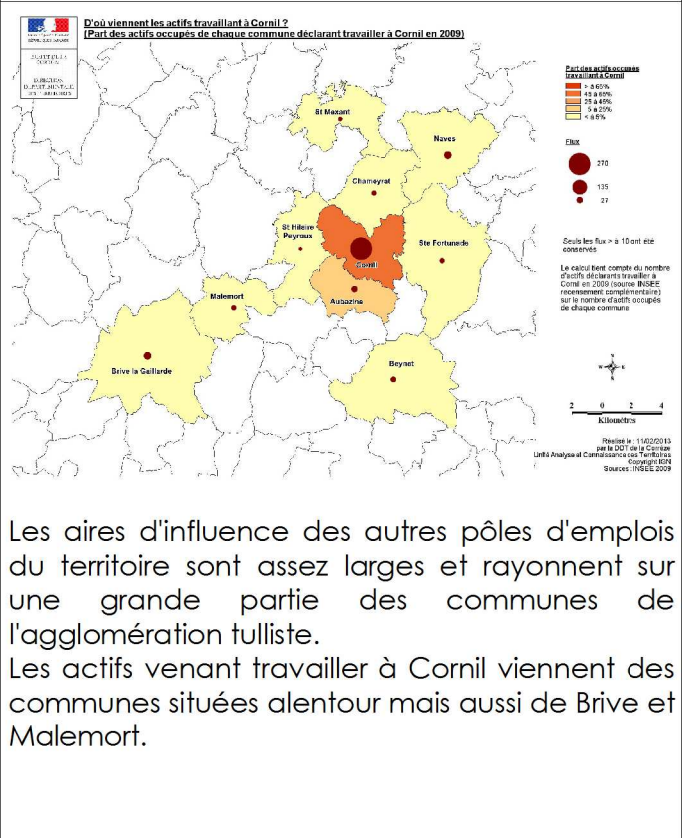
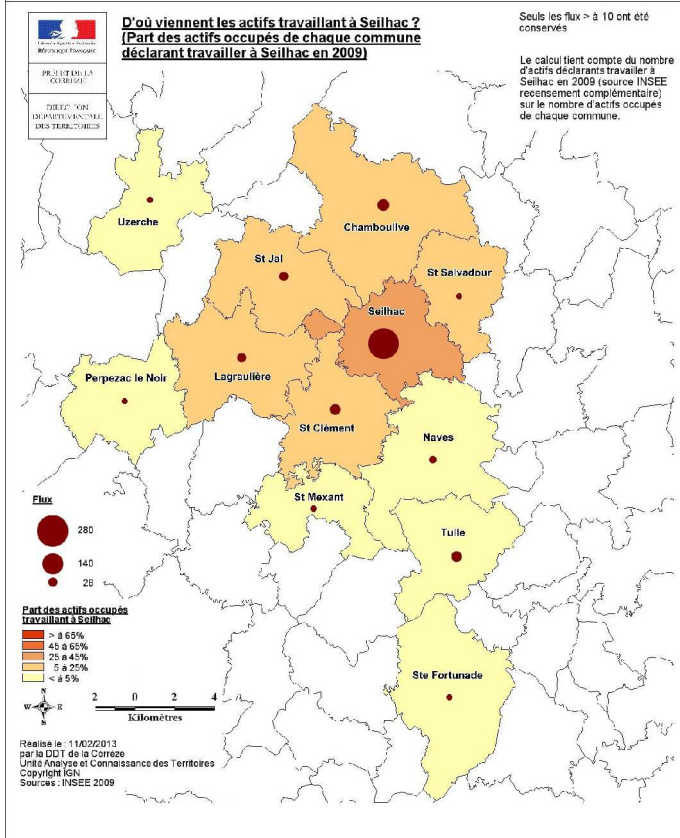
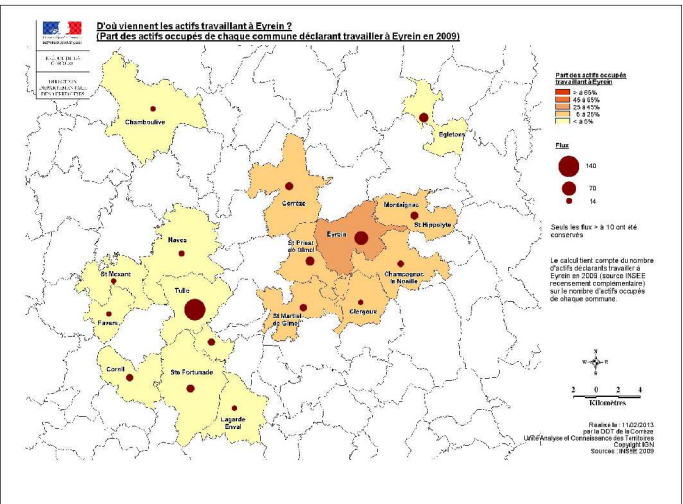
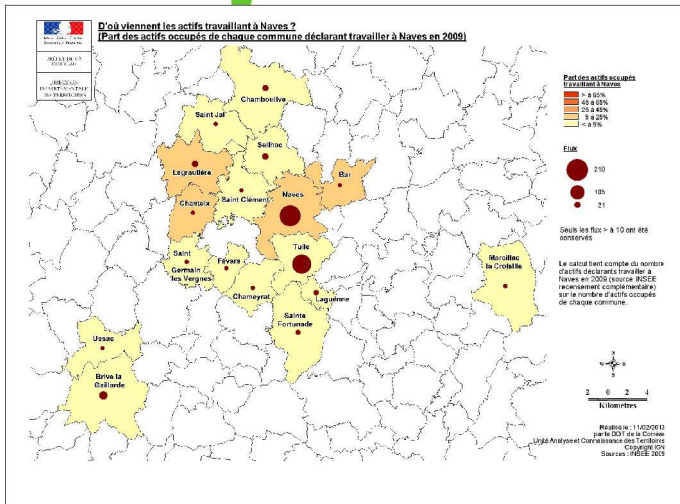


L'attractivité en terme d'emploi de la ville de Tulle s'étend sur un très large secteur. Les navettes domicile-travail sont nombreuses puisqu'en 2010 61 % des actifs du territoire soit 11 080 actifs travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence, ils sont 57% en Corrèze. Sur le territoire ce nombre a augmenté de 22% en 10 ans. En 2010, environ 5000 actifs travaillent et vivent à Tulle. 590 viennent de Brive, 470 de Naves, 450 de Ste-Fortunade, 450 de Chameyrat, 380 de Laguenne, 230 de Malemort, 215 de Favars, 200 de Seilhac. Une réflexion sur la mise en place d'aires de covoiturage complétant le dispositif du Conseil Général pourrait permettre de capter les principaux flux de véhicules personnels et de diminuer le trafic journalier vers Tulle.

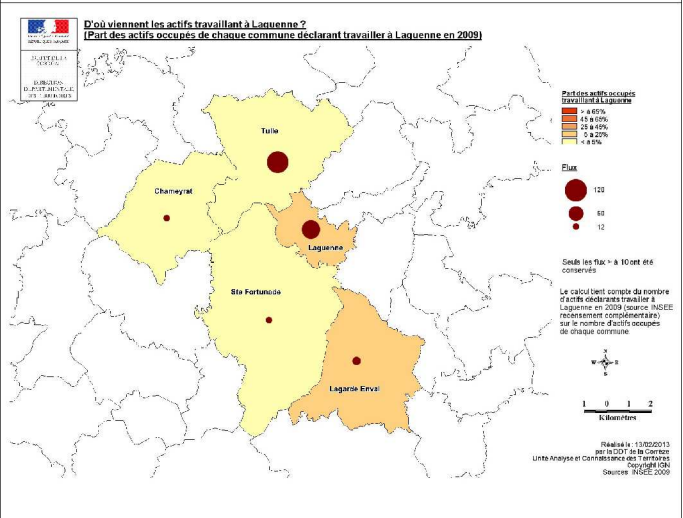
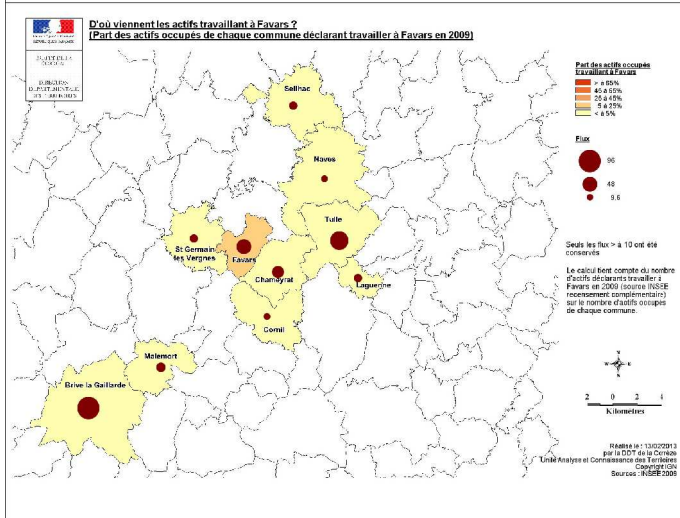
Les flux d'actifs habitant Tulle et travaillant ailleurs sont moins importants. 109 vont travailler à Egletons, 112 à Laguenne, 138 à Eyrein, 169 à Naves, 288 à Brive.

On observe aussi de nombreux déplacements domicile/travail vers les autres pôles d'emplois du territoire : Naves, Eyrein, Seilhac, Cornil, Favars, Laguenne.





Les aires d'influence des autres pôles d'emplois du territoire sont assez larges et rayonnent sur une grande partie des communes de l'agglomération tulliste. Les actifs venant travailler à Cornil viennent des communes situées alentour mais aussi de Brive et Malemort.



➤ Les déplacements

On le voit, le territoire est le lieu de nombreux déplacements domicile/travail et le taux de motorisation des ménages est élevé : en 2009, 87 % des ménages possèdent au moins une voiture. Les flux de déplacements concernent aussi les déplacements vers les zones commerciales, les services à la personne, les déplacements scolaires ou autres. En effet, l'enquête déplacements réalisée par Tulle Agglo en octobre 2012 montre que 57 % des déplacements sont réalisés pour des motifs autres que les motifs contraints (travail, études). Les motifs principaux de déplacement sont les achats (19 %), les loisirs (10 %), puis viennent les déplacements secondaires, les démarches, les visites et accompagnements.

Quel que soit la raison du déplacement, l'utilisation de la voiture est majoritaire, et en très grande proportion pour les déplacements domicile/travail.

➤ Le réseau de transport en commun

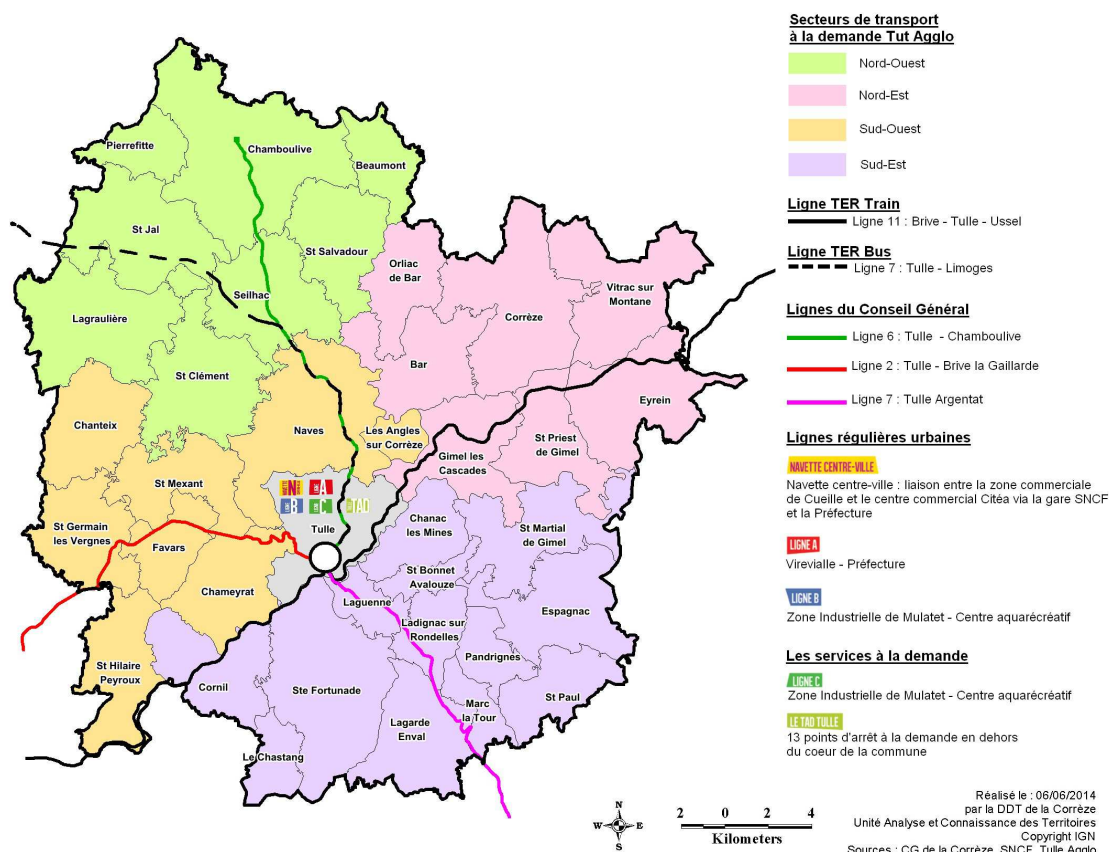
L'agglomération de Tulle dispose d'un réseau de transports en commun plutôt développé aux différentes échelles du territoire (voir page 4 et 5).

Les TER assurent les liaisons régionales, notamment avec Brive, Uzerche, Ussel et Limoges mais aussi une desserte plus locale Cornil, Tulle, Eyrein et Corrèze. Le maintien voire l'augmentation des cadencements sur les lignes TER Tulle-Uzerche et Tulle-Brive semble indispensable à une bonne desserte ferroviaire entre ces villes.

Les services de car du Conseil Général proposent 3 lignes régulières Tulle/Brive, Tulle/Chamboulive, et Tulle/Argentat. 2 lignes scolaires ouvertes Tulle/Marcillac/La Roche Canillac et Tulle/Beaulieu.

Le service des transports Urbains « TUT agglo » propose 3 lignes régulières (navette centre-ville, Laguenne les Fontaines, Virevialle-Préfecture), un service à la demande (Mulatet, centre aquarécréatif). Au 01 janvier 2014, l'offre, initialement sur la ville, a été étendue à l'ensemble du territoire de l'agglo via une desserte en transport à la demande (TAD) par secteur une demi-journée par semaine, et une desserte en TAD vers Tulle le mercredi matin aux horaires de marché. Le réseau assure une bonne couverture du territoire, et la communication importante réalisée à l'ouverture du service devrait permettre d'augmenter le nombre de voyageurs transportés sur les lignes (0,45 voyageur / km en moyenne)

LES DESSERTES EN TRANSPORT EN COMMUN SUR L'AGGLOMÉRATION DE TULLE



Les enjeux déplacements sont décrits dans le SCOT de Tulle (2009), ils concernent essentiellement l'optimisation des services existants.

Les marges d'amélioration portent sur les points suivants :

- x Une meilleure connaissance des flux de transports
- x Une meilleure appréhension des besoins des populations les plus fragiles du territoire (personnes âgées isolées, personnes à faibles ressources, étudiants,...)
- x Une amélioration des services (adaptation des lignes, fréquences, horaires, jours de passage,...). Une coordination des différents services de transport opérant sur le territoire. Le réseau principal de transports en commun pourrait être complété par des systèmes de rabattements organisés autour des gares routières ou ferroviaires grâce à des modes de déplacements doux tels que vélo, marche à pied, voitures partagées.
- x Plus d'informations aux voyageurs.
- x Une recherche de cohérence entre le développement de l'urbanisation et la desserte en transports collectifs.

Les études menées récemment ainsi que la mise en place du TAD sur l'agglomération devrait faciliter les déplacements. Les plans de déplacements d'entreprises peuvent aussi permettre de limiter les déplacements quotidiens (notamment pour les plus gros employeurs que sont le Conseil Général et l'hôpital).

Constat

De nombreux déplacements vers Tulle, deuxième pôle d'emploi du département mais aussi vers les pôles d'emplois secondaires (Naves, Eyrein, Seilhac, Cornil, Favars, Laguenne)

Des liaisons régionales assurées par les TER notamment avec Brive, Uzerche, Ussel et Limoges mais aussi Cornil, Tulle, Eyrein et Corrèze

Le service de transports urbains « TUT agglomération » qui assure la desserte régulière de Tulle et Laguenne, et permet un transport à la demande par secteurs sur le reste du territoire

Enjeux

Poursuivre l'incitation des usagers à utiliser les transports en commun et favoriser l'intermodalité

Pistes d'actions

Poursuite de la démarche des aires de covoiturage sur les communes de Naves, Ste-Fortunade, Chameyrat, Favars, Seilhac, St-Germain-les-Vergnes

Ré-interrogation des pôles d'échanges multi-modaux définis dans le SCOT

Soutien aux plans de déplacements des entreprises

Maintien des cadencements sur les lignes TER Tulle-Uzerche et Tulle-Brive

Coordination des offres entre les différentes autorités organisatrices de transports afin d'accroître l'intermodalité

Communication sur l'ensemble de l'offre en transport en commun (Région, CG, agglomération)

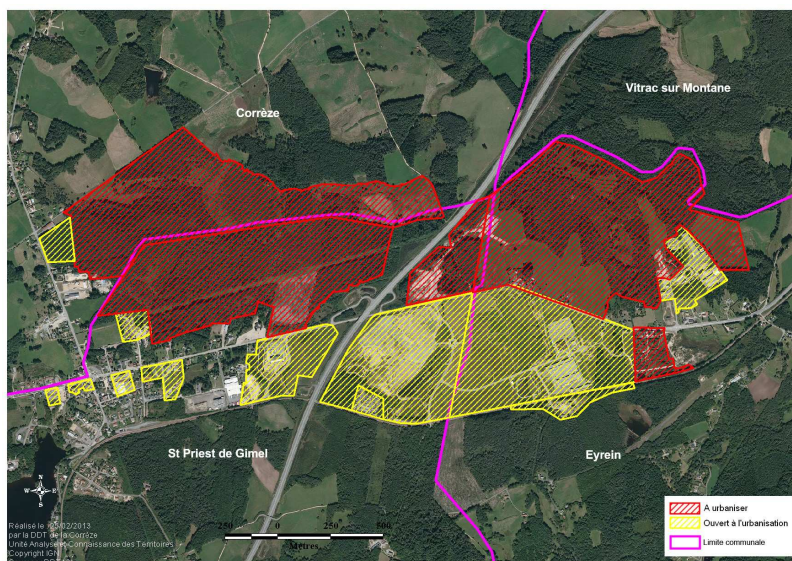
6- Des perspectives de développement

➤ Les zones d'activités.

Des zones d'activités existent sur tout le territoire avec un positionnement plus ou moins stratégique.

Il y a au total 537 ha dédiés aux zones d'activités dans les documents d'urbanisme : 252 ha en zone U « ouverte à l'urbanisme » et 285 ha en zone AU « à urbaniser ».

Tulle Agglo recense en 2013 24 zones d'activités sur son territoire : 4 sont de gestion communautaire (Les Alleux 1 et 2, La Geneste, Tulle-Souilhac), 1 est de gestion SYMA (Syndicat Mixte du Pays de Tulle) et les autres sont de gestion communale.



La zone d'activités de la Montane

La plus grosse zone d'activités du territoire est celle du SYMA à la Montane, située à cheval sur les communes d'Eyrein (52 ha), St Priest de Gimel (46 ha) et Corréze (3 ha) soit 100 ha déjà ouverts à l'urbanisation. 182 ha supplémentaires sont prévus comme étant « à urbaniser » dans les documents d'urbanisme de ces 3 communes. La zone viabilisée n'est pas entièrement remplie.

Les deux autres zones d'importance du territoire sont La Geneste à Naves (65 ha prévus « à urbaniser ») et Les Alleux à Favars (17 ha ouverts à l'urbanisation).

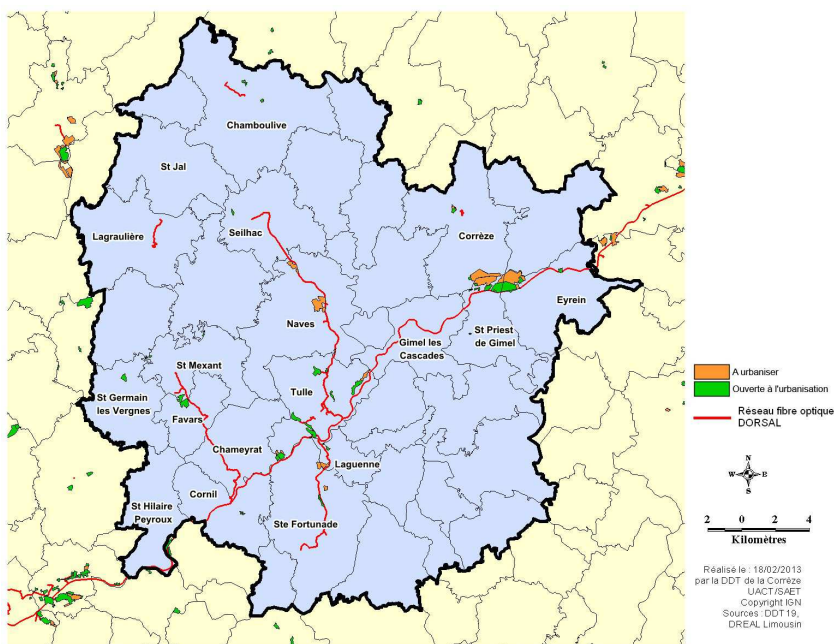
Toutes ces zones sont situées sur les axes routiers structurants du territoire et sont toutes reliées à la fibre optique.

Source : étude « zones d'activités économiques et consommation d'espace » DDT novembre 2010.

LES PRINCIPALES ZONES D'ACTIVITÉS DU TERRITOIRE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

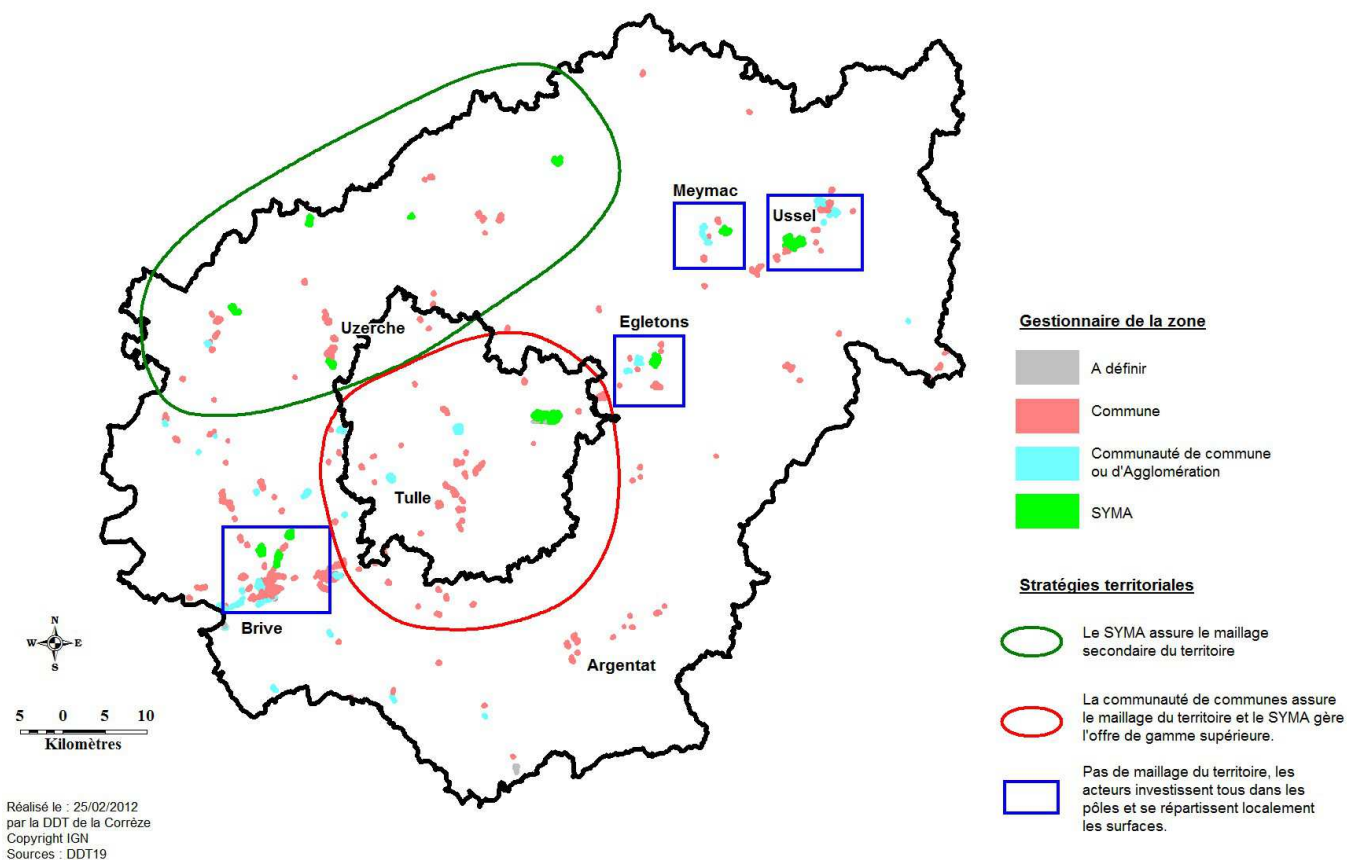
Le SCOT prévoit par ailleurs, de créer 2 nouveaux sites d'accueil d'activités communautaires situés l'un au Sud du territoire (Ste-Fortunade, Lagarde-Enval, le Chastang) et l'autre au Nord-Ouest (Chamboulive, Lagraulière ou Seilhac).

Dans ces conditions d'offre importante de foncier dédié aux ZA, il est indispensable de mener une réflexion communautaire qui permettra d'optimiser l'utilisation des réserves foncières déjà mobilisées avant d'en utiliser d'autres.



➤ Les gestionnaires des zones d'activités

LES GESTIONNAIRES DES ZONES D'ACTIVITÉS ET LES STRATÉGIES DE MAILLAGE DU TERRITOIRE.



Sur le territoire on constate que la gestion des zones d'activités est partagée équitablement entre les communes, la communauté d'agglomération et le SYMA du Pays de Tulle.

L'offre de gamme supérieure est gérée par le SYMA, le maillage secondaire étant assuré par la communauté d'agglomération et les communes.

En résumé sur les zones d'activités :

Des zones d'activités bien desservies (axes routiers, fibre optique) réparties sur le territoire, et disposant d'une offre foncière importante.

Enjeux :

Concier l'offre en foncier d'activité entre acteurs et étudier l'opportunité des sites dans leur ensemble.

Remplir les zones existantes et ne plus augmenter l'offre foncière en attendant

7- La Gouvernance dans le domaine économique

► « Tulle Agglo » depuis le 1er janvier 2012

Les 37 communes du territoire, initialement regroupées en communauté de communes "Tulle et Cœur de Corrèze" sont passées au statut de communauté d'agglomération "Tulle Agglo" le 1er janvier 2012 suite à la réforme des collectivités locales de 2011. La commune de Gimel les Cascades a intégré la communauté à cette occasion.

Ses compétences sont :

- Aménagement de l'espace
- Développement et aménagement économique
- Développement et aménagement social et culturel
- Développement touristique
- Environnement et cadre de vie
- Logement et habitat
- Politique de la ville
- Sanitaire et social
- Voiries

La compétence « développement économique » est obligatoire et regroupe :

- Création et la réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) (à titre obligatoire) qui consiste en l'étude, la création et la réalisation de ZAC d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les ZAC préconisées par le SCOT.
- Actions de développement économique : soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, soutien des activités agricoles et forestières,... (à titre obligatoire), l'étude et la mise en oeuvre d'une ORAC intercommunale d'intérêt communautaire.
- Création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui sont d'intérêt communautaire (à titre obligatoire) : **1)** entretien de la zone des "Alleux" sur le territoire des communes de Favars et Saint-Mexant en bordure de la RD9 ainsi que de la zone de "Cézarin" sur le territoire de la commune de Naves, en bordure de la RN 120. **2)** création et gestion de nouvelles zones d'activités conformément aux orientations du schéma de cohérence et d'organisation territoriale.
- Participation dans les conditions prévues à l'article L. 5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la création d'un syndicat mixte ayant vocation à la constitution, la gestion et la commercialisation de la zone d'activités du plateau Est de Tulle située sur le territoire des communes suivantes : Eyrein, St-Priest-de-Gimel, Vitrac, Corrèze.
- Création et gestion d'équipements d'accueil pour des activités industrielles, tertiaires et artisanales dans les zones communautaires : acquisition, réhabilitation, commercialisation de sites supports d'activités économiques délaissés ou désaffectés sur le territoire communautaire. Etude et mise en oeuvre d'une démarche collective territorialisée (DCT). Animation, promotion et signalisation de l'ensemble des zones communales et intercommunales du territoire communautaire. Intervention directe ou par adhésion à des structures, en matière de construction, location, vente de bâtiments à usage économique (hôtel d'entreprises..). Accompagnement des entreprises dans le cadre du schéma régional de développement économique
- Développement d'initiatives conduisant au maintien des exploitations agricoles ou accompagnant la recherche de qualité et la mise en oeuvre de pratiques s'inscrivant dans le développement durable ou conférant un label.
- Participation au développement du haut débit sur le territoire communautaire.
- Participation au développement de l'enseignement supérieur de caractère professionnel et de la formation continue.

La compétence organisation des transports urbains (à titre obligatoire) regroupe :

- Organisation des transports urbains.

La compétence Tourisme (à titre facultatif) regroupe :

- Animation et promotion générale du territoire communautaire en coordination des actions menées par les offices de Tourisme et syndicats d'initiative existants.
- Conduite d'études de faisabilité ou participation à de telles études pour des aménagements de sites touristiques et mise en oeuvre soit directement, soit en concertation avec d'autres partenaires des préconisations en résultant.
- Mise en place de la taxe de séjour.
- Participation à la mise en place de manifestations sportives, culturelles, économiques permettant le rayonnement de la communauté d'agglomération.
- Création d'un office intercommunal de tourisme

Source : base ASPIC de la préfecture de la Corrèze

➤ [Les outils répondant aux problématiques foncières et immobilières des entreprises](#)

La communauté d'agglomération s'est dotée de deux outils pour répondre aux problématiques foncières et immobilières des entreprises.

La pépinière d'Entreprises Impact

Créée en 1996 grâce à des fonds d'Etat et un large partenariat, la première pépinière d'entreprises immobilière du département de la Corrèze héberge de jeunes entreprises dans la Zone industrielle de Mulatet à Tulle.

De type généraliste, la pépinière d'entreprises IMPACT est une structure d'accueil et d'hébergement temporaire pour les entreprises en création. Son rôle est de renforcer les chances de succès et de développement des jeunes entreprises grâce à un suivi personnalisé. Son implantation depuis 2009 au cœur de l'hôtel d'entreprises Initio lui permet désormais de disposer d'une capacité d'hébergement variable et offre la possibilité aux entreprises accompagnées de continuer à se développer dans les lieux après leur passage en pépinière. La durée maximale du séjour est de 23 mois.

L' hôtel d'entreprises Initio

Inauguré en juin 2009, l'objectif d'Initio est de proposer un parcours global aux entreprises, depuis la création jusqu'à la pérennisation sur le territoire, via l'accompagnement pour la recherche de nouveaux locaux professionnels.

L'hôtel d'entreprise propose à la location 47 bureaux et 6 ateliers pour permettre aux entreprises candidates d'implanter un siège social, une agence commerciale ou un établissement secondaire. Ceci permet de limiter les investissements de départ et d'économiser sur les frais généraux et de personnel. Une alternative à l'immobilier d'entreprises traditionnel, pour trouver une solution d'attente avant de rejoindre des locaux définitifs. La durée maximale de séjour est de 5 ans en hôtel soit une durée de 7 ans maximum en comptant le séjour en pépinière.

Propriété de Tulle Agglo, le bâtiment d'Initio est géré par l'association Initio – Hôtel d'entreprises composée des trois structures suivantes : la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Corrèze, la Pépinière d'entreprises IMPACT .

Depuis le démarrage de l'activité, en juin 2009, l'hôtel d'entreprises affiche un taux moyen d'occupation sur 52 mois de 74 % soit 57 % pour les bureaux et 94 % pour les ateliers.

En 4 ans, 47 entreprises ont séjourné à Initio générant 160 emplois. Sur ces 47 entreprises, 24 ont été accompagnées par la pépinière d'entreprises IMPACT soit 51 %.

En septembre 2013, l'hôtel d'entreprises est occupé à 80 % et ce sont 22 entreprises qui exercent leur activité sur le site avec 58 emplois directs induits. Ce succès s'explique par la qualité des services proposés et le soutien apporté aux entreprises.

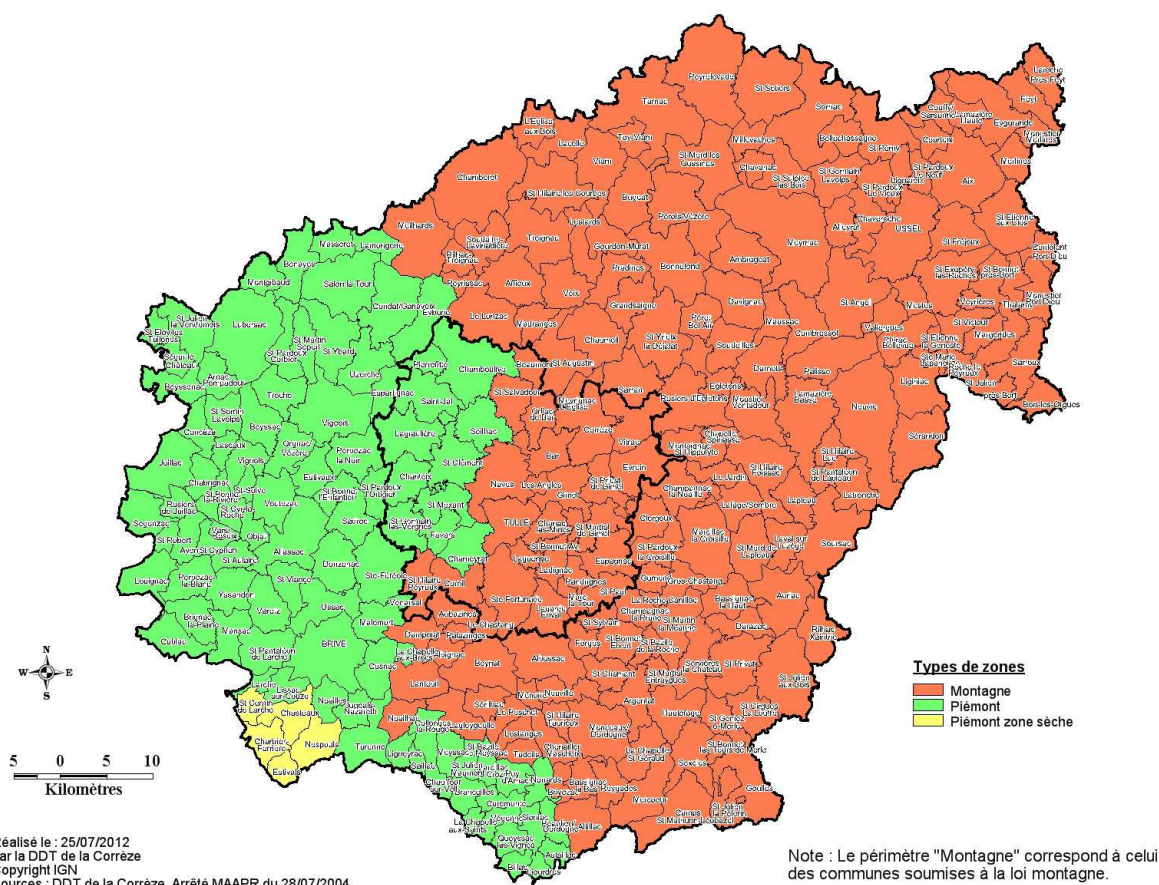
Source : site internet Initio et Tulle agglo

► Les outils spécifiques par catégorie de territoire

La zone de revitalisation rurale (ZRR)

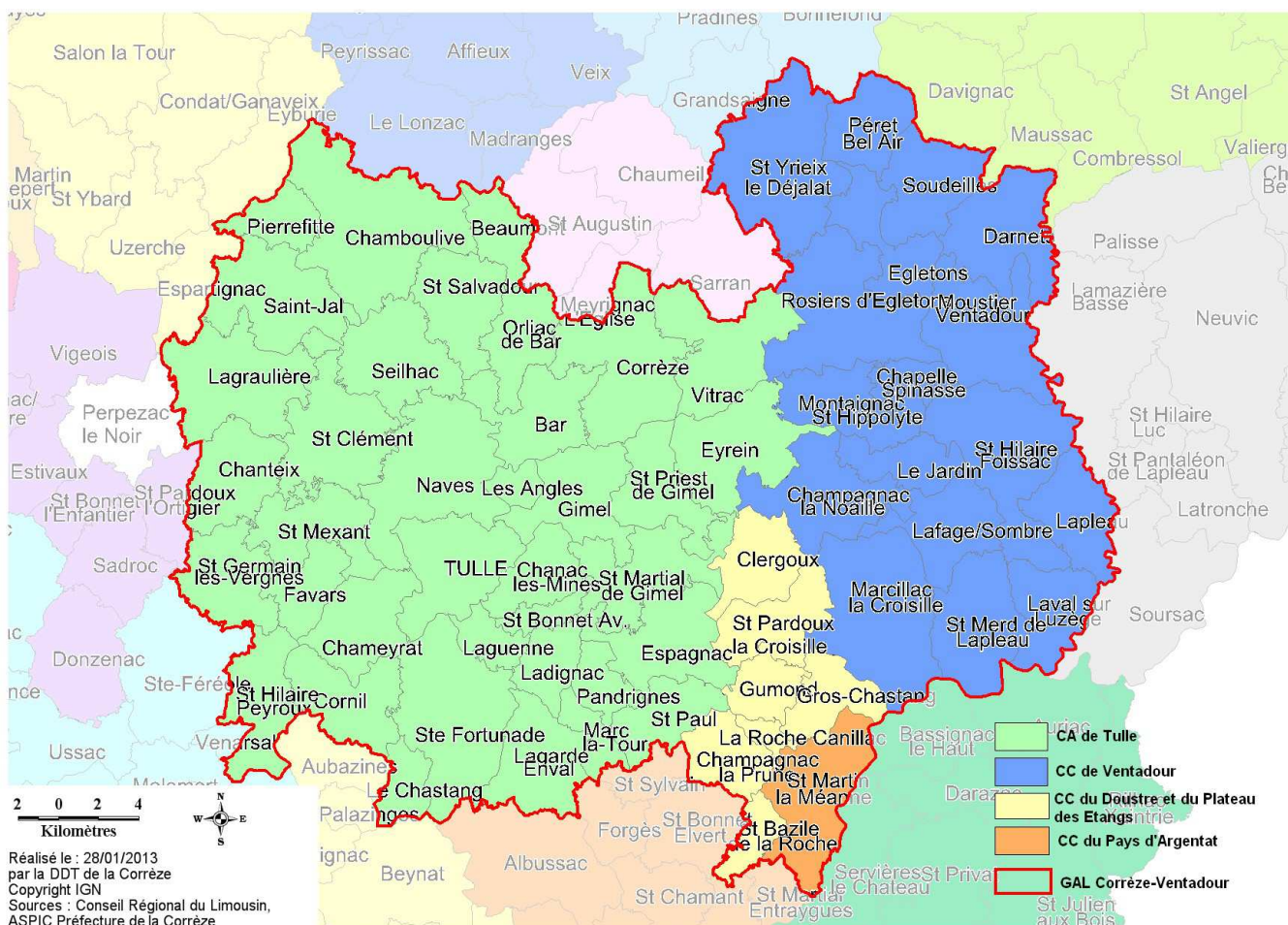
Toutes les communes du territoire à l'exception de Gimel les Cascades sont situées en ZRR (arrêté du 24 juillet 2013). Ce classement est un levier économique à travers des avantages fiscaux (allègements de charges, exonérations fiscales) pour les entreprises, les artisans, les commerçants, les propriétaires immobiliers, les investisseurs du secteur touristique et les employeurs associatifs.

La loi Montagne



La loi montagne de 1985 a pour finalité de *permettre aux populations locales et à leurs élus d'acquérir les moyens et la maîtrise de leur développement en vue d'établir, dans le respect de l'identité culturelle montagnarde, la parité des revenus et des conditions de vie entre la montagne et les autres régions.* Elle préfigure une politique géographique de développement durable afin de concevoir un projet de territoire et de développement équilibré pour la montagne. La loi montagne comprend des dispositions favorables au maintien de l'agriculture ainsi que des dispositions particulières notamment en matière de fiscalité locale, d'urbanisme et de tourisme.

Le programme LEADER



LEADER « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale » est une méthode intégrée dans la politique européenne de développement rural visant à faire des territoires ruraux des pôles équilibrés d'activité et de vie et à renforcer les liens entre les acteurs locaux.

Désormais intégré au règlement de développement rural 2007/2013 du conseil régional dont il constitue l'axe 4, le programme LEADER soutient des stratégies mises en œuvre par des Groupes d'Actions Locales (GAL) sélectionnés par appel à projet. Ces GAL regroupent des partenaires publics et privés qui sont réunis pour mettre en place un plan de développement local répondant aux besoins du territoire.

Le territoire est concerné par le groupe d'actions locales Corrèze Ventadour, celui-ci s'appuie sur un territoire de 62 communes des Pays de Tulle et d'Egletons. Son but est de développer le potentiel patrimonial et touristique du territoire.

Son objectif est d'améliorer la qualité de vie des habitants et l'attractivité du territoire.

Pour y parvenir 6 axes opérationnels

Le tourisme : Améliorer la lisibilité de l'offre touristique en encourageant la mise en réseau des acteurs du tourisme. Mieux irriguer l'économie locale grâce au tourisme.

Culture et patrimoine : Soutenir des actions de promotion, de médiation et de valorisation des initiatives culturelles et richesses patrimoniales. Ce champ, particulièrement investi par les acteurs locaux, constitue un fort enjeu d'identité et d'attractivité pour le territoire.

Espaces naturels et paysagers : Protéger, gérer durablement et faire connaître le patrimoine naturel et paysager dans toute sa diversité. Concilier qualité du cadre de vie des habitants, biodiversité et « multifonctionnalité » des espaces.

Sports et loisirs nature : De la pêche à la balade équestre, de la course d'orientation aux sports d'eaux vives, du VTT à l'escalade en passant par la randonnée pédestre : une offre de loisirs et sports en milieux naturels à développer et à diversifier en respectant les habitants et leur environnement.

Produits et savoir faire locaux : Aider la conception, la création et la promotion de produits fermiers et artisanaux, valoriser les savoir faire mais aussi soutenir la création artistique (ateliers d'artistes, réseaux d'artistes).

Coopération : Susciter et aider les projets de coopération avec d'autres territoires ruraux, notamment en Europe, pour contribuer au développement des territoires

Les moyens mis à disposition s'élèvent à 1,6 M€ de fonds européens pour le cofinancement des projets sélectionnés jusqu'en 2013.

Source : site internet GAL Corrèze-Ventadour

Le Pays de Tulle

Créé en octobre 2004, le Syndicat Mixte du Pays de Tulle s'étend sur 4 communautés de communes, soit 60 communes. Ses objectifs 2010-2013 sont :

- Reconquérir et diversifier le tissu économique,
- Accueillir et insérer de nouvelles populations,
- Affirmer et promouvoir un territoire attractif.

Grâce aux contrats 2008-2013, de nombreux équipements et aménagements ont été réalisés pour arriver à la création de deux Stations Sports Nature sur le Territoire du Pays de Tulle.

L'une sur les Monédières (Sport Nature Vézère-Monédières) et l'autre structurée autour du bassin de Tulle (Station Sports Nature du Pays de Tulle).

Les agendas 21

L'Agenda 21 est un projet global et concret, dont l'objectif est de mettre en œuvre progressivement et de manière pérenne le développement durable à l'échelle d'un territoire. Il est porté par la collectivité et mené en concertation avec tous ses acteurs : élus et personnels, habitants, associations, entreprises, structures déconcentrées de l'Etat, réseaux de l'éducation et de la recherche...

Il se traduit par un programme d'actions qui s'inscrivent dans les problématiques suivantes : lutte contre les changements climatiques, préservation de la biodiversité, propositions en faveur de l'épanouissement des êtres humains et de la cohésion sociale ou choix de production et de consommation responsables.

Il n'y a pas d'agenda 21 sur les communes du territoire sauf sur la commune de St Jal où une démarche est en cours.

PNR Millevaches

Le parc naturel régional a été créé pour protéger et mettre en valeur les grands espaces ruraux habités du plateau de Millevaches. Ce classement a été obtenu grâce à ses paysages, milieux naturels et patrimoine culturel de grande qualité mais dont l'équilibre est fragile. Il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel et humain (traditions populaires, savoir-faire techniques).

Il concerne les communes de Vitrac et Corrèze.

Le syndicat mixte (SYMA) du Pays de Tulle

Le SYMA du Pays de Tulle a pour but de créer une véritable plate-forme industrielle, dans la partie centrale du département, avec l'aménagement des zones de La Montane et des Alleux.

8- Une agriculture présente mais fragile.

► Le nombre d'exploitations agricoles

Les agriculteurs sont représentés en 2009 par 317 ménages soit 923 personnes (2% de la population du territoire). Cette part diminue depuis 1999 de près de 1%.

Le secteur d'activité de l'agriculture représente en 2009 3,6% des emplois du territoire soit 701 emplois, ceci est inférieur de 2 points à la moyenne corrézienne. Ce nombre d'emplois est en diminution de 2 % depuis 1999. La surface agricole utile représente 40 % de la surface du territoire (perte de 700 ha sur l'agglomération entre 2000 et 2012). Le secteur est en difficulté comme au niveau national mais il participe encore à l'emploi local et demeure une activité indispensable à l'entretien des paysages qui font l'identité du territoire.

Evolution du nombre d'exploitations agricoles et de la Surface Agricole Utile (SAU) entre 2000 et 2012

	Nombre d'exploitations		Evolution %	SAU		Evolution %
	2000	2012	2000/2012	2000	2012	2000/2012
BAR	16	15	-6	592	600	1
BEAUMONT	13	10	-23	571	530	-7
CHAMBOULIVE	84	61	-27	3195	3209	0
CHAMEYRAT	32	26	-19	805	765	-5
CHANAC LES MINES	8	6	-25	312	322	3
CHANTEIX	35	24	-31	1098	915	-17
CORNIL	24	14	-42	591	482	-19
CORREZE	32	27	-16	1392	1483	6
ESPAGNAC	16	13	-19	625	649	4
EYREIN	8	7	-13	513	508	-1
FAVARS	14	9	-36	470	461	-2
GIMEL LES CASCADES	8	6	-25	428	429	0
LADIGNAC SUR RONDELLES	20	16	-20	445	420	-6
LAGARDE ENVAL	20	16	-20	706	752	6
LAGRAULIERE	50	29	-42	1808	1633	-10
LAGUENNE	4	3	-25	81	85	5
LE CHASTANG	3	3	0	267	278	4
LES ANGLES SUR CORREZE	3	4	33	135	141	5
MARC LA TOUR	4	2	-50	167	168	0
NAVES	48	28	-42	1460	1431	-2
ORLIAC DE BAR	17	11	-35	601	565	-6
PANDRIGNES	8	7	-13	232	238	2
PIERREFITTE	11	8	-27	534	476	-11
ST BONNET AVALOUZE	6	6	0	205	206	0
ST CLEMENT	50	36	-28	1514	1473	-3
STE FORTUNADE	50	31	-38	1433	1367	-5
ST GERMAIN LES VERGNES	38	18	-53	1003	955	-5
ST HILAIRE PEYROUX	37	28	-24	882	821	-7
ST JAL	46	30	-35	1697	1679	-1
ST MARTIAL DE GIMEL	22	19	-14	660	726	10
ST MEXANT	36	27	-25	945	856	-9
ST PAUL	13	11	-15	322	325	1
ST PRIEST DE GIMEL	3	1	-67	352	352	0
ST SALVADOUR	16	11	-31	985	955	-3
SEILHAC	46	32	-30	1486	1479	-0
TULLE	21	14	-33	489	462	-6
VITRAC SUR MONTANE	19	17	-11	1048	1153	10
TOTAL territoire	881	626	-29	30049	29347	-2
TOTAL Corrèze	5492	3999	-27	216955	216738	0

Sources : DDT 19/SEAF/exploitation des données PAC- Les exploitations sont déclarées au siège d'exploitation

Globalement sur le territoire le nombre d'exploitations a diminué en 12 ans de 29 % ce qui représente la disparition de 255 exploitations. Cette tendance est dans les mêmes proportions qu'au niveau départemental où 27% des exploitations ont disparu sur la même période. Marc la Tour, St Germain les Vergnes et St Priest de Gimel perdent la moitié de leurs exploitations en 12 ans mais la SAU reste à peu près identique. Les exploitations s'agrandissent. (Source déclarations PAC)

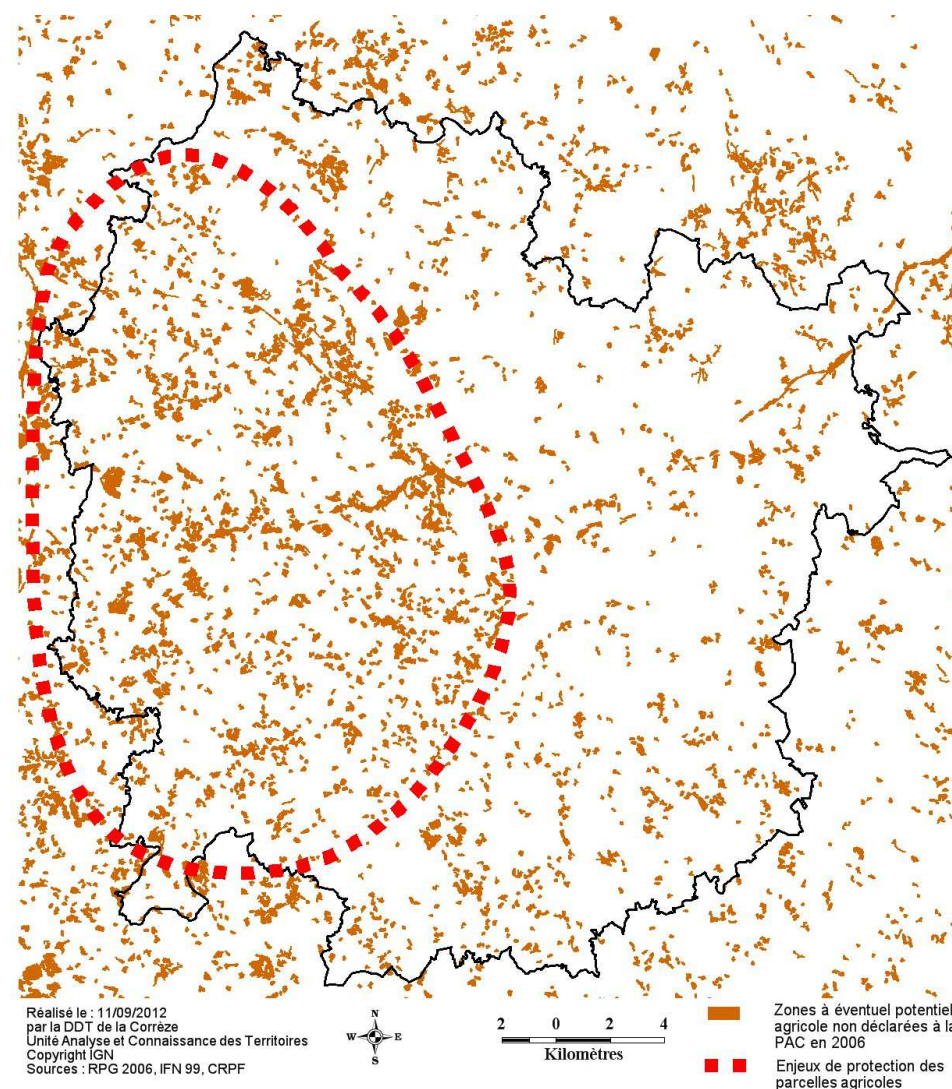
Le secteur est en déclin sur certaines communes où l'on voit à la fois le nombre d'exploitations et la SAU diminuer. Chanteix et Cornil perdent 20% de leur SAU en 12 ans (respectivement -17% et -19%).

La seule commune où l'on observe à la fois des créations d'exploitations et une augmentation de la SAU est la commune des Angles-sur-Corrèze (1 exploitation en plus pour 6 ha de SAU en plus).

En 2010, les surfaces moyennes par exploitation sont inférieures à celles du département : 37 ha contre 44 ha en Corrèze. Celles-ci évoluent pourtant à la hausse et passent de 29 ha à 37 ha en 10 ans. Les plus grandes exploitations se trouvent à Corrèze (68 ha en moyenne) et Gimel les Cascades (65 ha en moyenne), elles se consacrent à l'élevage bovin. Les plus petites exploitations se trouvent à Laguenne (6 ha en moyenne) et Tulle (10 ha en moyenne). Elles se consacrent au maraîchage ou à l'élevage ovin. (Source recensement général agricole)

Sur le territoire, l'âge moyen des exploitants passe de 49 ans en 2000 à 52 ans en 2012. En 2012, la commune la plus jeune est Marc la Tour (35 ans). Les communes les plus âgées : Beaumont, Chanteix et St Clément (57 ans), Tulle (61 ans). Sur ces communes la transmission des exploitations sera un enjeu important pour les années à venir.

PARCELLES À ÉVENTUEL POTENTIEL AGRICOLE DU TERRITOIRE.



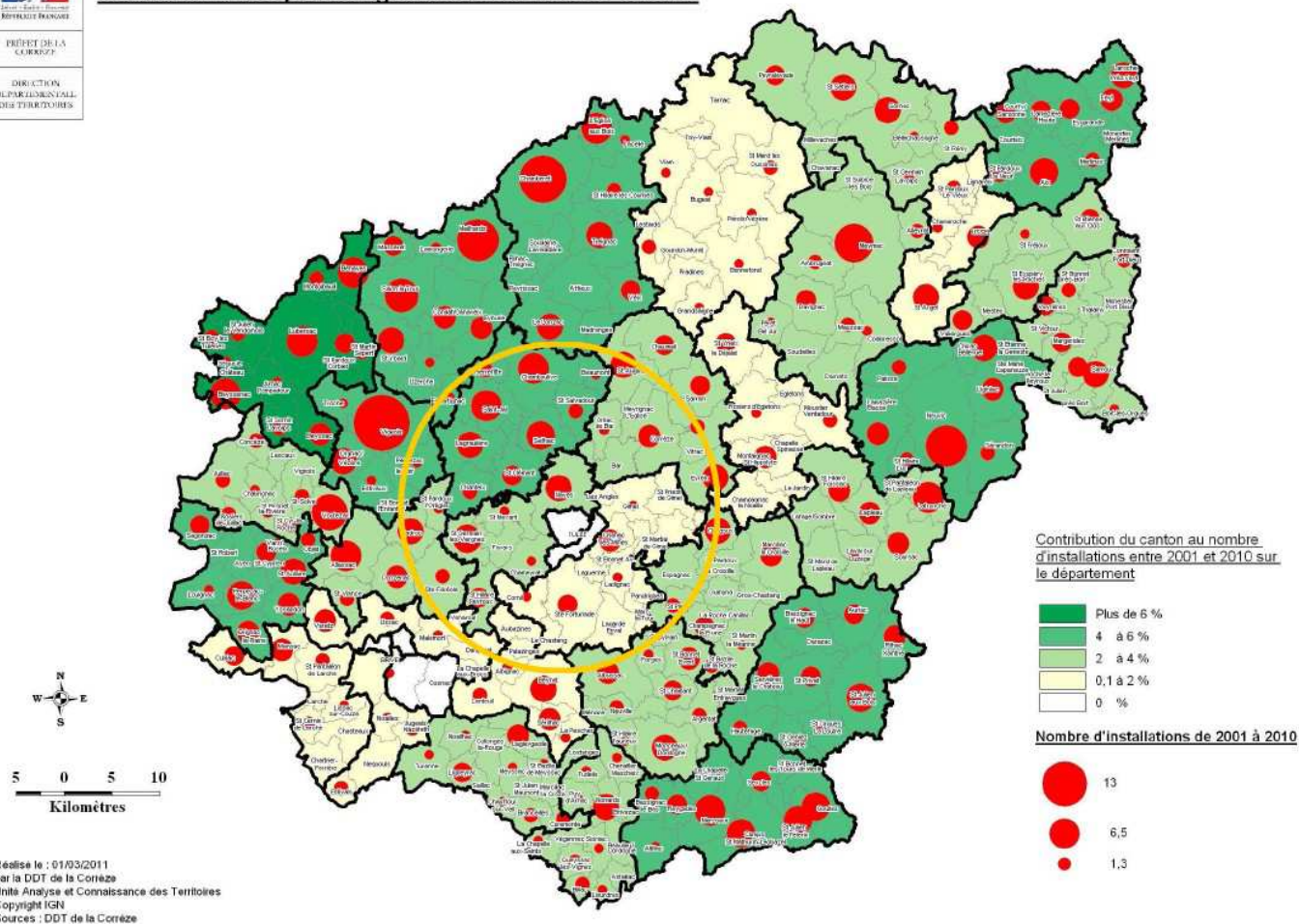
On note la présence sur le territoire de terres à « éventuel potentiel agricole ». Ces terres sont soit occupées par la forêt ou ne sont pas déclarées à la PAC. Il s'agit principalement de terres à « statut précaire » ou « aléatoire » : pas de bail, bail verbal, prêt à l'usage ou prêt à l'année, doubles actifs, très petites exploitations,...

Ces terres en devenir peuvent changer facilement de destination et sont donc un véritable enjeu pour le territoire. Elles sont le plus souvent mises en réserve par les exploitants qui souhaitent réaliser une plus value en vendant ces terres à des fins d'urbanisation. Ces zones se retrouvent essentiellement à l'ouest du territoire, là où la pression foncière est la plus forte et sont symbolisées en marron dans la carte ci-contre. Elles sont particulièrement concentrées à Naves et

Seilhac. Une étude plus particulière de ces secteurs serait bienvenue.



Installations des jeunes agriculteurs entre 2001 et 2010



Entre 2001 et 2010, il y a eu 81 installations de jeunes agriculteurs sur le territoire. La dynamique d'installation est plus forte au nord du territoire et a été plus importante dans les années 2007 et 2008 (22 installations au total). Ce secteur est en effet proche du secteur le plus dynamique du département.

Certaines communes n'ont eu aucune installation en 10 ans : Bar, Orliac de Bar, Espagnac, Favars, Laguenne, Les Angles, Pandrignes, St Bonnet Avalouze, St Priest de Gimel, Tulle. Certaines d'entre elles ont une topographie difficile (Laguenne, Tulle,...). D'autres sont soumises à la pression foncière de la péri-urbanisation (Favars, St Priest de Gimel,...). D'autres enfin sont victimes du vieillissement de leur population (Espagnac, Les Angles sur Corrèze).

Une attention particulière doit être portée à Tulle où non seulement il n'y a pas eu d'installations mais où la moyenne d'âge des exploitants est de 61 ans. De plus, la spécialisation des exploitations de la ville dans le maraîchage ou l'horticulture n'attire pas les repreneurs du fait de la dureté du métier.

➤ [La nature des productions](#)

Sur la majorité des communes l'élevage bovin viande domine. En 2010, la majorité des exploitations (485/796) se consacrent à cette activité. Ce nombre est toutefois en diminution d'un tiers de ce qu'il était en 2000. La SAU consacrée à cette activité représente 79% de la SAU du territoire et varie peu (-3%). Les exploitations s'agrandissent par reprise du foncier libéré lors des cessations d'activités.

220 exploitations produisent du veau sous la mère.

D'autres activités sont présentes sur le territoire mais demeurent plus marginales.

Sur Tulle c'est le maraîchage et l'horticulture qui dominent. Il y a 12 exploitations qui se consacrent au maraîchage soit 14 ha. Cette activité gagnerait à être développée afin d'alimenter les marchés

locaux de l'agglomération de Tulle.

10 producteurs laitiers sont présents sur le territoire : Bar, Chameyrat, Corrèze, Favars, Orliac de Bar, Pierrefitte, St Clément, Ste Fortunade, Seilhac et Tulle. Tous sont collectés par SODIAAL sauf St Clément et Ste Fortunade qui sont collectés par la coopérative Auvergne Limousin. Certains pratiquent aussi la vente directe (Seilhac, Pierrefitte, Ste Fortunade et Tulle).

99 exploitations produisent des ovins et se trouvent sur 26 des 37 communes du territoire. Les plus gros troupeaux rassemblent 460 et 450 brebis et sont situés à Lagraulière. En moyenne les troupeaux présents sur le territoire regroupent 140 brebis.

26 exploitations produisent des porcs.

2148 ha sont consacrés à la culture des céréales soit 7% de la SAU du territoire. Il convient d'encourager les exploitants à produire leurs propres céréales pour nourrir leurs animaux et acquérir ainsi plus d'autonomie.

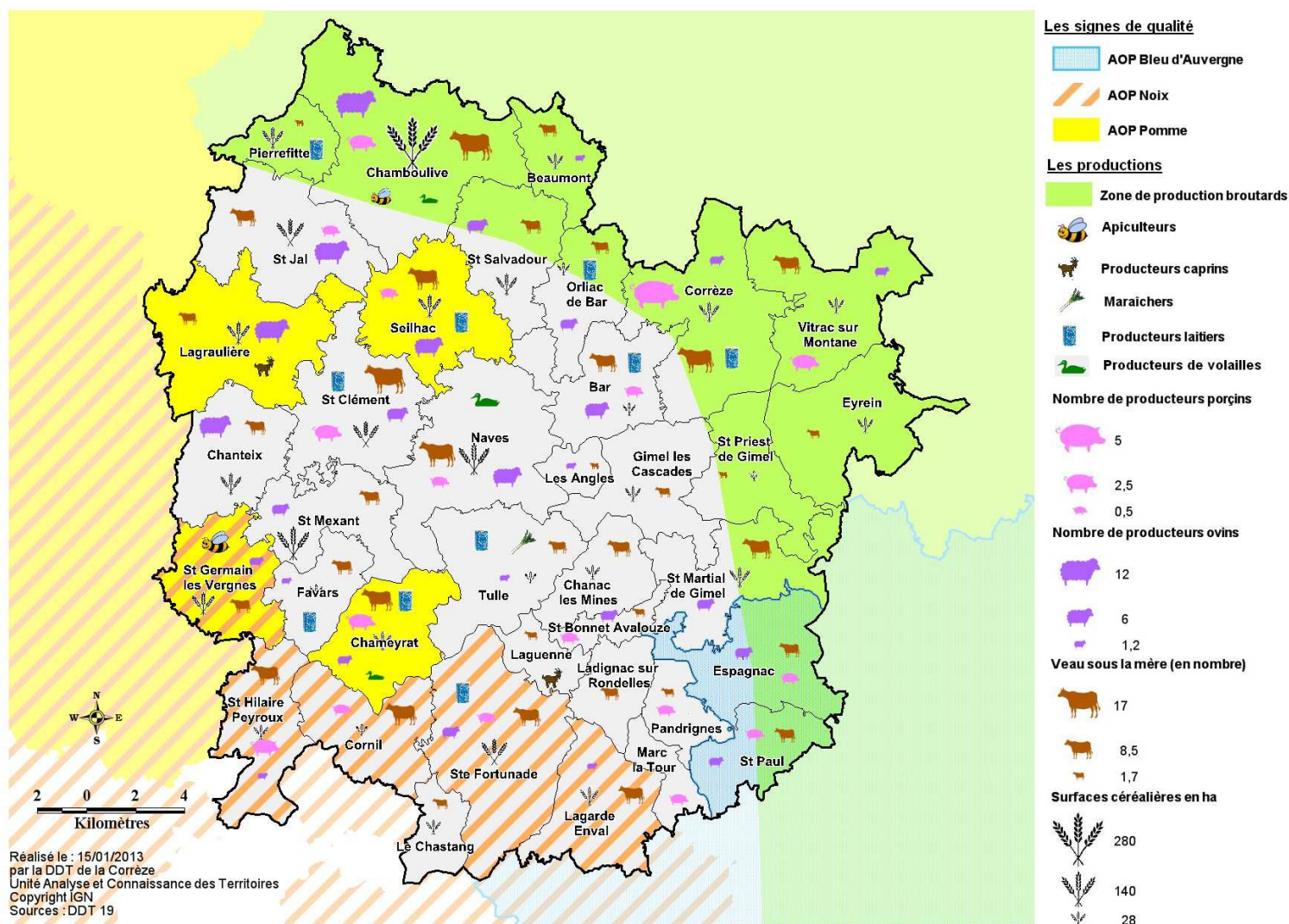
2 exploitations produisent des caprins: 1 à Lagraulière avec 195 chèvres et l'autre à Laguenne avec 60 chèvres de race angora (production de laine).

6 exploitations se consacrent à l'élevage des volailles : 4 à Naves, 1 à Chameyrat, 1 à Chamboulive.

3 apiculteurs : 2 à St Germain les Vergnes, 1 à Chamboulive

Source : DDT19/SEAF

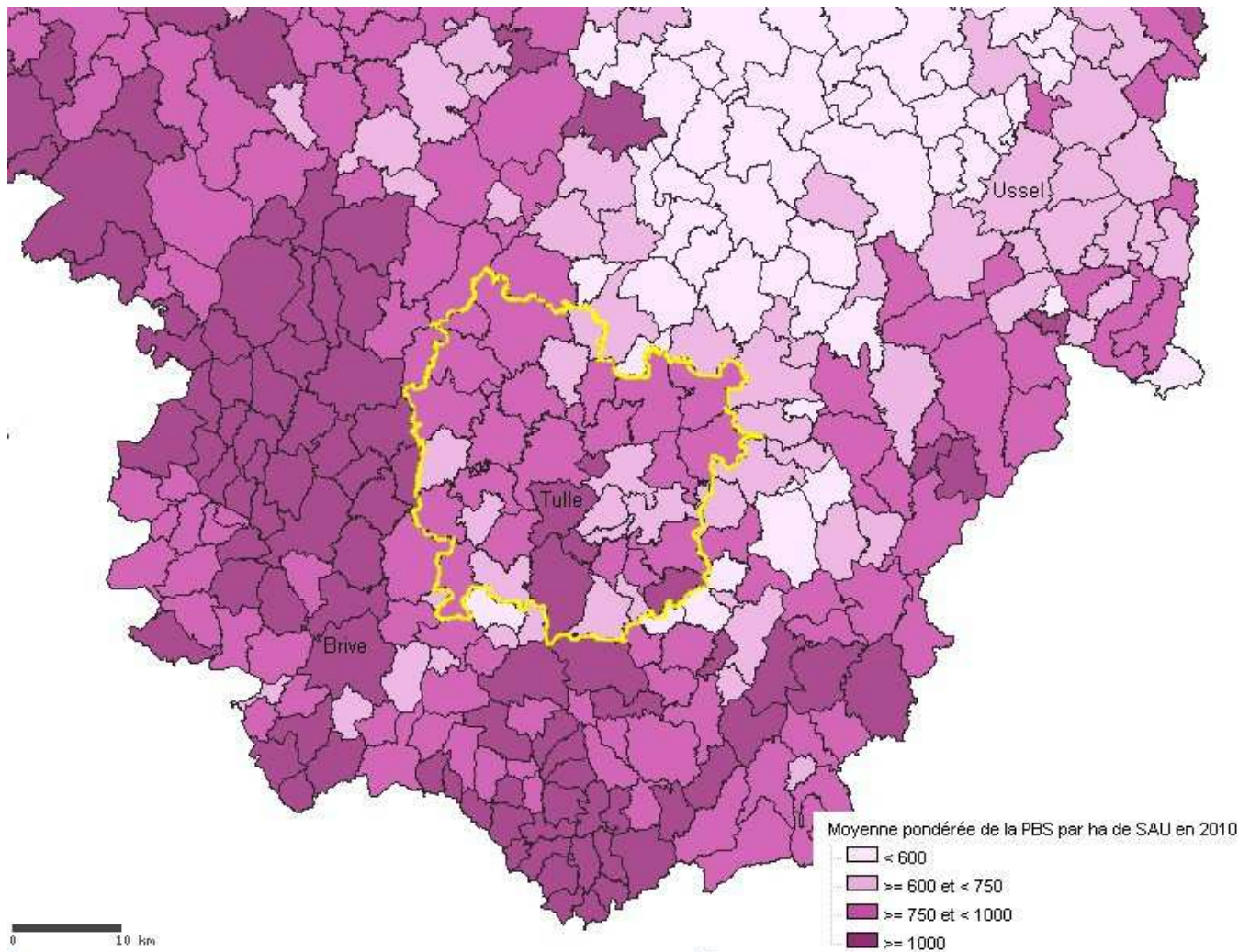
LA NATURE DES PRODUCTIONS AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE EN 2012



➤ Le potentiel de production des exploitations (PBS)

La PBS décrit un potentiel de production des exploitations calculé à partir des surfaces agricoles et des cheptels. Elle permet d'estimer la production des exploitations et de les classer par tranche de taille économique : « petites exploitations » quand elle est inférieure à 25 000 euros annuels, « moyennes et grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros annuels, « grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros annuels.

Cet indicateur permet de faire une photographie de la production théorique des terres agricoles utilisées (SAU) en 2010, et ainsi d'avoir une approche du potentiel économique des terres agricoles. Il permet aussi d'estimer la valeur agricole des terres, à défaut de ne pas disposer du potentiel agronomique.



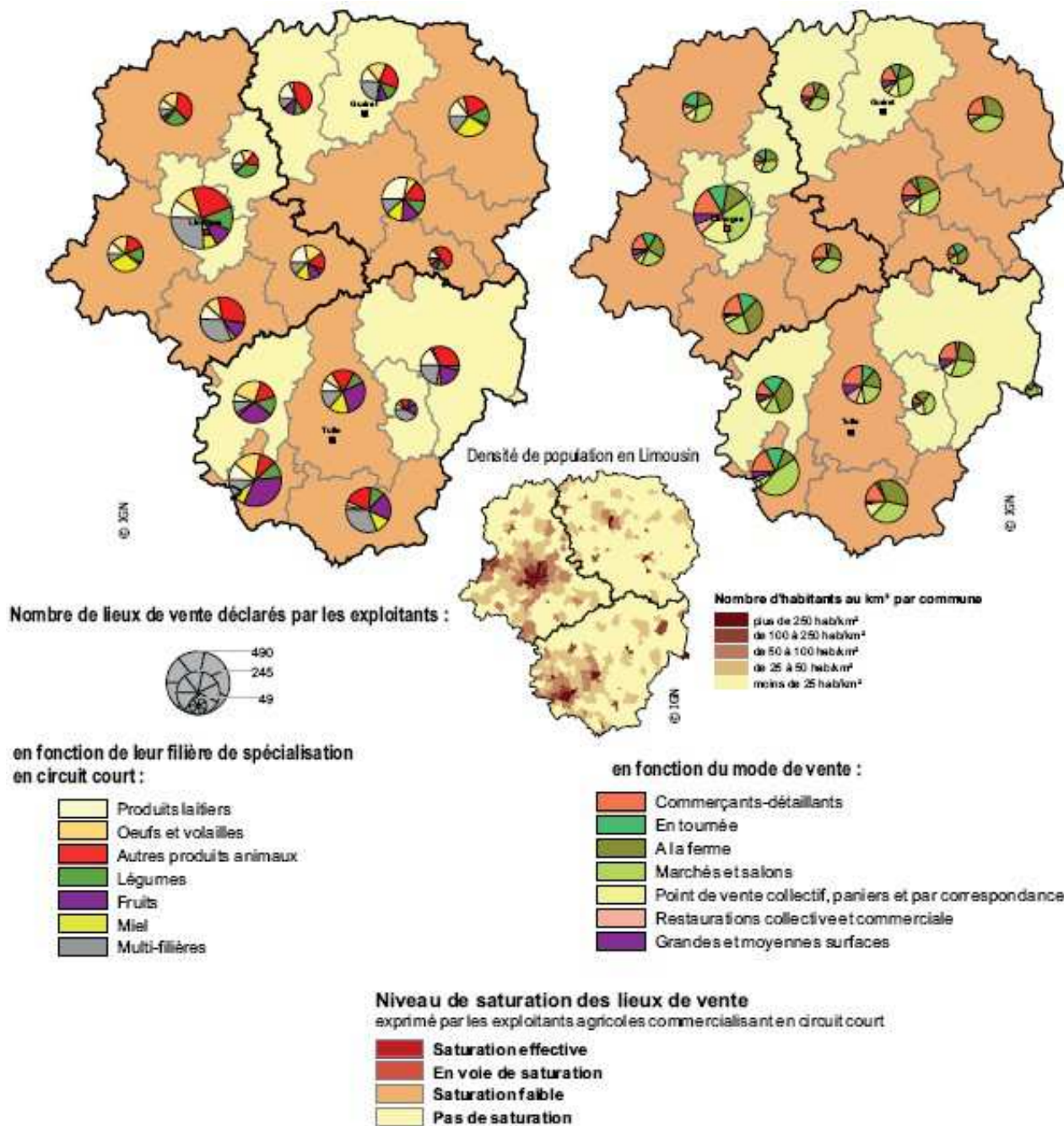
Le territoire fait partie du secteur agricole de la Corrèze, mais les situations sont contrastées. Les communes où le potentiel de production des exploitations est le plus élevé sont Tulle, Ste Fortunade, Laguenne, Les Angles, St Paul.

Les communes où le potentiel de production des exploitations est le moins élevé sont Chanteix, Favars, Cornil, St Martial de Gimel, St Bonnet Avalouze, Chanac, St Priest de Gimel.

➤ Les circuits courts

Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire. Cette définition ne tient pas compte de la distance entre la production et le lieu de vente.

LA PART DES CIRCUITS COURTS EN 2010 PAR PAYS.



Source : Agreste - enquête sur les circuits courts alimentaires en Limousin en 2010 - DRAAF et Région Limousin

En 2010, en Corrèze, la part des exploitations en circuits courts est de 11%, en France 15%. On remarque que sur le pays de Tulle cette proportion est un peu moindre que sur les autres pays du département.

On y constate par ailleurs que les produits et les modes de ventes sont variés. Concernant la saturation du marché celle-ci ne se fait que très peu sentir. Il y a encore des possibilités sur le territoire de développer ce mode de commercialisation.

➤ Les filières

Sur le territoire, les filières agricoles amont et aval sont bien organisées :

Filière amont

- x L'abattoir privé d'Egletons (groupe Bigard) est un lieu d'abattage, de découpe et de transformation de la viande. Cet abattoir spécialisé bovins connaît une progression du tonnage abattu depuis 2004 qui passe de 14872 tonnes à 17 817 tonnes en 2011. Le territoire pourrait bénéficier de la présence de cette structure en développant l'engraissement des bovins, notamment les gros bovins (vaches de réforme, génisses à viande), sur place. En effet la part des achats de viande finie locale peut paraître encore faible malgré la présence de Bigard aux ventes du marché au cadran d'Ussel.
- x L'abattoir d'Argentat (groupe Bigard) est un lieu d'abattage, de découpe et de transformation spécialisé dans les veaux. Le tonnage progresse entre 2008 et 2011 de près de 10%: il passe de 2856 tonnes en 2008 à 3133 tonnes en 2011. Cette structure de proximité permet de limiter les coûts de transport des animaux et constitue un élément local de dynamique de l'élevage de veaux du secteur.

Filière aval, production d'aliments pour bétail

- x 1 minoterie/meunerie à Egletons
- x 1 minoterie/meunerie à St Priest de Gimel : le moulin Beynel spécialisé dans la fabrication d'aliments pour bétail BIO. 2000 tonnes d'aliment bio y sont fabriquées par an.
- x 1 minoterie/meunerie à Bar Farges
- x 1 minoterie/meunerie à Chanteix Roche
- x 1 minoterie/meunerie à St Mexant Bouysse
- x 1 minoterie à Chamboulive

Les organisations de producteurs du territoire

- x ADECO, Tulle : l'association a pour objet la mise en marché de la production de ses adhérents par l'instauration de « relations privilégiées » entre les producteurs et des partenaires regroupés au sein d'un collège d'acheteurs. En 2011, 43 acheteurs adhèrent à l'association. Ils sont négociants en bestiaux « locaux », opérateurs en transformation de la viande, distributeurs commerciaux en fin de circuit de la viande, sociétés spécialisées dans l'exportation des animaux vifs. Le Marché au Cadran d'Ussel fait aussi partie de ce collège.
- x « Les éleveurs du pays vert » à Naves : cette coopérative créée en 2005 est un groupement de producteurs de bovins et d'ovins.
- x Parma Noilhac Services, entreprise de commerce de gros d'animaux vivants située à Seilhac

La formation

- x L'établissement public d'enseignement agricole Tulle/Naves/Cornil. Ses pôles de compétence : l'installation agricole, les services à la personne, l'agriculture biologique, la filière équine, la remédiation. En 2011, il regroupe 372 élèves. 2 implantations à Naves et Cornil. A noter la conversion totale de l'exploitation en BIO en 2010 et la construction d'un atelier de production porcine pour une production en AB. De plus l'EPLFPA est parfaitement intégré sur le territoire, les partenariats tissés localement sont nombreux.

➤ Les foires et marchés

Les marchés réguliers de producteurs de pays :

Naves, tous les mercredis de l'été, Ste Fortunade, tous les vendredis de l'été.

Les marchés évènementiels

- les marchés reconnus producteurs de pays

Tulle (le dernier dimanche du festival des Nuits de Nacre), Chamboulive, Cornil, Seilhac

- les foires au veau sous la mère : Corrèze, St Augustin
- La foire grasse de Tulle

Au-delà des Marchés des Producteurs de Pays, des marchés hebdomadaires traditionnels ont lieu. On y achète tous les produits du terroir, légumes, fruits, fromages, volailles, pain, vins, miels, jus de fruits, fleurs...

Corrèze : foire le 3ème lundi du mois.

Tulle : marché le mercredi matin, foire le 2ème et 4ème mercredi du mois. Marché le samedi matin

Seilhac : marché le dimanche matin

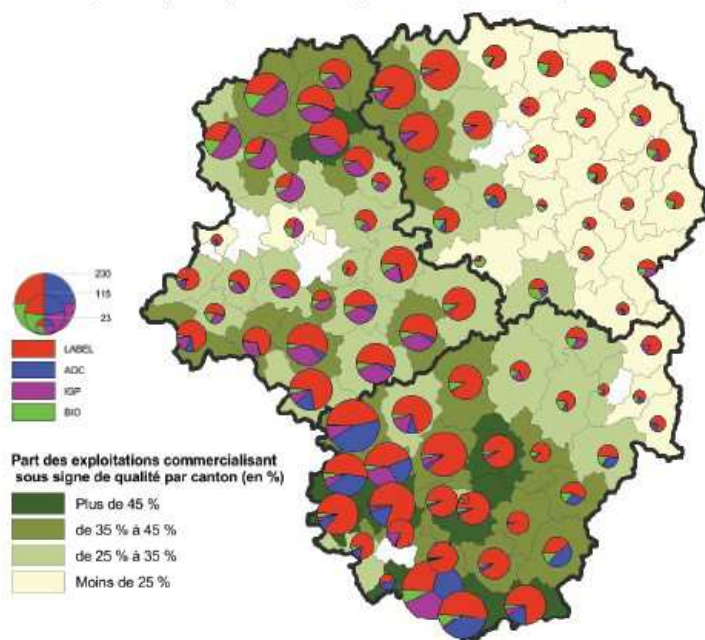
St Germain les Vergnes : marché le jeudi

Source office de tourisme intercommunal de Tulle et cœur de Corrèze

➤ Les signes de qualité

Par la Loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006, l'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO) est chargé de la mise en œuvre de la politique française relative aux produits sous signes officiels d'identification de l'origine et de la qualité : appellation d'origine ; IGP ; label rouge ; STG et agriculture biologique .

Nombre et proportion d'exploitations commercialisant sous signe de qualité en Limousin en 2010 - répartition par signe de qualité (champ : toutes exploitations, hors vin)



Une exploitation peut commercialiser sous plusieurs signes de qualité, mais elle sera comptée une seule fois

Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Par la présence des cultures fruitières et du veau sous la mère, la Corrèze est au premier rang en matière de signes de qualité. 55% des exploitations moyennes ou grandes sont concernées.

Sur le territoire, on observe une part importante d'exploitations commercialisant sous signe de qualité.

L'AOC-AOP : l'appellation d'origine protégée (AOP) est la transposition au niveau européen de l'appellation d'origine contrôlée (AOC), signe français qui désigne un produit qui tire son authenticité et sa typicité de son origine géographique et de ses conditions de production.

Sur le territoire on trouve : L'AOP Pomme du Limousin (Lagraulière, Seilhac St Germain les Vergnes, Chameyrat), l'AOP Noix du Périgord (St Germain les Vergnes, St Hilaire Peyroux, Cornil, Ste Fortunade, Lagarde Enval), l'AOP Salers (Pandrignes), l'AOP Bleu d'Auvergne (St Paul, Espagnac).

Label rouge : il garantit qu'un produit, par ses conditions de production ou de fabrication, possède

un ensemble de caractéristiques lui conférant un niveau de qualité supérieure.

Sur le territoire on trouve les labels rouges particuliers au département de la Corrèze : Poulet jaune fermier du Périgord, volailles fermières du Périgord

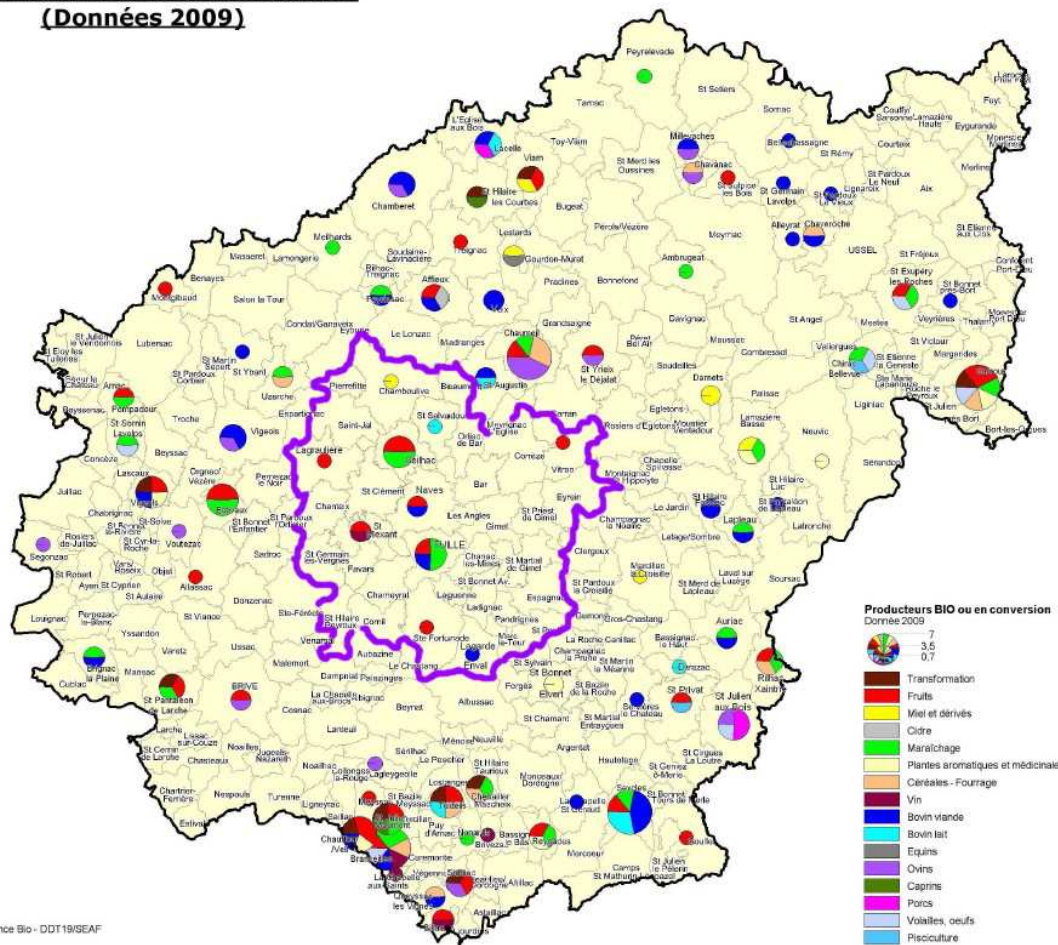
IGP : l'indication géographique protégée établit un lien géographique moins strict que l'AOC-AOP entre le produit et son territoire.

Sur le territoire on trouve les IGP suivants : Veau du Limousin, Porc fermier du Limousin, Agneau du Limousin, Porc du Limousin, Canards et foie gras du sud ouest.

L'Agriculture biologique : ce signe officiel européen garantit une qualité attachée à un mode de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Elle se distingue par ce mode de production, fondé notamment sur la non-utilisation de produits chimiques de synthèse, le recyclage des matières organiques, la rotation des cultures et la lutte biologique.



**Producteurs BIO ou en conversion
(Données 2009)**



Le plan "Agriculture biologique horizon 2012" visait à tripler les surfaces actuelles cultivées en "bio" et de les porter à 6% de la surface agricole française d'ici 2012. Il se décline en 5 axes : la structuration des filières; recherche, développement et formation; restauration collective; adapter la réglementation; faciliter la conversion et la pérennité des exploitations agricoles "bio".

La surface en agriculture bio dans le département de la Corrèze est de 3443 ha soit 1,6% de la Superficie Agricole Utilisée. Il reste beaucoup d'efforts à faire dans ce domaine sur tout le département pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement.

On trouve un peu d'agriculture bio sur le territoire. Par rapport aux surfaces déclarées en 2009, la surface dédiée à l'agriculture Bio représente un total de 309 ha ce qui représente 1% de la Superficie Agricole Utilisée de l'agglomération.

Les activités en Bio sont assez diversifiées : bovins, ovins, poules, œufs, porcs, céréales, fruits et légumes, prairies permanentes, noix, plantes aromatiques (source agence Bio – 2012).

En résumé sur l'agriculture :

Un nombre d'exploitations en diminution mais une surface moyenne qui augmente de la même manière que sur le département

Une moyenne d'âge de 52 ans pour les chefs d'exploitation, plus d'installations de jeunes agriculteurs au nord du territoire, très peu d'installations au sud.

Une spécialisation sur l'élevage bovin mais de la diversification dans la nature des productions : ovins, caprins, fruits et légumes, céréales,...

Des filières amont et aval bien structurées : présence d'organisations de producteurs, nombreux débouchés en circuits courts.

La présence sur le territoire du lycée agricole de Tulle/Naves/Cornil

Des parcelles à potentiel agricole soumises à la pression urbaine sur le plateau

Les enjeux :

Pérenniser l'activité agricole

Pistes d'actions :

Protection des parcelles agricoles existantes afin de maintenir l'activité agricole, en particulier les parcelles non déclarées à la PAC.

Autonomie des exploitations en incitant la culture des céréales destinées à nourrir les animaux sur place

Transformation de la production bovine sur place

Diversification des exploitations (petits fruits, volailles...)

Soutien de la double activité

Soutien des circuits courts (cantines scolaires), organiser mieux la filière de distribution

Soutien de la filière BIO

Soutien de la production maraîchère afin d'alimenter les marchés locaux

Soutien des transmissions d'exploitations du territoire

9- Un potentiel touristique à conforter

Le tourisme en Corrèze se place sur les marchés du tourisme rural (accueil des scolaires, cyclo-tourisme, camping-cars, tourisme équestre et tourisme « responsable »). Le territoire de l'agglomération est situé entre les secteurs du plateau de Millevaches et de la Vallée de la Dordogne.

➤ L'offre touristique

La communauté d'agglomération de Tulle est compétente en matière de tourisme depuis 2009, elle s'est dotée d'un office de tourisme intercommunal qui comporte 4 points d'accueils situés à Tulle, Corrèze, Gimel les Cascades et Seilhac.

L'offre mise en valeur sur le territoire est articulée autour des points forts du territoire : la nature, le sport, le patrimoine, la culture et le terroir.



Les sites emblématiques

- x Les cascades de Gimel : un des plus beaux sites naturels de la Corrèze situé à 12 km au nord-ouest de Tulle. Les cascades sont composées de trois chutes successives de la rivière la Montane d'une hauteur totale de 143 mètres
- x Le sanctuaire gallo romain de Tintignac à Naves : le sanctuaire de Tintignac est exceptionnel à plus d'un titre. Il se caractérise à la fois par l'importance du temps d'occupation, gaulois puis gallo-romain et la qualité des découvertes réalisées au cours des fouilles successives.
- x Le retable de l'église St Pierre des Lions à Naves (XVIIème siècle) : cette œuvre (qui d'après les spécialistes n'a pas d'égale en France) fut commencée vers 1690 et terminée en 1704. Elle a été réalisée par les frères Duhamel, deux sculpteurs tullistes.
- x Le viaduc du pays de Tulle sur l'A89

Les édifices religieux

- x Chamboulive : église de St Côme et St Damien (XIIe - XVe siècle)
- x Eyrein : église St Pierre (XIIIème siècle)
- x Lagraulière : église romane (XIIème siècle)
- x Cathédrale Notre Dame de Tulle

Les loisirs de plein air.

- x Tulle a été labellisée Station Sport Nature et propose de nombreuses activités : canoë-kayak, randonnée aquatique, canoë-raft, rafting, VTT, escalade, tir à l'arc. Ce projet intercommunal est destiné à valoriser et structurer l'offre d'activités de pleine nature existante notamment l'activité pêche sur la Saint Bonnette.
- x Le lac de Ruffaud à St Martial de Gimel : lac de 24 ha avec baignade surveillée, jeux d'enfants, pêche, location bateaux à pédales et barques. Vaste domaine de 40 ha dans un site classé.

- x L'étang du Pré Chaton à St Salvadour : baignade surveillée, étang de 3 ha pêche, jeux d'enfants.
- x L'étang de Lachamp à St Germain les Vergnes : chemins de randonnées, pêche.
- x L'étang de Taysse à Espagnac (32ha): camping, pêche.
- x Le lac de Bournazel à Seilhac (32 ha) : Baignade surveillée, plage, pêche, jeux et bassin pour enfants, équitation l'après-midi en été, planche à voile autorisée, parcours 4x4.
- x Pêche : 4 parcours de graciation à Chameyrat, Cornil, Tulle, Espagnac
- x Piscines municipales d'été à Corrèze, Lagraulière et St Martial de Gimel.
- x Centre aquarécréatif de l'Auzelou à Tulle (ouvert toute l'année)
- x Centres équestres de Naves et du pays Tullois à ste Fortunade, ferme équestre « les Vergnes » à Naves, les écuries de la Vézère à Pierrefitte, les poneys de Charlotte à St Germain les Vergnes, la ronde des poneys à St-Mexant, la Ferme du Relais de Vieillefond à Saint-Hilaire-Peyroux, ferme équestre à St-Clément.
- x Escalade: site de Cornil, mur d'escalade à vocation interdépartementale au centre culturel et sportif de Tulle.
- x Accrobranche à St Priest de Gimel
- x 36 sentiers de randonnées balisés sur tout le territoire de l'agglomération tulliste, entretenus et balisés par Tulle Agglo. Ces itinéraires sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Petite Randonnée (Source Conseil Général).
- x Projet d'aménagement et valorisation du marais du Brézou (Chanteix et Lagraulière)

Les animations culturelles

- x La maison ethnobotanique à Espagnac: Vergers de collections (120 variétés), conservatoire de quelques légumes anciens et locaux (sarrasin, salade, arroche...), 20 variétés d'osier...
- x Le battement d'ailes à Cornil, centre agro-écologique et culturel, formation professionnelle, marchés, foires, camping, yourtes
- x Le musée des armes, le musée du cloître, le pôle accordéon à Tulle
- x La scène conventionnée du théâtre de Tulle
- x La salle des musiques actuelles à Tulle
- x Un cinéma à Tulle
- x Le conservatoire départemental de musique à Tulle
- x Les itinéraires du Transcorrèzien et du P.O.C.
- x Le festival de la Vézère, dont certaines représentations peuvent se dérouler dans des lieux du patrimoine corrèzien situé sur le territoire de l'agglomération de Tulle, présente une grande diversité artistique : chœurs, soirées poétiques, marionnettes pour les enfants, opéra...
- x Le festival aux champs de Chanteix : présente depuis 25 ans des artistes de qualité de la chanson française.
- x Le festival des nuits de Nacres à Tulle : il réunit professionnels, amateurs et néophytes autour de l'accordéon et d'une thématique différente chaque année.
- x Le festival O les chœurs à Tulle réunit les amateurs de musiques actuelles
- x Le festival du bleu à Tulle, festival de jazz
- x Un atelier des artistes à St Mexant

La fréquentation des principaux sites

Le site le plus fréquenté est le centre aqua-récréatif de Tulle (95 000 visiteurs/an), le musée du cloître (30 000 visiteurs/an), les cascades de Gimel (25 000 visiteurs/an) et le musée des armes (3300 visiteurs/an).

Source: site internet de l'office de tourisme du Pays de Tulle coeur de Corrèze

Aux alentours : le domaine de Sédières, le musée du président Chirac

➤ Les offres d'hébergement

Au total il y a 4200 lits touristiques sur le territoire communautaire. Cela représente un peu plus de 10% des lits marchands du département. Il s'agit principalement de gîtes, chambres d'hôtes et d'hébergement de plein air pour les communes rurales, les hôtels étant majoritairement présents à Tulle. En 2010 on a comptabilisé 62000 nuitées sur le territoire communautaire, ce qui représente 3% des nuitées réalisées dans le département.

Le secteur hôtelier

En 2012, le territoire offre 15 hôtels. 6 d'entre eux sont situés à Tulle. Les autres à Chamboulive (2*), Corrèze (2* et 4*), Favars (2*), Gimel, Lagarde Enval, Naves (2*), Seilhac (2*)

Le diagnostic du schéma de développement touristique intercommunal souligne la problématique du niveau de qualité trop faible des hébergements.

Source : site du tourisme en Limousin

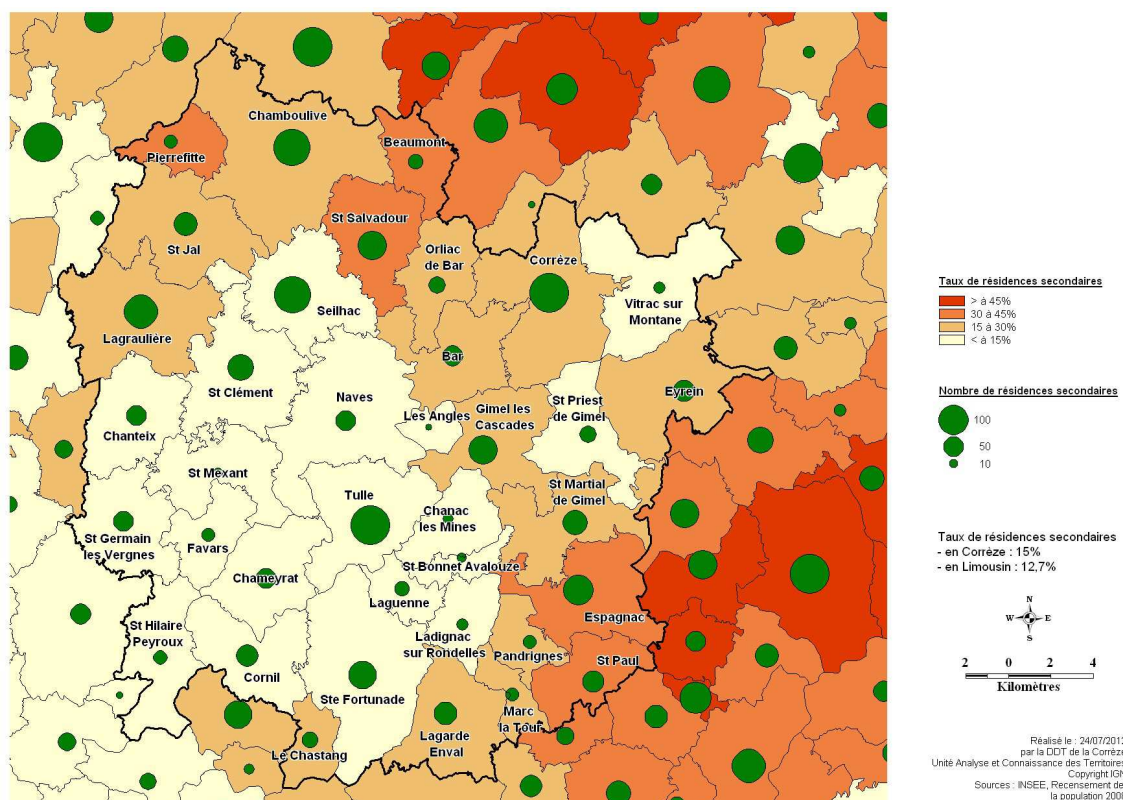
Le secteur des campings

Il y a sur le territoire 12 terrains de camping qui représentent 664 emplacements. St Priest de Gimel, St Salvador, St Jal, Lagraulière, 2 à Corrèze, St germain les Vergnes, Laguenne, Seilhac (4*), Lagarde Enval, Chamboulive, Tulle.

Certaines communes ont fait le choix de ne plus valoriser leur camping municipal du fait de l'inadéquation de ces équipements avec la demande d'aujourd'hui (taille, animation, service).

Source : site du tourisme en Limousin

Les résidences secondaires



L'observation du taux de résidences secondaires nous montre que le territoire communautaire est moins attractif par rapport à d'autres territoires du département (plateau de Millevaches, vallée de la Dordogne): la majorité des communes du territoire ont un taux inférieur à 15%. Seules les communes les plus éloignées des pôles urbains semblent plus attractives.

L'offre de restauration

L'offre de restauration est principalement située à Tulle (35 établissements sur les 102 que compte le territoire), cependant 19 communes sur 37 disposent d'au moins un restaurant.

Source : pages jaunes de l'annuaire 2011

Le tourisme sur le territoire est donc fortement lié au cadre de vie, aux animations culturelles et sportives et au paysage. Mais il est lié aussi à l'appropriation des lieux par les résidents, qui invitent familles et amis et donnent à voir ce territoire.

En résumé sur le tourisme:

Un schéma intercommunal de développement touristique 2012-2016

Un potentiel touristique dans le domaine du tourisme rural : sites emblématiques, festivals en saison, activités de plein air, pêche, patrimoine..

Pas de site touristique phare sur le territoire

Une clientèle touristique aussi liée aux visites chez les résidents du territoire

Les enjeux :

Poursuivre la valorisation du potentiel touristique pour améliorer son image

Pistes d'actions :

Poursuite de la communication sur les principaux sites en externe mais aussi localement (signalétique, mise en réseau)

Soutien de l'offre culturelle et sportive

Maintien de l'offre de services

Protection, valorisation et appropriation du cadre de vie (paysage et patrimoine)



Dimension économique, éléments de synthèse

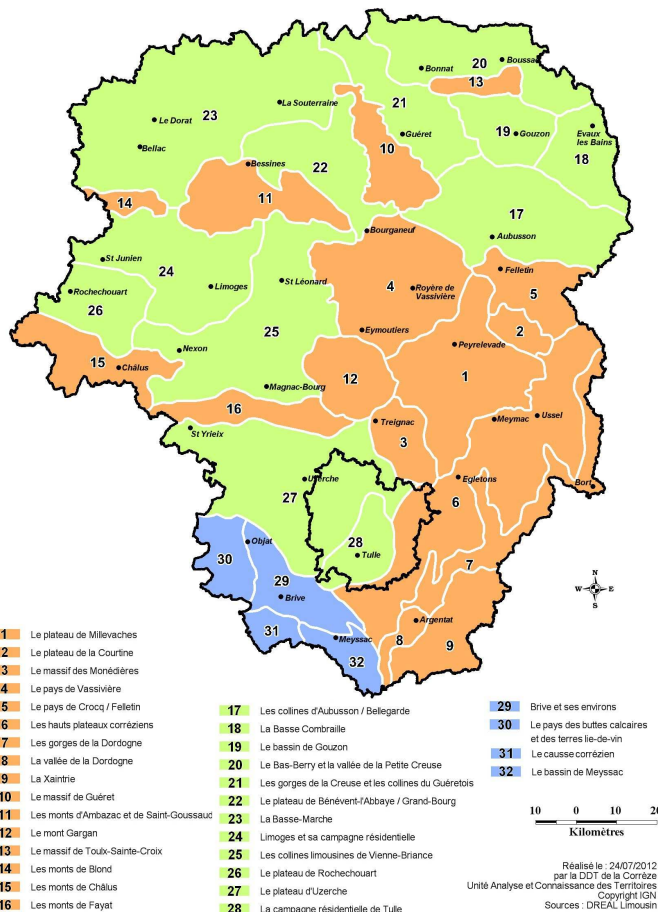
Forces	Faiblesses
x Un niveau d'étude qui augmente	x Un territoire peu attractif pour les entreprises
x Un niveau de salaires légèrement plus élevé qu'au niveau départemental	x Une forte dépendance aux politiques choisies en matière d'emplois publics
x Un nombre d'emplois qui augmente jusqu'en 2009	
x Une agriculture diversifiée	
x Des filières agricoles amont et aval bien structurées	
x Un tissu important de petites entreprises	
Opportunités	Menaces
x Tulle, 2ème pôle d'emploi du département	x Une part importante des emplois du territoire dans le secteur administration, enseignement, santé , action sociale (45%) notamment sur Tulle (54%)
x Une majorité des emplois salariés dans la sphère présentielle	x Le secteur de l'industrie encore présent: (10% des emplois du territoire) mais en diminution
x Une bonne couverture en transports en commun à améliorer	x De nombreux flux domicile/travail
x Un potentiel touristique à conforter	x Des chefs d'exploitations agricoles qui vieillissent
	x Des parcelles agricoles sous pression de l'urbanisation

IV. Dimension environnementale.

1- Des paysages de la campagne parc.

➤ Les ambiances et unités paysagères d'après l'atlas des paysages du Limousin.

Source : Atlas des paysages du Limousin - paysages en Limousin, de l'analyse aux enjeux - DREAL, Université de Limoges, Région Limousin- 2006.



En dessous de 500 mètres d'altitude environ, les ambiances de montagne limousine du plateau de Millevaches s'estompent et des paysages différents se dessinent, ceux d'une campagne-parc : les formes du relief sont plus douces, les espaces ouverts plus nombreux, le manteau forestier plus réduit, les matériaux dans les constructions plus diversifiés et surtout les espaces plus habités. Il se dégage de cette campagne-parc, à l'image de certaines campagnes anglaises, un équilibre harmonieux entre les espaces en herbe, les bosquets et les arbres isolés.

Plusieurs facteurs semblent s'additionner pour constituer cette précieuse image, si valorisante pour la région.

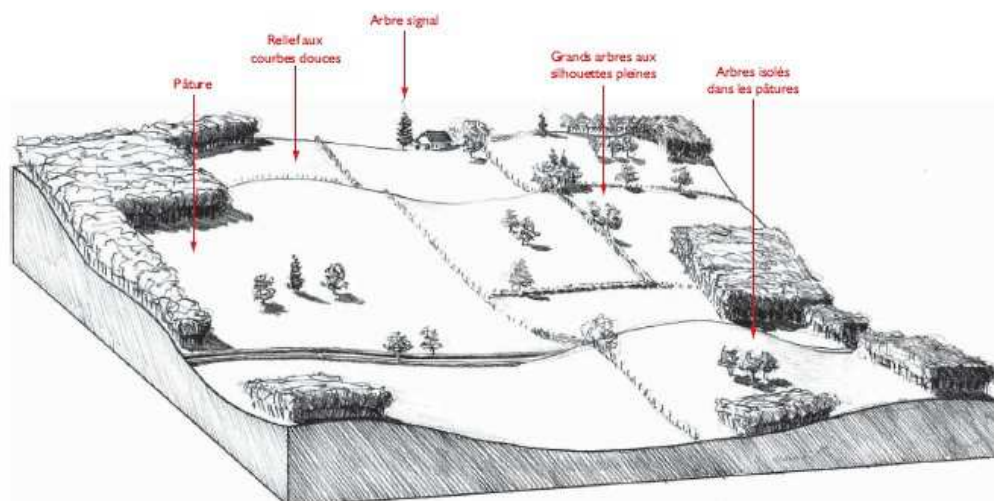
Le relief doucement vallonné contribue largement à l'impression de parc : les ondulations permettent de dégager les vues, d'accentuer les profondeurs, de dessiner des perspectives souples et d'inviter à la promenade. L'histoire nous montre que cette campagne-parc s'est développée sur les espaces où le bocage ancien était discontinu. En effet, dans ces secteurs, au moins depuis le Moyen Age, de vastes espaces cultivés ("coutures", "réserves", ...) côtoyaient les

espaces herbagers des vallées et les réseaux denses de haies.

L'agriculture qui s'est spécialisée dans l'élevage depuis une cinquantaine d'années, a eu besoin d'étendre ses pâtures ; l'omniprésence d'une herbe soigneusement tondu par les animaux renvoie immédiatement à la pelouse propre et nette d'un grand parc.

L'agrandissement des pâtures a conduit à la suppression de haies mais les éleveurs ont su conserver les plus beaux arbres de ces haies. C'est ce qui explique la présence d'arbres aux silhouettes pleines étalés dans toute leur puissance qui s'échappent des limites des parcelles pour s'épanouir au milieu des pâtures.

LES VALEURS PAYSAGERES CLES DE LA CAMPAGNE-PARC : SYNTHESE SCHEMATIQUE



Le territoire est à cheval sur 3 unités paysagères.

1 – Le plateau d'Uzerche

Ce plateau s'incline vers le sud descendant progressivement de plus de 400m jusqu'aux environs de Brive (100m). Les eaux coulent vers la Dordogne, alimentant le bassin de la Garonne.

Sont concernées les communes situées sur la frange Nord Ouest du territoire : St Hilaire Peyroux, St Germain les Vergnes, Favars, St Mexant, Chanteix, St Clément, Lagraulière, St Jal, Seilhac, St Salvadour, Chamboulive, Pierrefitte et Beaumont.

En dehors des vallées, le paysage varie beaucoup selon que l'on se situe dans les fonds de vallons ou sur les croupes. L'occupation du sol est composite avec un mélange de pâtures, de cultures, de vergers de pommiers, de bosquets et de fermes éparses et disséminées. Le paysage est celui d'une campagne-parc.

Les principaux enjeux :

- x Arbre isolé : identification et préservation.
- x Silhouettes de bourgs et petites villes : maîtrise de l'extension de l'urbanisation.
- x Intégration des dépendances agricoles et accessibilité des bords de rivière.

2 - Les hauts plateaux corréziens.

Le haut plateau corrézien s'étend au sud de la montagne limousine, en contrebas des plateaux de Millevaches et de la Courtine. Il est entaillé par la vallée de la Dordogne et ses affluents. Il s'incline doucement vers le sud/sud-ouest et les gorges de la Dordogne. Les altitudes passent doucement de 700 à 500m.

Les communes concernées du territoire sont Eyrein, Vitrac sur Montane, St Priest de Gimel, St Martial de Gimel, Espagnac, St Paul, Marc la Tour, le sud des communes de Ste Fortunade, le Chastang, Pandrignes et Lagarde Enval.

Malgré des altitudes plus faibles que sur le plateau de Millevaches, l'ambiance montagnarde demeure, elle est liée à la présence des forêts de hêtres, résineux et bouleaux qui occupent largement les entailles que forment les vallées.

Les grosses villes sont installées le long de la RD1089. Ailleurs, l'habitat se disperse en fermes ou hameaux en granite beige orangé avec des toits en ardoise.

Les principaux enjeux :

- x Espaces ouverts : conservation de l'équilibre agriculture/forêt, voire développement de la mise en valeur agricole. Préservation et gestion d'ouvertures autour des villes et villages, des infrastructures et des sites fréquentés (plans d'eau, panoramas,...)
- x Forêts : équilibre feuillus/résineux

Autres enjeux :

- x Abords routiers : maîtrise des implantations nouvelles du bâti
- x Patrimoine bâti : préservation
- x Silhouette de bourgs et de petites villes : maîtrise des implantations nouvelles, gestion qualitative des espaces ouverts autour du bâti.

3 – La campagne résidentielle de Tulle

Au nord de cette unité paysagère, en direction d'Uzerche, l'occupation du sol dominante reste la prairie pour l'élevage de la vache limousine, ce qui contribue à en faire une campagne parc

ponctuée de bois de chênes et de châtaigniers. Au sud, sur la rive gauche de la Corrèze, le paysage est davantage fermé par les boisements (Cornil, Ste Fortunade). Autour de Tulle, les confluences de la Solane, de la Montane avec la Corrèze composent un chevelu hydrographique profondément encaissé dans le plateau cristallin. Elles forment des successions de croupes étroites et de flancs de vallée le plus souvent boisés. Dans ce contexte chahuté, c'est la commune de Naves, moins contrainte topographiquement et bien reliée à Tulle par la RN 120 qui reçoit aujourd'hui la dynamique urbaine.

Tulle, historiquement et géographiquement étroitement inféodée à la Corrèze et à son affluent la Solane, a remonté les pentes raides de la vallée et se développe aujourd'hui sur les plateaux alentours. Les berges de la Corrèze sont à reconquérir car elles constituent un enjeu paysager fort.

Enjeux principaux :

- x Arbres isolés : sur le plateau, identification et préservation
- x Entrées de ville : maîtrise des paysages des entrées de ville à Tulle (Mulatet, échangeur A89-Tulle Nord)
- x Périurbanisation : urbanisation linéaire le long des axes

Autres enjeux :

- x Silhouette des bourgs et petites villes : Gimel les Cascades, St Germain, Favars, St Mexant, Chameyrat).
- x Préservation du patrimoine bâti
- x Autour de l'A89 : maîtrise qualitative du développement économique et urbain notamment l'échangeur Tulle Nord à proximité de Naves
- x Grande vallée de la Corrèze : création et gestion des points de vue
- x Accessibilité de bords de rivière, reconquête des berges et des versants correspondants

➤ Synthèse des enjeux paysage

Trois grands enjeux apparaissent sur le territoire :

Maîtrise de l'extension de l'urbanisation.

Les silhouettes des bourgs et des petites villes doivent être préservées grâce à la maîtrise des implantations nouvelles et à la gestion qualitative des espaces ouverts autour du bâti (Gimel, ...).

Autour de la RD1089, le développement économique et urbain doit être mieux maîtrisé (notamment les entrées de ville de Tulle).

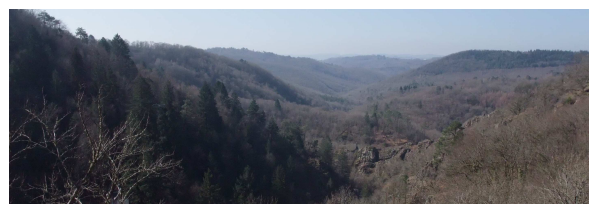
Préservation des espaces ouverts

Une attention particulière doit être portée à la préservation et à la gestion des ouvertures aux abords des villages notamment Gimel les Cascades et Beaumont. De la même manière, les infrastructures et les sites fréquentés (plans d'eau, panoramas) devront conserver leur lisibilité. Pour y parvenir, il faut encourager le maintien de l'équilibre agriculture / forêt par le développement de la mise en valeur agricole.

Les arbres isolés, éléments constitutifs des paysages de la campagne parc doivent être identifiés et préservés.

Préservation du patrimoine bâti

Sur tout le territoire, le patrimoine bâti doit être préservé en portant une attention particulière aux implantations nouvelles, à la localisation et à la qualité des bâtiments agricoles (couleurs, matériaux,...) . Les murets de pierres sèches qui accompagnent les routes et les chemins doivent être préservés et entretenus.



2- Un patrimoine bâti protégé et un cadre de vie de qualité

➤ Les monuments historiques

Sur le territoire, il y a de nombreux édifices protégés au titre des monuments historiques notamment à Tulle (voir carte ci-dessous).

➤ Sites inscrits et classés

Les dispositions de la Loi du 2 mai 1930 s'appliquent à toute partie du territoire, rural ou urbain, dont le caractère de monument naturel ou les caractères "artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque" nécessitent, au nom de l'intérêt général, leur conservation.

Le site classé est une protection forte qui correspond à la volonté du strict maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation.

Le site inscrit constitue une garantie minimale de protection en soumettant tout changement d'aspect du site à déclaration préalable.

Les sites inscrits



Le bourg de Corrèze

Tulle : Quartier de l'Enclos et alentours de la cathédrale, Quartier d'Alverge, Centre ancien

Gimel les cascades : Etang de Ruffaud et ses rives, Bourg de Gimel et ses abords, hameaux de l'Estuflet et de la Bachelerie,

Eyrein : Etang de Chabrières,

Lagraulière : Château de Blanchefort et son parc, Forêt de Blanchefort

Corrèze : Bourg de Corrèze et vallée de la Corrèze. Etang de Meyrignac

Pierrefitte : Cascade et gorges du Daro



Les cascades de Gimel

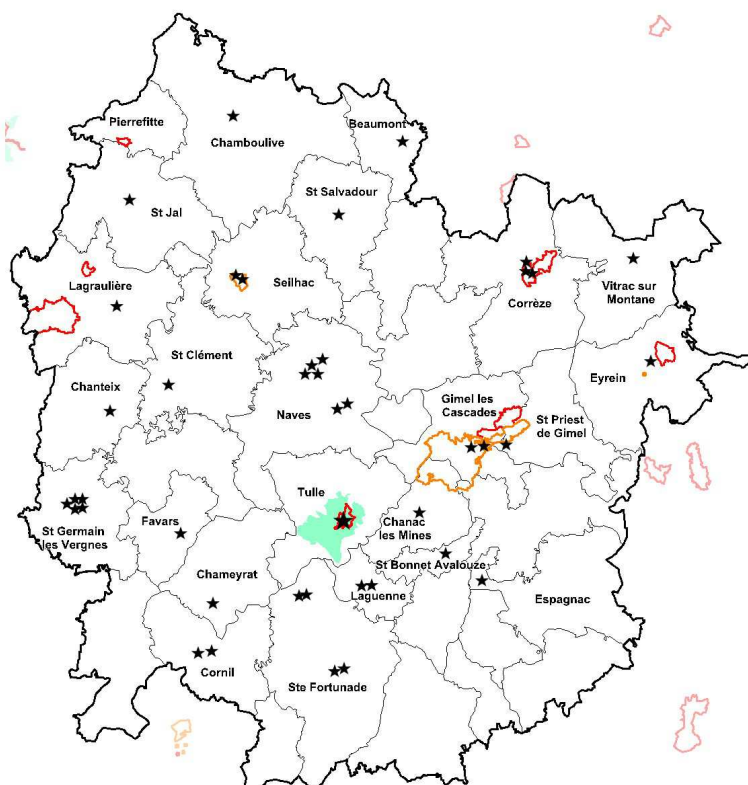
Les sites classés

Eyrein : Rocher de Larrichière

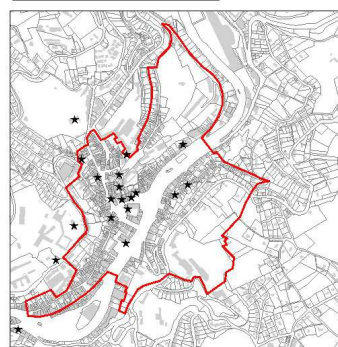
Seilhac : Château de Seilhac et son parc

Gimel, Saint-Priest-de-Gimel : Vallée de la Montane en amont de Gimel, Cascades de Gimel et gorges de la Gimelle en aval de Gimel

LES SITES ET MONUMENTS PROTÉGÉS DU TERRITOIRE



Monuments historiques sur Tulle



- Sites classés
- Sites inscrits
- ZPPAUP
- ★ Monuments historiques



2 0 2 4
Kilomètres

89 / 124

➤ [Le label « patrimoine du XXème siècle »](#) *Source DRAC Limousin*

Le label « patrimoine du XXème siècle » a été créé en 1999 par le ministère de la culture et de la communication dans le cadre d'un ensemble d'actions en faveur du patrimoine architectural et urbain de ce siècle. Il a pour objectif de signaler et de faire connaître au public les productions remarquables de cette période qui présentent un intérêt patrimonial en tant que témoins d'une évolution technique, économique, sociale, politique et culturelle de notre société. Sans incidence juridique ni financière, ce label est attribué par le préfet de région.

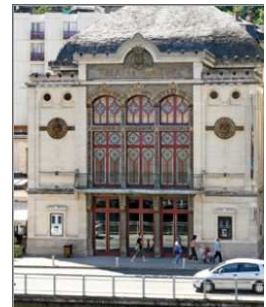
5 sites de la ville de Tulle sont labellisés :

La cité administrative

La tour administrative de Tulle est un « objet architectural » de panneaux de béton, essentiellement préfabriqués. La tour est conçue comme un signe de modernité. Elle est une œuvre marquante dans le paysage de Tulle et fait partie du paysage de la ville. Elle sert de pivot entre la vieille ville et le quartier de la gare. Elle a été labellisée « Patrimoine du XXe siècle » en 2010.

Le théâtre municipal

Jean-Baptiste Tavé (1856-1925), maire de Tulle dès 1892 et député radical, soucieux de progrès social et technique, décide avec le conseil municipal de doter la ville des édifices publics emblématiques d'un chef-lieu. Construit entre 1896 et 1902, le théâtre municipal s'inspire de styles très éclectiques (temple grec, façade Art nouveau, académisme triomphant du début du XXe siècle et style néoclassique). Il est central, vaste, d'accès facile et situé sur la promenade principale de la ville, les quais de la Corrèze.



Le collège Clémenceau



Les établissements scolaires se révèlent encore insuffisants à Tulle à la fin du XIXe siècle, notamment pour les jeunes filles qui disposent uniquement d'écoles primaires, et une commission composée de la municipalité et des services de l'Instruction publique évoque en 1893 la nécessité de construire un nouveau groupe scolaire ou collège mixte sur l'emplacement de l'ancien collège (démoli en partie en 1900). L'école ouvre en 1904 et porte le nom de « La Boudigale ». Le bâtiment a été labellisé « Patrimoine du XXe siècle » en 2010.

Les bains-douches du pont de la Barrière

Les bains-douches sont conçus à partir de la fin du XIXe siècle dans une démarche hygiéniste destinée surtout aux classes les plus défavorisées. Il sont une propriété municipale. L'intérieur a été totalement réaménagé et est utilisé par le sporting club tulliste (rugby). Cet édifice a été labellisé en 2009.



Les bains-douches de Souilhac

L'intérieur des bains-douches a été totalement modifié pour servir de bureaux à des associations. Il s'agit toujours d'un édifice municipal. Cet édifice a été labellisé en 2009.

➤ [La zppaup de Tulle](#)

La ZPPAUP de Tulle est un outil de partage dynamique permettant la valorisation du cadre de vie, elle a été approuvée par arrêté préfectoral du 17 /11/2003.

Le document comporte un rapport de présentation, véritable outil de communication et de sensibilisation expliquant la formation et les caractéristiques de la ville; un repérage de la valeur patrimoniale des édifices, une carte de zonages; des fiches conseils par immeuble et un règlement adapté à la valeur patrimoniale ou urbaine des édifices. L'outil comporte plusieurs entrées afin de

permettre l'application, non pas d'une règle unique, mais des règles de mise en valeur du patrimoine adaptées aux immeubles.

La ZPPAUP permet également, par l'établissement d'un périmètre de rénovation immobilière, de réhabiliter des immeubles délaissés.

La ZPPAUP de Tulle est divisée en 4 secteurs:

Le secteur du centre ancien

Il comprend la ville ancienne limitée par les enceintes du 17ème. Les principaux enjeux sont la conservation des formes urbaines, le maintien du paysage urbain sur des points de vue donnant sur des ensembles architecturaux, la sauvegarde du bâti ancien, la mise en valeur de la Corrèze et l'évocation de la Solane.

Le secteur des faubourgs

Il comprend l'extension urbaine le long de la Corrèze jusqu'à la gare. Les principaux enjeux sont la conservation des formes urbaines, le maintien des formes urbaines, la requalification des espaces publics et la préservation du bâti ancien de qualité.

Le secteur des coteaux

Il comprend le paysage des coteaux visibles depuis la ville et offrant des points de vue sur celle-ci. Les principaux enjeux sont le maintien de la dominante naturelle et le respect du paysage urbain.

Le secteur de l'ancienne manufacture d'armes

Il comprend le site de l'ancienne manufacture d'armes tel qu'il était limité par l'enceinte de l'usine à la fin du 20ème siècle. Les principaux enjeux sont la conservation des bâtiments remarquables de l'ancienne manufacture, le respect de la continuité urbaine et des tracés, la mise en valeur de la Céronne.

L'autre enjeu pour le service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) sera prochainement la transformation de la ZPPAUP en AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine). La démarche est en cours.

L'AVAP a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable afin de garantir la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces.

➤ Le patrimoine bâti remarquable *Source : STAP de la Corrèze*

Plusieurs communes du territoire possèdent un patrimoine bâti remarquable.

Corrèze est sans doute l'un des bourgs les plus intéressants du département. La première mention historique certaine remonte au IXème siècle. La Porte Margot, XVème siècle, est l'emblème de la cité qualifiée de médiévale. D'un passé plutôt riche subsiste de belles demeures au décor Renaissance assorties de coquilles Saint-Jacques.

Laguenne conserve un tissu médiéval et des maisons romanes exceptionnelles

Chamboulive est un bourg remarquable ponctué par une des plus grandes églises paroissiales de Corrèze et est ceinturée par l'ancienne voie du tacot qui est un élément fort et stratégique à faire valoir.

Ste Fortunade possède des maisons du XIVème siècle dont la réhabilitation est un des enjeux majeur qui permettra au bourg de conserver une identité.

Ladignac-sur-Rondelles conserve des maisons XVIème et XVIIème siècle particulièrement bien préservées.

Le bourg ancien de **St Priest-de-Gimel** ancien bourg paroissial est disposé autour d'un parc paysager structuré à partir du château. Au château répond d'un côté une vaste grange en U située à proximité de l'église et de l'autre un talweg dont les abords sont paysagers.

Par ailleurs, l'adéquation paysage / architecture est particulièrement présent sur les bourgs de

Gimel, Vitrac, Cornil, Beaumont, Pandrignes, Saint-Paul, Bar....

Les hameaux sont dans certains cas de véritables "réservoirs" patrimoniaux conférant une identité forte au lieu, notamment sur la commune de **Naves**.

La communauté d'agglomération ainsi que le conseil régional se sont engagés dans une politique de valorisation du patrimoine qui permet la restauration du patrimoine dans les règles de l'art.

3- Des milieux naturels riches en biodiversité➤ Le parc naturel régional de millevaches en Limousin.

Le parc naturel régional a été créé pour protéger et mettre en valeur les grands espaces ruraux habités du plateau de Millevaches. Ce classement a été obtenu grâce à ses paysages, milieux naturels et patrimoine culturel de grande qualité mais dont l'équilibre est fragile. Il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel et humain (traditions populaires, savoir-faire techniques).

Deux communes du territoire en font partie : Vitrac sur Montane et Corrèze.

➤ Natura 2000

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.

Il comprend deux types de zones :

- *Les ZPS ou Zones de Protections Spéciales de la directive Oiseaux de 1979, relative à la conservation des oiseaux sauvages*
- *les ZSC ou Zones Spéciales de Conservation de la directive de 1992, relative à la préservation des habitats et des espèces.*

Pour chaque site Natura 2000, un Comité de Pilotage est désigné par l'Etat, réunissant tous les acteurs concernés. Son rôle est d'examiner, de suivre et de valider le document de référence, appelé Document d'Objectifs. Ce dernier, réalisé par un opérateur local, présente un état des lieux des espèces et habitats remarquables, ainsi que des usages locaux. Il définit ensuite des mesures de gestion propres au site, et les modalités de leur mise en œuvre.

1 - Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC).**Vallée de la Montane vers Gimel les Cascades**

Situé en aval immédiat des cascades de Gimel, ce site doit son intégration au réseau Natura 2000 à la présence de milieux forestiers remarquables, notamment les hêtraies chênaies acidiphiles à houx, ainsi qu'à celle d'une flore et d'une faune très intéressantes qui fréquentent essentiellement les habitats forestiers et aquatiques.

3 milieux d'intérêt communautaire ont été recensés représentant environ un quart du site :

- des landes sèches à callunes
- des hêtraies-chênaies acidiphiles à houx notamment en rive gauche de la Montane,
- de la végétation chasmophytique (des fissures et anfractuosités) des pentes rocheuses surtout sur la partie Est du site. On y note la présence d'une fougère, le trichomanes, classée espèce végétale " en danger " selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

De plus, des espèces animales remarquables comme la barbastelle, le crapaud sonneur à ventre jaune, le lucane cerf volant y ont été recensés.



Barbastelle



Asplenium Trichomanes



Lucane cerf volant

Les mesures de conservation préconisées pour ces habitats sont :

Aider la commune de Gimel à acheter les terrains afin d'avoir une gestion simplifiée et homogène du site

Maintenir et /ou améliorer des habitats forestiers : éviter l'enrésinement, les coupes à blanc, privilégier des techniques respectueuses des habitats, limiter la pratique de l'escalade dans les escarpements rocheux

Maintenir et/ou améliorer des habitats d'espèces : identifier et sauvegarder les sites de reproduction du sonneur à ventre jaune, mettre en place des zones de vieillissement des arbres pour maintenir et favoriser le lucane cerf-volant

Organiser des animations sur le site, communiquer auprès des propriétaires

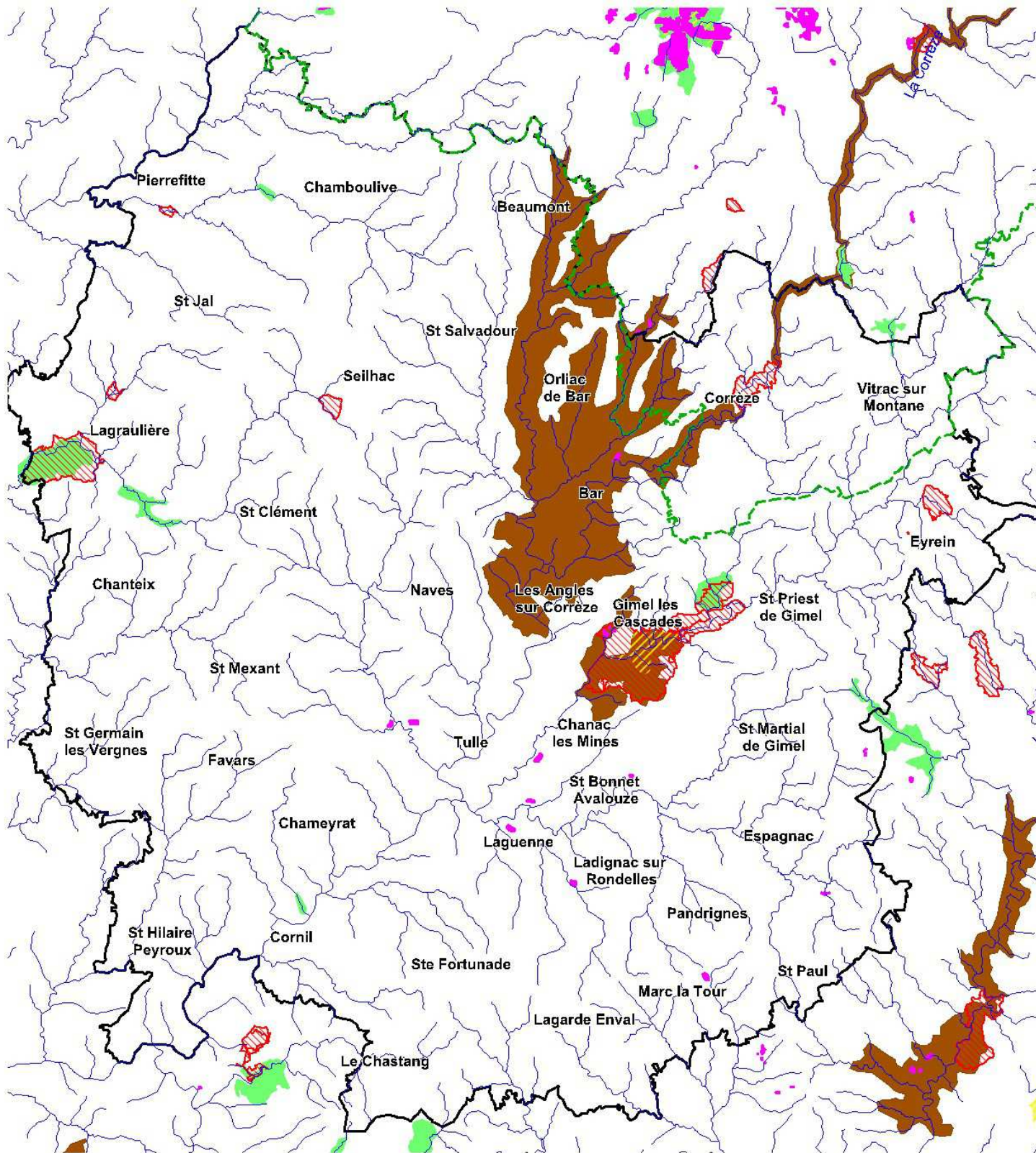
➤ Les ZNIEFF

Les ZNIEFF de type II constituent de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes et doivent faire l'objet d'une prise en compte systématique dans les programmes de développement.

Les ZNIEFF de type I constituent des secteurs caractérisés par leur intérêt biologique remarquable et doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion.

ZNIEFF de type II	Intitulé de la zone	Communes concernées	Particularité	Intérêt principal
	Vallée de la Corrèze et de la Vimbelles	Les Angles-sur-Corrèze, Bar, Beaumont, Naves, Orliac-de-Bar, Saint-Salvador Corrèze, Gimel-les-Cascades	zones de frayères à salmonidés, nombreux affleurements neutro-basiphiles, La flore y est essentiellement forestière avec la présence de hêtraies, chênaies, acidiphiles classiques. Certains secteurs, comme autour du village de Cueille, abritent des plantes à forte affinité basiphile ce qui constitue une curiosité botanique.	
	Vallée de la Corrèze	Corrèze, Vitrac sur Montane	Complexe de lande et tourbières d'où naissent la Corrèze et la Dadalouze	Eaux de grandes qualité permet aux truites locales de se reproduire
	Vallée de la Montane vers Gimel	Gimel les Cascades, Chanac les Mines, St Martial de Gimel	Forêts mélangées de ravins et de pentes	Flore et Faune remarquable, proposé pour intégrer le réseau Natura 2000
ZNIEFF de type I	L'étang du Vicomte	Chamboulive	une roselière de taille importante, une saulaie marécageuse quasiment impénétrable, des	qualité et l'originalité du milieu.

			prairies humides sur sol eutrophe (mégaphorbiaie) et des magnocariçaies	
Marais du Brezou	Chanteix, Lagraulière, St Clément		Eco-complexe marécageux avec milieux très diversifiés	Espèces botaniques remarquables et richesse faunistique
Etang de Ruffaud	St Priest de Gimel, Gimel les Cascades		Zones de landes humides et tourbières tremblantes	Flore aquatique
Vallon de la Vialle	Chameyrat, Cornil		Présence de fougères très rares	Flore très rare
Fonds tourbeux de Vitrac sur Montane	Vitrac sur Montane		Zone de sources du ruisseau de l'étang de Vitrac, prairies et landes humides associées	Espèces végétales et animales caractéristiques du bas marais acide
Etang de la région de Clergoux	St Martial de Gimel , St Priest de Gimel		Milieux humides principalement tourbeux	Flore et faune caractéristiques milieux humides
Forêt de Blanchefort	Lagraulière		Chênaies acidiphiles	Faune et flore remarquable



-  Zones NATURA 2000 SIC
-  ZNIEFF 1
-  ZNIEFF 2
-  Cours d'eau

-  Landes et tourbières (inventaire CREN)
-  Sites inscrits et sites classés
-  Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin



2 0 2 4

Kilomètres

Réalisé le : 10/09/2012
 par la DDT de la Corrèze
 Copyright IGN
 Sources : DREAL Limousin
 CREN Limousin

➤ Synthèse des enjeux nature

Les secteurs protégés du territoire sont principalement caractérisés par des cours d'eau aux eaux de qualité, des milieux très diversifiés et complexes liés à des zones humides (tourbières, mégaphorbiaies,...), des forêts de pentes et des bois de feuillus.

Grâce à cette diversité, les milieux sont d'une grande richesse d'un point de vue faunistique et floristique. La protection des écosystèmes est donc primordiale pour préserver la biodiversité présente sur le territoire.

Trois grands enjeux apparaissent sur le territoire

Les zones de tourbières, landes, zones humides, étangs.

On trouve des habitats caractéristiques des zones humides très diversifiés : des landes humides, des secteurs de tourbières tremblantes (étang de Ruffaud), des roselières, des saulaies, des mégaphorbiaies (marais du Brezou), des radeaux flottants à trèfles d'eau et sphaignes (étang de Clergoux),... Tous ces milieux abritent une grande diversité d'espèces animales et botaniques dont certaines d'entre elles sont très rares (Drosera intermédiaire protégée en France, Utrriculaire commune protégée en Limousin,...). Une mise en valeur du marais du Brezou est en cours sur les communes de Chanteix et Lagraulière.

La préservation de la biodiversité dépend du maintien des milieux ouverts grâce au retour du pâturage extensif ovin ou bovin. Les peuplements de feuillus doivent être conservés et protégés de l'enrésinement car ils sont le lieu d'une grande biodiversité (étangs de la région de Clergoux) .

Les ZNIEFF concernées : étang du Vicomte à Chamboulive, Marais du Brezou, étang de Ruffaud, Fonds tourbeux de Vitrac, étangs de Clergoux, Vallée de la Corrèze

La qualité de l'eau

Le territoire est caractérisé par la qualité de l'eau de la Corrèze favorable à la vie d'espèces telles que la truite Fario ou la Loutre.

Pour maintenir ou améliorer la qualité des eaux, il est important de proscrire la création de nouveaux plans d'eau et d'étangs ainsi que de conserver les zones de frayères (éviter les aménagements et usages qui entraînent un colmatage du fond des cours d'eau).

Les ZNIEFF concernées : Vallée de la Corrèze, Vallée de la Corrèze et de la Vimbelle

Les forêts

Le territoire se caractérise par la présence de forêts hêtraies-chênaies acidiphiles classiques mais aussi de forêts de pentes situées le long de la Montane et de la Corrèze.

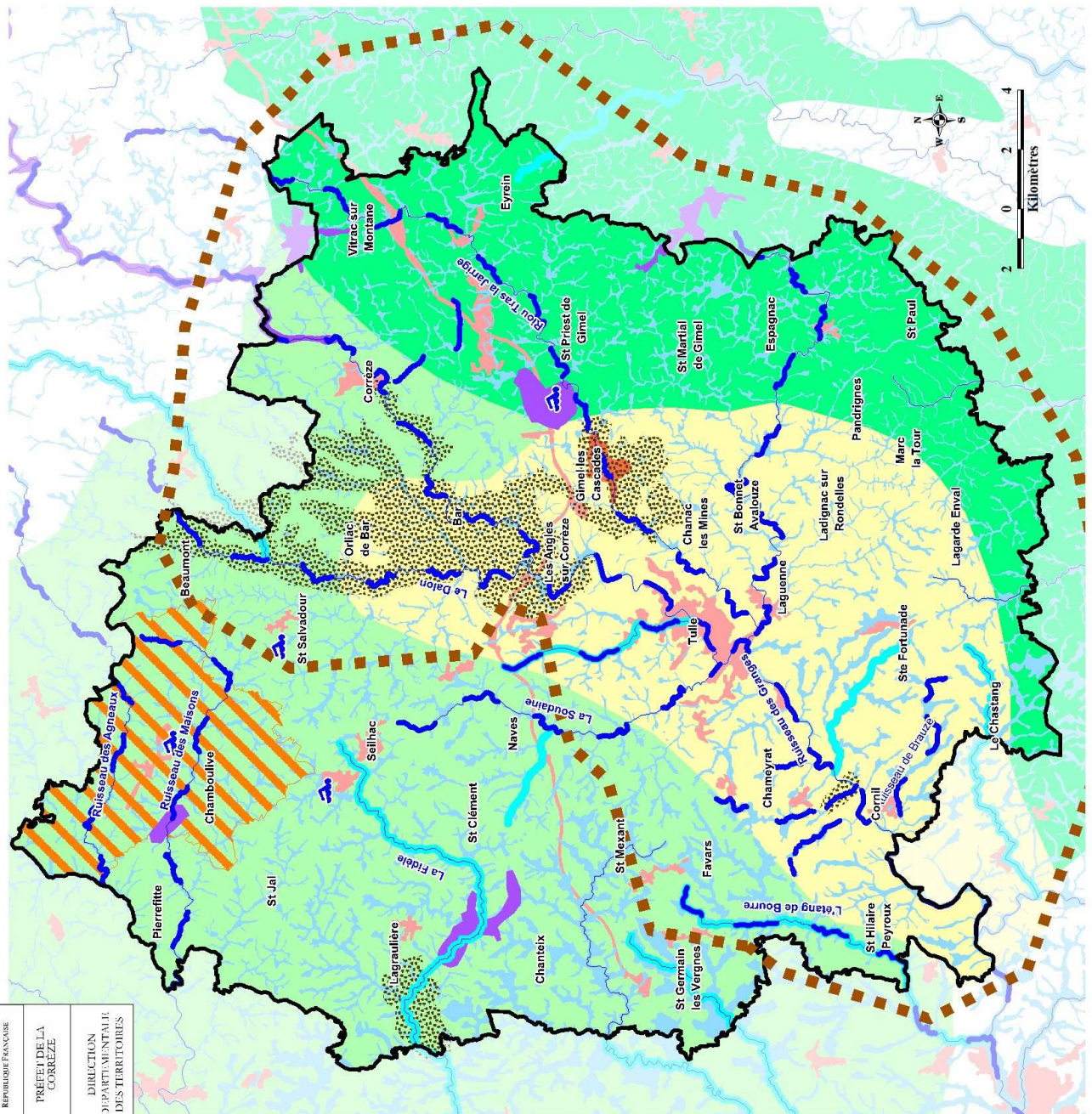
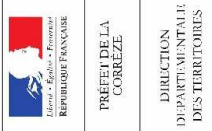
Ces forêts constituent un refuge pour des espèces discrètes telles que la genette, la loutre ou le cincle plongeur.

Au plan botanique les sites sont renommés pour leur richesse et la diversité des espèces rencontrées (neutrophiles, acidiphiles ou basophiles). La vallée de la Montane vers Gimel et le vallon de la Vialle sont réputés pour leurs espèces remarquables de fougères.

La dégradation des milieux forestiers est principalement liée à la disparition des vieux arbres, en particulier arbres feuillus et à cavités, et aux plantations monospécifiques de résineux sur de grandes étendues (c'est le cas de la forêt de Chadon à Gimel).

Les ZNIEFF concernées : Forêt de Blanchefort, Vallon de la Vialle, Vallée de la Montane, Vallée de la Corrèze et de la Vimbelle

Enjeux de protection de la nature et du paysage sur la communauté d'agglomération de Tulle



Enjeux paysages

Paysages du plateau d'Uzerche

- Identifier, préserver les arbres isolés
- Préserver les silhouettes de bourg grâce à la maîtrise de l'urbanisation
- Veiller à l'intégration des bâtiments agricoles

Paysages des hauts plateaux corréziens

- Conserver les espaces ouverts grâce au maintien de l'équilibre agriculture / forêt
- Préserver les ouvertures autour des villages, des infrastructures et des sites fréquentés

Paysages de la campagne résidentielle de Tulle

- Identifier, préserver les arbres isolés
- Améliorer les entrées de ville à Tulle
- Limiter l'urbanisation linéaire

Enjeux espaces naturels

- Conserver les vieux arbres notamment les feuillus à cavités
- Éviter les plantations monospécifiques de résineux

- Maintenir les milieux ouverts grâce aux pâturages extensifs ovins ou bovins
- Protéger les peuplements de feuillus de l'enrésinement

- Éviter l'enrésinement, les coupes rases
- Privilégier les pratiques agricoles respectueuses des écosystèmes
- Limiter la pratique de l'escalade dans les escarpements rocheux

- Encourager la gestion durable des forêts

- Éviter les défrichements

Enjeux eaux

- Améliorer la qualité de l'eau
- Rétablir les continuités écologiques
- Préserver les zones humides
- Préserver la qualité des eaux de baignade

Sur tout le territoire

- Limiter la création des plans d'eau
- Zones artificialisées

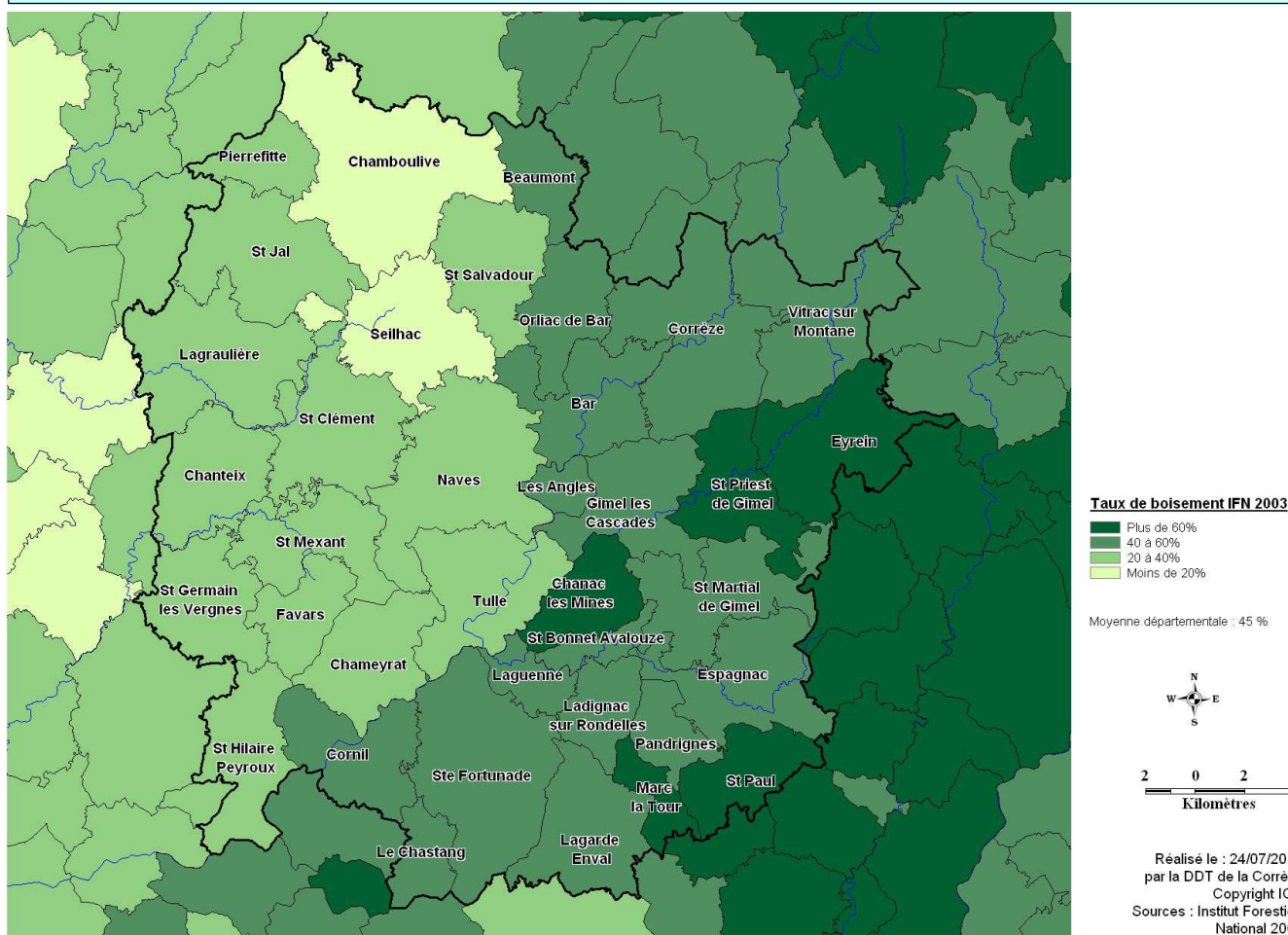
4- La forêt : un atout pour l'attractivité du territoire

La forêt est bien présente sur le territoire puisque près de 40% du territoire est occupé par la forêt. Cependant, les propriétés forestières sont petites et à majorité de feuillus. Le territoire n'est pas un territoire de grande production forestière.

La forêt représente ici plus un atout pour la qualité des paysages et de la biodiversité, elle participe donc ainsi à l'attractivité touristique du territoire.

➤ Le taux de boisement

TAUX DE BOISEMENT DU TERRITOIRE.



Le taux de boisement du territoire est de 41% contre 45% sur le département. Cela représente 73656 ha.

Les communes les plus boisées sont situées sur la frange sud-est du territoire : St Paul (63%), Eyrein (63%), St Priest de Gimel (62%).

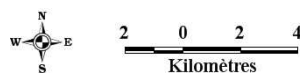
Les communes les moins boisées sont Chamboulive (20%) et Seilhac (19%).

Les communes situées à l'est entre Brive et Tulle ont des taux de boisement estimés aux alentours de 25 à 36%.

Cette forêt est constituée principalement de feuillus 74% (59% sur le département). Les résineux représentent 26% de la forêt (40% sur le département). Les feuillus sont prédominants sur le territoire.

➤ Les plans de gestion

Il existe plusieurs sortes de documents de gestion durable: un Plan Simple de Gestion (PSG) pour les forêts privées de plus de 25 ha situées dans la commune ou les communes riveraines. Pour les forêts de surface inférieures à 25 ha, des documents de gestion durable comme le Règlement Type de Gestion (RTG) ou le Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS).



Utilisation du sol (Corine Land Cover 2006)

■ Forêts de feuillus
■ Forêts de résineux
■ Forêts mélangées
■ Surfaces en eaux

Plan Simple de Gestion
 Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles

Réalisé le : 04/12/2011
 par la DDT de la Corrèze
 Copyright IGN
 Sources : Corine Land Cover 2006, DDT19

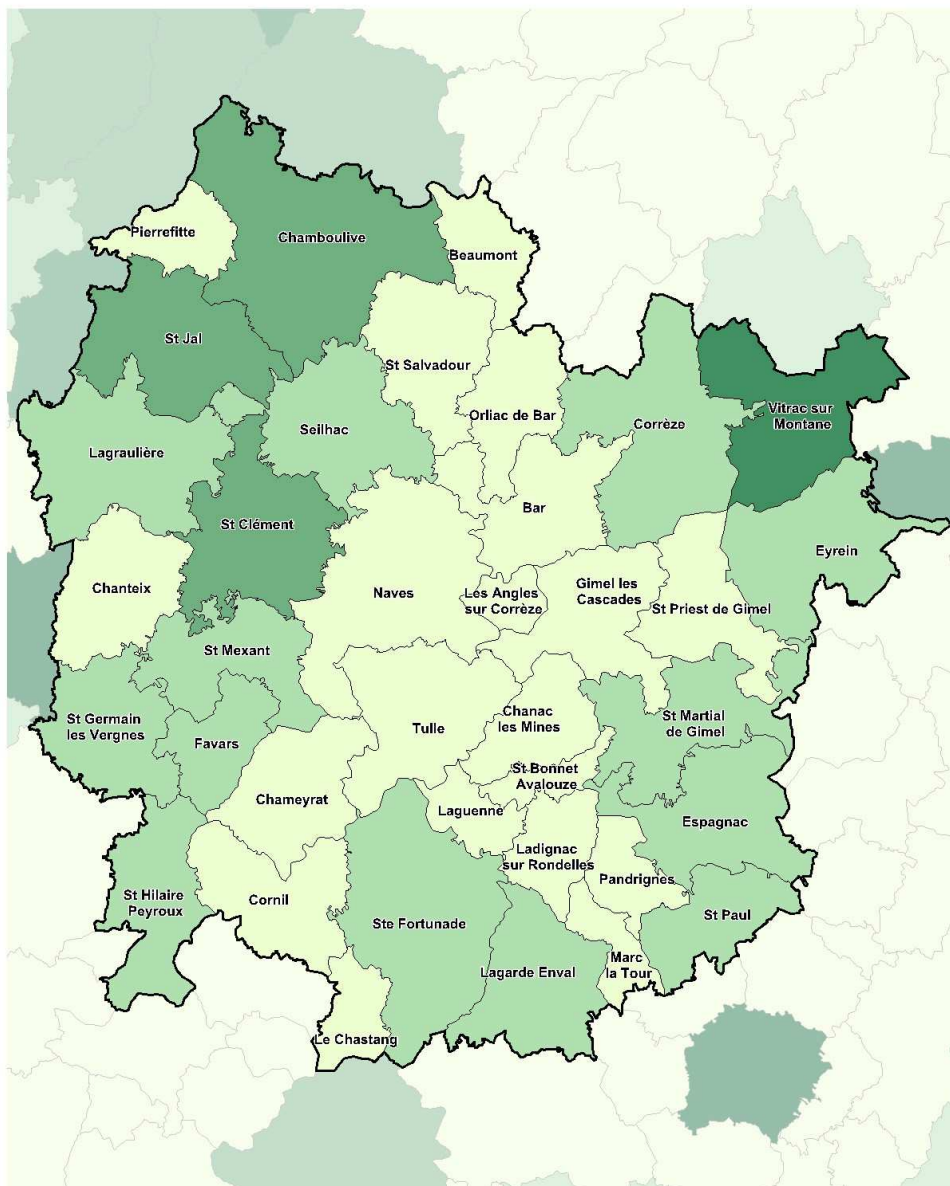
Le plan forestier national a pour ambition de couvrir en gestion durable les 2/3 de la surface forestière d'ici 2015. Sur le territoire étudié seulement 1600 ha soit 5% de la surface boisée est couverte par des documents de gestion durable.

St Priest de Gimel est la plus avancée puisque 33 ha soit 1/3 de sa forêt est couverte en plan de gestion durable. *Source DDT 19- SEAF*

➤ Les défrichements

Le taux de défrichement correspond à la surface défrichée entre 1991 et 2008 par rapport à la surface boisée de chaque commune.

PROPORTION DE SURFACE BOISÉE DÉFRICHÉE ENTRE 1991 ET 2008.



Proportion de surface boisée défrichée par commune en 17 ans
(surface défrichée / surface boisée)

Plus de 10 %	(5)
7,5 à 10 %	(12)
5 à 7,5 %	(25)
2,5 à 5 %	(69)
Moins de 2,5 %	(175)

Réalisé le : 04/12/2012
par la DDT de la Corrèze
Copyright IGN
Sources : Surfaces boisées : IFN 2003
Surfaces défrichées : saisie locale 1991-2008 DDAF19

Les communes du territoire sont soumises à une forte pression agricole et urbaine ce qui se traduit par de nombreux défrichements. La commune où l'on défriche le plus est Vitrac sur Montane avec un taux de défrichement de 9% entre 1991 et 2008. Viennent ensuite St Clément (5%), St Jal (5%) et Chamboulive (5%). La moyenne départementale sur cette période est de 2,9%.

Une attention particulière doit être portée sur la commune de Chamboulive où l'on constate plus de défrichements que la moyenne et qui possède un taux de boisement déjà très bas.

Il est important de noter que les données utilisées dans la présente analyse comptabilisent les surfaces de parcelles défrichées qui ont fait l'objet d'une autorisation administrative et qui sont donc

supérieures à 4ha. La réalité des défrichements est donc supérieure aux chiffres analysés ci-dessus.

En résumé pour les paysages, les milieux naturels et la forêt

Des paysages de la campagne parc parfois sous pression de l'urbain (entrées de Tulle, silhouette des bourgs)

Des milieux riches en biodiversité protégés : Natura 2000, ZNIEFF

Une forêt présente composée essentiellement de feuillus sous pression sur certaines communes

Les enjeux :

Protection et valorisation du cadre de vie

Pistes d'actions :

Préservation des silhouettes de bourg, maîtriser le développement urbain au travers des outils d'urbanisme (plateau)

Préservation des arbres isolés, éléments constitutifs de la campagne parc

Préservation du patrimoine bâti, des murets de pierres sèches, des centre-bourgs

Conservation des peuplements de feuillus afin de protéger la biodiversité

Encourager les plans de gestion durable de la forêt notamment au sud-est du territoire

5- Des ressources en eau fragiles.

Le territoire étudié dépend du périmètre d'action de l'agence de l'eau Adour Garonne.

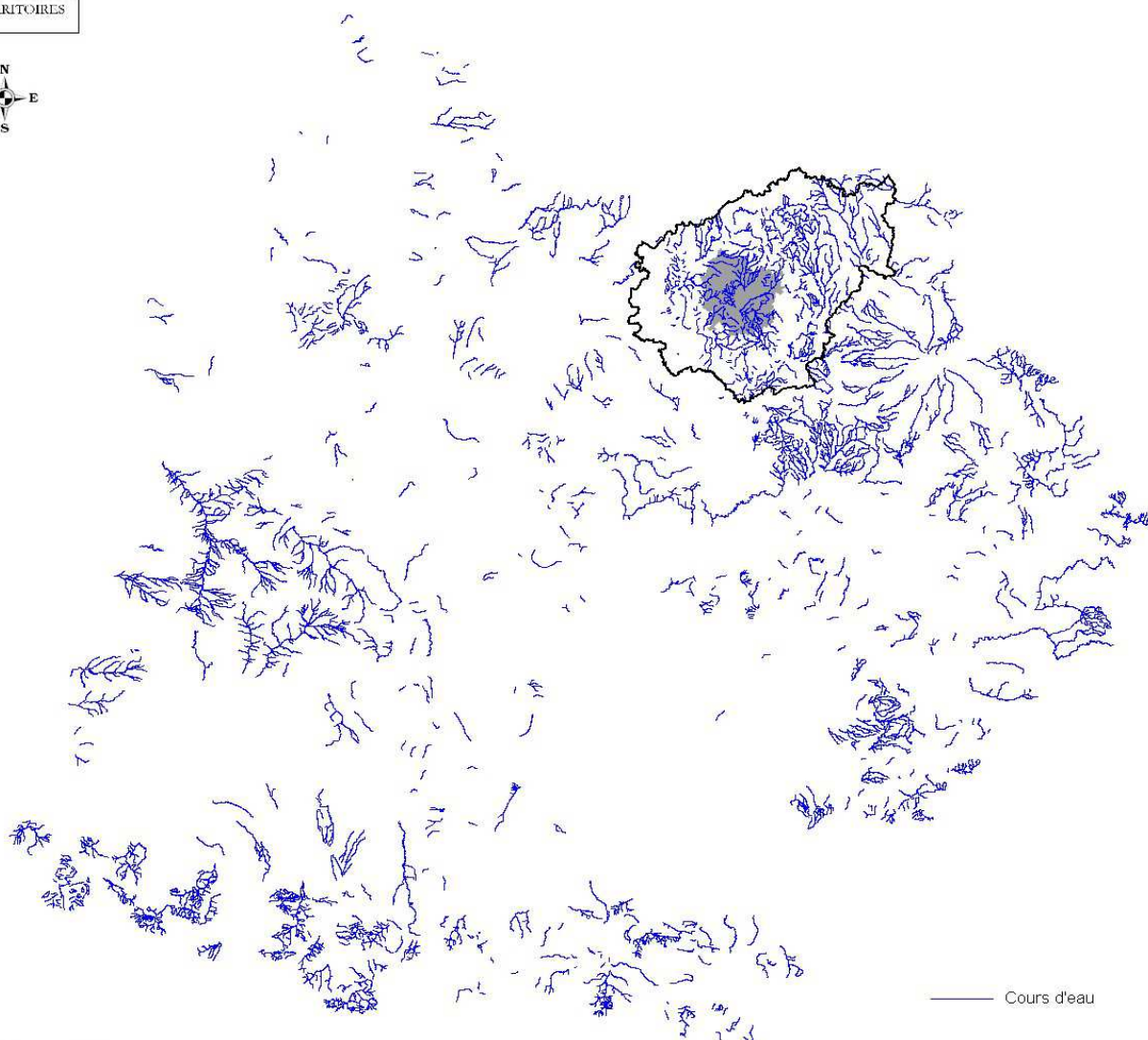
Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2010-2015 du Bassin Adour Garonne est le document de planification pour la gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques pour l'ensemble du bassin Adour-Garonne. Il précise l'organisation et le rôle des acteurs, les modes de gestion et les dispositions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs qu'il fixe pour l'ensemble des milieux aquatiques, dont le bon état des eaux.

Le territoire se trouve en tête de bassin versant Dordogne/Vézère, la qualité de ses ressources en eau est donc essentielle pour les cours d'eau situés en aval. La plupart des cours d'eau corréziens et en particulier ceux du territoire étudié sont identifiés dans le SDAGE Adour Garonne comme réservoirs biologiques, ce qui prouve leur intérêt de ce point de vue non seulement au niveau local mais aussi au plan national.

Un réservoir biologique est une zone comprenant tous les habitats naturels utiles à l'accomplissement du cycle biologique d'une espèce (reproduction, refuge, croissance, alimentation).



Cours d'eau identifiés comme réservoirs biologiques dans le SDAGE Adour-Garonne



La rivière Corrèze est par ailleurs classée en tant qu'axe migrateur. Les espèces concernées sont les grands migrateurs amphihalins tels que le saumon Atlantique.

Les axes migrants sont des cours d'eau identifiés pour la mise en oeuvre de mesures de préservation et de restauration des poissons grands migrateurs amphihalins. Il y a lieu de préserver et de restaurer la continuité écologique sur ces cours d'eau. Sur ces cours d'eau les zones de frayères des poissons migrants amphihalins et leurs zones de grossissement doivent être conservées.

➤ Secteurs problématiques sur le plan quantitatif et qualitatif :

Zones à protéger pour le futur (ZPF)

Les socles des bassins versants Vézère et Dordogne sur lesquels se trouvent la totalité du territoire d'étude, ont été qualifiés par le SDAGE Adour Garonne de zone à protéger pour le futur (ZPF).

Une ZPF est une zone à préserver en vue de son utilisation future pour des captages destinés à la consommation humaine. Dans une ZPF on doit centraliser l'ensemble des moyens visant à protéger qualitativement et quantitativement les ressources en eau nécessaires à la production d'eau potable.

Plan de gestion d'étiage (PGE)

Le territoire est couvert par le plan de gestion d'étiage (PGE) Dordogne-Vézère

Un PGE est un protocole d'accord dans le domaine de la gestion quantitative de la ressource en période d'étiage. Il vise à retrouver une situation d'équilibre entre les usages de l'eau et le milieu naturel, traduite par le respect des débits d'objectif d'étiage.

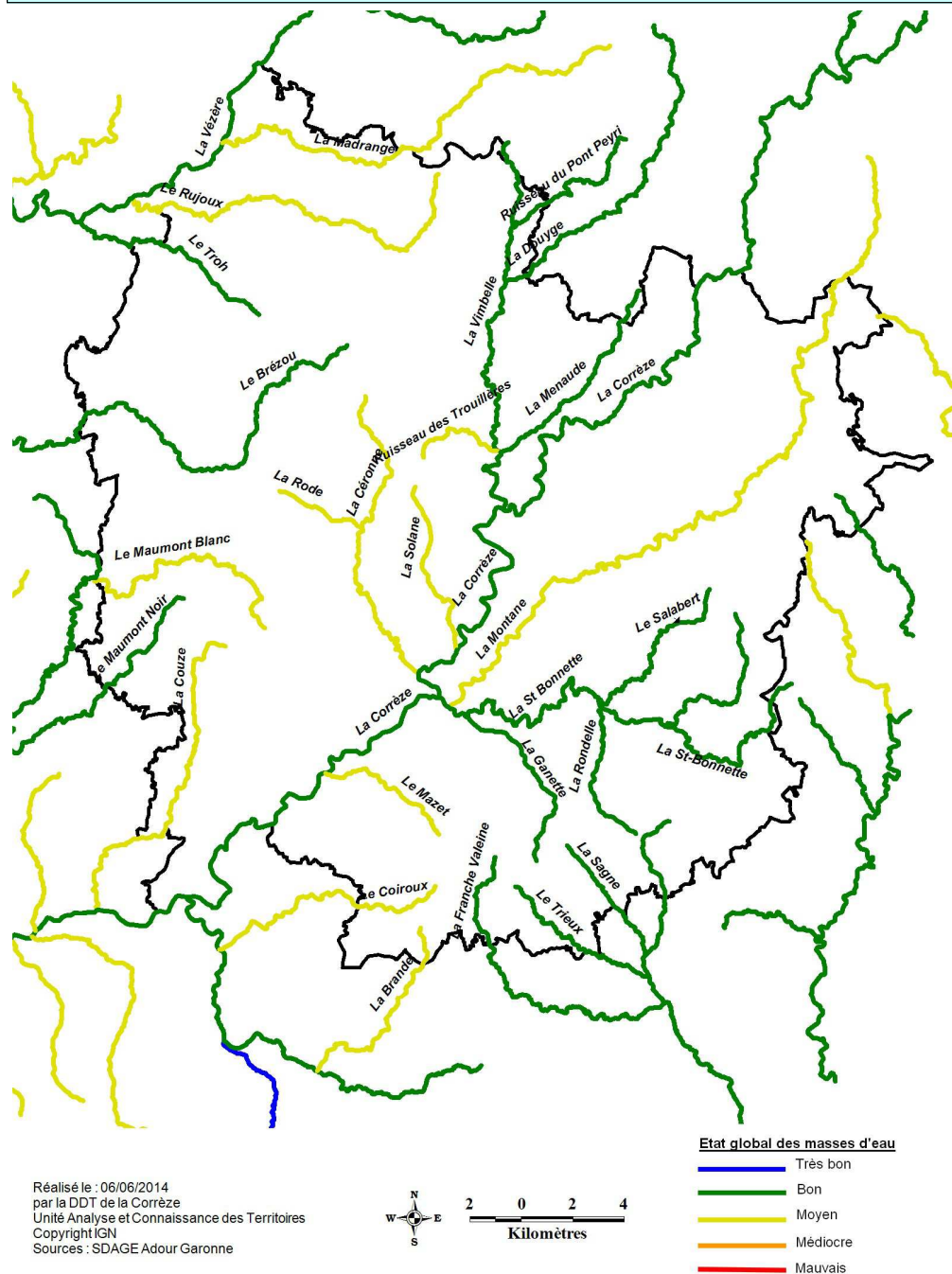
Zones de vigilance

Le territoire d'étude se trouve intégralement couvert par une zone de vigilance « élevage ». cette zone hydrographique correspond à des secteurs où les teneurs en nutriments compromettent l'atteinte du bon état des eaux et l'utilisation des ressources comme l'alimentation en eau potable, la baignade,...

➤ L'état écologique et chimique des masses d'eau

L'analyse de l'état des masses d'eau issue de l'évaluation 2010 du SDAGE a été faite sur la base des données 2006/2007. Elle fait apparaître des cours d'eau dont l'état global est médiocre ou moyen, notamment dans des zones classées ZNIEFF. Voir carte ci-dessous.

L'état global d'une masse d'eau superficielle est la compilation de son état écologique et de son état chimique. C'est l'état le plus dégradé des deux qui sera retenu pour qualifier l'état global.



Parmi les masses d'eau prioritaires du territoire on retrouve : Source : DDT 19/SEPER

Le ruisseau de la Rode, classé **moyen** (état des lieux 2013) (classement médiocre en 2007)

A proximité du ruisseau de la Rode, quelques prairies humides présentent des rigoles.

Sur des affluents de cette masse d'eau, des plans d'eau et des seuils sont présents les impactant au niveau de leur morphologie.

Pour remédier au déclassement de cette masse d'eau, il convient de réaliser les actions suivantes:

- 1) Protéger les zones humides et limiter la pratique des rigoles.
- 2) Réduire l'impact des seuils et des ponts sur le milieu
- 3) Caractériser le statut de chaque plan d'eau (droit et usage) et réduire leurs impacts sur le milieu.
- 4) Caractériser le statut de chaque seuil et réduire leurs impacts sur le milieu.



Source du ruisseau à St Clément

Le ruisseau du Mazet, classé moyen (état des lieux 2013) (classement médiocre en 2007)

D'un point de vue qualité ce cours d'eau est impacté par le système d'assainissement du bourg de Sainte Fortunade.

Le ruisseau du Mazet est impacté par des pressions de nature morphologique liées au rigolage des prairies humides et à la présence d'ouvrages (radiers ponts notamment) perturbant la circulation piscicole et sédimentaire.



Rigolage - Ste Fortunade

D'après l'état des lieux de 2004, des pressions agricoles s'exerceraient sur ce cours d'eau. A partir de l'analyse réalisée (observations de terrain et bibliographie) il est difficile de statuer sur l'existence de telles pressions.

Pour remédier au déclassement de cette masse d'eau, il convient de réaliser les actions suivantes :

- 1) Réhabiliter le réseau d'eaux usées relié à la STEP de Ste Fortunade ainsi que les travaux visant à améliorer le traitement des eaux usées. (Ces travaux sont commencés).
- 2) Protéger les zones humides et limiter la pratique des rigoles.
- 3) Caractériser le statut de chaque seuil (droit et usage)

Le Coiroux, classé moyen (état des lieux 2007 et 2013)

Le Coiroux est impacté par des pressions de nature morphologique liées à la présence d'ouvrages (plans d'eau et seuils, radiers de ponts) perturbant la circulation piscicole et sédimentaire et au rigolage des prairies humides. La pression domestique semble liée au réseau d'assainissement d'Aubazine, à la STEP d'Aubazine (le Coiroux) et à l'usine de production d'eau potable de Bordebrune (pollution au sulfate d'alumine).

Pour remédier au déclassement de cette masse d'eau, il convient de réaliser les actions suivantes :

- 1) Caractériser le statut de chaque plan d'eau (droit et usage), de réduire leurs impacts sur le milieu (gestion, aménagement, déconnexion, suppression)
- 2) Réhabiliter le réseau d'assainissement d'Aubazine et améliorer le traitement des eaux usées de la STEP d'Aubazine (le Coiroux) et mettre en place un traitement complémentaire du rejet de la station d'épuration.
- 3) Réduire les impacts des rejets liés à la production d'eau potable (station de Bordebrune)

La Solane, classé moyen (état des lieux 2007 et 2013)

Seuil proche lieu-dit « Neupont », commune de Tulle

Les pressions sur la ressource s'exerçant sur cette masse d'eau semblent essentiellement liées aux prélèvements pour l'alimentation en eau potable. Il convient d'adapter ces prélèvements à la capacité du cours d'eau. D'un point de vue qualité, ce cours d'eau est impacté par la STEP de Naves (Croix de Leyrat) et le réseau d'assainissement raccordé à la STEP de Tulle.

La Solane est bien impactée par des pressions de nature morphologique liées à sa section souterraine dans Tulle et à la présence d'ouvrages (seuils et ponts notamment) perturbant la circulation piscicole et sédimentaire.

Pour remédier au déclassement de cette masse d'eau, il convient de réaliser les actions suivantes :

- 1) Adapter les prélèvements à la ressource disponible
- 2) Réhabiliter le réseau des eaux usées
- 3) Mettre aux normes les branchements au réseau de collecte des eaux usées
- 4) Améliorer le traitement des eaux usées par la STEP de Naves
- 5) caractériser le statut de chaque seuil et réduire leur impact sur le milieu

La Couze, classé **moyen** (état des lieux 2007 et 2013)

La Couze est impactée par des pressions de nature morphologique liées à la présence d'ouvrages (plans d'eau, seuils et ponts) perturbant la circulation piscicole et sédimentaire et au rigolage des prairies humides.

Pour remédier au déclassement de cette masse d'eau, il convient de réaliser les actions suivantes :

- 1) Caractériser le statut de chaque plan d'eau. La sortie de l'étang de Lachamp est formée par une buse. Elle semble infranchissable (faible lame d'eau). Ce plan d'eau est situé à proximité des sources de la Couze.
- 2) Réduire l'impact des plans d'eau sur le milieu
- 3) Réhabiliter le réseau d'eaux usées (la STEP de Favars collecte des eaux claires parasites)

Le Brézou, classé **bon** (état des lieux moyen 2007 et bon en 2013). Une partie de son cours est situé dans des ZNIEFF de type 1 (Marais du Brézou, Forêt de Blanchefort)

Sur cette masse d'eau, les pressions morphologiques sont principalement à mettre en relation avec la présence de nombreux plans d'eau au fil de l'eau sur le ruisseau de Brézou et sur ses affluents (notamment sur la partie amont du bassin). Ces plans d'eau perturbent le transport sédimentaire et la continuité écologique.

Il ne faut toutefois pas négliger l'impact des seuils et du drainage des prairies. D'après les observations de terrain, le drainage des prairies humides est susceptible de jouer un rôle non négligeable dans le colmatage du substrat et l'ensablement du lit du cours d'eau.

Les terres agricoles (quasi exclusivement des prairies) occupent une bonne partie du bassin versant et des abords du ruisseau. A partir de l'étude bibliographique et de l'étude de terrain, il est difficile de qualifier l'impact de cette activité sur le milieu naturel.

Pour remédier au déclassement de cette masse d'eau, il convient de réaliser les actions suivantes :

- 1) Réduire l'impact des plans d'eau
- 2) Protéger les zones humides
- 3) Rétablir les continuités écologiques



Etang du Moulin de Bussière

Atteinte du bon état écologique

La directive cadre sur l'eau impose l'atteinte du bon état global des masses d'eau à des échéances précises (état écologique et chimique).

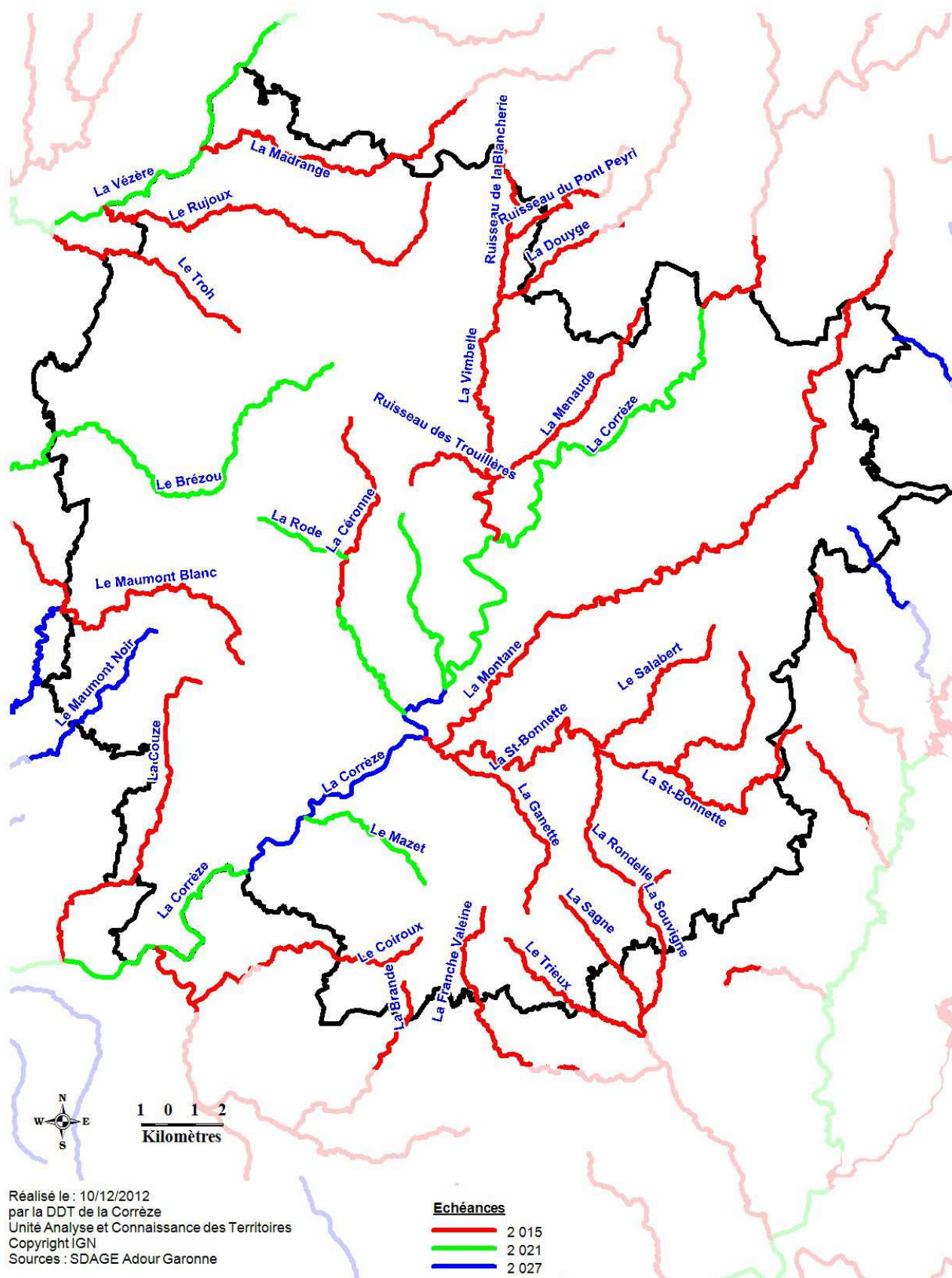
Le bon état des masses d'eau dégradées est à atteindre :

- en 2015 pour la plus grande partie des cours d'eau du territoire (voir carte ci-dessous)
- en 2021 pour la Vézère, le Brézou, la Rode, le Céronne, la Corrèze, le Mazet,
- en 2027 pour le Maumont Noir, la Corrèze,

La majorité des masses d'eau du territoire ont des échéances proches (2015). Si les incidences de l'agriculture, de la forêt et de l'urbanisation sont difficiles à appréhender, les actions sur les critères physico-chimiques et les pollutions ponctuelles sont plus faciles à mettre en œuvre et sont d'effet immédiat : l'action sur la mise aux normes de l'assainissement est donc prioritaire.

Il existe au sein des services de l'agglomération de Tulle une Cellule Opérationnelle Rivières (C.O.R.) chargée des thématiques liées à l'eau : restauration des milieux, la réduction des obstacles à la vie aquatique, amélioration de la qualité de l'eau, accompagnement des usagers...

ÉCHÉANCE DE BON ÉTAT GLOBAL DES MASSES D'EAU DU TERRITOIRE.



Les cours d'eau de la liste 2, sont des cours d'eau sur lesquels tout ouvrage présent doit être géré, entretenu et équipé pour permettre le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs dans les 5 ans après la publication de l'arrêté de classement en liste 2.

Les franchissements

Sur les rivières classées, on dénombre de très nombreux seuils infranchissables sur la Corrèze, la Solane, la Ceronne, la Vimbelle, la Montane, la Madrange, le Rujoux, la Couze, le ruisseau du Mazet, le ruisseau de Brauze, la St Bonnette, la Souvigne.

Les ruisseaux de la Ganette, la Rondelle, la Ganne ne sont pas classés mais possèdent aussi de très nombreux obstacles infranchissables sur leurs cours.

Le relevé des franchissements est en cours par la cellule opérationnelle rivière de Tulle Agglo.

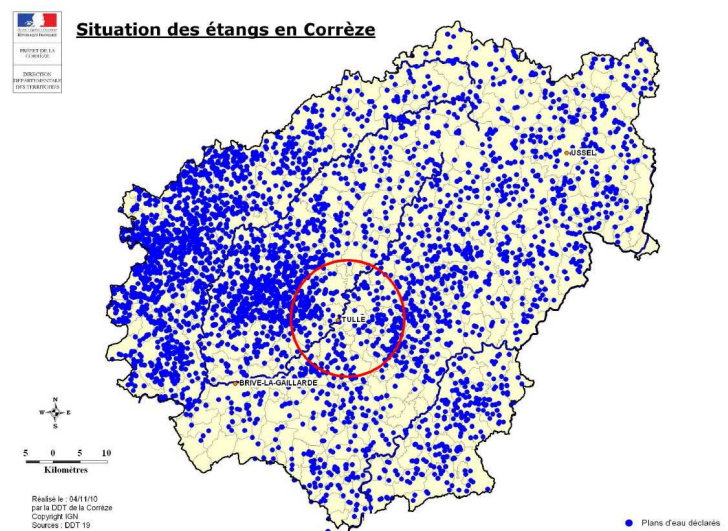
➤ Les étangs et les zones humides

Les étangs

Au Moyen Âge, de nombreux étangs ont été créés en Corrèze pour la production de poissons d'eau douce, pour l'irrigation des terres et l'alimentation de moulins.

Toutefois, depuis 1960 les plans d'eau de loisirs et d'irrigation se sont multipliés dans tout le département, représentant plus de 80% de la totalité des plans d'eau actuels.

Cette multiplication des plans d'eau a des incidences sur la qualité de l'eau notamment par le blocage du transfert des sédiments. Elle est également responsable de la pollution des cours d'eau lors de vidanges mal gérées. La procédure concernant la vidange des plans d'eau n'est malheureusement pas toujours respectée. Enfin, elle entraîne une eutrophisation et une montée en température des eaux.



Sur le territoire, on observe une densité de plans d'eau élevée au Nord-ouest ainsi qu'à l'Est (voir carte ci-dessous). Il y a sur le territoire 699 plans d'eau en situation régulière qui représentent 4622 ha. La surface moyenne des plans d'eau est de 6613 m².

Certaines communes du territoire sont situées en zone de montagne. Ainsi, les parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à 1000 ha sont protégées sur une distance de 300 m à compter de la rive; y sont interdites toutes constructions, installations et routes nouvelles ainsi que toutes extractions et tous affouillements.

Les zones humides

Situées à l'interface des milieux terrestres et des milieux aquatiques, les zones humides jouent un rôle essentiel pour la ressource en eau. Elles sont des zones de transition entre la terre et l'eau et leur intérêt réside dans la multiplicité de leurs fonctions : régulation des régimes hydrologiques, soutien des étiages (rôle d'éponge), maintien et amélioration de la qualité de l'eau (rôle de filtre épurateur). Enfin elles constituent un habitat unique pour certaines espèces.

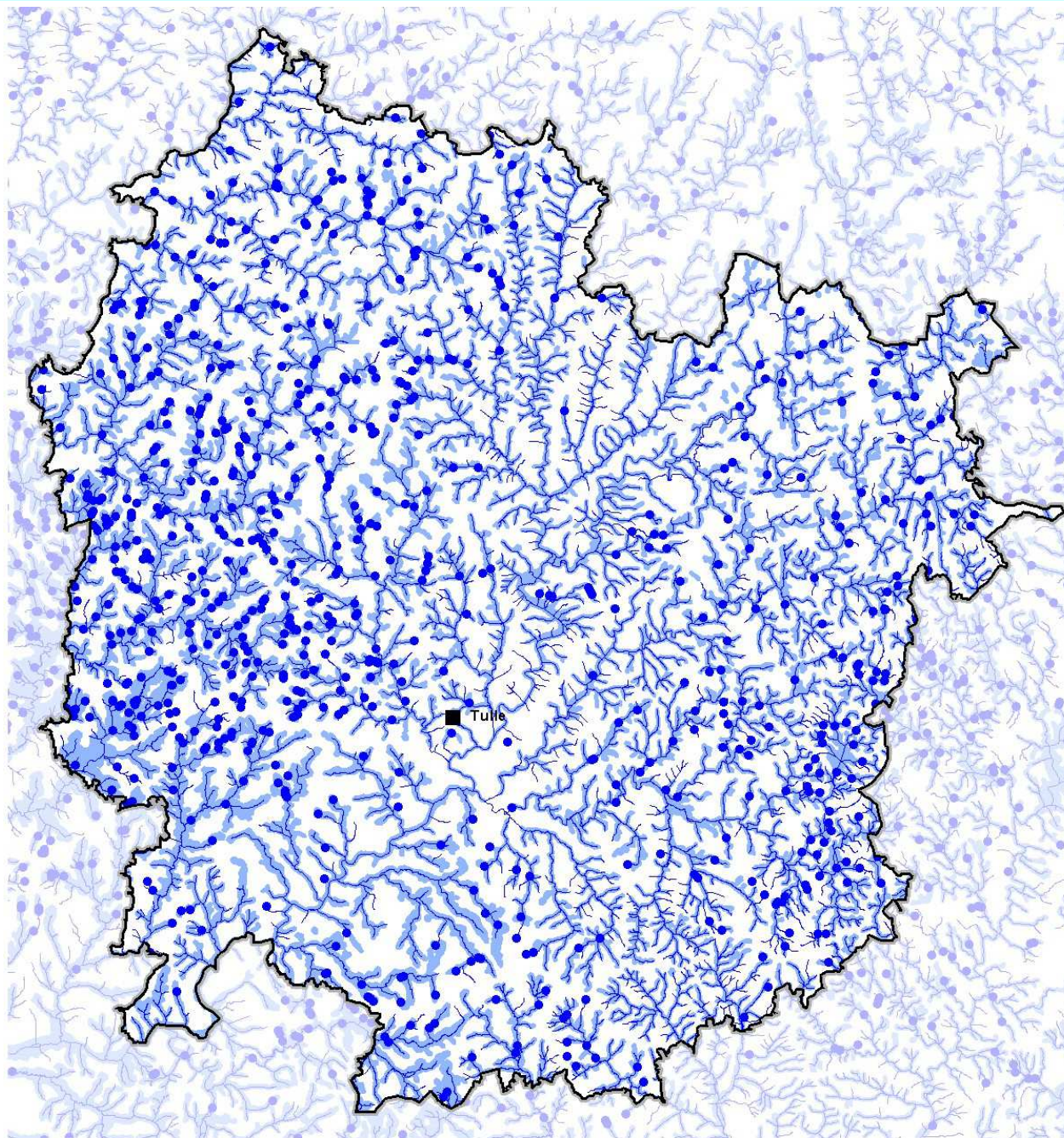
Ces zones ont été recensées et cartographiées par l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne, EPIDOR. *Avertissement: Le recensement des zones à dominante humide réalisé par EPIDOR n'est pas exhaustif. Il s'agit d'un pré-inventaire des zones humides. Par ailleurs, il est insuffisant pour une localisation précise des limites des zones humides à l'échelle parcellaire.*

Le SDAGE du bassin Adour Garonne 2010/2015 préconise de ne pas atteindre ou détruire les

zones humides, de les entretenir voire de les restaurer. Les zones constructibles doivent donc être en dehors de ces zones et le drainage y être limité.

Sur le territoire, les zones humides ont soumises à la pression de l'urbanisation et de l'artificialisation notamment sur les communes du plateau Chameyrat, Favars, St Germain les vergnes, Chanteix, St Mexant, St Clément, Lagraulière, Seilhac).

LOCALISATION DES ÉTANGS ET ZONES HUMIDES DU TERRITOIRE.



Zones à dominante humide
(recensement EPIDOR au 25 000ème)

● Plans d'eau
— Cours d'eau

2 0 2 4
Kilomètres

Réalisé le : 15/02/2013
par la DDT de la Corrèze
Copyright IGN
Sources : EPIDOR, BD Topo

➤ Les travaux en milieu aquatiques

La loi sur l'eau soumet à autorisation ou à déclaration les installations, les ouvrages, travaux et activités réalisés à des fins non domestiques par toute personne physique ou morale, publique ou privée, et entraînant des prélèvements sur les eaux superficielles ou souterraines, restituées ou non, une modification du niveau ou du mode d'écoulement des eaux, la destruction des frayères, de zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole ou des déversements, écoulements, rejets ou dépôts directs ou indirects, chroniques ou épisodiques, même non polluants.

Sur le territoire en 2012, 5 dossiers ont été déposés au titre du code de l'environnement.

- x LADIGNAC-SUR-RONDELLE - Communauté de Communes TULLE COEUR DE CORREZE : projet de création d'une déchetterie au lieu dit Puy Limon
- x BAR - Conseil Général de la Corrèze : Aménagement piscicole de deux ponts successifs de la RD53 sur la Bourette
- x EYREIN - TERRACOL : Régularisation et extension d'un remblai en zone humide situé "l'Arbre Espic"
- x PANDRIGNES - FDAAPPMA : Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de la Ganne
- x LAGUENNE - CONSEIL GENERAL : Création d'un remblai en lit majeur du ruisseau de La Ganette

En résumé sur les cours d'eau, les plans d'eau

Des réservoirs biologiques essentiels à l'échelle du bassin versant Dordogne/Vézère
 Des masses d'eau dont l'état écologique est médiocre ou moyen
 Des rivières classées avec de nombreux seuils infranchissables
 Une densité de plans d'eau élevée à l'Ouest du territoire
 De nombreuses zones à dominante humide

Enjeux :

Garantir la continuité écologique en priorité sur les rivières classées du territoire : la Solane, la Ceronne, la Vimbellé, la Montane, la Madrange, le Rujoux, le Troh, la Couze, le ruisseau du Mazet, le ruisseau de Brauze, la St Bonnette, la Souvigne, La Corrèze (mise aux normes de l'existant)

Restaurer la qualité des cours d'eau dégradés :

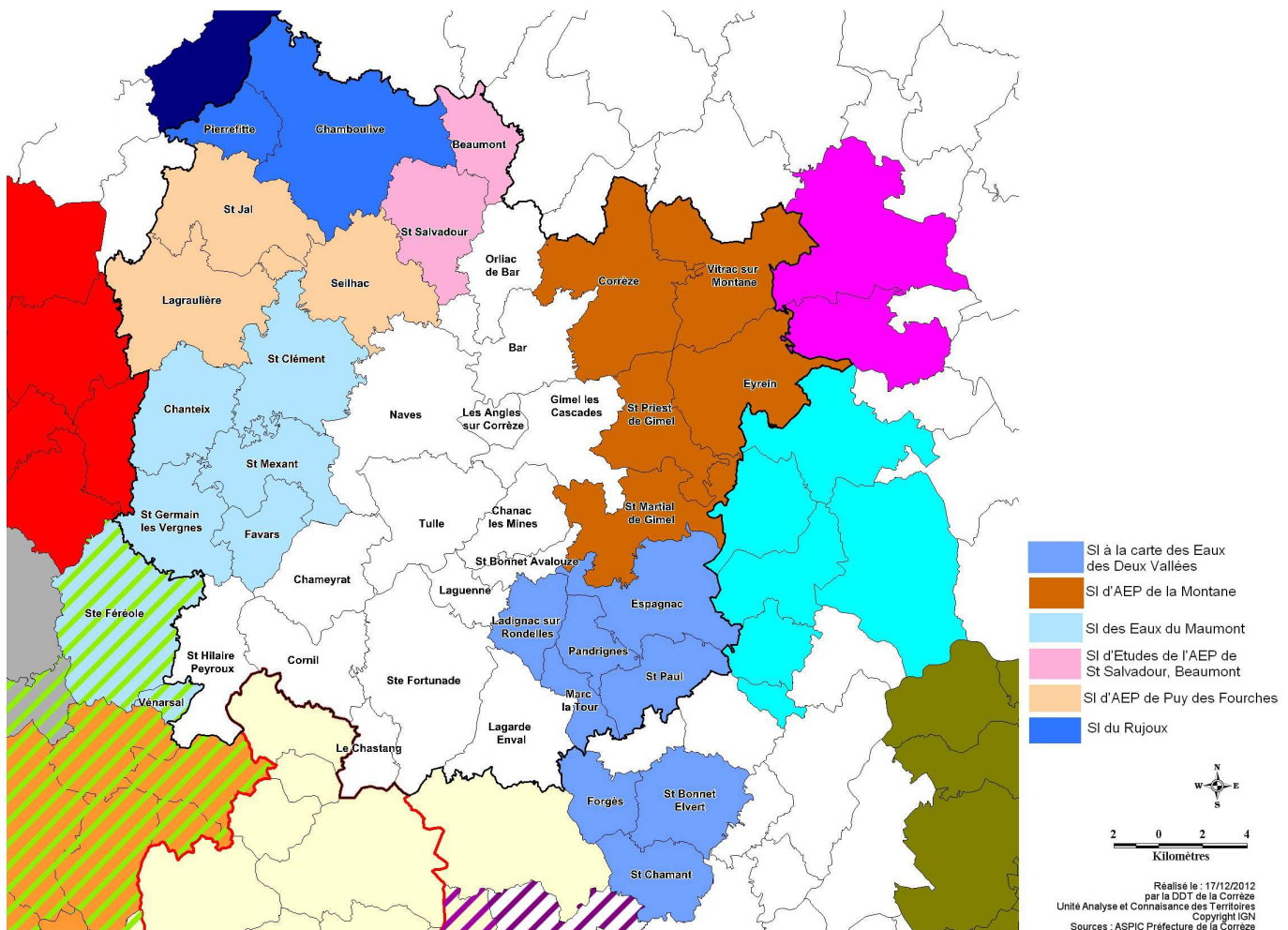
- Du point de vue de la morphologie pour le ruisseau de la Rode (échéance DCE 2021), le ruisseau du Mazet (échéance DCE 2021), le Coiroux (échéance DCE 2015), la Couze (échéance DCE 2015), le Brézou (échéance DCE 2021).
- Du point de vue de la qualité pour la Solane, (échéance DCE 2021).

Maintenir le bon état des cours d'eau et des zones humides en limitant au maximum la création de nouveaux plans d'eau, notamment.

6- L'eau potable : quantité et qualité sous surveillance

➤ La gouvernance et le mode gestion du service

LES EPCI COMPÉTENTS POUR L'EAU POTABLE (TRAITEMENT, ADDUCTION, DISTRIBUTION)



Source : Préfecture 19- ASPIC

Sur le territoire, on compte 20 communes et 6 syndicats intercommunaux qui ont en charge la gestion de l'eau potable. Celle-ci est le plus souvent confiée à des services en régie.

La ville de Tulle a confié ce service à VEOLIA, par un contrat d'affermage qui se termine le 30 juin 2015. La ville de Tulle a récemment lancé un audit sur son service.

Laguenne a la particularité d'avoir un contrat d'affermage sur les seuls ouvrages de production de la Brouillat qui traitent l'eau prélevée sur le ruisseau de Boussac (prise d'eau de la Cascade). Le reste de la distribution est géré en régie communale.

Le syndicat des deux Vallées a intégré en 2008 la commune de Saint-Bonnet-Elvert, le 01/01/2012 la commune de St-Bazile-de-la-Roche et étudie l'adhésion d'une autre commune, St-Sylvain, sans ressource propre et entièrement desservie par le syndicat.

La partie de la commune de Corrèze exploitée directement par la régie communale peut recevoir du secours du Syndicat de la Montane et de la commune de Sarran, pour ses propres besoins et pour ceux de Meyrignac l'Eglise (notamment les cottages du Puy d'Agnoux).

➤ Les ressources.

Sur le territoire, les communes des Angles-sur-Corrèze et de Meyrignac l'Eglise ne disposent d'aucune ressource, elles sont desservies respectivement à partir des communes voisines de Gimel les Cascades et de Corrèze.

Captages de sources: Les communes de Bar, Le Chastang, Corrèze, Cornil, Orliac de Bar, St Augustin, St Clément, les syndicats de St Salvador-Beaumont ont pour seules ressources 113 captages peu profonds.

Forages : Il y a sur l'ensemble du périmètre 20 forages. Les communes de Chanac, Gimel, Lagarde Enval, le syndicat des Deux Vallées, Ste Fortunade, celui du Maumont, le syndicat de Puy Les Fourches et le syndicat du Rujoux ont complété leurs autres ressources par des forages profonds. Ces ressources, à l'origine d'appoint, ont pu devenir des ressources principales.

La commune de St Bonnet Avalouze n'exploite qu'un forage : le forage de Chanteloube. Celui-ci souffre d'excès de radioactivité et d'arsenic. Proche des seuils de limite de qualité, il rend l'eau réglementairement impropre à la consommation. La commune s'est tournée vers le syndicat de la Montane pour, dans un premier temps, bénéficier d'une interconnexion qui permette de faire de la dilution. Ultérieurement la possibilité d'une desserte totale par ce syndicat pour l'ensemble des besoins de la commune n'est pas exclue. Par ailleurs, il existe de nombreuses fuites sur le réseau. Un diagnostic du réseau est en cours, il permettra de déterminer les besoins réels en eau potable.

Ste Fortunade a racheté récemment 2 forages au syndicat voisin de Roche de Vic pour compléter ses ouvrages de production. Les périmètres de protection de ces forages sont en cours de définition.

Laguenne a entrepris une étude de mise en service d'un nouveau forage en complément de ses autres ressources.

Prises d'eau de surface :

A l'origine ce sont souvent des ressources d'appoint utilisées en été ou en étiage ; elles deviennent prépondérantes dans la production pour bon nombre de collectivités. Elles sont au nombre de 9 sur le territoire de l'agglomération de Tulle.

Seuls les ouvrages de prélèvement du syndicat du Maumont sont conformes à la réglementation. Les autres sont en cours de procédure, ou en suspens en attendant l'émergence de solutions de substitution. Les prises d'eau de surface du syndicat du Maumont sont associées à la gestion d'une retenue d'eau brute (de l'eau Grande) dédiée aux seuls besoins d'eau potable.

Naves exploite une seule ressource, constituée par une prise d'eau dans le ruisseau de la Céronne complémentée par Tulle. Une étude de protection de la ressource est en cours.

Les principaux enjeux sur le territoire concernent la problématique de la ressource limitée en eau et particulièrement la sécurisation de la ressource et la mise en conformité des installations avec le code de l'environnement afin de respecter les débits réservés.

Ces enjeux concernent principalement le syndicat du Puy des Fourches, Naves (prélèvements dans la Céronne) et Tulle (prélèvements dans la Corrèze, la Montane et la Solane).

Le syndicat du Puy des Fourches mène actuellement une étude sur la réalisation d'une prise d'eau sur la Vézère à hauteur d'Uzerche. Les collectivités concernées sont la commune d'Uzerche, la commune de Tulle et Espartignac. Naves et Laguenne devraient peut-être aussi participer. Les études préalables à la mise en place du périmètre de protection de la future prise d'eau sont d'ors et déjà réalisées.

Le syndicat de la Montane a lancé une étude pour trouver des ressources complémentaires par

forage. Une deuxième solution consisterait à créer une retenue d'eau brute sur sa prise d'eau pour respecter les débits réservés de la Montane.

La protection des captages

La loi sur la protection de l'environnement et sur la santé publique oblige les collectivités à protéger les ouvrages de prélèvement (captage, forage, prise d'eau).

Les enjeux :

- Mise en conformité des eaux distribuées,
- Protection physique des ouvrages de prélèvement,
- Protection contre la pollution en limitant les activités autour de l'ouvrage.

Les captages protégés ou en cours de protection : captages de Touvent à St-Augustin, Chaumeil.

➤ L'assainissement des eaux usées

Il existe 2 types d'assainissement : collectif et non collectif.

L'assainissement non collectif

Bar, Beaumont, Laguenne, Les Angles sur Corrèze, Marc la Tour, Pandrignes, Pierrefitte, St Bonnet Avalouze sont en assainissement autonome.

Chaque commune a l'obligation de contrôler l'assainissement non collectif. Ce contrôle concerne les installations, soit par une vérification de la conception et de l'exécution des installations récentes, soit par un diagnostic de bon fonctionnement et des entretiens pour les installations anciennes.

L'assainissement collectif

Le parc de stations d'épurations comporte 264 installations en Corrèze. Ce parc est relativement ancien, 57% des stations d'épurations ont en effet plus de 15 ans. En 2008, d'importantes opérations de mise aux normes au titre de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (suppression des rejets directs ou mise en conformité des stations d'épuration) ont été engagées.

Tulle, Orliac de Bar, St Salvadour, Chamboulive, Corrèze, Vitrac sur Montane, Eyrein, St Priest de Gimel, Gimel les Cascades, St Clément, Chanteix, Lagraulière, Seilhac, St Jal, St Mexant, Favars, Cornil, Le Chastang, Ste Fortunade, Ladignac sur Rondelle, St Martial de Gimel, Espagnac, Lagarde Enval, St Paul, Chanac les Mines, St Germain les Vergnes, St Hilaire Peyroux, Naves et Chameyrat.

Au 31/12/2012, toutes sont conformes en équipement et performance sauf celles des communes de Naves « Croix de Leyrat » et Chameyrat « la Guillaumie » qui sont non conformes en équipements.

Source : portail d'information sur l'assainissement- MEDDTL

Un système de traitement des eaux usées est conforme en équipement si l'installation est jugée suffisante en l'état pour traiter les effluents qu'elle reçoit; en performance si elle a respecté sur l'année l'ensemble des prescriptions environnementales qui lui étaient imposées.

Concernant la station de Naves « Croix de Leyrat », la station est ancienne et date de 1986. Des réflexions sont en cours pour un éventuel raccordement avec le réseau de Tulle.

Pour la station de Chameyrat « la Guillaumie » les travaux de remplacement du décanteur obsolète sont en projet.

Le réseau d'assainissement de Tulle souffre de nombreux dysfonctionnements. Aussi, des travaux de réhabilitation sont engagés depuis de nombreuses années. Une nouvelle tranche de travaux est prévue sur 2013/2014.

➤ Les eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales permet de limiter les risques d'inondation et de pollution.

Les opérations pour lesquelles une gestion des eaux pluviales est nécessaire sont les projets de plus d'1 hectare dont les lotissements, les zones d'aménagement concertées, les voiries et les parkings.

Il y a eu sur le territoire 4 dossiers déposés en 2012.

- x SAINT-GERMAIN LES VERGNES - CHANTEIX - SAINT-PARDOUX L'ORTIGIER : aménagement à 2x2 voies de la RD9 entre l'A89 et l'A20 -
- x TULLE - Commune : création d'une zone d'activités Tulle Est
- x TULLE - SEM 19 : création éco-lotissement "Les Fages"
- x SAINT-HILAIRE PEYROUX - Commune : création du lotissement résidentiel "Bel Air"

➤ Les eaux de baignade

Quatre sites de baignade sont recensés sur le territoire, outre les sites de l'étang de Ruffaud à Gimel les Cascades et du lac de Bourmazel à Seilhac, l'activité baignade est pratiquée sur l'étang de pré chaton à St Salvadour et Chanteloiseau à Chamboulive.

La préservation ou la reconquête d'une bonne qualité sanitaire de l'eau est un enjeu majeur pour le maintien des activités de baignade sur ces sites et des sports nautiques sur les rivières et les étangs concernés (étang de Brach, rivière Corrèze...).

Les risques sanitaires potentiels dépendent de la qualité bactériologique de l'eau et de la présence de cyanobactéries toxiques. La réalisation d'études sur les cyanobactéries est nécessaire sur ces sites.

En résumé sur l'eau potable, l'assainissement

Une ressource parfois insuffisante durant les périodes d'étiage notamment pour les prélèvements du syndicat du Puy des Fourches, de Naves sur la Céronne et de Tulle sur la Corrèze et la Solane

Des stations d'épuration non conformes au 31/12/2012 sur Naves et Chameyrat

Des taux de radioactivité et d'arsenic supérieurs aux normes à St Bonnet Avalouze (forage de Chanteloube)

Les enjeux

Eau potable

Sécuriser la ressource en respectant les débits autorisés notamment pour le syndicat du Puy des Fourches, Naves, Tulle et Laguenne.

Rester vigilant à la qualité des eaux potables notamment à St Bonnet Avalouze

Assainissement

Mettre en conformité les STEP de Naves et Chameyrat

Poursuivre la mise en conformité du réseau d'assainissement de Tulle

Rappeler la réglementation concernant les eaux pluviales

Rappeler les obligations de suivi régulier et obligatoire des installations d'assainissement

Eaux de baignade

Préserver ou reconquérir la bonne qualité sanitaire des eaux de baignade

7- Des risques inondation importants

Un risque naturel implique l'exposition des populations humaines et de leurs infrastructures à un évènement catastrophique d'origine naturelle.

On y distingue principalement : les avalanches, les feux de forêt, les inondations, les mouvements de terrain, les cyclones, les tempêtes, les séismes et éruptions volcaniques mais aussi les raz de marées, les invasions d'insectes nuisibles, les sécheresses prolongées...

Un risque naturel est donc la rencontre entre un aléa d'origine naturelle et des enjeux humains, économiques ou environnementaux.

On parle de risque majeur lorsque les dégâts et le nombre de victimes sont importants.

► Les inondations

Sur le territoire, le risque majeur inondation concerne les communes de Saint Hilaire Peyroux, Cornil, Chameyrat, Sainte Fortunade, Tulle, Laguenne, Chanac les Mines, Naves, les Angles sur Corrèze, Gimel les Cascades, et Bar par rapport à la rivière Corrèze.

Elles sont couvertes par un Plan de Prévention des Risques inondations « Corrèze amont » approuvé le 9 octobre 2006. Ce document qui concerne 13 communes de la vallée de la Corrèze, de Bar à Dampniat, a pour objectif de délimiter les zones exposées au risque inondation afin d'interdire ou de limiter l'urbanisation de ces secteurs.

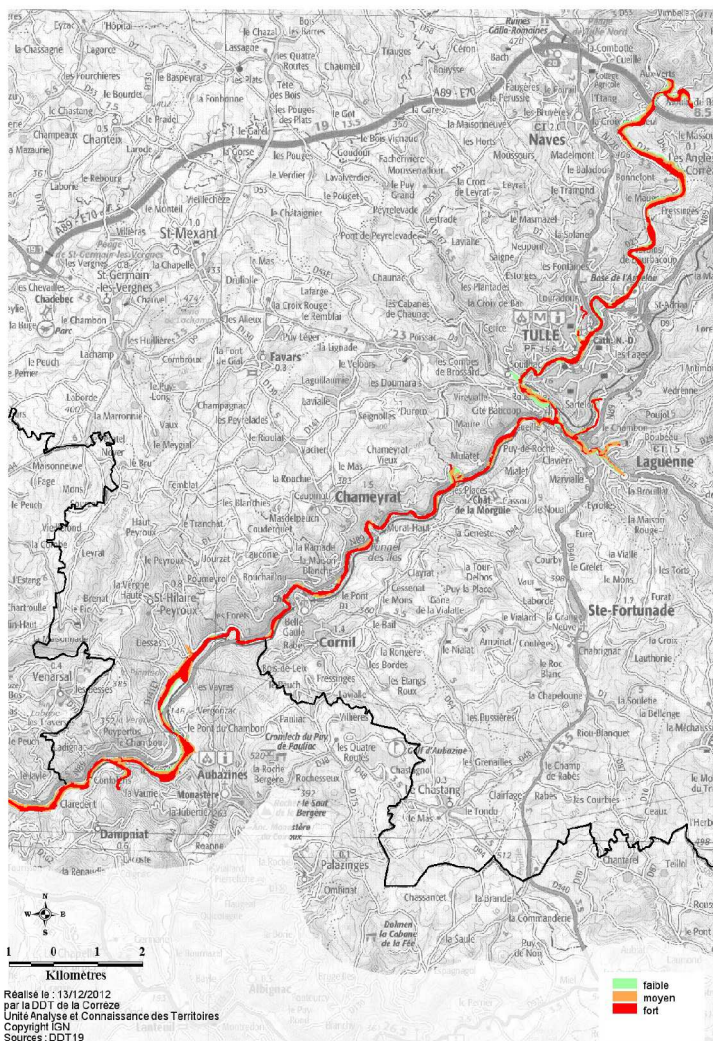
Le règlement, associé à une cartographie de la zone inondable, permet de préserver les zones d'expansion de crues afin de ne pas aggraver les problèmes d'inondation à l'aval et pour les secteurs où les constructions sont autorisées, de prescrire des mesures particulières afin de limiter la vulnérabilité de ces bâtiments (plancher au-dessus de la cote des plus hautes eaux...).



Tulle - 1960

La crue qui a servi de référence pour définir la zone inondable de la Corrèze et de ces affluents est celle des 3 et 4 octobre 1960. Cet évènement, dont l'occurrence est supérieure à 100 ans, est encore présent dans les mémoires par son caractère soudain et catastrophique. Ainsi, en l'espace de 24 heures, les précipitations amenèrent entre 100 et 200 mm d'eau sur le bassin versant de la Corrèze entraînant une montée rapide du niveau de celle-ci pour atteindre la cote de 5m43 à Tulle. A l'époque, les dégâts matériels furent estimés pour le département à 7 milliards d'anciens francs.

Les secteurs urbanisés concernés par la



Les zones inondables du PPRI Corrèze Amont

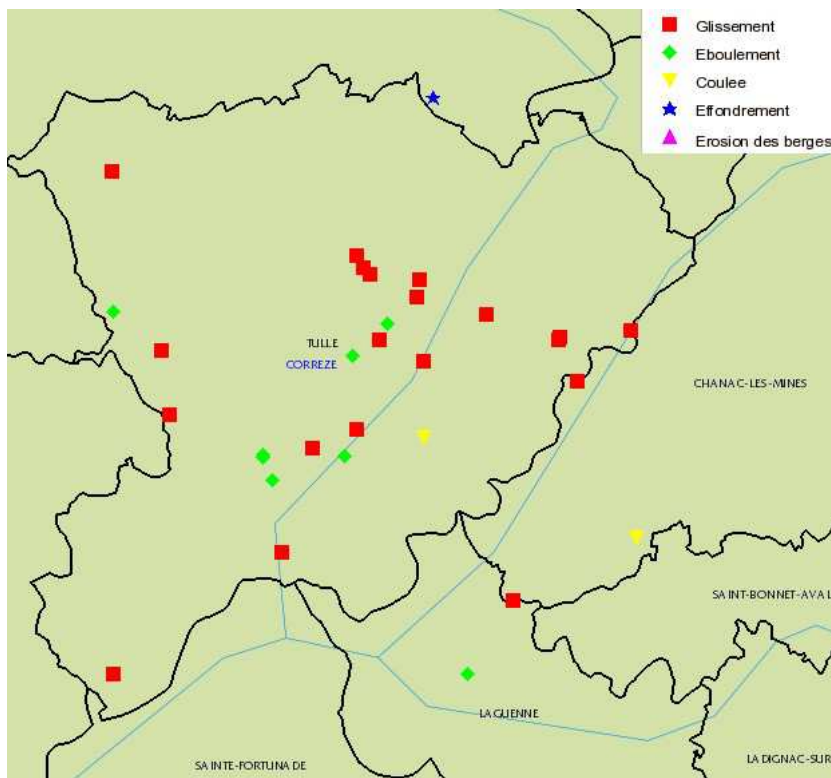
zone d'aléa fort se situent à Cornil (pont du Chambon, gare SNCF), Ste Fortunade (une partie de la ZI de Mulatet), Tulle (zone commerciale de Leclerc, toutes les habitations situées en bordure de la Corrèze, Bourbacoup), Laguenne (une partie du bourg, le Chambon, une partie de la zone commerciale d'Auchan, le Dojo), Naves (Moulin du Bos).

Au titre de la directive inondation, une évaluation préliminaire des risques d'inondation a été réalisée en 2011. A l'issue de ce diagnostic, le secteur Tulle-Brive a été sélectionné en tant que territoire à risque important d'inondation par arrêté du 11 janvier 2013 du préfet de la Région Midi-Pyrénées.

A l'échelon du bassin d'Adour Garonne, un plan de gestion des risques inondation (PGRI) doit être arrêté fin 2015. **Les documents d'urbanisme devront être compatibles avec les objectifs, les orientations fondamentales et les dispositions du PGRI.** Les communes situées en bordure de la Corrèze sont toutes concernées.

➤ Les cavités souterraines et mouvements de terrain

Les mouvements de terrain



Source BRGM

(érosion des berges), Laguenne (chute de blocs, glissement de terrain).

Les cavités

Il y a de nombreux ouvrages civils répartis sur tout le territoire, 1 grotte naturelle à Pandrignes.

Source : BRGM-infoterre

Les mouvements de terrain recensés sur le territoire sont principalement situés à Tulle (plus de 20 glissements de terrain, 17 éboulements, 1 coulée de boue). La topographie de la ville explique ces phénomènes.

Une étude réalisée en 2008 a permis de caractériser le risque mouvement de terrain sur la ville de Tulle. Elle permet notamment d'identifier les secteurs avec un risque de « coulées de boues ». Ce document a été pris en compte pour l'élaboration du PLU de Tulle.

D'autres communes sont touchées par des mouvements de terrain mais dans des proportions moindres : St Hilaire Peyroux (glissement de terrain), Bar (érosion des berges), Vitrac (érosion des berges), Eyrein (effondrement), St Paul (glissement de terrain), Marc la Tour (glissement de terrain), Pandrignes (glissement de terrain, 2 effondrements), Ladignac

8- Des risques industriels principalement situés à Tulle

➤ Les installations classées soumises à autorisation (ICPE)

Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains est une installation classée.

<p>Bar</p> <ul style="list-style-type: none"> x Vichy établissement (stockage, récupération de matériaux) <p>Corrèze</p> <ul style="list-style-type: none"> x Assimon (centrale d'enrobage de bitume) x Soularue (élevage de porcs) x Chezalviel (élevage de porcs) x Gaec de l'étang (élevage de porcs) <p>Naves</p> <ul style="list-style-type: none"> x Scierie Cueille x Earl plateau des mille sources (élevage de porcs) x Granits du centre (carrières) x LEGTA (élevage de porcs et bovins) <p>Pandrignes</p> <ul style="list-style-type: none"> x Earl de Gagne (élevage de porcs) <p>Eyrein</p> <ul style="list-style-type: none"> x Borg Warner x Eyrein Industrie (fabrication de produits de nettoyage) x Faucher Bernard (carrières) <p>St Salvadour</p> <ul style="list-style-type: none"> x Deshors (carrières) 	<p>Gimel</p> <ul style="list-style-type: none"> x Granits du centre (carrières) <p>Ste Fortunade</p> <ul style="list-style-type: none"> x ATI (traitement des métaux) <p>St Hilaire Peyroux</p> <ul style="list-style-type: none"> x Rol et Pompier (carrières) <p>St Paul</p> <ul style="list-style-type: none"> x Gaec Clarissou (élevage de porcs) <p>St Priest</p> <ul style="list-style-type: none"> x Corrèze récupération (collecte, récupération des déchets) x Récupauto (récupération de métaux) <p>Seilhac</p> <ul style="list-style-type: none"> x Malbernard (récupération de métaux) <p>Tulle</p> <ul style="list-style-type: none"> x Nexter (production métallique) Régime SEVESO seuil bas x Sibtu (blanchisserie) x SYTTOM (traitement des ordures ménagères) x dépôt des Liants Corrèziens <p>Vitrac sur Montane</p> <ul style="list-style-type: none"> x Earl Bernotte (élevage de porcs) x Gaec la Chabrerie (élevage de porcs) <p><i>Source : site de l'inspection des installations classées du MEDDE</i></p>
---	---

La surveillance de l'impact environnemental des installations classées est un élément essentiel permettant de constater l'impact réel d'une installation durant son fonctionnement. Elle peut prendre plusieurs formes : surveillance dans l'air ambiant, surveillance des eaux souterraines ou de surface, prélèvement de sols ou de végétaux, utilisation de bio-indicateurs.

➤ les mines

Les anciennes mines d'uranium

Une mine d'uranium qui n'est plus exploitée est recensée sur le territoire d'Eyrein, le Peuch. Elle a été exploitée en 1964 par la compagnie française de Mokta (CFM) / AREVA Mines.

Le site a fait l'objet de contrôles de la DREAL en 2010. Le site a été mis en sécurité depuis ce

contrôle avec une recharge de la tête du puits en prévention de tassements éventuels.

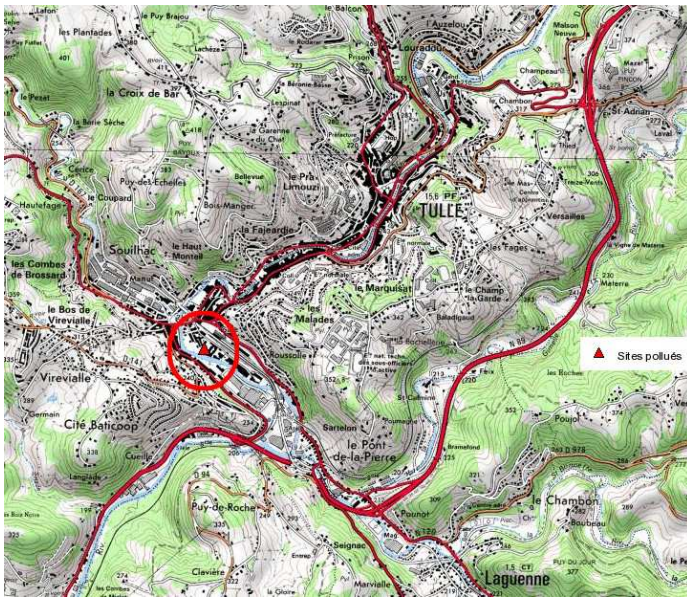
Les mines orphelines (hors uranium)

Chanac-les-Mines et Bar sont concernées par une étude détaillée des aléas miniers de type mouvements de terrain. Un porter à connaissance destiné aux élus est en cours de rédaction.

Naves et Pandrignes sont également concernées par des enveloppes de travaux miniers cependant l'étude détaillée des aléas n'est pas réalisée à ce jour. Les principes de vigilance et de précaution restent de mise sur ces communes.

➤ Les sites pollués

LE SITE POLLUÉ DE TULLE



Il existe un site pollué à Tulle. Le site de Tulle a accueilli a priori une usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille (ce qui devra être confirmé par une étude historique). Actuellement, il est utilisé pour les besoins des entreprises EDF et / ou Gaz de France. C'est un site dont la sensibilité vis à vis de l'homme, des eaux souterraines et superficielles est faible.

Source : site BASOL du MEEDDAT

➤ Les nuisances sonores

LES NUISANCES SONORES SUR LE TERRITOIRE – ARRÊTÉ PRÉFECTORAL EN DATE DU 17/09/2009

Le classement sonore des infrastructures de transports terrestres concerne les routes supportant plus de 5 000 véhicules/jour au moment du classement ainsi que les projets routiers pour lesquels les prévisions de trafic à la mise en service sont également supérieures à 5 000V/J ainsi que les voies ferrées supportant plus de 50 trains par jour.

Les infrastructures sont classées par calcul du niveau sonore prévu à l'horizon 2015. Ce calcul est effectué à partir de différentes données : trafic général, trafic poids lourds, pente, largeur et nombre de voies, environnement, etc...

Cinq catégories sont distinguées suivant le niveau sonore ainsi établi : elles sont numérotées de 1 (classe des niveaux sonores les plus élevés) à 5 (classe des niveaux sonores les plus bas)

De nombreuses communes du territoire sont concernées par les nuisances sonores.

Le classement n'empêche pas la construction et n'institue pas de servitude d'urbanisme, c'est une simple information qui doit être donnée aux constructeurs. A ce titre, il est intégré dans les documents annexes du plan local d'urbanisme.

Les obligations créées par le classement relèvent du Code de la Construction et de l'Habitation et chaque constructeur s'engage à mettre en œuvre l'isolement acoustique minimal rendu nécessaire par le classement sonore de la voie.

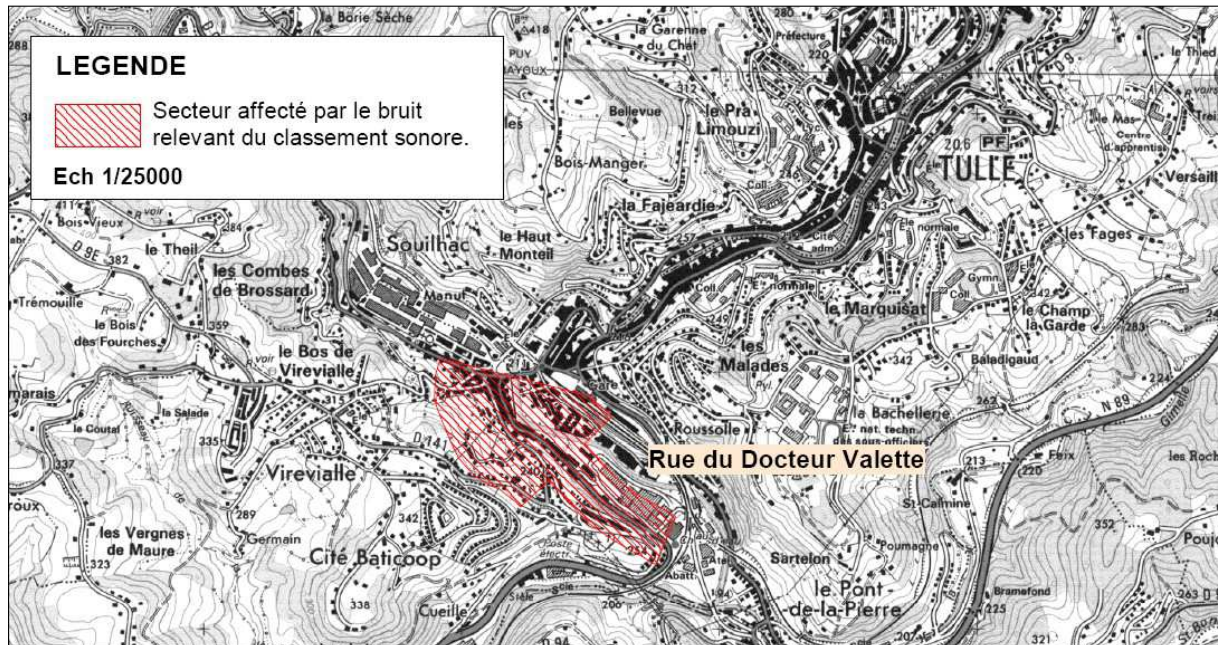


La ville de Tulle est plus particulièrement concernée :

- 1) Sur la portion de la RD 9 située quartier de Souilhac dont le trafic moyen journalier annuel est de 16800 véhicules.

Représentation graphique des secteurs affectés par le bruit, en application de l'article L 571-10 du Code de l'Environnement (Classement sonore)

Sources : scan 25 IGN - Etude CETE Lyon - LRPC Clermont-Ferrand - (Septembre 2008)

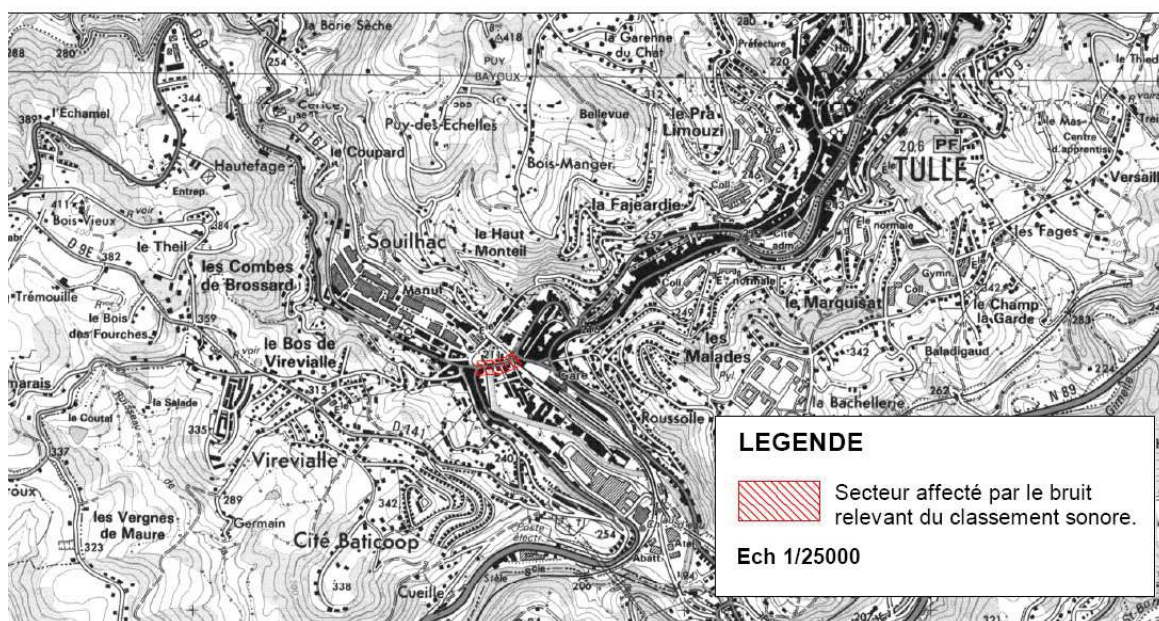


- 2) Sur la portion de voie communale « rue du Docteur Valette » dont le trafic moyen journalier annuel est de 21700 véhicule

Source : CETE de Lyon, cartes de bruit des grandes infrastructures routières- septembre 2008

Représentation graphique des secteurs affectés par le bruit, en application de l'article L 571-10 du Code de l'Environnement (Classement sonore)

Sources : scan 25 IGN - Etude CETE Lyon - LRPC Clermont-Ferrand - (Septembre 2008)



➤ Le plan communal de sauvegarde

L'article 13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile oblige les communes soumises à un Plan de Prévention des Risques approuvé (risque naturel) ou comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (risque technologique) à mettre en place un **Plan Communal de Sauvegarde**. Ce dispositif, précisé par le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 s'intègre dans l'organisation générale des secours.

Le PCS doit contenir à minima :

- le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), pour informer sur les risques et les consignes de sécurité ;
- le diagnostic des risques et des vulnérabilités locales ;
- les dispositions prises par la commune permettant à tout moment d'informer et d'alerter la population, et de recevoir une alerte émanant des autorités (annuaires opérationnels et mode d'emploi des systèmes d'alerte...) ;
- les modalités de mise en œuvre de la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC), si celle-ci est créée.

Sur le territoire toutes les communes ont réalisé ou sont en train de le faire leur PCS, qu'il soit obligatoire ou pas.

En résumé sur les risques :

Des risques inondation importants le long de la Corrèze

Le risque mouvement de terrain présent à Tulle

Des risques industriels principalement situés à Tulle (site Seveso seuil bas à Nexter)

Une ancienne mine d'uranium à Eyrein

Des nuisances sonores sur une grande partie des communes

Enjeux :

Informer la population sur les risques liés aux anciennes mines d'uranium.

Informer la population sur les risques naturels et industriels

Dimension environnementale, éléments de synthèse

Forces	Faiblesses
x Des paysages de qualité	x Des masses d'eau dont l'état écologique est médiocre ou moyen
x Des sites naturels protégés (ZNIEFF, Natura 2000)	x Une densité de plans d'eau élevée à l'Ouest du territoire
x Des réservoirs biologiques essentiels à l'échelle du bassin versant Dordogne/Vézère	x Des risques inondation importants le long de la Corrèze et le risque mouvement de terrain très présent à Tulle
	x Des risques industriels principalement situés à Tulle
	x Une ancienne mine d'uranium à Eyrein
Opportunités	Menaces
x De nombreux monuments historiques, sites inscrits et classés de qualité. Une ZPPAUP à Tulle	x Fermeture des paysages au abords de certains villages notamment Gimel
x Plusieurs bâtiments labellisés « patrimoine du XXème siècle »	x Développement économique et urbain important notamment entre Brive et Tulle
	x La forêt sous pression agricole et urbaine à Chamboulive et Vitrac sur Montane
	x Des rivières classées avec de nombreux seuils infranchissables
	x Des ressources en eau potable limitées notamment pour le syndicat du Puy des Fourches

Direction Départementale des Territoires
de la Corrèze

Cité administrative Jean Montalat
BP 314
19011 TULLE cedex
Tél. : 05 55 21 83 13



Affaire suivie par :
Florence MARTIN

Rédacteur :
Laurence PUYFAGES